Clémentine Rossier, Laura Bernardi et Claudine Sauvain-Dugerdil (dir.)

Terrains des sciences sociales

Diversité des familles et bien-être en Suisse

Enquêtes sur les familles et les générations 2013 et 2018



Clémentine Rossier, Laura Bernardi
et Claudine Sauvain-Dugerdil (dir.)

Diversité des familles et bien-être en Suisse

Enquêtes sur les familles
et les générations 2013 et 2018

Terrains des sciences sociales

La collection « Terrains des sciences sociales » publie des travaux empiriques. Elle privilégie l'innovation dans les objets, les concepts et les méthodes. Son originalité consiste à faire dialoguer des terrains révélant les enjeux contemporains des sciences sociales. Son ambition est également de favoriser la mise en débat des controverses scientifiques et citoyennes actuelles.

Terrains des sciences sociales

Clémentine Rossier, Laura Bernardi et Claudine Sauvain-Dugerdil (dir.)

Diversité des familles et bien-être en Suisse

Enquêtes sur les familles et les générations 2013 et 2018



Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), de l'Institut de démographie et de socioéconomie de l'Université de Genève, de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne, ainsi que du Pôle de recherche national LIVES – *Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie* (PRN LIVES), financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (numéro de subside : 51NF40-185901). Les auteur·e·s remercient le Fonds national suisse de la recherche scientifique de son aide financière.

Les Éditions Seismo bénéficient d'un soutien de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Publié par
Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA
Zurich et Genève

www.editions-seismo.ch
info@editions-seismo.ch

Concept de couverture : Hannah Traber, St. Gall
Photographie de couverture : © Ajijchan, iStock

ISBN 978-2-88351-116-3 (Imprimé)
ISBN 978-2-88351-758-5 (PDF)
https://doi.org/10.33058/seismo.20758

ISSN 2813-4567 (Imprimé)
ISSN 2813-4575 (PDF)

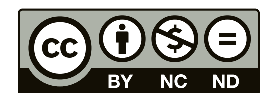


Table des matières

Clémentine Rossier, Claudine Sauvain-Dugerdil et Laura Bernardi

Introduction

Au cours des cinquante dernières années, dans le cadre de ce qu'on a nommé pendant longtemps la « deuxième transition démographique » (Lesthaeghe 2010) et, plus récemment, la « révolution de genre » (Goldscheider *et al.* 2015), les trajectoires familiales se sont diversifiées et complexifiées : entre autres, les mariages ont diminué, les naissances ont été retardées, et les divorces, naissances hors mariage, familles monoparentales et familles recomposées ont augmenté. Aujourd'hui, dans l'ensemble des pays occidentaux, une diversité familiale prononcée caractérise les adultes en âge d'élever des enfants. Même si les couples vivant avec leurs enfants biologiques restent le modèle dominant (numériquement), les autres configurations familiales sont également présentes, y compris le fait de rester sans enfant.

La recherche sur les implications de cette diversité familiale pour les trajectoires individuelles s'est surtout focalisée, jusqu'à maintenant, sur les conséquences des divorces et des ruptures conjugales ; ces transitions sont associées à des situations économiques ou développementales péjorées, au moins temporairement, tout particulièrement pour les enfants (Gennetian 2005). De nombreux travaux ont également été consacrés aux avantages des relations maritales formelles pour la santé physique et psychique des adultes (Lawrence *et al.* 2019). Les effets du passage à la parentalité sont en outre bien connus : ils s'avèrent globalement neutres, sauf dans les contextes exacerbant le conflit travail-famille, où ils tendent à être négatifs pour les femmes (Mikucka et Rizzi 2019 ; Nomaguichi et Milkie 2020). En dépit de ce cumul de connaissances, les relations entre des configurations plus spécifiques (monoparent, couple optant pour une division des rôles égalitaire, personnes migrantes, etc.) et la qualité de vie des adultes d'âge médian restent relativement peu explorées, surtout en Europe.

Les liens entre relations familiales et fonctionnement des individus sont modérés, dans chaque pays, par le régime de genre et le modèle d'État-providence en place. Les institutions délimitent les droits des membres de la famille (par exemple, les droits des pères non mariés), offrent une protection contre les risques, protection qui varie selon le rôle familial potentiel (comme les critères d'accès à l'aide sociale par sexe) et fournissent un soutien sélectif

(par exemple, en favorisant la participation des mères au marché du travail). Ces dispositifs institutionnels encouragent ou découragent, implicitement ou explicitement, certaines répartitions des rôles dans les familles, certains transferts socioéconomiques (notamment entre conjoints) ou la capacité à assurer les soins aux proches (par exemple, là où la garde extrafamiliale est plus développée, les mères sont moins impliquées dans les soins aux enfants). De ce fait, ils modulent non seulement l'occurrence des divers événements familiaux eux-mêmes (comme les naissances), mais aussi les relations entre les structures familiales et le bien-être des adultes.

En même temps, la diversification des configurations familiales entraîne des besoins variés et requiert des appuis spécifiques. Ainsi, les soutiens institutionnels instaurés par l'État-providence dans les années 1960 pour la famille nucléaire composée d'un pourvoyeur principal de ressources et d'une pourvoyeuse principale de soins (modèle « Monsieur Gagne-Pain ») ne répondent plus aux besoins en règle générale. La plupart des recherches, en sociologie ou en psychologie, sur les conséquences de la diversification familiale ont porté sur les inégalités sociales entre familles, l'accumulation de désavantages au fil du parcours de vie, et leurs effets sur le fonctionnement économique, social, psychologique et physique des individus (Umberson et Tomeer 2020). Mais il existe toujours un déficit de connaissances sur les liens entre les contextes institutionnels, la diversité croissante des familles et la qualité de vie de leurs membres.

En Suisse, l'adéquation entre les besoins variés des divers types de familles et les instruments de politiques sociales n'a pas fait l'objet de recherches systématiques et empiriques[1]. Avec la persistance d'un régime de genre et familial conservateur (par exemple, l'imposition favorisant les couples mariés ou le fort déficit de soutien institutionnel aux mères ayant un emploi), ce pays constitue pourtant un contexte idéal pour détecter les inégalités auxquelles font face les familles non normatives devant un dispositif institutionnel resté traditionnel.

Ce manque d'attention s'explique probablement – outre l'absence de certaines données – par le fait que la Suisse se situe parmi les pays au monde ayant les indices de niveau de vie et de satisfaction les plus élevés, avec les pays nordiques. Pourtant, contrairement à ces derniers, sa fécondité reste basse : les couples formés en 2005 en Suisse souhaitaient ainsi près de 2,3 enfants (homme et femmes), alors que l'indice conjoncturel de fécondité ne dépassait pas à 1,42 enfant par femme cette année-là (Philipov et Bernardi 2011 : 551) ; et les derniers chiffres disponibles ne sont pas très différents. Malgré son PIB élevé et la qualité reconnue de ses infrastructures publiques, la Suisse est un pays où il est manifestement difficile de faire famille. Ce paradoxe peut être

1 Une exception est la thèse d'Ornella Larenza soutenue en 2019, qui a porté sur les politiques sociales visant à soutenir les familles monoparentales.

compris en considérant que les indicateurs classiques de la qualité de vie portent sur l'ensemble de la population : ils ne prennent pas en compte la diversité des situations et ne mesurent pas les dimensions qui pourraient se révéler plus problématiques dans certaines configurations familiales : les difficultés à concilier vie familiale et professionnelle, le stress que cela induit au quotidien, le manque de temps pour certaines femmes ou le déficit d'insertion relationnelle et affective pour d'autres.

Nous examinons donc, dans cet ouvrage, le cas d'une société générant globalement une vie de bonne qualité, particulièrement pour ceux qui se conforment aux standards traditionnels protégés par les institutions, en nous demandant dans quelle mesure ce système social freine l'épanouissement des individus dans des situations familiales moins normées et plus égalitaires du point de vue du genre, et à quel point cette situation peut aller jusqu'à décourager la formation même de la famille. Dans cette perspective, nous sommes partis à la recherche de déficits de bien-être dans divers arrangements familiaux en Suisse, comparés à ceux adoptés par les familles dans la norme traditionnelle. Ce faisant, les chapitres de ce livre portent une attention particulière aux relations entre les genres et aux différences entre les groupes sociodémographiques (parents et non-parents, différents statuts maritaux), en tenant compte aussi des contextes socioéconomiques, culturels et institutionnels dans lesquels les individus et leurs familles sont ancrés.

Dans ce chapitre introductif, nous revenons sur les définitions de la qualité de vie et du bien-être, et nous discutons de leurs différentes mesures, avant de faire un point sur la littérature traitant de ces dimensions pour les adultes d'âge médian dans diverses structures familiales. Nous décrivons ensuite le système suisse de politiques familiale et de genre qui – nous en faisons l'hypothèse – sont un médiateur central dans le lien entre structure familiale et bien-être, avant de rappeler dans les grandes lignes les spécificités de la diversité des familles en Suisse.

Qualité de vie et bien-être : définitions et mesures

Les notions de qualité de vie et de bien-être sont au centre des analyses présentées dans ce livre. Mais comment les définit-on ? Depuis les premières remises en question des estimations de la qualité de vie uniquement fondées sur la richesse économique, notamment sous l'impulsion d'Amartya Sen, remises en question qui ont abouti à créer l'indicateur du développement humain au début des années 1990 (alliant le revenu par habitant, l'espérance de vie et le niveau d'éducation moyen), les mesures de la qualité de vie se sont complexifiées. Si le principe de la multidimensionnalité reste largement

accepté, les domaines et indicateurs pris en compte varient d'une discipline à l'autre (Dodge *et al.* 2012). Une étape importante a été l'ajout, dans certains systèmes statistiques, des mesures de ressenti, notamment celle de la satisfaction de vie (voir *infra*). Dernièrement, on s'est attelé à mettre en regard les divers indicateurs de qualité de vie avec l'empreinte écologique des sociétés, comme dans les objectifs du développement durable (Raworth 2017) : on parle alors de « bien-être humain » pour désigner la qualité de vie dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire de ce qui doit être produit de manière écologiquement neutre.

La littérature distingue globalement deux grands types d'indicateurs de qualité de vie : les indicateurs dits « objectifs » et les indicateurs « subjectifs » (Ehrler *et al.* 2016). Les premiers permettent de déceler des déficits de ressources, comme le manque de moyens matériels, l'isolement social (absence de liens) ou encore la présence d'un handicap physique ou psychique. Ils se réfèrent à des réalités potentiellement vérifiables par des tiers. Quant aux mesures subjectives, on en distingue deux types. D'abord, celles qui portent sur des conditions factuelles, comme la situation financière ou l'état de santé auto-évalué : ces mesures fournissent souvent un résumé synthétique de la situation des individus et sont généralement bien corrélées aux mesures objectives. D'autres mesures subjectives se réfèrent uniquement au ressenti personnel (par exemple le sentiment de solitude ou la satisfaction de vie) : on parle alors de bien-être subjectif.

Les indicateurs de bien-être dit « subjectif » sont issus des recherches sur les dimensions positives de la santé psychique à partir du milieu du XX[e] siècle, en réaction à une focalisation exclusive sur les maladies mentales et troubles psychologiques (Topp *et al.* 2015). La santé mentale positive a été appréhendée par deux écoles psychologiques distinctes, suivant une tradition de pensée établie chez les philosophes grecs de l'Antiquité et qui distingue le bien-être hédonique du bien-être eudémonique (Ryan et Deci 2001). Le bien-être hédonique, ou affectif, renvoie au vécu émotionnel. Il est saisi dans les enquêtes par des questions sur le ressenti d'émotions positives, l'absence d'émotions négatives (dont le stress), mais aussi par des appréciations générales sur la satisfaction de vie (Diener *et al.* 2018). Il faut souligner que certains auteurs, surtout des économistes, utilisent seulement le versant positif des mesures du bien-être affectif (happiness). La satisfaction relative aux relations conjugales ou familiales et la mesure des conflits dans les relations – dans la mesure où la mauvaise qualité d'une relation se définit précisément par les émotions négatives qu'elle suscite (Fletcher *et al.* 2000) – expriment aussi l'état émotionnel de la personne. Ces différentes mesures sont largement corrélées entre elles, mais ne recouvrent pas exactement la même information : la satisfaction de vie, notamment, comporte une dimension d'évaluation cognitive absente

des questions sur les affects. D'où la recommandation de disposer d'une palette de mesures du bien-être affectif (Diener *et al.* 2018). Notons que le vécu émotionnel tel qu'il est exprimé par la personne interrogée, bien qu'il soit éminemment subjectif et façonné par le contexte culturel, correspond largement aux observations faites par des tiers ou à des mesures physiques (par exemple, le taux de cortisol ou la fréquence des sourires).

Moins souvent mesuré dans les grandes enquêtes, le bien-être eudémonique (appelé parfois « bien-être psychologique »), renvoie au sentiment d'être énergique, intéressé par ses activités, plein de vitalité et de vigueur (Topp *et al.* 2015) Ces états mentaux reflètent la satisfaction de six besoins psychologiques de base : choisir librement des objectifs (autonomie), avancer de manière satisfaisante vers ses objectifs (contrôle sur l'environnement), se doter d'objectifs valorisés socialement et valorisant la personne, accroître ses compétences et se sentir affilié à des groupes et à des personnes (Ryff et Keyes 1995). La satisfaction de ces besoins produit non seulement une motivation optimale (Deci et Ryan 2008) et un sentiment d'énergie, mais également un état émotionnel positif (Tay et Diener 2011). Par exemple, le bénévolat ou la participation à des associations remplissent ces divers besoins psychologiques ; ces activités sont aussi liées de manière systématique à une satisfaction de vie plus élevée (Mellor *et al.* 2009).

Même si elles sont toujours sujettes à des développements dans la littérature psychologique, ces diverses mesures du bien-être subjectif ont fait leur chemin dans les appareils statistiques des pays développés et dans les grandes enquêtes en sciences sociales, enrichissant les mesures factuelles des conditions de vie. C'est notamment le cas dans le *Gender and Generation Program* (GGP), dont s'inspire largement l'Enquête suisse sur les Familles et les Générations (EFG). Le GGP constitue le premier exemple d'enquêtes incluant une palette de questions visant à mesurer la qualité de vie objective et le bien-être subjectif des répondants, ainsi que leur situation familiale. L'EFG comprend elle aussi des questions sur le bien-être, sur la satisfaction de vie et sur la satisfaction dans les relations proches. Pour résumer, l'appréciation subjective des états psychologiques individuels (bien-être subjectif) constitue aujourd'hui un élément parmi d'autres de la qualité de vie, étudiée en tant qu'objet à part entière ou en combinaison avec des mesures des conditions de vie, comme nous le faisons dans ce livre, afin de déceler des déficits en lien avec certaines structures familiales.

Le rôle de la famille pour la qualité de vie et le bien-être : état des savoirs

Les relations familiales peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des individus et leur bien-être subjectif par trois canaux (Portes 1998 ; Berkman *et al.* 2000).

Premièrement, les individus accèdent par les liens familiaux – du moins dans les familles mieux dotées – à un ensemble de capitaux (socioéconomiques, culturels, relationnels, informationnels) jouant un rôle primordial dans les trajectoires de mobilité sociale et dans la reproduction des inégalités sociales intergénérationnelles et de genre ; les transferts financiers de l'époux vers son épouse entrent dans cette catégorie.

Deuxièmement, les relations avec les proches sont la source privilégiée d'échanges affectifs et d'aide pratique – le fameux *social support* ou *care*, largement fourni par les femmes.

Au-delà de ces échanges, les relations avec les proches sont structurées autour d'un ensemble de significations communes (valeurs, rôles) ; les relations familiales fournissent un socle identitaire et un domaine d'investissement personnel privilégié, modulé selon le genre.

Ces trois facettes du rôle des proches sont souvent positives pour les parties prenantes, mais elles sont également dotées d'un versant négatif (Portes 1998). Tout d'abord, les normes et les rôles transmis peuvent être contre-productifs. En particulier, un investissement trop important dans les tâches familiales peut empêcher le développement professionnel des femmes (Widmer et Spini 2017). Par ailleurs, les individus qui se retrouvent piégés dans des familles pauvres en capitaux socioéconomiques et culturels seront désavantagés dans la gestion des transitions et risques de la vie. Enfin, il arrive aussi que les relations familiales soient conflictuelles, dommageables émotionnellement et/ou peu soutenantes.

Les relations familiales affectent également la qualité de vie à travers les événements qui jalonnent leurs évolutions. Les chocs et les événements du parcours de vie, entre autres les événements familiaux, comptent au nombre des facteurs qui influencent le plus l'évaluation, par les individus, de leurs conditions de vie et de leur bien-être. Ainsi, le décès d'un conjoint sera suivi d'une période de privations économiques, de deuil et de mal-être. Mais ces effets sont souvent temporaires – par exemple, le bonheur (émotions positives ressenties) augmente avant et après une naissance ou un mariage. Selon la *set-point theory*, les individus maintiendraient un niveau stable de bien-être en dehors des périodes de perturbations (Heady et Wearing 1989). Un mécanisme clé est l'adaptation des objectifs et des activités aux changements des conditions de vie induites par ces événements (Heckhausen et Buchman 2019).

Mais certaines situations, comme le veuvage ou la migration, en affectant durablement les conditions de vie objectives des individus – c'est-à-dire leurs ressources, leurs opportunités et les rôles sociaux disponibles – péjorent ou améliorent au contraire durablement leur santé mentale (Diener *et al.* 2018).

Les effets de la diversification des événements et des structures familiales sur la qualité de vie et le bien-être des adultes sont donc complexes, au regard de la multiplicité des mécanismes d'action possibles, lesquels sont par ailleurs modulés par le genre et les caractéristiques socioéconomiques des personnes concernées. Ce sont ainsi les individus disposant de plus de ressources socioéconomiques et affichant des valeurs plus progressistes et une motivation particulière qui se sont aventuré les premiers, dans les années 1970, en dehors des sentiers battus du mariage ou de la parentalité. En Suisse, les cohabitants sont souvent plus instruits, tout comme les femmes qui restent sans enfant ; c'était aussi le cas des divorcés il y a encore quelques décennies. Leurs ressources socioéconomiques, leur cadre de référence et leur motivation peuvent permettre à ces personnes de compenser les éventuels déficits de bien-être liés à l'absence d'une dyade conjugale ou filiale, voire de jouir d'une meilleure qualité de vie. Les familles avec parents de même sexe (que nous n'avons pas pu étudier ici faute d'effectifs suffisants dans les enquêtes qui nous occupent) se retrouvent aujourd'hui dans cette situation – leurs enfants affichent ainsi de meilleurs scores scolaires (Kapatek et Perales 2021). Inversement, pour des individus moins dotés, les particularités familiales peuvent se cumuler à d'autres désavantages et contribuer à diminuer durablement la qualité de vie.

Dans l'ensemble des pays riches, il a été montré de manière répétée que les relations conjugales sont parmi les liens sociaux qui améliorent le plus la santé physique et le bien-être affectif, donc la satisfaction de vie des individus (Umberson *et al.* 2013) – du moins si elle est de bonne qualité émotionnelle (Donoho *et al.* 2013) et cela davantage pour les hommes. Les femmes en couple bénéficient également d'avantages économiques, la plupart des couples restant attachés au modèle de « Monsieur Gagne-Pain » (couple marié comprenant un pourvoyeur principal de ressources et une pourvoyeuse principale de soins). Aux États Unis, le mariage semble associé à davantage de bénéfices que la cohabitation, et cela vaut pour les couples du même sexe comme de sexes différents (Denney *et al.* 2013) ; mais les bénéfices du mariage comparés à ceux de la cohabitation ont diminué avec le temps. Les différences sont aujourd'hui imperceptibles dans certains contextes européens (Perelli *et al.* 2019). La recherche sur le bien-être des individus après une séparation conjugale ou dans une famille recomposée montre une diminution généralement temporaire du bien-être ; cette diminution est moins prononcée dans des contextes institutionnels qui soutiennent la diversité familiale (Gennetian 2005).

L'arrivée des enfants amène à la fois des contraintes et des bénéfices pour les parents (Nomaguchi et Milkie 2003). Les demandes en temps et le stress lié à la difficulté de concilier travail et famille sont conséquents quand les enfants sont petits, tout comme les pertes économiques quand la mère se retire de l'emploi. Malgré le fait que les enfants constituent une sphère d'investissement personnel et peuvent ainsi contribuer au bien-être, ces changements entraînent parfois un effet négatif de la parentalité sur cette mesure (Mikucka et Rizzi 2019). Le contexte institutionnel semble être à l'origine du manque de satisfaction de vie chez les parents de jeunes enfants (Glass *et al.* 2016). Le bien-être des personnes qui restent sans enfant, dont le nombre augmente dans les pays riches, attire aujourd'hui de plus en plus l'attention, mais surtout aux âges avancés, avec des résultats mélangés : les personnes âgées sans enfant ont parfois mais pas toujours un moindre bien-être (Umberson *et al.* 2010).

En somme, même si la recherche est relativement avancée sur le bien-être des adultes d'âge médian dans les principales configurations familiales prises séparément, surtout aux États-Unis, l'étude systématique des liens entre ces effets de structure familiale, les différentes dimensions des désavantages (genre, classe) et les contextes institutionnels fait encore défaut, comme le souligne une synthèse récente (Thomas *et al.* 2017). Par ailleurs, cette littérature suggère que le contexte institutionnel peut grandement peser sur le lien entre type de famille et bien-être. Nous formons ici l'hypothèse que plus les institutions sont neutres à l'égard de structures familiales spécifiques, plus elles sont en mesure de répondre aux besoins des diverses formes familiales, donc plus on peut escompter une égalité de bien-être entre les diverses familles.

Les politiques familiales en Suisse

En Suisse, on constate un vide relatif en matière de politiques familiales, en particulier celles destinées à aider les parents à concilier travail et famille, mesures que la littérature décrit comme particulièrement cruciales pour le bien-être des individus aux âges de la parentalité. Les politiques familiales sont un ensemble de mesures étatiques qui visent à fournir aux parents des ressources en temps et en argent pour les aider à élever leurs enfants, à travers différentes mesures directes : baisses d'impôts, subsides directs, congés parentaux, soutien à la garde extrafamiliale, etc. En Suisse, aucun de ces dispositifs n'est fortement développé, du moins au niveau fédéral. Les statistiques comparatives de l'OCDE compilées par Adema *et al.* (2014) indiquent que la Suisse est la dernière du peloton – après les pays de l'Union européenne – en termes de soutien financier aux familles, par le biais de subsides et de réductions d'impôts (Adema *et al.* 2014 : 50) ; en dernière position des 33 pays de

l'OCDE en matière de dépenses publiques pour les enfants de zéro à cinq ans (Adema *et al.* 2014 : 51) ; en dernière position, après les pays de l'UE, en ce qui concerne le nombre de semaines payées et protégées de la perte d'emploi après une naissance (Adema *et al.* 2014 : 64) ; en dernière position des pays européens avant la Grèce en ce qui concerne les dépenses publiques pour la garde préscolaire (Adema *et al.* 2014 : 71). Cependant ces indicateurs très défavorables doivent être relativisés, puisque l'essentiel des efforts est assuré au niveau cantonal et n'est donc pas mesuré dans ces indicateurs. Les cantons urbains en particulier ont une offre de garde extrafamiliale beaucoup plus développée.

Le pays est difficile à situer dans la typologie des États-nations européens d'Esping-Anderson : on le classe parfois comme un État libéral, parfois comme un État hybride (libéral/conservateur-corporatiste). Dans les typologies des politiques familiales, la Suisse est souvent regroupée avec les pays anglo-saxons (Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande) et le Japon, dans les pays dits « libéraux » (Gauthier, 2002 ; Korpi *et al.* 2013). Cependant, contrairement aux pays anglo-saxons, l'offre privée de garde est peu développée et extrêmement chère en Suisse, du fait du coût élevé de la main-d'œuvre. En effet, il est souvent plus coûteux (impôts et frais de garde combinés) pour le ménage que la mère travaille plutôt qu'elle s'occupe de ses enfants, malgré la perte d'un salaire supplémentaire que ce dernier cas de figure implique. Par ailleurs, jusqu'à une période récente, le niveau élevé des salaires permettait aux familles – surtout les plus aisées – de vivre sur le seul salaire du mari ou avec une contribution restreinte de l'emploi féminin ; cette réalité est toutefois de moins en moins possible.

La politique familiale suisse a aussi souvent été rapprochée de celle de l'Allemagne et de l'Autriche (Sobotka 2011). Les trois pays mettent en effet le modèle « Monsieur Gagne-Pain » au centre de leurs efforts envers les familles et ont privilégié les incitations financières aux autres mesures. Cependant, plusieurs différences distinguent la Suisse de ces deux autres pays germanophones. Premièrement, les soutiens financiers aux familles y ont été bien moindres. Deuxièmement, l'Allemagne et l'Autriche ont engagé des réformes importantes dans le domaine des politiques familiales au cours des années 2000 (Stock *et al.* 2012). Ainsi, le congé parental a été renforcé en Allemagne au milieu des années 2000, sur le modèle suédois : bien rémunéré, il peut être pris par l'un ou l'autre des parents ; l'offre de places de garde a aussi considérablement augmenté. En Autriche, un congé parental de deux ans a été introduit à la même période, ainsi qu'un soutien financier à la garde extrafamiliale d'enfant. La Suisse semble toutefois évoluer ces dernières années : mis en place au milieu des années 2000, un programme fédéral de subsides à la garde extrafamiliale a connu un vif succès et a été renouvelé en 2017

pour une nouvelle période de dix ans. Cependant, malgré des évolutions récentes notables, surtout dans les cantons urbains, les questions familiales restent globalement perçues en Suisse comme relevant de la sphère privée, et la garde des jeunes enfants y est essentiellement assumée par les parents – le plus souvent par la mère.

Le régime de genre en Suisse

La lenteur des évolutions en matière de politiques familiales en Suisse est à mettre en rapport avec son système politique décentralisé (fédéralisme), le poids de l'économie libérale dans son organisation sociale, mais aussi les normes en matière de relations de genre. L'égalité de genre a mis en effet du temps à progresser : les femmes n'ont obtenu le droit de vote au niveau fédéral qu'en 1971 ; le principe de l'égalité entre hommes et femmes n'a été inscrit dans la constitution qu'en 1981 ; le nouveau droit matrimonial instaurant une égalité du partenariat entre conjoints a été approuvé en 1985 seulement ; la loi fédérale contre les discriminations de sexe a été promulguée en 1996 ; l'avortement n'a été libéralisé qu'en 2002 ; enfin, il a fallu attendre 2005 pour que l'assurance maternité soit mise en place, après soixante ans de débats. Aujourd'hui, la Suisse occupe une place plutôt favorable si l'on considère les indices internationaux sur le sujet, comme la proportion de femmes au Parlement (4e rang européen en 2020), la parité au niveau de formation supérieur (4e rang européen en 2018), et la participation des femmes sur le marché du travail (2e rang européen en 2019)[2] ; ce dernier indicateur est toutefois trompeur puisque de nombreuses femmes travaillent à temps partiel.

Ces indicateurs globaux peinent à mettre en lumière la persistance des importantes inégalités de genre dans la sphère privée. Comme le résume le titre d'un ouvrage récent de Jean-Marie Le Goff et René Levy (2016), devenir parents en Suisse, c'est – aujourd'hui encore – devenir inégaux. Dès l'arrivée des enfants, les femmes fournissent l'essentiel du travail du *care*, et leur participation à la sphère économique passe au second plan. En 2019, chez les mères en couple ayant des enfants de 0 à 3 ans, seule 1 sur 8 (13 %) travaille à plein temps[3]. En 2016, les femmes de 15 à 64 ans comptabilisent 30,1 heures par semaine de travail non payé (domestique, soins aux dépendants, bénévolat), contre 16,6 heures de travail payé, alors que les hommes

2 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/comparaisons-internationales.html (consulté le 19.08.2021).

3 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail.assetdetail.13108478.html (consulté le 19.08.2021).

du même âge effectuent 19,5 heures par semaine de travail non rémunéré, contre 27,3 heures de travail payé[4].

Le retrait massif des femmes du marché du travail à l'arrivée des enfants les pousse, par anticipation, vers des secteurs d'activité plus flexibles, avec moins de responsabilités et moins bien payés. Une étude récente montre que rien ne vient infléchir cette tendance : les jeunes en Suisse aspirent toujours majoritairement aux métiers « attribués » à leur sexe (Gianettoni *et al.* 2015). Les femmes occupent pour la plupart des fonctions subalternes : en 2015, 63 % d'entre elles ont des emplois sans fonction dirigeante, contre 46 % chez les hommes[5]. De même, les différences de salaires restent importantes : en 2018, à tâche égale, les femmes gagnent 14 % des moins que les hommes[6] – la Suisse présente une des plus fortes différences enregistrées dans les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord[7]. Ce contexte conservateur pour ce qui a trait à l'organisation familiale explique largement les quelques spécificités de la diversité des familles en Suisse.

Les spécificités de la diversification des familles en Suisse

En Suisse – comme dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord –, les parcours familiaux ont connu de profondes mutations depuis un demi-siècle (Fux 2005 ; Le Goff *et al.* 2005 ; Kellerhals et Widmer 2007). Dès les années 1970, le calendrier des différentes étapes de la vie familiale et professionnelle se voit différé, et les événements deviennent moins synchronisés : on a assisté à un important report de l'entrée dans la vie adulte (Thomsin *et al.* 2004) et à un report de l'entrée en parentalité (Le Goff *et al.* 2005) ; les mariages deviennent également plus tardifs, remplacés par la cohabitation en début de vie commune (Charton et Wanner 2001 ; Le Goff et Ryser 2013). Les trajectoires familiales se diversifient aussi en raison d'une hausse des divorces (Kellerhals et Widmer 2007) ; ce taux est maintenant stable depuis vingt ans. Aujourd'hui, environ 6 % des adultes de 15 à 54 ans vivent dans une famille

4 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/activites/travail-non-remunere/travail-domestique-familial.assetdetail.2922605.html (consulté le 19.08.2021).

5 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population.gnpdetail.2016-0259.html (consulté le 19.08.2021).

6 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/tous-selon-themes/5-egalite-sexes/disparites-salariales-selon-sexe.assetdetail.14711648.html (consulté le 19.08.2021).

7 http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Gender_pay_gap_statistics. Différence moyenne entre les salaires horaires bruts d'employés masculins et féminins. (consulté le 19.08.2021).

monoparentale (Struffolino et Bernardi 2016) ; la proportion des familles recomposées reste, pour sa part, non comptabilisée (De Carlo *et al.* 2014). Comme ailleurs, on a donc assisté à une déstandardisation des parcours de vie familiale (Widmer *et al.* 2009). Cependant, les trajectoires des hommes et des femmes restent toujours fortement différenciées en Suisse, l'arrivée de l'enfant marquant une bifurcation dans leur devenir professionnel (Levy *et al.* 2006).

La Suisse se distingue cependant des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord à deux égards. Si la cohabitation prénuptiale y est répandue depuis longtemps, en 2014, elle reste le pays de la région où les gens se marient le plus[8]. Ron Lesthaeghe (2010) explique la popularité persistante de cette institution en Suisse par les liens qu'elle continue à entretenir avec la procréation – comme en Allemagne, d'ailleurs (cf. aussi le chapitre 2 du présent volume pour plus de détails et de références). De nombreux mariages sont contractés juste avant l'arrivée du premier enfant, car les droits du père sont longtemps restés mieux protégés en cas de mariage : il y a encore quelques années, lors d'une séparation, le droit de visite du père non marié n'était pas octroyé systématiquement, et les démarches pour donner à l'enfant le nom de famille du père non marié demeuraient relativement compliquées (Kluesener *et al.* 2013). De plus, il reste plus avantageux d'être mariés au niveau fiscal. De ce fait, les enfants nés dans les couples cohabitants restent relativement rares en Suisse. Même si elle s'est accrue, la proportion d'enfants nés hors mariage est toujours parmi les plus basses de l'OCDE[9]: en 2019, seules 25,7 % des naissances ont lieu hors mariage. Cette persistance de la centralité du mariage ne veut pas dire que le divorce n'est pas répandu : son taux se situe à un niveau intermédiaire par rapport aux autres pays de l'OCDE : en 2019, on constate que 42,7 % des mariages conclus en 1989 se sont terminés par un divorce[10].

Une autre particularité de la famille suisse tient à sa fécondité, comme nous l'avons déjà souligné. La Suisse partage – avec l'Autriche et l'Allemagne – le record européen de fécondité basse de longue durée : les indices conjoncturels y tournent en effet autour de 1,5 enfant par femme depuis le milieu des années 1970 (Sobotka 2011). Ces trois pays se distinguent également par une infécondité particulièrement élevée : en Suisse, 21 % des femmes nées en 1968 restent ainsi sans enfant (Beaujouan *et al.* 2017), et l'infécondité se concentre parmi les femmes avec des niveaux d'éducation plus élevés (cf. chapitre 3 dans ce volume). En 2014, l'âge moyen à la maternité était en outre

---

8 https://www.oecd.org/els/family/SF_3_1_Marriage_and_divorce_rates.pdf (consulté le 19.08.2021).

9 https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=FAMILY&_ga=2.194571821.1665046866.1621263184-289949340.160406357 (consulté le 19.08.2021).

10 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/mariages-partenaires-divorces/divortialite.html (consulté le 19.08.2021).

le plus élevé de tous les pays de l'OCDE[11]. Ces différentes particularités sont à mettre en rapport avec des politiques familiales relativement conservatrices, dans un contexte d'égalité de genre par ailleurs relativement poussé dans la sphère publique.

Hypothèses et données

En Suisse, les adultes d'âge médian vivent donc dans des configurations familiales encore souvent centrées sur un modèle traditionnel – en tout cas davantage que dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Plus précisément, on assiste à une polarisation autour de deux types de configurations. Les individus les plus nombreux s'inscrivent dans des liens familiaux conventionnels (couples mariés avec enfants, le plus souvent avec un « Monsieur Gagne-Pain » et une femme partiellement au foyer). D'autres parents sortent de cette norme : ils ont connu la dissolution d'un couple, ne se sont pas mariés ou restent sans enfants ; ils seraient aussi moins traditionnels en matière de partage des rôles au sein du couple. Notre hypothèse centrale est que les institutions suisses répondent moins bien aux besoins des parents élevant leurs enfants dans des structures familiales qui s'écartent de la norme (couple cohabitant, divorcé, couple à deux temps plein, famille monoparentale) et que leur bien-être en sera péjoré. Les individus d'âge médian sans enfant devraient donc s'en tirer mieux, en raison du poids que représente l'exercice de la parentalité en Suisse. Parce que ces effets sont induits par un contexte normatif et institutionnel fondé sur l'inégalité de genre, ils devraient se révéler nettement plus défavorables pour les femmes que pour les hommes. Ces effets pourraient être plus prononcés pour les personnes socialement défavorisées, qui ont moins de ressources leur permettant de contourner l'absence de soutien étatique. Ce devrait aussi être le cas des personnes nées à l'étranger, qui doivent mener de front la construction de leur famille avec leur transition migratoire et leur insertion professionnelle, mais reçoivent également moins de soutien informel pour la gestion du quotidien.

Pour tester cet ensemble d'hypothèses, nous mobilisons dans cet ouvrage les données des EFG de 2013 et 2018. Vingt ans se sont écoulés entre l'Enquête suisse sur la famille (ESF) de 1994, réalisée dans le cadre du programme *Family and Fertility Surveys* (FFS), et l'EFG 2013. Les EFG 2013 et 2018 s'inscrivent dans le programme d'enquêtes thématiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette inscription témoigne d'un intérêt nouveau pour les questions familiales au niveau fédéral, puisque l'EFG a vocation à être

11 http://www.oecd.org/els/soc/SF_2_3_Age_mothers_childbirth.pdf (consulté le 19.08.2021).

répétée tous les cinq ans afin de fournir des éléments d'orientation pour les politiques familiales et de transferts entre générations. Une autre indication de cet intérêt est la réflexion menée actuellement à l'OFS sur la mise en place d'une statistique de l'offre de places de garde extrafamiliale au niveau cantonal[12] – une donnée pour l'heure inexistante.

L'OFS est le concepteur de l'EFG, et ce sont les deux chefs de projet chargés de cette enquête qui ont rédigé l'exposé méthodologique (chapitre 1) ouvrant ce collectif d'articles. Précisons seulement que l'enquête reprend des questions de l'ESF de 1994, ainsi que des parties du questionnaire de la vague 1 du GGP, le programme d'enquêtes européennes faisant suite au FFS. Un point fondamental distingue cependant l'EFG et les enquêtes du GGP : la première est une enquête transversale quand la seconde est longitudinale (c'est-à-dire qu'elle suit les mêmes personnes au cours de passages répétés). Par ailleurs, la plupart des questions de la vague 1 du GGP ont été adaptées par l'OFS, tant dans leur formulation que dans les modalités des réponses, restreignant le champ des analyses comparatives possibles.

Le questionnaire couvre les thématiques suivantes : composition du ménage, caractéristiques sociodémographiques du répondant, informations sur le partenaire, histoire des partenaires antérieures, informations sur les enfants (qu'ils soient biologiques, adoptifs, du partenaire), y compris sur la garde extrafamiliale et les modalités éducatives, données sur les soutiens reçus par et apportés à d'autres ménages, contributions d'entretiens, conflit travail-famille. Pour finir, les répondants sont interrogés sur leur santé physique et psychique, ainsi que sur les représentations qu'ils se font des questions liées à la famille et au genre. Cet ouvrage mobilise un large éventail d'informations, d'une part pour reconstituer la structure et l'organisation des familles, d'autre part pour déterminer leur qualité de vie tant dans ses dimensions objectives (conditions de vie) que subjectives (bien-être).

***

Le chapitre 1, rédigé par Yvon Csonka et Andrea Mosimann, présente en détail la genèse des EFG 2013 et 2018. L'histoire de la construction des questionnaires permet de comprendre la logique des thématiques traitées et des informations disponibles, ainsi que les raisons des changements introduits entre les deux enquêtes. Le chapitre renseigne aussi sur les spécificités techniques de l'enquête : méthodes d'échantillonnage, pondérations, choix relatifs à la constitution des bases de données. Il sert de point de référence méthodologique aux autres chapitres, qui utilisent tous ces données.

---

12 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.1501361.html (consulté le 19.08.2021).

Dans le chapitre 2, Jean-Marie Le Goff et Valérie-Anne Ryser se demandent pourquoi les couples cohabitants – avec ou sans enfants – ont encore en Suisse, contrairement à d'autres pays européens, des indicateurs de bien-être péjorés par rapport aux couples mariés. Ils notent que ces couples ont des attitudes plus égalitaires et une répartition du travail entre conjoints moins genrée que chez leurs congénères mariés. Ils supputent que cette spécificité induit un déficit de bien-être dans un contexte institutionnel et culturel peu favorable à l'engagement professionnel des mères (surcharge et stress plus importants pour les femmes), conformément à l'hypothèse centrale de l'ouvrage. Alternativement, les auteurs observent que les couples cohabitants rapportent plus de conflits conjugaux, ce dont pourrait découler leur moindre bien-être émotionnel – il s'agit là d'une hypothèse alternative. Utilisant des méthodes novatrices (réseaux bayésiens), les auteurs explorent ces deux pistes d'explication. Pour trancher cette question, le chapitre ne mobilise que les données de l'EFG 2013, certaines variables nécessaires à l'analyse n'ayant pas été répétées dans l'enquête 2018.

Au chapitre 3, Claudine Sauvain-Dugerdil et Modeste Millogo examinent les liens entre la parentalité et la qualité de vie au travers des données de l'EFG 2018. Ils commencent par se demander si l'existence sans enfant en Suisse correspond à un mode de vie spécifique qui se répand et à des valeurs distinctes (valoriser la vie sans enfant), une question souvent soulevée par le grand public. Dans un second temps, ils analysent le lien entre l'absence d'enfant et la qualité de vie à travers une série d'indicateurs relatifs au bien-être économique, à la santé, à la gestion du quotidien, aux relations de couple et à la vie sociale. Leur hypothèse est celle d'une plus grande pression vécue par les parents dans le contexte suisse, défavorable à l'arrivée des enfants, surtout pour les femmes. Déterminer si cette pression a des conséquences durables sur la qualité de vie et le bien-être des parents reste une question ouverte. Unique à cet égard dans le présent ouvrage, ce chapitre étudie non seulement le bien-être des individus avec et sans enfant aux âges adultes médian (40-65 ans) mais examine aussi la période de la vie ultérieure, en le comparant aux personnes âgées de plus de 65 ans, ayant eu ou non des enfants.

Dans le chapitre 4, Modeste Millogo, Clémentine Rossier et Gina Potarca observent que, dans les pays à revenus élevés, la présence et la forme des politiques familiales sont des facteurs décisifs pour l'intensité de l'emploi des mères, mais aussi pour les retombées de cet emploi sur leur bien-être et leur santé. Dans les pays les mieux pourvus en politiques familiales, les mères en emploi à plein temps se portent tout aussi bien, voire mieux, que celles qui travaillent à temps partiel, toutes choses égales par ailleurs ; dans les pays aux politiques familiales faiblement développées, les mères peu engagées sur le marché du travail ont au contraire de meilleurs indicateurs que les mères à

temps plein, leur engagement professionnel restant peu soutenu. Qu'en est-il en Suisse, un pays où les politiques familiales sont d'intensité moyenne ? Les auteurs font l'hypothèse d'une situation entre ces deux extrêmes. Pour la vérifier, le trio propose d'examiner l'effet, sur le bien-être parental, des combinaisons d'emploi des deux parents résidant avec des enfants de moins de 12 ans. Cette perspective permet de coller de plus près aux avancées en matière d'égalité de genre et d'explorer l'effet sur le bien-être des configurations émergentes que sont les deux temps partiels et les familles où les femmes sont les pourvoyeuses principales de ressources. Les auteurs utilisent les données de l'EFG 2018, assorties d'équations structurelles pour tenir compte de la causalité inverse (effet de la santé sur l'emploi) ; les données de 2013, moins complètes, sont néanmoins mobilisées pour explorer les évolutions en cours.

Dorian Kessler observe au chapitre 5 l'évolution, au cours des dernières décennies, des inégalités de genre en Suisse après un divorce. La littérature montre un changement récent dans un certain nombre de pays, avec une diminution des désavantages économiques pour les femmes par rapport aux hommes – grâce à leur meilleure insertion sur le marché de l'emploi – et une réduction des inégalités de bien-être émotionnel entre les sexes – les pères restant plus en contact avec leurs enfants. L'auteur postule que ces évolutions ne sont pas encore perceptibles en Suisse, où les relations de genre et les institutions familiales restent conservatrices. Il mobilise cinq sources de données, dont l'EFG 2013, et compare deux époques : la décennie qui précède la réforme du divorce en 2000 et celle qui la suit. Il analyse ces évolutions en tenant compte de la composition du groupe de divorcés, qui a changé. Une étude plus poussée inclut également les transferts (de nature variée) entre ex-conjoints, ce qui permet de s'interroger aussi sur l'efficacité des législations dans ce domaine.

Dans le chapitre 6, Claudia Recksiedler et Laura Bernardi soulignent que l'évolution des pratiques juridiques et parentales a conduit, un peu partout en Europe, à une augmentation de la proportion de parents optant pour la garde partagée en cas de séparation. Il se trouve que la Suisse est en retard sur ces évolutions : avant 2017, il n'existait dans ce pays aucune voie juridique clairement définie en matière de garde partagée. Grâce à l'EFG 2018, conduite peu de temps après ces changements législatifs, les deux chercheuses sont en mesure de faire le point sur la prévalence des familles en situation de garde partagée, ainsi que sur la santé et le bien-être des parents dans cette situation. L'expérience des autres pays a montré que, lorsque la garde partagée est peu répandue, les parents qui optent pour ce mode de vie familial ont tendance à être plus aisés et à entretenir une relation moins conflictuelle, ce qui peut se traduire par un bien-être émotionnel plus élevé. Les chercheuses

se demandent à quel point les personnes qui optent pour la garde partagée sont sélectionnées aujourd'hui en Suisse.

Roxane Gerber et Marion Burkimsher adoptent une perspective un peu différente au chapitre 7, en ne considérant que les indicateurs objectifs du bien-être tels que la formation, le revenu, l'insertion professionnelle ou le soutien reçu des relations. Intéressées par les liens entre trajectoires migratoires et construction de la famille, elles constatent d'emblée une absence de différence de bien-être émotionnel entre femmes natives et migrantes, et cela à différentes étapes dans leur trajectoire familiale. Grâce aux données de l'EFG 2018, les auteures se focalisent alors sur les différences importantes observées dans le calendrier de constitution de la famille entre ces deux groupes, en cherchant à mettre en évidence les processus sous-jacents à l'œuvre : elles examinent notamment le rôle de facteurs comme le pays d'origine, la date de l'arrivée en Suisse, le niveau d'éducation, l'insertion professionnelle et les conflits travail-famille.

En conclusion, Claudine Sauvain Dugerdil, Clémentine Rossier et Laura Bernardi reviennent sur ces différentes questions et synthétisent les réponses apportées à l'hypothèse centrale explorée dans cet ouvrage : le contexte de genre et le cadre familial conservateur qui prévaut en Suisse nuisent au bien-être des individus dans des structures familiales alternatives. À la lumière des résultats, elles proposent une réflexion plus large sur l'appréhension de la qualité de vie et reviennent sur les singularités suisses. Elles mettent en avant la richesse des résultats obtenus mais interrogent aussi les limites des données prises en compte (données transversales et données produites par la statistique publique), qui restent, par bien des aspects, peu adaptées à la recherche.

Les résultats présentés dans cet ouvrage contribueront collectivement à la littérature grandissante sur l'influence des relations de genre et sur le rôle de l'État providence comme médiateur crucial entre la structure familiale et le bien-être des individus. D'un point de vue empirique, ces travaux devraient aussi permettre de mettre en évidence les vulnérabilités que la complexification grandissante des familles contemporaines suscite en Suisse, et la nécessité d'y adapter les politiques familiales. Les études conduites dans ce livre apporteront, nous l'espérons, des pistes de réflexions sur les perspectives d'amélioration et d'innovation des politiques liées à la famille, dans un contexte institutionnel encore dominé par la référence à un modèle unique (modèle « Monsieur Gagne-Pain »), qui est progressivement marginalisé par la diffusion d'une diversité d'autres formes familiales.

Références bibliographiques

Adema W., Ali N, Thévenon O. (2014), *Changes in Family Policies and Outcomes : Is There Convergence ?* Paris, OCDE Publishing, OCDE Social, Employment and Migration Working Papers, 157.

Beaujouan E., Sobotka T., Brzozowska Z., Zeman K. (2017), « La proportion de femmes sans enfant a-t-elle un pic en Europe ? », *Population et Société*, 540.

Berkman L. F., Glass T., Brissette I., Seeman T. E. (2000), « From social integration to health : Durkheim in the new millennium », *Social Science and Medicine*, 51(6) : 843-857.

Charton L., Wanner P. (2001), « La première mise en couple en Suisse : choix du type d'union et devenir de la cohabitation hors mariage », *Population*, 56(4) : 539-567.

De Carlo I., Aeby G., Widmer E. (2014), « La variété des configurations familiales après une recomposition : choix et contraintes », *Swiss Journal of Sociology*, 40(1) : 9-27.

Deci E. L., Ryan R. M. (2008), « Facilitating optimal motivation and psychological well-being across life's domains », *Canadian Psychology*, 49(1) : 14.

Denney J. T., Gorman B. K., Barrera C. B. (2013), « Families, resources and adult health : where do sexual minorities fit ? », *Journal of Health and Social Behavior*, 54(1) : 46-63.

Diener E., Oishi S., Tay L. (2018), « Advances in subjective well-being research », *Nature Human Behaviour*, 2(4) : 253-260.

Dodge R., Daly A. P., Huyton J., Sanders L. D. (2012), « The challenge of defining wellbeing », *International Journal of Wellbeing*, 2(3) : 222-235.

Donoho C. J., Crimmins E. M., Seeman T. E. (2013), « Marital quality, gender, and markers of inflammation in the MIDUS cohort », *Journal of Marriage and Family*, 75(1) : 127-141.

Ehrler F., Bühlmann F., Farago P., Höpflinger F. *et al.* (dir.) [2016], *Rapport social 2016 : bien-être*. Lausanne, Seismo, coll. « Rapport social ».

Fletcher G. J., Simpson J. A., Thomas G. (2000), « The measurement of perceived relationship quality components : a confirmatory factor analytic approach », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 26(3) : 340-354.

Fux B. (2005), *Évolution des formes de vie familiale*, Neuchâtel, OFS.

Gauthier A. H. (2002), « Family policies in industrialized countries : is there convergence ? », *Population*, 57(3) : 457-484.

Gennetian L. A. (2005), « One or two parents ? Half or step siblings ? The effect of family structure on young children's achievement », *Journal of Population Economics*, 18(3) : 415-436.

Gianettoni L., Carvalho Arruda C., Gauthier J.-A., Gross D., Joye D. (2015), « Aspirations professionnelles des jeunes en Suisse : rôles sexués et conciliation travail/famille », *Social Change in Switzerland*, 3.

Glass J., Simon R. W., Andersson M. A. (2016), « Parenthood and happiness : effects of work-family reconciliation policies in 22 OCDE countries », *American Journal of Sociology*, 122(3) : 886-929.

Goldscheider F., Bernhardt E., Lappegård T. (2015), « The gender revolution : a framework for understanding changing family and demographic behavior », *Population and Development Review*, 41(2) : 207-239.

Headey B., Wearing A. (1989), « Personality, life events, and subjective well-being : toward a dynamic equilibrium model », *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(4) : 731.

Heckhausen J., Buchmann M., 2019, « A multi-disciplinary model of life-course canalization and agency », *Advances in Life Course Research*, 41, 100246.

Kabátek J., Perales F. (2021, « Academic achievement of children in same-and different-sex-parented families : a population-level analysis of linked administrative data from the Netherlands », *Demography*, 58(2) : 393-418.

Kellerhals J., Widmer E. (2007), *Familles en Suisse : les nouveaux liens.* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Klüsener S., Perelli-Harris B., Gassen N. S. (2013), « Spatial aspects of the rise of nonmarital fertility across Europe since 1960 : the role of states and regions in shaping patterns of change », *European Journal of Population*, 29(2) : 137-165.

Korpi W., Ferrarini T., Englund S. (2013), « Women's opportunities under different family policy constellations : gender, class, and inequality tradeoffs in western countries re-examined », *Social Politics : International Studies in Gender, State and Society*, 20(1) : 1-40.

Larenza O. (2019), *Social Policy Shaping the Life-course : A Study on Lone Parents' Vulnerability*. Thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne.

Lawrence E. M., Rogers R. G., Zajacova A., Wadsworth T. (2019), « Marital happiness, marital status, health, and longevity », *Journal of Happiness Studies*, 20(5) : 1539-1561.

Le Goff J.-M., Sauvain-Dugerdil C., Rossier C., Coenen-Huther J. (2005), *Maternité et parcours de vie : l'enfant a-t-il toujours une place dans les projets des femmes en Suisse ?* Berne, Peter Lang Publishing, coll. « Population, famille et société ».

Le Goff J.-M., Ryser V.-A. (2013), « Mariage et union consensuelle avec enfant en Suisse », *in* D. Tabutin et B. Masquelier (dir.), *Ralentissements, résistances et ruptures dans les transitions démographiques* (pp. 157-172). Actes de la chaire Quételet 2010, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.

Le Goff J.-M., Levy R. (2016), *Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre*. Lausanne, Seismo.

Lesthaeghe R. (2010), « The unfolding story of the second demographic transition », *Population and Development Review*, 36(2) : 211-251.

Levy R., Gauthier J.-A., Widmer E. (2006), « Entre contraintes institutionnelle et domestique : les parcours de vie masculins et féminins en Suisse », *Canadian Journal of Sociology*, 31(4) : 461-489.

Mellor D., Hayashi Y., Stokes M., Firth L. *et al.* (2009), « Volunteering and its relationship with personal and neighborhood well-being », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 38(1) : 144-159.

Mikucka M., Rizzi E. (2019), « The parenthood and happiness link : testing predictions from five theories », *European Journal of Population*, 36(1) : 1-25.

Nomaguchi K. M., Milkie M. A. (2003), « Costs and rewards of children : the effects of becoming a parent on adults' lives », *Journal of Marriage and Family*, 65(2) : 356-374.

Nomaguchi K.M., Milkie M. A. (2020), « Parenthood and well–being : a decade in review », *Journal of Marriage and Family*, 82(1) : 198-223.

Perelli-Harris B., Hoherz S., Lappegård T., Evans A. (2019), « Mind the "happiness" gap : the relationship between cohabitation, marriage, and subjective well-being in the United Kingdom, Australia, Germany and Norway », *Demography*, 56(4) : 1219-1246.

Philipov D., Bernardi L. (2011), « Konzepte und Operationalisierung von reproduktiven Entscheidungen », *Am Beispiel Osterreichs, Deutschlands und der Schweiz. Comparative Population Studies*, 36 : 531-572.

Portes A. (1998), « Social capital : its origins and applications in modern sociology », *Annual Review of Sociology*, 24(1) : 1-24.

Raworth K. (2017), « A doughnut for the Anthropocene : humanity's compass in the 21st century », *The Lancet Planetary Health*, 1(2) : e48-e49.

Ryan R. M., Deci E. L. (2001), « On happiness and human potentials : a review of research on hedonic and eudaimonic well-being », *Annual Review of Psychology*, 52(1) : 141-166.

Ryff C. D., Keyes C. L. (1995), « The structure of psychological well-being revisited », *Journal of Personality and Social Psychology*, 69(4) : 719-727.

Sobotka T. (2011), « Fertility in Austria, Germany and Switzerland : is there a common pattern ? », *Comparative Population Studies*, 36(2-3) : 263-302.

Stock G., Bertram H., Fürnkranz-Prskawetz A., Holzgreve W. *et al.* (eds) [2012], *Zukunft mit Kindern – Fertilität und gesellschaftliche Entwicklung in Deutschland, Österreich und der Schweiz* (*A Future with Children : Fertility and the Development of Society in Germany, Austria, and Switzerland*). Frankfurt/New York, Campus Verlag.

Struffolino E., Bernardi L. (2016), « Lone parents in Switzerland : characteristics over time », *Démos – Informations démographiques*, Neuchâtel, OFS.

Tay L., Diener E. (2011), « Needs and subjective well-being around the world », *Journal of Personality and Social Psychology*, 101(2) : 354-365.

Thomas P.-A., Liu H., Umberson D., Suitor J. J. (2017), « Family relationships and well-being », *Innovation in Aging*, 1(3) : https://doi.org/10.1093/geroni/igx025.

Thomsin L., Le Goff J. M., Sauvain-Dugerdil C. (2004), « Genre et étapes du passage à la vie adulte en Suisse », *Espace populations sociétés*, 1 : 81-96.

Topp C. W., Østergaard S. D., Søndergaard S., Bech P. (2015), « The WHO-5 well-being index : a systematic review of the literature », *Psychotherapy and Psychosomatics*, 84(3) : 167-176.

Umberson D., Pudrovska T., Reczek C. (2010), « Parenthood, childlessness, and well–being : a life course perspective », *Journal of Marriage and Family*, 72(3) : 612-629.

Umberson D., Thomeer M. B., Williams K. (2013), « Family status and mental health : recent advances and future directions », *in* C. S. Aneshensel, J. C. Phelan et A. Bierman (eds), *Handbook of the Sociology of mental health* (pp. 405-431). Dordrecht, Springer.

Umberson D., Thomeer M. B. (2020), « Family matters : research on family ties and health, 2010 to 2020 », *Journal of Marriage and Family*, 82(1) : 404-419.

Widmer E., Ritschard G., Mueller N. S. (2009), « Trajectoires professionnelles et familiales en Suisse : quelle pluralisation ? », *in* M. Oris *et al.* (eds), *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités* (pp. 253-272). Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Widmer E. D., Spini D. (2017), « Misleading norms and vulnerability in the life course : definition and illustrations », *Research in Human Development*, 14(1) : 52-67.

Yvon Csonka et Andrea Mosimann

1 L'Enquête sur les familles et les générations 2018 et son contexte

Introduction

Les chapitres suivants de ce volume utilisent essentiellement les données de l'EFG réalisée en 2018 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit dans ce chapitre de présenter l'EFG 2018, tout en la replaçant dans ses différents contextes : enquêtes qui l'ont précédée, autres éléments du système d'information sur les familles à l'OFS et raisons justifiant l'investissement de la statistique publique dans ce domaine.

L'OFS diffuse régulièrement, depuis des décennies, des informations sur les ménages et les familles. Cet office a conduit une première enquête sur les familles en 1994-1995, ce qui a permis à la Suisse de participer à un programme de relevés similaires dans les pays membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE). Dans le cadre du système de recensement fédéral de la population introduit en 2010, l'EFG est une des cinq enquêtes thématiques réalisées en tournus annuel[1]. Sa première mise en œuvre a eu lieu en 2013. L'EFG 2018 reprend en grande partie le contenu et les méthodes de l'EFG 2013, avec des adaptations.

Les EFG représentent la principale source de données sur les familles générées par l'OFS, à l'échelle du pays et de ses grandes régions. Les cantons ont la possibilité d'y participer en densifiant leur échantillon, de manière à pouvoir comparer les résultats de leur juridiction avec ceux du pays entier. Dans le système de diffusion de l'OFS, les résultats des EFG sont complétés périodiquement par des informations en provenance de toutes les sources disponibles, dont plusieurs autres enquêtes par sondage. Les données des états civils permettent de suivre l'évolution des mariages, des divorces et de la fécondité, tandis que les relevés structurels annuels, qui ont succédé aux recensements décennaux de la population, fournissent des indications fiables

1 Le système de recensement est décrit sur https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/recensement-population/quatre-elements-cles.html.

sur la composition des ménages et sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes qui les composent.

Mais sous quelles impulsions l'OFS produit-il des chiffres et des analyses sur les familles et les relations entre les générations ? En tant que centre de compétence de statistique publique, cet office « a pour mandat de produire et de diffuser des informations sur les grands domaines de la société dans une forme adaptée à leurs destinataires. Ces informations servent notamment à observer et à évaluer la situation et les développements dans les principaux domaines de l'action politique, afin de pouvoir planifier et conduire cette action[2] ». Quant à la position de la Confédération sur les questions familiales, ainsi que l'exprime l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), « nombre de tâches de la politique familiale suisse relèvent de la compétence des cantons et des communes, si bien que la Confédération n'intervient qu'à titre subsidiaire, en assumant un rôle de soutien[3] » (OFAS 2017). Cependant, des sujets tels que la conciliation famille-travail, le congé parental, la situation financière des familles, le droit de la famille, la garde extrafamiliale des enfants, le travail de *care*, la garde des petits-enfants, etc., reviennent régulièrement dans le débat politique à l'échelle nationale. Afin de fournir les éléments nécessaires pour éclairer ces débats, sur mandat du Conseil fédéral[4], l'OFS élargit constamment l'offre diffusée sur son portail[5] et par ses autres canaux de diffusion. Il élabore également des rapports statistiques périodiques sur les familles.

1.1 De l'Enquête suisse sur la famille de 1994-1995 aux Enquêtes sur les familles et les générations

L'Enquête suisse sur la Famille (ESF) de 1994-1995 a été conçue de manière à participer au programme international d'enquêtes sur la fécondité et la famille (*Fertility and Family Surveys*, FFS) lancé au début des années 1990 et conduit dans 23 pays membres de l'UNECE. La direction du projet a été assurée par l'OFS sur mandat du Conseil fédéral, en collaboration avec l'Institut de sociologie de l'université de Zurich et le laboratoire de démographie économique et sociale de l'université de Genève.

---

2 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/ofs/statistique-publique.html (consulté le 30.08.2021).

3 Ce qui reflète le sens de l'article 41, alinéa c, de la Constitution fédérale.

4 Les bases légales des EFG sont la loi du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population, l'ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population et l'ordonnance sur l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993.

5 https://www.bfs.admin.ch (consulté le 30.08.2021).

Le cœur du questionnaire consistait à établir une triple biographie de la personne interviewée, dans les domaines de la formation et de la vie professionnelle, des changements de domicile, et du parcours familial (vie de couple, vie féconde et biographie des enfants). Des informations ont également été récoltées sur la famille d'origine et sur les caractéristiques de chaque membre du ménage actuel. Le questionnaire comprenait aussi de nombreuses questions d'opinion sur la famille, les enfants et divers autres aspects de l'existence. Les données ont permis de mener à bien des analyses longitudinales (histoire de vie des individus) qui complètent la vision transversale sur la situation de la fécondité, de la nuptialité et de la structure des ménages apportée par les recensements et les données de l'état civil. L'enquête avait également pour but d'étudier les relations entre les valeurs, les croyances et les attitudes des individus et leurs comportements en matière de fécondité et de vie conjugale.

L'ESF a été menée auprès d'un échantillon de 5 964 personnes âgées de 20 à 49 ans, dont 3 881 femmes et 2 083 hommes. Elle comportait un *screening* téléphonique destiné à identifier une personne-cible, une entrevue en face à face assistée par ordinateur d'une durée moyenne d'une heure, et un questionnaire écrit autoadministré.

Les résultats de cette enquête ont été présentés dans plusieurs publications de l'OFS (en particulier OFS 1998), sous la forme d'un *Standard Country Report* publié par l'UNECE (Gabadinho et Wanner 1999), dans une publication de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) [Haug 1998], mais aussi dans un volume ainsi que dans des articles et rapports établis par les équipes de recherche des universités de Genève et de Zurich (par exemple : Fux et Baumgartner 1998 ; Thomsin *et al.* 2004 ; Le Goff *et al.* 2005).

Jusqu'en 2013, l'OFS n'a réalisé aucune nouvelle enquête dédiée spécifiquement au thème de la famille, mais il a continué de diffuser des informations pertinentes tirées d'autres sources. Deux des volumes d'analyse des données du recensement fédéral de la population en 2000 sont consacrés aux familles, aux ménages et à leurs évolutions (OFS 2005a ; OFS 2005b). Par ailleurs, l'OFS a contribué, par un état des lieux statistique, au *Rapport sur les familles 2004* piloté par l'OFAS (Département fédéral de l'intérieur 2004), puis il a publié son propre rapport statistique sur les familles, intégrant la plupart des données disponibles à l'époque (OFS 2008a). Une publication rend compte des comportements démographiques des familles en Suisse de 1970 à 2008 (OFS 2009) ; une autre, plus spécialisée, est consacrée aux pères engagés dans la sphère domestique et familiale (OFS 2013). De plus, des données relatives aux familles, fondées sur de nombreuses sources, sont

disponibles sur le site Internet de l'Office depuis plusieurs années, actualisées et complétées régulièrement[6].

1.2 La première EFG en 2013 et sa genèse

Alors que l'enquête de 1994-1995 faisait officiellement partie du programme des FFS, l'EFG s'est, dès sa conception, distinguée du *Generations and Gender Programme* (GGP), successeur des FFS également mis en place par l'UNECE au début des années 2000. Des études de faisabilité mandatées par l'OFS ont établi en particulier que le design en panel, avec des vagues de trois ans en trois ans, ne serait pas compatible avec le caractère intégré des enquêtes thématiques rattachées au nouveau système de recensement fédéral de la population, introduit dès 2010 et dont l'EFG fait partie. Ces cinq enquêtes sont conduites en alternance sur des cycles de cinq ans.

Dès l'origine, la conception de l'EFG était encadrée par la description succincte figurant dans l'ordonnance sur les relevés statistiques (article 102), qui stipule que l'enquête doit être menée auprès d'un échantillon de 10 000 personnes (voire plus si des cantons souhaitent augmenter l'échantillon de leur population), représentatif de la population résidente permanente âgée de 15 ans et plus, sous la forme d'une entrevue téléphonique complétée par une enquête écrite. Les informations à relever sont précisées dans le programme de relevés du recensement fédéral de la population (OFS, 2008b). Comme les autres enquêtes auprès des personnes et des ménages, l'EFG doit consigner une série de caractères sociodémographiques clés (ou les extraire de registres quand c'est possible).

L'équipe responsable de l'enquête a dressé un inventaire de toutes les variables exploitables sur la famille dans les enquêtes existantes de l'OFS et établi celles qui ne devraient pas être dupliquées dans l'EFG. Sur cette base, l'Office a confié au laboratoire de démographie et d'études familiales de l'université de Genève le mandat d'élaborer une première version du questionnaire de l'EFG. Certaines des thématiques, voire des questions précises de l'enquête *Generations and Gender Survey* (GGS) conduite par le GGP, ont été reprises. La collaboration avec le GGP se poursuit à ce jour, sous forme de participation aux rencontres de son *Council of Partners*. En parallèle, l'OFS a mis sur pied un groupe d'accompagnement incluant des parties prenantes de la politique familiale (OFAS, Secrétariat d'Etat à l'économie, Bureau fédéral de l'égalité, Commission fédérale pour les questions familiales), dont le rôle

6 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles.html (consulté le 30.08.2021).

était d'apporter leur expertise et de communiquer leurs besoins d'information en lien avec les préoccupations politiques.

L'institut mandaté a livré non seulement l'ébauche du questionnaire de l'entretien téléphonique (*Computer Assisted Telephone Interview*, ou CATI) et du questionnaire complémentaire écrit, à remplir en ligne (*Computer Aided Web Interview*, ou CAWI) ou sur papier (*Paper Aided Personal Interview*, ou PAPI), mais aussi des indications pour les instructions aux enquêteurs, ainsi qu'une première proposition de grille d'analyses. A suivi un long travail pour ajuster les traductions (du français vers l'allemand et l'italien), affiner les libellés, réviser les filtres et créer des contrôles de plausibilité en ligne, jusqu'à ce qu'une version soit livrée à l'institut de sondage LINK, mandaté pour effectuer l'enquête sur le terrain. La programmation des questionnaires par l'institut a encore nécessité une série de mises au point de l'instrument d'enquête. Après avoir été testée lors de deux enquêtes-pilotes, l'EFG a été conduite comme prévu tout au long de l'année 2013, auprès d'un échantillon de 17 289 personnes âgées de 15 à 79 ans, faisant partie de la population résidante permanente et ayant pu répondre aux questionnaires en allemand, en français ou en italien.

Les premiers résultats ont été publiés au printemps 2015 (OFS 2015). L'EFG 2013 a aussi constitué l'une des sources principales de l'ouvrage de référence *Les familles en Suisse : rapport statistique 2017* (OFS 2017[7]). D'autres résultats contenant des contributions de chercheurs du Programme national de recherche LIVES ont été publiés par l'OFS (OFS 2016a ; OFS 2016b), ainsi que par la ville de Zurich et par les cantons et qui avaient augmenté leur échantillon.

1.3 L'EFG 2018

La répétition de l'EFG en 2018 a fourni l'occasion d'optimiser l'instrument d'enquête sur la base de l'expérience acquise. La consigne pour la conception du questionnaire de la version 2018 était de conserver autant que possible les variables de 2013, afin d'assurer des comparaisons dans le temps. Un groupe d'accompagnement *ad hoc* a été mis sur pied, afin de recueillir en particulier les besoins d'information en fonction de l'évolution des questionnements politiques prioritaires[8]. D'autre part, l'OFS souhaitait raccourcir sensiblement

7 Cet ouvrage constitue l'une des annexes du *Rapport sur les familles 2017* (Conseil fédéral 2017), rédigé en réponse aux postulats 12.3144 Meier-Schatz du 14 mars 2012 et 01.3733 Fehr du 12 décembre 2001.

8 Les membres en étaient des représentants des mêmes institutions qu'en 2013 (voir plus haut). Les chercheuses du PNR LIVES qui ont analysé les données de l'EFG 2013 ont aussi été consultées.

l'entretien téléphonique afin de réduire la charge sur les personnes interrogées, mais aussi les coûts d'enquête. C'est ainsi qu'a été mis en pratique l'adage popularisé par un conseiller fédéral à propos du confinement lors de la pandémie de Covid-19, et que nous paraphrasons : « Aussi court que possible, mais aussi long que nécessaire. »

1.3.1 Les thèmes couverts par l'EFG 2018

Les thématiques abordées dans l'EFG 2018 sont présentées dans le tableau 1[9].

Tableau 1 : Les thèmes de l'Enquête sur les Familles et les Générations 2018

Entretien téléphonique (CATI)	
Module 1 : composition du ménage	› Taille du ménage (nombre de personnes qui vivent au moins 4 jours par semaine dans le ménage de la personne interrogée). › Caractères sociodémographiques des membres du ménage. › Relations des membres du ménage à la personne interrogée (pour la détermination du type de ménage).
Module 2 : relation de couple actuelle	› Caractères sociodémographiques du ou de la partenaire de la personne interrogée. › Début de la relation respectivement de la mise en ménage commun. › Living apart together (LAT) : raisons des ménages séparés, fréquence des contacts et distance entre les domiciles.
Module 3 : relations de couple antérieures (avec ménage commun)	› Caractères sociodémographiques des partenaires précédents de la personne interrogée. › Début et fin des relations de couple précédentes. › Contacts avec partenaires(s) précédents.
Module 4 : enfants	› Nombre, sexe et date de naissance des enfants (aussi adoptés) de la personne interrogée, qui vivent en dehors de son ménage. › Garde et autorité parentale pour les enfants mineurs lorsque la personne interrogée est séparée ou divorcée de l'autre parent de ces enfants. › Interruption de travail ou adaptation du taux d'emploi après la naissance des enfants. › Départ des enfants du foyer, fréquence des contacts avec eux et distance entre les domiciles. › Souhaits d'enfants. › Nombre, année de naissance des petits-enfants, garde et fréquence des contacts avec eux.

Suite du tableau 1 à la page suivante.

9 On trouve les questionnaires de l'EFG 2013 et de l'EFG 2018, y compris les schémas de déroulement des CATI, à l'adresse suivante : www.efg-f.bfs.admin.ch (consulté le 30.08.2021).

Suite du tableau 1.

Module 5 : vie familiale	› Partage des soins aux enfants dans les ménages en couple : par exemple, rester à la maison quand les enfants sont malades, aider leurs enfants à faire leurs devoirs, etc. › Recours à l'accueil extrafamilial.
Module 6 : soutien donné	› Partage des tâches domestiques entre les partenaires. › Soutien pratique à des proches (aide à des personnes limitées pour des raisons de santé, aide au ménage).
Module 7 : migration et famille d'origine	› Migration. › Famille d'origine ; départ du foyer parental. › Fréquence des contacts et distance géographique par rapport aux parents. › Pays de naissance et formation des parents.
Module 8 : situation professionnelle et formation	› Situation professionnelle ; souhait de modification du taux d'activité. › Formation. › Situation professionnelle et formation du/de la partenaire.
Module 9 : situation matérielle, aide reçue ou donnée, privations matérielles	› Situation financière. › Contributions d'entretien. › Soutien matériel reçu ou donné.

Partie écrite autoadministrée (CAWI/PAPI)

› Contacts avec des membres de la parenté, des amis, des voisins ; sentiment de solitude.
› Nombre de frères et sœurs, de grands-parents.
› Orientation politique ; orientation religieuse.
› Santé, bien-être, satisfaction dans la vie, sentiment d'être débordé par le cumul travail-famille.
› Opinions concernant la vie de famille, les rôles des hommes et des femmes, les relations entre générations.
› Fondation d'une famille ; contraception.
› Relation de couple et vie en commun (décisions, gestion des revenus, désaccords, etc.)

1.3.2 Les modifications par rapport à l'EFG 2013

Par rapport à l'EFG 2013, certains filtres ont été modifiés afin de réduire la complexité dans la programmation du questionnaire ainsi que dans la préparation et l'analyse des données. Certaines questions qui n'avaient pas fourni de résultats satisfaisants ont été adaptées – voire supprimées. D'autres questions, telles que celles portant sur les partenariats enregistrés de couples de même sexe, ont été éliminées, le nombre de cas étant trop faible pour fournir des résultats statistiquement significatifs. Les changements sont précisés dans l'encadré 1.

Encadré 1
Principales modifications du questionnaire de l'EFG 2018 par rapport à l'enquête de 2013

- La saisie de la composition du ménage a été considérablement simplifiée, et seules les personnes qui passaient au moins 4 jours par semaine dans le ménage de la personne interrogée ont été considérées. En 2013, on avait également relevé, séparément, les personnes qui ne vivaient en moyenne que 2-3 jours par semaine dans le ménage. De plus, en 2018, les membres du ménage ont été directement repris des registres et ont simplement fait l'objet d'une confirmation ou d'une correction dans le CATI, ce qui a aussi raccourci le temps de saisie. Alors qu'en 2013, les relations de chaque membre du ménage avec tous les autres avaient été saisies, on s'est limité en 2018 aux relations par rapport à la personne interrogée, avec deux questions supplémentaires pour déterminer le type de ménage.
- Dans l'EFG 2018, l'enregistrement des enfants vivant hors du ménage s'est limité aux enfants biologiques et adoptifs de la personne interrogée alors qu'en 2013, on avait également saisi des informations sur les enfants du ou de la partenaire, ainsi que sur les enfants placés qui avaient vécu au moins un an dans le ménage de la personne interrogée[a)].
- Les questions sur les grossesses qui n'ont pas abouti à une naissance vivante – sujet sensible, sous-déclaré et pour lequel existent des données médicales – ont été supprimées.
- Le souhait d'enfant n'a été saisi que pour la personne interrogée, et non plus pour sa ou son partenaire, information indirecte qui posait des problèmes d'interprétation. En revanche, les interruptions d'emploi et les modifications de taux d'emploi après la naissance des enfants ont été collectées tant pour la personne interrogée que pour sa ou son (ex-)partenaire.
- La structuration des questions sur l'accueil extrafamilial des enfants, dans le module 5, a été passablement remaniée pour être harmonisée avec l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC), sur les revenus et les conditions de vie. En 2018, au lieu du nombre de jours pendant lesquels les enfants étaient gardés, on a demandé le nombre moyen d'heures de garde.
- Dans le module 6, en plus de la répartition du travail domestique en général, on a posé des questions à propos de la répartition de différentes activités telles que faire le ménage, préparer les repas, s'occuper des tâches administratives, etc.
- Pour le soutien non matériel, seule l'aide fournie par la personne interrogée a été saisie, mais de manière plus détaillée qu'en 2013, l'aide reçue étant largement traitée dans l'enquête sur la santé. Les questions ont porté sur l'aide fournie à des personnes atteintes dans leur santé, alors qu'en 2013,

Suite de l'encadre 1 à la page suivante.

Suite de l'encadre 1.

elles couvraient l'aide régulière pour l'entretien personnel – par exemple pour manger, se lever, se doucher ou aller aux toilettes.

› Comme on soupçonnait une sous-déclaration de la garde par les grands-parents dans les résultats de 2013, les questions sur les enfants gardés gratuitement ont été considérablement remaniées. Elles ont été déplacées dans le module 4 et ne s'adressent plus qu'aux grands-parents. On a demandé directement à ces derniers s'ils avaient gardé leurs petits-enfants au cours des 12 derniers mois.

› Dans le module 7, le filtrage des questions sur l'origine a été simplifié et les questions sur la date de départ du foyer parental n'ont été posées qu'aux personnes âgées de moins de 40 ans. Celles portant sur l'état de santé et la situation de logement des parents ont été supprimées, car elles avaient été peu utilisées dans les analyses.

› Dans le module 8, relatif à la situation sur le marché de l'emploi, la détermination du lieu de travail, qui avait été saisie en 2013 sur la base du registre des entreprises, n'a pas été reprise. En effet, la recherche en ligne dans la base de données prend du temps et cette information n'est pas centrale dans la perspective de la famille et des relations entre les générations. La manière de déterminer le niveau de formation a également été simplifiée.

› Les résultats de l'EFG 2013 et d'autres enquêtes de l'OFS ont conduit à conclure que des questions simples sur les revenus de la personne interrogée et de son ménage ne suffisent pas pour obtenir des réponses fiables ; de plus, la part des valeurs manquantes était relativement élevée. Le nombre de questions nécessaires pour obtenir des données fiables aurait constitué une charge disproportionnée et, parce que cet aspect est déjà couvert par d'autres enquêtes (SILC en particulier), on y a renoncé dans l'EFG 2018. Sont demeurées les questions indirectes sur la situation financière – dans quelle mesure le ménage parvient-il à joindre les deux bouts ? Peut-il épargner ou pas ? Vit-il de son épargne ou fait-il des dettes ?

› La seconde partie du questionnaire, écrite, a également subi quelques modifications. En particulier, les questions sur les contacts avec des personnes proches et celles sur l'utilisation de moyens de contraception ont été simplifiées : les premières, parce que l'analyse des réponses nécessitait de recourir à des méthodes complexes ; les secondes, parce que l'enquête suisse sur la santé couvre bien ce sujet. En outre, afin de raccourcir l'entretien téléphonique, quelques questions ont été déplacées vers le questionnaire écrit – par exemple ; les limitations dans la vie quotidienne dues à des problèmes de santé et la situation de logement (locataire, propriétaire ou autre).

---

a) Variables peu utilisées dans les analyses et, en ce qui concerne les enfants placés, nombre insuffisant d'observations dans l'échantillon.

Le plan d'échantillonnage de l'EFG 2013 était basé sur un tirage aléatoire de personnes âgées de 15 à 79 ans, selon des strates géographiques[10]. Il en a résulté que les personnes avec enfant(s) de moins de 13 ans dans le ménage, qui sont d'un intérêt particulier pour l'EFG, étaient relativement peu nombreuses, ce qui réduisait les possibilités d'analyse, notamment au niveau des régions ou des cantons. Comme le *Stichprobenrahmen für Personen- und Haushalterhebungen* (SRPH[11]), cadre de sondage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages de l'OFS, permet d'identifier certaines caractéristiques des personnes résidant en Suisse, y compris la composition de leur ménage, le plan de sondage de l'enquête 2018 a sur-échantillonné les personnes vivant avec des enfants de moins de 13 ans (40 % contre 21 % dans l'EFG 2013). Ce nouveau plan a également réduit de moitié la part des personnes de 15-24 ans, dont la plupart n'ont pas encore d'enfant et peu d'expérience de vie de famille autre que celle avec leurs parents (7,5 % contre 15 % en 2013). La part des personnes restantes est ainsi passée de 65 % en 2013 à 52,5 % en 2018.

Tableau 2 : Durée moyenne des entretiens téléphoniques (CATI) et de leurs modules, en 2013 et en 2018

Module	Thèmes	Durée moyenne (en minutes) 2013	2018
Module 00	Contact, salutations, argumentation	4.5	3.5
Module 01	Composition du ménage	2.9	1.7
Module 02	Relation de couple actuelle	1.0	1.2
Module 03	Relations de couple antérieures	1.4	1.3
Module 04	Enfants	3.1	3.7
Module 05	Vie familiale	1.1	1.7
Module 06	Soutien donné	2.1	2.7
Module 07	Migration et famille d'origine	5.0	2.3
Module 08	Situation professionnelle et formation	4.6	3.5
Module 09	Situation matérielle, aide reçue ou donnée, privations matérielles	4.3	2.6
Module 10	Choix du questionnaire complémentaire en ligne ou papier	1.2	1.6
Durée moyenne totale de l'entrevue téléphonique		31.2	25.8

10 Ces strates étaient constituées des cantons qui densifient leur échantillon (ainsi que la ville de Zurich), des cantons avec une population de tirage supérieure ou égale à 200 000 personnes, et des grandes régions restantes.

11 Ce cadre (SRPH) est construit à partir des données des registres des habitants des communes. Les données sont mises à jour chaque trimestre.

Conformément à l'objectif fixé, les modifications du CATI ont réduit la durée moyenne de passation de certains modules (tableau 2). En revanche, la durée moyenne d'autres modules, consacrés plus spécifiquement à la vie familiale, a été allongée. En effet, le sur-échantillonnage des personnes vivant dans des ménages avec enfants de moins de 13 ans a provoqué une augmentation du nombre de personnes passant par certains filtres et boucles. La durée moyenne des CATI a cependant baissé, passant de 31,2 minutes en 2013 à 25,8 minutes en 2018, soit une réduction de 17 %.

Quant au questionnaire CAWI, la durée médiane de réponse en ligne a été de 19 minutes en 2018, soit 2 minutes de moins qu'en 2013.

1.3.3 Phase de terrain et taux de réponse

Une enquête pilote a été menée six mois avant le début de l'enquête principale. Ses objectifs étaient de tester le questionnaire, mais aussi la gestion de l'échantillon et des adresses, la formation des enquêteurs, ainsi que la livraison et la préparation des données. L'institut de sondage mandaté organisa des séances de *debriefing* avec les enquêteurs et enquêtrices, et en intégra les constats dans un rapport sur l'enquête pilote qui, outre des données chiffrées, comprenait également des propositions d'optimisation du questionnaire (formulation et compréhensibilité des questions).

Juste avant le début de l'enquête pilote et juste avant celui de l'enquête principale, les enquêteurs et enquêtrices ont reçu une formation étendue, qui commençait par un exposé comprenant des informations générales sur l'enquête et sur son déroulement, sur le contenu du questionnaire, sur la manipulation du programme du CATI, ainsi que des argumentaires spécifiques à différents groupes cibles. Elle était suivie d'une partie pratique avec des questions à choix multiples et des interviews tests.

Selon la procédure standard de l'OFS, chaque personne sélectionnée a reçu un courrier d'annonce accompagné d'une courte brochure décrivant l'enquête et présentant des garanties concernant la protection des données. Pour 27 % des adresses, aucun numéro de téléphone n'était connu et le courrier invitait à en fournir un. Afin de prendre en compte au mieux les besoins et les habitudes des personnes plus difficiles à atteindre (jeunes, personnes en emploi), les tentatives de contact téléphonique (limitées à 50 au maximum) étaient étalées du lundi au samedi, sur toute la journée. Parmi les quelque 22 % de numéros non atteints pendant la période d'activation de 12 semaines, le nombre moyen d'appels infructueux a été de 26. Quant aux interviews réalisées, elles l'ont été en moyenne après 8 appels. Les personnes n'ayant pu être jointes par téléphone, ou pour lesquelles on ne disposait pas de numéro de téléphone, ont reçu jusqu'à deux lettres de rappel espacées dans le temps.

À la fin des CATI, les personnes étaient invitées à répondre au questionnaire complémentaire écrit, et incitées à fournir leur adresse électronique et à remplir le questionnaire en ligne. Les données d'accès au CAWI étaient envoyées aussitôt par e-mail aux personnes qui avaient communiqué leurs coordonnées. Si elles n'avaient pas rempli le questionnaire après six jours, un e-mail de rappel leur était envoyé, et une lettre de rappel après deux semaines sans réponse. Quant aux personnes qui souhaitaient remplir le questionnaire sur papier, elles recevaient celui-ci dans les trois jours suivant l'entretien téléphonique ; une éventuelle lettre de rappel suivait deux semaines plus tard.

Pendant toute la durée de l'enquête, une hotline gratuite desservie dans les trois langues, avec un numéro de téléphone et une adresse électronique dédiés, était à disposition. Elle était exploitée par l'institut de sondage mandaté, qui transmettait à l'OFS les demandes auxquelles il ne pouvait pas répondre lui-même.

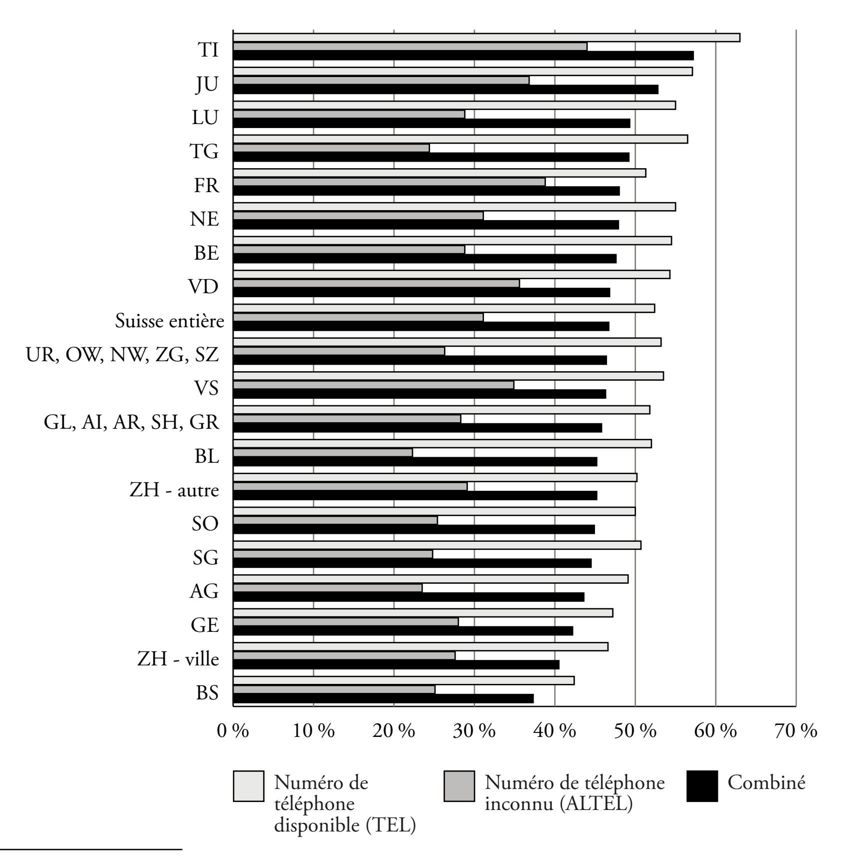
L'institut mandaté devait contrôler en continu le travail des enquêteurs sur la base de critères qualitatifs et d'indicateurs quantitatifs clés, assurer un suivi efficient des travaux de terrain et en rendre compte périodiquement à l'OFS par le biais de rapports. L'équipe de l'OFS s'est rendue régulièrement dans les centres téléphoniques de l'institut afin de contrôler la qualité des entrevues.

Au total, les adresses de 36 029 personnes ont été sélectionnées – ce chiffre inclut 290 adresses de réserve qui se sont révélées nécessaires pour atteindre les quotas fixés dans les cantons de Genève, de Soleure et de Bâle-Ville. Ainsi a été atteint (et même légèrement dépassé) le nombre d'entrevues prévu pour l'échantillon national (10 000) et les augmentations demandées par les cantons de Genève, de Vaud, du Jura, de Lucerne et du Tessin, ainsi que par la ville de Zurich. Les adresses ont été tirées en trois vagues à peu près égales, correspondant à trois états trimestriels successifs du cadre de sondage SRPH.

L'enquête a été menée sur le terrain entre le 30 janvier et le 15 décembre 2018, avec une prolongation jusqu'au 31 janvier 2019 pour le retour des questionnaires écrits – en ligne ou sur papier. En tout, 16 815 CATI ont été réalisés, soit un taux de réponse brut de 46,7 %. Ce taux varie entre 52,6 % pour les numéros de téléphone disponibles dans le cadre de sondage (groupe TEL ; seuls les numéros fixes sont répertoriés dans le SRPH) et 31,1 % pour les adresses sans numéro de téléphone connu (groupe ALTEL ; voir figure 1). Les chiffres équivalents pour l'EFG 2013 étaient respectivement de 49,6 %, 57,2 % et 26,2 % : on constate donc une péjoration du taux de réponse pour les personnes que l'on peut tenter directement d'atteindre sur leur numéro de téléphone fixe et une amélioration pour celles dont le numéro n'était pas connu au départ. Une détérioration, au fil des années, des taux de réponse aux enquêtes téléphoniques est constatée de manière générale par les instituts de sondage. Outre la réticence croissante à participer aux enquêtes par

téléphone, plus marquée en Suisse alémanique que dans les régions latines, un facteur technique entre en jeu : de plus en plus de ménages qui disposent d'une ligne de téléphone fixe ne raccordent aucun appareil à celle-ci. Parmi les 16 815 répondants au CATI, 52,6 % étaient des femmes et 79,2 % avaient la nationalité suisse[12].

Figure 1 : Taux de réponse aux entretiens téléphoniques (CATI) pour les groupes « numéros de téléphone disponibles dans le cadre de sondage » (TEL) et « adresses sans numéro de téléphone connu » (ALTEL)



12 Au 31 décembre 2017 (date de référence pour la pondération), parmi les 6 780 739 personnes de 15 à 79 ans résidantes permanentes de la Suisse, les femmes représentaient 50 %, et les personnes de nationalité suisse 74,2 %. Sur les 36 029 personnes de l'échantillon brut de l'EFG 2018, 50,8 % étaient des femmes et 71,4 % étaient de nationalité suisse. Ainsi, le taux de réponse des femmes a été un peu supérieur à celui des hommes, et celui des Suisses passablement plus élevé que celui des étrangers.

En 2018, 9 personnes sur 10 ont répondu au questionnaire écrit autoadministré (CAWI ou PAPI), ce qui constitue une légère amélioration par rapport au taux de 88 % constaté lors de l'EFG 2013. Et 78 % des personnes ayant répondu l'ont fait en ligne, soit une forte augmentation par rapport aux 59 % de 2013.

1.3.4 Des données brutes à la banque de données consolidée

Les données récoltées étaient transmises à l'OFS selon un rythme mensuel. Les questionnaires sur papier étaient saisis électroniquement par l'institut mandaté. La manière de coder les cas problématiques (par exemple, croix placée entre deux cases destinées à la réponse ou plusieurs croix en réponse à une question à choix unique) a été déterminée avec l'OFS. À l'OFS, les données ont été plausibilisées selon diverses règles, et des variables dérivées ont été créées. Les données ont été réparties en quatre bases : une base des personnes interrogées, deux bases avec respectivement leur(s) partenaire(s) antérieur(s) et leur(s) propre(s) enfant(s) et, et une dernière base avec les données du questionnaire écrit. Ces quatre bases peuvent être reliées à l'aide de la variable « ID de la personne interrogée ».

Les données ont été pondérées pour tenir compte du plan de sondage et des caractéristiques connues des personnes n'ayant pas répondu à l'enquête, de manière à pouvoir extrapoler la population enquêtée à l'univers d'enquête (OFS 2019a). La non-réponse a été modélisée par régression avec les variables auxiliaires strate-canton, classe d'âge, état civil, sexe, nationalité, langue, type de ménage, taille du ménage. Comme les taux de réponse (figure 1) et les caractéristiques de la non-réponse varient fortement entre les groupes TEL et ALTEL, la non-réponse a été modélisée séparément pour ces deux groupes. Le calage sur marges des poids des personnes interrogées a pris en compte les strates cantonales, les classes d'âges, le sexe, l'état civil et la nationalité (suisse ou étrangère). Des poids ont également été calculés pour les ménages et – séparément – pour les interviews CATI et les PAPI/CAWI : on dispose donc de quatre jeux de poids pour l'analyse.

Le jeu de données individuelles de l'EFG 2018 comprend près d'un millier de variables. Les métadonnées (questionnaires, codebook) sont disponibles en français et en allemand. Afin de faciliter les comparaisons entre les deux éditions de l'enquête, les données de l'EFG 2013 ont été réaménagées selon la structure de celles de l'EFG 2018, et les filtres ont été adaptés à la nouvelle définition de la composition du ménage (voir plus haut). Lorsque des différences existent entre les variables des deux enquêtes, des commentaires les décrivent précisément.

1.3.5 Diffusion des données et des résultats

Comme en 2013, les premiers résultats de l'EFG 2018 (OFS 2019c) ont été présentés lors d'une conférence de presse, qui a eu lieu le 4 novembre 2019[13]. Outre la présentation elle-même, la diffusion comprenait une brochure, un communiqué de presse, des tableaux et graphiques, ainsi que des messages audio et vidéo. Les pages du portail Internet de l'OFS consacrées à la famille ont également été mises à jour à cette occasion. Deux semaines plus tôt, les données individuelles avaient été transmises aux cantons ayant densifié leur échantillon, sous embargo jusqu'à la présentation nationale. Ces données ont également été transmises aux chercheurs intéressés, qui doivent au préalable signer un contrat de protection des données[14].

Les données de l'EFG 2018 sont l'une des principales sources d'une nouvelle édition du rapport statistique sur les familles (OFS 2021). Des résultats de l'EFG 2018 ont également été publiés dans un article sur les divorces (OFS 2020a) et dans une publication sur la garde extrafamiliale des enfants (OFS, 2020b). La diffusion comprend également des réponses *ad hoc* aux demandes de l'administration et des autorités fédérales, cantonales et communales, aux parties prenantes de la politique familiale, aux médias, au monde de la recherche et au public général.

1.4 Conclusion

Depuis des décennies, en fonction de l'évolution des besoins d'information des instances politiques et administratives, ainsi que ceux d'autres utilisateurs, l'OFS publie régulièrement des données se rapportant à la famille. Les récentes EFG constituent une source essentielle, mais elles ne sont pas la seule. La diffusion de l'OFS s'oriente non pas tant sur la présentation de sources particulières, comme celles des enquêtes, que sur les thématiques elles-mêmes. Lorsque c'est pertinent, les données provenant de plusieurs sources sont ainsi juxtaposées ou combinées. À cet effet, il s'agit de concevoir en amont les relevés de données pour qu'ils se chevauchent le moins possible et qu'ils utilisent les mêmes définitions des concepts communs. La conception des questionnaires des EFG tient compte de cette contrainte. Les rapports statistiques sur les familles (OFS 2008 ; OFS 2017 ; OFS 2021) illustrent cette approche. Celui de 2021 prenait appui, outre l'EFG 2018, sur des données du relevé structurel

13 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles.gnpdetail.2019-0223.html (consulté le 30.08.202).

14 Gratuitement pour les chercheurs affiliés à une université ou haute école suisse, ou dont le projet est financé par le Fonds national. Dans les autres cas, un émolument peu conséquent est demandé.

de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et de son module sur le travail non rémunéré, de l'enquête SILC, du micro-recensement formation de base et formation continue (MZB), l'enquête sur la Situation sociale et économique des étudiants (SSEE), , de l'enquête sur le budget des ménages (EBM), de la statistique policière de la criminalité (SPC), de la statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), ainsi que d'Eurostat pour les comparaisons internationales.

Par ailleurs, étant donné l'éventail très large des données récoltées par les EFG, de nombreuses possibilités d'analyse s'offrent aux chercheurs. Le présent volume en témoigne abondamment.

La troisième édition de l'EFG aura lieu en 2023. Du fait de l'évolution des préférences et de l'accessibilité de la population enquêtée, de la popularité décroissante des enquêtes par téléphone, ainsi que des progrès des techniques d'enquête, il y a lieu d'examiner si un recours plus important à Internet peut être approprié et, le cas échéant, quelles pourraient en être les conséquences.

Références bibliographiques

Conseil fédéral (2017), *Rapport sur les familles 2017*. Berne, Conseil fédéral.

Département fédéral de l'intérieur (2004), *Rapport sur les familles 2004*. Berne, Département fédéral de l'Intérieur.

Fux B., Baumgartner D. (1998), Wandel von familialen Lebensformen : Lebensverläufe-Lebensentwürfe (Schlussbericht), Materialienband 3. Rapport non publié, Zurich Soziologisches Institut.

Gabadinho A., Wanner P. (1999), *Fertility and Family Surveys in Countries of the ECE Region. Standard Country Report : Switzerland*. New York/Genève, Nations unies, coll. « Economic Studies ».

Haug W. (1998), *Les familles en mutation : informations et données de la statistique officielle*. Berne, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales.

Le Goff J.-M., Sauvain-Dugerdil C., Rossier C., Coenen-Huther J. (2005), *Maternité et parcours de vie. L'enfant a-t-il toujours une place dans les projets de vie des femmes en Suisse ?* Berne, Peter Lang.

OFAS (2017), « Politique familiale » : https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/familienpolitik.html (consulté le 12 août 2020).

OFS (1998), *L'enquête suisse sur la famille 1994-1995 : présentation, résultats commentés et tableaux*. Berne, OFS.

OFS (2005a), *Recensement fédéral de la population 2000. Ménages et familles*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2005b), *Recensement fédéral de la population 2000. Évolution des formes de vie familiale*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2008a), *Les familles en Suisse : rapport statistique 2008*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2008b), *Le programme de relevés du recensement fédéral de la population* : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/enquetes/recensement-population.assetdetail.322610.html (consulté le 12 août 2020).

OFS (2009), *Les comportements démographiques des familles en Suisse de 1970 à 2008*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2013), *Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale. Module sur le travail non rémunéré 2010 de l'enquête suisse sur la population active*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2015), *Enquête sur les familles et les générations 2013. Premiers résultats*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2016a), *Les relations de couple*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2016b), *Famille, migration*, newsletter *Démos*, 1.

OFS (2017), *Les familles en Suisse : rapport statistique 2017*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2019a), *Enquête sur les familles et les générations 2018 : note méthodologique sur la pondération*. Rapport non publié, Neuchâtel, OFS.

OFS (2019b), *Enquête sur les familles et les générations 2018. Premiers résultats*, Neuchâtel, OFS.

OFS (2020a), « Autorité parentale et garde des enfants chez les parents séparés ou divorcés », *Divorces*, newsletter *Démos*, 1 : 11-13.

OFS (2020b), *Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018 : les grands-parents, les crèches et les structures parascolaires assurent la majeure partie de la garde*. Neuchâtel, OFS.

OFS (2021), *Les familles en Suisse : rapport statistique 2021*. Neuchâtel, OFS.

Thomsin L., Le Goff J.-M., Sauvain-Dugerdil C. (2004), « Genre et étapes du passage à la vie adulte en Suisse », *Espace populations sociétés*, 1 : 91-96.

Jean-Marie Le Goff et Valérie-Anne Ryser

2 Égalité des sexes et bien-être : se marier ou vivre en union libre dans le contexte suisse ?

Introduction

La Suisse a connu une augmentation rapide des unions libres dès le début des années 1970. Cette forme d'union a dès lors joué un rôle de prélude au mariage pendant plusieurs décennies (Charton 1999 ; Le Goff *et al.* 2005 ; Sobotka et Toulemon 2008). Au début des années 1990, 80 % des unions débutaient par une période de cohabitation (Gabadinho 1998), alors que seulement 5 % environ des enfants naissaient de couples non mariés. La Suisse a longtemps fait figure d'exception. En Europe occidentale, au cours des années 1970 à 1990, les pays se sont schématiquement divisés en deux grands groupes face à la cohabitation : le premier, constitué essentiellement des pays d'Europe du Nord, était caractérisé par une forte prévalence d'unions non mariées, accompagnées de naissances hors mariage ; le second, réunissant surtout les pays d'Europe du Sud, était marqué par une proportion réduite de cohabitations et un faible niveau de naissances hors mariage. Avec sa forte proportion de cohabitations associée à une proportion limitée de naissances hors mariage, la Suisse – tout comme l'Allemagne (Le Goff 2002) – n'appartenait à aucun de ces deux groupes (Le Goff *et al.* 2005).

Depuis une vingtaine d'années, le statut de la cohabitation en Suisse se transforme lentement mais sûrement pour tendre vers le modèle du premier groupe. Les statistiques de l'état civil montrent une augmentation faible et cependant constante de la proportion de naissances hors mariage depuis 1995, en hausse d'environ 1 % par an (OFS 2019[1]). Alors que seul 1 enfant sur 15 (6,8 %) était né de parents non mariés en 1995, cela concerne plus de 1 enfant sur 4 (26,5 %) en 2019. Cette forte augmentation indique que la cohabitation devient une alternative au mariage pour une minorité grandissante de couples.

1 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.assetdetail.14387046.html (consulté le 20.08.2021).

Nos études antérieures s'appuyant sur les données du panel suisse de ménages (PSM ; Tillmann *et al.* 2016) ont montré que les naissances hors mariage se produisent dans des couples où les femmes tendent à valoriser une relation égalitaire entre partenaires (Le Goff et Ryser 2013 ; Ryser et Le Goff 2015). Ce résultat s'inscrit en continuité avec ceux d'études menées aux États-Unis notamment, qui montrent que les personnes ayant des attitudes moins traditionnelles ont tendance à cohabiter plutôt qu'à se marier (Clarkberg *et al.* 1995). Cependant, plusieurs travaux ont aussi souligné que les femmes vivant en concubinage sont plus nombreuses à exprimer un niveau de bien-être émotionnel inférieur par rapport aux femmes mariées (pour le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la Norvège, voir Perelli-Harris *et al.* 2019). Des résultats similaires sont également observés dans le contexte suisse ; le bien-être des femmes en union libre est moindre que celui des femmes mariées (Le Goff et Ryser 2013 ; Ryser et Le Goff 2015).

S'appuyant sur les données de l'EFG 2013 (Mosimann et Camenisch 2015) et les méthodes d'analyse de réseaux bayésiens (Scutari et Denis 2014), notre recherche vise à mieux comprendre les processus qui mènent à un niveau de bien-être moindre chez les femmes vivant en concubinage. Plus précisément, nous étudions les réseaux de relations existant entre les différents types d'union – concubinage ou union maritale –, les attitudes face aux inégalités de genre au sein du couple et le bien-être. La dynamique de ces associations sera mise en perspective avec la difficulté, pour les couples, de concilier vie familiale et vie professionnelle, ainsi qu'avec la situation sociale du couple, en particulier l'engagement des femmes et des hommes sur le marché du travail.

2.1 Type d'union, égalité entre les genres et bien-être

Dans la littérature, deux perspectives théoriques sur les relations entre les types d'union, les valeurs égalitaires au sein du couple et le bien-être coexistent. La première insiste sur l'importance du niveau micro, c'est-à-dire sur les interactions entre les partenaires. Le mariage est une institution où les intérêts communs du couple tendent à prédominer sur les intérêts personnels de chaque partenaire (Clarkberg *et al.* 1995). En revanche, l'individualisme et l'autonomie tendent à prévaloir au sein de la cohabitation, souvent caractérisée par un engagement moindre de chacun des partenaires dans la relation et par une plus grande insatisfaction conjugale (Wiik *et al.* 2009 ; Brown 2000). Les comparaisons internationales montrent qu'il y a plus de désaccords et de conflits (Brown 2004) entre partenaires cohabitants qu'entre partenaires mariés, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches dans le ménage (Van der Lippe *et al.* 2014). Les unions de fait semblent donc exiger

davantage de compétences en matière de négociation et de communication pour concilier vie familiale, vie professionnelle et épanouissement personnel. Des pratiques plus égalitaires au sein du couple impliquent en effet plus de négociation entre partenaires (Wilcox et Nock 2006). Les couples cohabitant pourraient ainsi évoluer vers des relations plus conflictuelles que les couples mariés, pour lesquels les rôles sont clairement et asymétriquement distribués – le rôle de soutien familial étant dévolu aux hommes et la responsabilité de la sphère familiale aux femmes. Dans le cas des couples qui ne bénéficient pas des compétences de négociation nécessaires, les désaccords plus fréquents finiraient par se traduire par une moindre satisfaction conjugale et un moindre bien-être.

La seconde approche se situe dans une perspective théorique issue de la psychologie sociale, notamment dans le prolongement des travaux ayant montré que les individus dont le comportement ou les croyances s'écartent des normes préconisées par la société dans laquelle ils vivent, connaissent une diminution de leur bien-être et de leur qualité de vie (Cialdini et Goldstein 2004; Stavrova et Fetchenhauer 2014). À ce titre, un moindre bien-être pour les membres des couples cohabitant avec enfant(s) s'expliquerait par la relative marginalité du comportement de cohabitation. Plusieurs études ont ainsi montré (Schultz Lee et Ono 2012; Soons et Kalmijn 2009) que les contextes sociaux et institutionnels, tels que les rôles et les normes de genre au niveau national, le degré d'acceptation et la fréquence de la cohabitation, ainsi que l'importance des naissances hors mariage dans une société donnée, jouent un rôle clé dans le degré de satisfaction des couples non mariés. L'écart entre les degrés de satisfaction de la vie des personnes cohabitantes et des personnes mariées est en effet plus faible dans les pays où la cohabitation et la naissance hors mariage sont légalement réglementées et/ou socialement acceptées.

Cette seconde approche interprétative se concentre sur la relation du couple dans le contexte de son environnement normatif et institutionnel, par opposition à la première approche, centrée sur le niveau micro de la relation au sein du couple. Elle présente néanmoins l'inconvénient de privilégier la relation entre le type d'union et le bien-être, à l'exclusion d'un lien entre chacun de ces aspects et l'égalité des sexes au sein du couple, notre troisième élément d'analyse. Elle nous permet cependant de tenir compte du contexte particulier de la Suisse où, avant 1976, la paternité n'était pas reconnue pour le père non marié. En cas de naissance hors mariage, l'enfant prenait automatiquement le nom de sa mère. De 1976 à 2014, la filiation paternelle était attribuée lorsqu'un père non marié entamait une procédure légale pour obtenir la reconnaissance de sa paternité (Charton et Wanner 2001). Et jusqu'en 2000, la reconnaissance d'un enfant par un père non marié n'entraînait pas l'attribution à ce dernier de droits parentaux; seule la mère avait

l'autorité parentale et pouvait prendre des décisions importantes concernant l'enfant, notamment en ce qui concernait sa scolarité (Pulver 1999). Si les droits parentaux du père ont finalement été reconnus en 2000, les enfants de parents non mariés ont continué, jusqu'en 2014, à porter automatiquement le nom de leur mère.

Des entretiens qualitatifs menés à la fin des années 2000 auprès de couples attendant un premier enfant ont montré que les hommes non mariés mettaient souvent, à ce moment-là, la pression sur leur partenaire pour que le couple se marie. Les futurs pères évoquaient deux raisons principales (Le Goff et Ryser 2010 ; Ryser et Le Goff 2011) : la première était liée au nom de famille, les hommes interprétant la non-transmission de leur nom comme une rupture dans leur lignée et dans la mémoire familiale (Coenen-Huther 1994 ; Théry 1998) ; la seconde était liée aux procédures administratives pour l'obtention de l'autorité parentale conjointe que les répondants jugeaient compliquées (Le Goff et Ryser 2010 ; Ryser et Le Goff 2011). Plus globalement, la difficulté à faire reconnaître leur paternité était contraire à leur souhait d'être impliqués et reconnus dans leur rôle de père. Depuis 2014, les procédures liées à la reconnaissance de la paternité et à l'autorité parentale conjointe ont été simplifiées. À l'heure actuelle, les couples mariés avec enfant(s) restent toutefois la norme de référence dans la société suisse. En outre, la cohabitation n'a pas encore été introduite dans les lois fédérales, qui ignorent toujours les couples non mariés. Cependant, début 2017 une nouvelle réglementation concernant l'entretien des enfants est entrée en vigueur dans le cas de séparation de couples concubins. Une contribution financière destinée à compenser la garde de l'enfant doit ainsi être versée par le parent ne vivant plus avec ce dernier. Cette nouvelle réforme vise à offrir les mêmes conditions à tous les enfants, qu'ils soient nés de parents mariés ou non. Ainsi, l'ancien partenaire doit contribuer, par exemple, au paiement du loyer ou de l'assurance maladie du parent ayant la garde des enfants, en plus de la pension alimentaire qu'il lui verse.

Le concubinage devient une forme d'union privilégiée par un nombre croissant de personnes vivant en Suisse et, au niveau institutionnel, un certain nombre de changements récents montrent une certaine reconnaissance de la cohabitation dès lors qu'il y a des enfants au sein du couple. Cependant, le retard du pays dans ce domaine témoigne d'un contexte institutionnel favorisant les rôles familiaux traditionnels et souligne des inégalités importantes entre hommes et femmes : le contexte suisse encourage les hommes à s'impliquer principalement dans la sphère professionnelle et les femmes dans la sphère domestique (Levy *et al.* 2006 ; Levy et Widmer 2013). Ces inégalités apparaissent et se cristallisent à un moment particulier du parcours de vie, celui de la transition à la parentalité (Le Goff et Levy 2016). De

nombreuses institutions (écoles, marché du travail, assurances sociales, etc.) reposent sur un modèle familial traditionnel : les hommes sont encouragés à se concentrer sur leur carrière et leur rôle professionnels afin d'être le principal soutien financier de la famille, tandis que les femmes sont incitées à privilégier la sphère familiale et leur rôle de mère (Girardin *et al.* 2016 ; Le Goff et Girardin 2016 ; Levy et Widmer 2013). En outre, les possibilités de garde publique, donc subventionnée, sont souvent restreintes, bien qu'il existe une grande disparité entre les cantons et les régions rurales ou urbaines (Le Goff *et al.* 2011 ; Le Goff et Zimmermann 2021), et le coût de ce service pèse lourdement sur le budget familial (Rüh *et al.* 2016). Les dépenses publiques consacrées à l'éducation de la petite enfance étant plus faibles en Suisse que dans les autres pays européens[2]. En conséquence, un parent – le plus souvent la mère – diminue son temps de travail pour assurer l'organisation familiale (Levy *et al.* 2006). Selon l'OFS (Csonka et Mosimann 2017), la Suisse a l'un des taux d'activité professionnelle féminine les plus élevés (85 %) d'Europe (Girardin *et al.* 2019 ; Corral et Isusi 2004). Toutefois, nombre de ces activités professionnelles sont à temps partiel, avec peu d'heures, et se caractérisent par peu de responsabilités[3].

À la lumière de ces cadres théoriques, deux hypothèses peuvent être formulées, d'une part sur les relations entre le statut matrimonial et l'égalité des relations de genre, d'autre part sur le bien-être, dans le contexte institutionnel et normatif suisse qui ne favorise ni les enfants dans le cadre de la cohabitation, ni l'égalité entre les membres du couple (figure 1).

En premier lieu, nous faisons l'hypothèse que le fait de ne pas être marié au moment de la naissance des enfants est généralement lié à des attitudes et/ou des pratiques égalitaires entre les partenaires (hypothèse 1). Une telle situation serait préférée par les couples appartenant aux cohortes les plus jeunes, en lien avec la simplification des règles régissant les droits de paternité dans le cadre de la cohabitation (notamment la reconnaissance de la paternité du père non marié et la possibilité assez récente d'obtenir des droits parentaux conjoints).

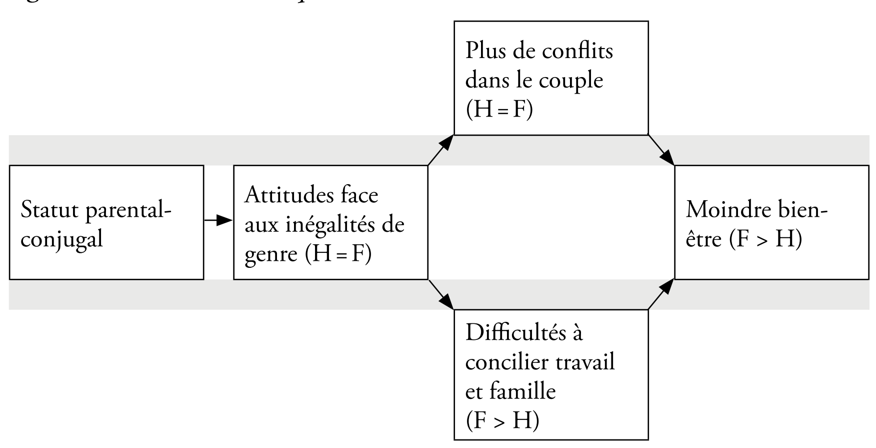
En second lieu, le moindre bien-être individuel observé dans les couples cohabitants peut résulter des tensions engendrées par les pratiques égalitaires, notamment chez les mères qui conjuguent vie familiale et vie professionnelle (hypothèse 2). Nous faisons l'hypothèse que les attitudes égalitaires nécessitent plus souvent des négociations au sein du couple (Wilcox et Nock 2006), notamment des discussions sur la répartition des rôles et des tâches domes-

2 https://www.oecd.org/education/school/SS%20V%20Spending%20on%20early%20childhood%20education%20and%20care.png (consulté le 20.08.2021).

3 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle.html (consulté le 20.08.2021).

tiques, ce qui peut entraîner des conflits plus fréquents entre les partenaires, et donc prétériter le bien-être de chacun des membres du couple. Dans une telle chaîne causale d'événements, nous devrions observer des différences de niveau de bien-être entre les hommes et les femmes qui cohabitent ; nous pensons ainsi que les femmes exprimeront davantage de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiales dans le contexte inégalitaire de la Suisse, qui ne favorise pas cette disposition, ce qui pourrait avoir un impact sur leur bien-être. Cette hypothèse n'établit donc pas de relation directe entre l'état civil et le bien-être.


Figure 1 : *Cadre théorique*



2.2 L'Enquête sur les familles et les générations 2013

Les analyses s'appuient sur un sous-échantillon des données de l'EFG 2013 (Mosimann et Camenisch 2015) réalisée par l'OFS. Les données de l'EFG 2018, n'ont, en revanche pas pu être utilisées, cette dernière ne possédant pas l'ensemble des variables retenues pour notre étude, notamment celles ayant trait aux affects positifs (cf. infra, « Les indicateurs subjectifs »).

Nous avons sélectionné des personnes âgées de 25 à 44 ans, qui ont déclaré vivre en couple, mariées ou non, avec ou sans enfant. La limite d'âge supérieure a été fixée à 44 ans puisque, au-delà, des analyses préliminaires ont montré que moins de 25 individus (père ou mère d'un ou plusieurs enfants) restaient non mariés. Ce résultat reflète que le fait de rester non marié après la transition à la parentalité est un comportement nouveau, adopté dans les générations les plus jeunes. L'échantillon est composé de 2 721 personnes vivant en couple, dont 1 276 hommes (46,9 %) et 1 445 femmes (53,1 %).

Le tableau 1 présente une description de l'échantillon et les statistiques descriptives des variables considérées dans les analyses, croisées par sexe. Deux types d'indicateurs sont utilisés : d'une part, des indicateurs sociodémographiques, c'est-à-dire des indicateurs « objectifs », associés à un statut social donné comme l'état civil, le niveau d'éducation, l'insertion professionnelle de chaque conjoint, la durée de la relation, par exemple ; d'autre part, des indicateurs « subjectifs », principalement issus d'échelles socio psychologiques et liés au bien-être affectif, aux conflits conjugaux, aux attitudes face aux inégalités de genre, à la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle ou à la perception de la répartition des tâches domestiques au sein du couple.

2.2.1 Les indicateurs sociodémographiques

a) Le statut parental-conjugal

La signification de l'état matrimonial – être marié ou non marié – peut différer selon la présence ou l'absence d'enfant dans le ménage. Il en va de même pour le statut parental, dont le sens peut varier selon que les personnes sont mariées ou non mariées. En Suisse, les couples mariés avec enfant(s) correspondent à la norme – socialement et institutionnellement acceptée – de la vie familiale. En revanche, être marié sans enfant a un statut ambigu, car cet état peut être considéré comme transitoire – avant l'arrivée d'un premier enfant – ou devenir un statut permanent. De façon similaire, la cohabitation sans enfant a également une signification ambiguë ; certaines personnes se marieront et auront ultérieurement un ou des enfants, alors que d'autres auront un ou des enfants sans se marier, voire resteront sans enfant et non mariées. Dans le premier cas, la cohabitation est un prélude au mariage ; dans les autres cas, elle représente une alternative au mariage (Hiekel *et al.* 2011). Dans cette étude nous postulons que le fait d'être non marié avec enfant(s) au moment de l'enquête signifie que la cohabitation a été choisie comme alternative au mariage, au moins provisoirement. Dans notre échantillon de répondants vivant en couple, 170 personnes interrogées se déclarent non mariées avec au moins un enfant (6,2 %), tandis que 495 se déclarent non mariés sans enfant (18,2 %), contre 1 702 personnes mariées avec au moins un enfant (62,6 %) et 354 mariées sans enfant (13 %). Les personnes qui se déclarent divorcées ou séparées ont été exclues de l'analyse dans la mesure où elles présentent d'autres caractéristiques que les personnes célibataires ou mariées.

b) Le sexe

Le sexe devrait jouer un rôle clé dans le cas de l'hypothèse 2. Nous pensons que concilier vie familiale et professionnelle est plus difficile pour les femmes,

en raison de la répartition traditionnellement inégale des tâches domestiques et de leur fort engagement sur le plan familial. Le croisement du sexe et du statut parental-conjugal ne montre aucune dépendance entre ces deux variables dans notre échantillon (tableau 1).

c) L'âge

L'âge des répondants est regroupé en deux catégories : 25-34 ans et 35-44 ans. Nous avons fait l'hypothèse que les couples plus âgés auront une approche souvent plus traditionnelle en ce qui concerne la conciliation entre la vie familiale et professionnelle. Les données étant transversales, l'âge peut en effet prendre une signification liée à la cohorte de naissance. Un tableau croisé montre que les femmes de l'échantillon sont en moyenne plus jeunes que les hommes.

d) La durée de la relation

Cette durée est définie par le temps écoulé entre le début de la cohabitation avec le partenaire et la date de l'entretien pour l'enquête. La durée de l'union a été regroupée en trois catégories : 0-8 ans, 9-17 ans ou 18 ans et plus. Les statistiques descriptives montrent que l'état civil des individus est lié à la durée de l'union, la cohabitation avec enfant(s) étant plus fréquente lorsque l'union a été formée récemment.

e) Le niveau d'éducation

Trois niveaux d'éducation ont été distingués : école obligatoire ou moins, parcours post-obligatoire incluant l'apprentissage, et niveau d'éducation tertiaire (études de troisième cycle après un baccalauréat/maturité). Nous nous attendons à ce que les personnes présentant le plus haut niveau d'éducation, en particulier les femmes, aient plus souvent des aspirations à l'égalité et à des pratiques égalitaires.

f) Le taux d'activité professionnelle du répondant

Quatre catégories sont considérées : le travail à temps plein, le temps partiel long (travail de 50 % à 89 %), le temps partiel court (travail inférieur à 50 %) et les personnes qui se déclarent inactives. Le travail à temps partiel joue un rôle important dans la vie professionnelle des femmes, surtout en lien avec la maternité (Widmer et Ritschard 2009). Dans le contexte suisse, les femmes déclarent plus souvent que les hommes être inactives ou employées à temps partiel. En outre, l'emploi masculin à temps partiel est rare, bien que certains

hommes réduisent leur temps de travail à la naissance de leur premier enfant (Gauthier et Valarino 2016 ; Le Goff et Girardin 2016).

g) Le taux d'activité du partenaire

Les catégories utilisées sont les mêmes que celles de la variable précédente. Les résultats selon le sexe sont symétriquement similaires à ceux du taux d'emploi du répondant (tableau 1).

h) Le revenu du ménage[4]

Regroupé en 6 catégories, le revenu du ménage rend compte des ressources financières dont il dispose :

- 1 = moins de 5 000 CHF par mois ;
- 2 = 5 001-6 000 CHF par mois ;
- 3 = 6 001-7 000 CHF par mois ;
- 4 = 7 001-8 000 CHF par mois ;
- 5 = 8 001-10 000 CHF par mois ;
- 6 = plus de 10 000 CHF par mois.

Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon et statistiques descriptives des variables de l'analyse

	Total (%) n = 2 721	Hommes (%) n = 1 276	Femmes (%) n = 1 445
Variables sociodémographiques			
Sexe	100.00	46.89	53.11
Statut parental-conjugal (Chi^2 = 3.67)			
Marié avec enfant(s)	62.55	61.05	63.87
Marié sans enfant	13.01	13.79	12.31
Non marié avec enfant(s)	6.25	6.95	6.50
Non marié sans enfant	18.19	19.20	17.30
Total	100.00	100.00	100.00

Suite du tableau 1 à la page suivante.

4 Les personnes pour lesquelles il manque des données sur la variable du revenu ont été écartées de l'analyse.

Suite du tableau 1.

	Total (%) n = 2721	Hommes (%) n = 1276	Femmes (%) n = 1445
Âge ($Chi^2 = 6.42$*)			
25-34 ans	36.90	34.40	39.10
35-44 ans	63.10	65.60	60.90
Total	100.00	100.00	100.00
Durée de l'union ($Chi^2 = 26.33$***)			
0-8 ans	48.55	50.63	46.71
9-17 ans	43.36	44.12	42.70
18 ans et plus	8.09	5.25	10.60
Total	100.00	100.00	100.00
Niveau d'éducation ($Chi^2 = 25.985$***)			
École obligatoire	7.53	5.88	9.00
Parcours post-obligatoire	49.83	54.70	45.53
Haut niveau d'éducation	42.63	39.42	45.46
Total	100.00	100.00	100.00
Taux d'activité du répondant ($Chi^2 = 990.1$***)			
Sans emploi	10.51	2.74	17.37
Temps partiel court < 50 %	12.13	0.94	30.80
Temps partiel long 50 à 80 %	19.74	7.21	22.00
Temps plein	57.64	89.11	29.83
Total	100.00	100.00	100.00
Taux d'activité du partenaire ($Chi^2 = 899.6$***)			
Sans emploi	13.19	22.34	5.11
Temps partiel court < 50 %	9.81	19.75	1.04
Temps partiel long 50 à 80 %	20.21	30.80	10.87
Temps plein	56.78	27.11	82.98
Total	100.00	100.00	100.00
Revenu du ménage (CHF) ($Chi^2 = 11.293$*)			
5000 ou moins	7.68	6.82	8.45
5001-6000	8.75	8.07	9.34
6001-7000	11.94	11.83	12.04
7001-8000	13.63	14.34	13.01
8001-10000	20.92	19.36	22.28
Plus de 10000	37.08	39.58	34.88
Total	100.00	100.00	100.00

Suite du tableau 1 à la page suivante.

Suite du tableau 1.

	Total (%) n = 2721	Hommes (%) n = 1276	Femmes (%) n = 1445
Variables subjectives			
Affects positifs ($Chi^2 = 9.868^{**}$)			
Rarement	29.14	32.05	26.58
Parfois	26.61	25.63	27.47
Souvent	44.25	42.32	45.95
Total	100.00	100.00	100.00
Affects négatifs ($Chi^2 = 58.86^{***}$)			
Rarement	19.56	15.16	24.52
Parfois	55.16	54.74	55.64
Souvent	25.28	30.10	19.82
Total	100.00	100.00	100.00
Difficultés à concilier travail et famille ($Chi^2 = 41.07^{***}$)			
Pas de difficulté	50.72	44.20	56.47
Peu de difficultés	32.23	36.83	28.17
Beaucoup de difficultés	17.05	18.97	15.36
Total	100.00	100.00	100.00
Conflits avec le partenaire ($Chi^2 = 1.773$)			
Rarement	38.40	38.32	38.48
Parfois	32.67	33.78	31.69
Souvent	28.92	27.90	29.83
Total	100.00	100.00	100.00
Attitudes de genre ($Chi^2 = 18.34^{***}$)			
Égalitaires	46.01	42.40	49.20
Traditionnelles	23.34	23.12	23.53
Très traditionnelles	30.65	34.48	27.26
Total	100.00	100.00	100.00
Perception de la répartition des tâches domestiques ($Chi^2 = 30.61^{***}$)			
Surtout la femme	62.99	57.99	67.40
Égalitaire	29.77	34.87	25.26
Surtout l'homme ou autre personne	7.24	7.14	7.34
Total	100.00	100.00	100.00

Légende : * p < 0.05 ; ** p < 0.01 ; *** p < 0.001.
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

2.2.2 Les indicateurs subjectifs

Les indicateurs subjectifs concernent les dimensions du bien-être affectif (par exemple : Diener, 1984), les difficultés à concilier travail et famille (Kaiser *et al.* 2011), l'occurrence de conflits dans le couple, les attitudes par rapport aux inégalités de genre et la façon dont est perçue la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Leur construction a été basée sur :

› la littérature existante ;
› des analyses de corrélations dans le cas de variables s'appuyant sur des échelles ;
› l'examen des alpha de Cronbach ;
› des analyses factorielles confirmatoires[5] (Brown 2006) ;
› la catégorisation en trois catégories ordonnées.

L'opération de catégorisation est nécessaire pour deux raisons :

› premièrement, certains des indicateurs originaux correspondent à la somme des réponses données à un set d'items. Or cette somme ne pouvait pas être considérée comme une variable continue ;
› deuxièmement, l'analyse du réseau bayésien que nous utilisons exige que toutes les variables soient catégorielles (Scutari et Denis 2014). Ainsi, nous avons réduit les variables subjectives en trois catégories (niveau élevé, moyen, faible).

Dans le but de maintenir la structure des corrélations entre les variables, nous avons utilisé la technique de discrétisation de Hartemink (Hartemink 2001 ; Scutari et Denis 2014 – cf. tableaux 1 et 2) dans le cas des indicateurs :

› d'affects positifs (Diener 1984 ; Watson *et al.* 1988) ;
› d'affects négatifs (Diener 1984 ; Watson *et al.* 1988) ;
› de difficultés à concilier travail et famille (Kaiser *et al.* 2011) ;
› de conflits dans le couple.

a) Les affects positifs

Cet indicateur est construit sur la base de la somme de deux items (bonheur et énergie). Un score faible signifie que le répondant exprime un faible niveau d'affects positifs, tandis qu'un score élevé reflète un niveau élevé d'affects positifs. Cette variable (considérée comme continue) est corrélée négativement avec la variable des affects négatifs, mais aussi avec les deux indicateurs qui évaluent les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale et les conflits au sein du couple (tableau 2). Réduire cette variable à trois ou

5 Les résultats sont disponibles sur demande auprès des auteurs.

quatre catégories en délimitant des intervalles de quantiles peut rompre ou fortement diminuer les corrélations avec les autres variables (tableau 2). Pour maintenir les relations entre les variables, nous avons utilisé la méthode de catégorisation de Hartemink (voir *supra*). Les résultats descriptifs présentés dans le tableau 1 montrent que les femmes expriment moins souvent des affects positifs que les hommes.

b. Les affects négatifs

Cet indicateur est construit à partir de la somme des réponses données à quatre items (se sentir fatigué, triste, seul et nerveux). Un score faible (élevé) signifie un niveau faible (élevé) d'affects négatifs. Cet indicateur a ensuite été réduit en trois catégories sur la base de la méthode de catégorisation de Hartemink (voir *supra*) en raison des corrélations de cette variable initiale avec d'autres variables, en particulier les affects positifs (tableau 2). Les femmes de notre échantillon apparaissent plus sujettes à des affects négatifs que les hommes (tableau 1).

Une deuxième série d'indicateurs rend compte des difficultés à concilier travail et famille, de l'occurrence de conflits dans le couple, des attitudes par rapport aux inégalités de genre et de la perception de la répartition des tâches domestiques.

c) Les difficultés à concilier travail et famille

Cet indicateur évalue la difficulté à combiner vie professionnelle et vie familiale. Composé de cinq items, le répondant doit évaluer dans quelle mesure :

- l'activité professionnelle est perçue comme prenant trop ou trop peu de temps ;
- il est trop fatigué après le travail pour faire les travaux ménagers ;
- il exprime des difficultés à remplir ses responsabilités familiales en raison du travail ;
- il exprime des difficultés à se concentrer au travail en raison de ses responsabilités familiales ;
- il exprime des difficultés à coordonner différentes activités.
- Chaque item est noté sur une échelle de 1 (aucun problème) à 4 (très problématique). L'indicateur final a été construit en additionnant d'abord les réponses données aux cinq items ; puis nous l'avons recodé en trois catégories à partir de la méthode de catégorisation de Hartemink (2001). Les femmes déclarent plus souvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle que les hommes (tableau 1).

d) Les conflits dans le couple

L'indicateur qui mesure l'occurrence des conflits au sein du couple rend compte des désaccords liés à sept domaines de la vie quotidienne sur une échelle en 6 catégories de « pas concerné », « jamais » à « très souvent » :

› les travaux ménagers ;
› l'argent ;
› les loisirs ;
› les relations avec les beaux-parents ;
› l'éducation ;
› le désir d'enfant ;
› les relations avec les amis.

Pour construire cet indicateur, les sept items sur lesquels les participants ont déclaré être « souvent » ou « très souvent » en conflit avec leur conjoint ont été additionnés. En raison des corrélations entre cet indicateur, les deux dimensions affectives et la difficulté à concilier le travail et la famille, il a ensuite été recodé en trois catégories, selon la méthode de catégorisation de Hartemink (2001) (voir *supra*) : de la déclaration d'être rarement, parfois ou souvent en conflit avec son partenaire.

e) Les attitudes face aux inégalités de genre

Cet indicateur reflète les attitudes face aux inégalités entre les hommes et les femmes et identifie si les répondants sont plus en moins en conformité avec les normes en ce qui concerne six domaines de vie :

› l'organisation du travail domestique et professionnel ;
› les soins aux enfants ;
› la personne la plus apte à assurer ces soins au sein du couple ;
› le conjoint qui doit produire de l'argent pour l'entretien de la famille ;
› le membre du couple pour lequel il est le plus important d'avoir un emploi ;
› les modalités de partage des tâches domestiques.

Chacun des éléments sélectionnés peut être noté sur une échelle allant de 1 (tendance égalitaire) à 4 (tendance très traditionnelle et inégalitaire). Dans un premier temps, les six items ont été additionnés. Cette variable n'apparaissant pas liée aux autres variables subjectives mentionnées plus haut (tableau 2), elle a donc été recordées en trois catégories en fonction des « tertiles », indépendamment des autres covariables : une valeur de 1 signifie que les participants ont peu d'attitudes traditionnelles tandis qu'une valeur de 3 signifie qu'ils expriment des attitudes très traditionnelles et très inégalitaires. Il n'y a pas

de différences entre les hommes et les femmes dans la distribution de cette variable (tableau 1).

f) La perception de la répartition des tâches domestiques

Cet indicateur se fonde sur une question subjective posée à chaque répondant afin d'identifier qui, selon lui, s'occupe principalement des travaux domestiques dans le ménage : les réponses possibles sont « la femme », « la femme et l'homme », « l'homme » et « une autre personne à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage ». Comme il est rare que ce soit « l'homme » et également très rare qu'il s'agisse d'« une autre personne », ces deux modalités ont été regroupées. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à estimer que ce sont elles qui s'occupent en majorité des tâches domestique (tableau 1). Par ailleurs, un tableau croisé (non présenté ici mais disponible sur demande auprès des auteur·e·s) indique que la répartition des tâches domestiques est perçue comme plus souvent égalitaire dans les couples mariés ou cohabitant sans enfant(s) que dans les couples avec enfant(s).

Tableau 2 : Corrélations de Kendall entre les variables subjectives initiales (avant catégorisation)

	Affects positifs	Affects négatifs	Difficultés à concilier travail et famille	Conflits avec le partenaire	Attitudes de genre
Affects positifs	1	–0.29***	–0.23***	–0.12***	–0.02
Affects négatifs		1	0.29***	0.22***	–0.02
Difficultés à concilier travail et famille			1	0.17***	–0.03
Conflits avec le partenaire				1	0.00
Attitudes de genre					1

Légende : * p < 0.05 ; *** p < 0.001.
Champ : personnes de 25 à 44 ans ayant déclaré vivre en couple (n = 2 721).
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

2.3 L'analyse de réseau bayésien

L'objectif est d'analyser les liens qui régissent la relation entre les différents types d'union – cohabitation ou mariage –, les attitudes face aux inégalités de genre, les difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, les affects – positifs et négatifs – et l'occurrence de conflits conjugaux, avec des

indicateurs liés à la situation du couple – durée de la relation, perception de la répartition des tâches domestiques, mais aussi âge, sexe, niveau d'éducation, taux d'activité professionnelle de la personne interrogée et de son partenaire, nombre d'enfants et âge du plus jeune enfant, ainsi que le revenu du ménage. Une stratégie analytique plus routinière consisterait à considérer un indicateur subjectif, par exemple l'occurrence de conflits, comme une variable dépendante pouvant être expliquée par le statut matrimonial et parental, en contrôlant par toutes les autres variables. Cependant, une telle stratégie, qui s'appuierait sur des estimations de modèles de régression, ignorerait les corrélations possibles entre les variables explicatives et de contrôles d'une part, ainsi que les corrélations possibles entre les différentes variables subjectives d'autre part. Or, nous pensons que prendre en compte ces dépendances pour construire un réseau plus large d'associations entre les différentes variables, devrait permettre de mieux comprendre comment l'état civil et les indicateurs d'égalité et de bien-être sont liés aux différentes dimensions considérées.

Chaque variable étant susceptible d'avoir des effets médiateurs ou modérateurs sur chacune des autres variables, nous utilisons des techniques d'estimation de modèle de réseau bayésien (Scutari et Denis 2014). Ces modèles sont basés sur la théorie des graphes (Bang-Jensen et Gutin 2009) et partagent de nombreuses similitudes avec les techniques de *path analysis.* Dans les techniques de réseaux bayésien, toutes les variables prises en compte dessinent un réseau de relations d'interdépendances. Dans le cas présent, les variables considérées étant catégorielles, le réseau bayésien est dit discret (Scutari et Denis 2014). Les relations de dépendance entre variables sont observées à partir du calcul de probabilités conditionnelles, c'est-à-dire des probabilités d'occurrence de chacune des modalités d'une variable, selon chacune des modalités d'une autre variable. Si ces probabilités d'occurrence ne varient pas, les deux variables sont considérées comme indépendantes : il n'existe pas de dépendance directe entre elles.

Compte tenu du nombre important de relations et de séquences de variables qui doivent être testées (14 variables sont prises en compte ici), des techniques d'apprentissage automatique sont utilisées pour estimer le « meilleur » réseau de variables. Ce « meilleur » réseau est estimé par le calcul de scores pour chaque lien testé, qui est, dans ce cas, le critère d'information bayésien (BIC). Le package *bnlearn* de R (Scutari 2009) a été utilisé pour estimer le réseau de relations entre les différentes variables. Notons que les réseaux bayésiens sont souvent estimés dans le but d'établir des relations de cause à effet entre les variables (Pearl 2009). Un langage de causalité peut cependant être restrictif si certaines variables sont manquantes ou s'il existe des variables latentes dans le réseau de relations entre variables (Scutari et Denis 2014). Dans le cas présent, nous décrirons les résultats en termes de

causalité, en restant cependant prudents dans nos interprétations. En outre, une mise en garde importante s'impose : les données analysées ici sont des données transversales, ce qui signifie que la causalité entre les variables est abordée dans le contexte des contingences de la situation des personnes au moment de l'enquête.

Scutari et Denis (2014) soulignent que les relations entre les variables peuvent être estimées non seulement avec l'aide d'un algorithme d'apprentissage automatique, mais aussi en tenant compte de l'expertise des opérateurs – ici, les auteurs – qui estiment un modèle de réseau bayésien. Dans le cas présent, nous avons limité les techniques d'apprentissage automatique en précisant que certaines caractéristiques – notamment les variables sociodémographiques comme l'âge et le sexe – ne peuvent pas dépendre d'autres variables : par exemple, l'âge des personnes ne peut dépendre du niveau des affects positifs. Par conséquent, nous avons estimé un modèle dans lequel nous avons imposé au préalable des conditions stipulant que ces variables ne peuvent pas dépendre les unes des autres ; de même, nous avons arrêté une règle selon laquelle le niveau d'éducation et la durée de l'union peuvent dépendre de l'âge et du sexe, mais jamais des autres variables.

2.3.1 Les résultats descriptifs

En premier lieu, le tableau 3 montre, dans le cas des femmes, les résultats descriptifs des croisements entre le statut conjugal-parental et chacun des indicateurs subjectifs. Ce tableau croisé souligne que les femmes vivant en cohabitation ont des attitudes de genre plus égalitaires que les femmes mariées, indépendamment de la présence ou non d'enfant(s). Le croisement avec l'indicateur des difficultés à concilier travail et famille montre que les femmes en concubinage font également état de plus de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle que les femmes mariées, plus particulièrement lorsqu'elles ont des enfants.

Le statut conjugal et parental n'a pas d'influence sur le niveau d'affects négatifs. Mais les femmes cohabitantes ressentent moins souvent des affects positifs lorsqu'elles ont des enfants, de même que – dans une moindre mesure cependant – les femmes mariées ayant des enfants. Globalement, ces résultats vont dans le sens de résultats antérieurs, qui démontraient que les mères vivant en cohabitation expriment plus fréquemment des attitudes égalitaires que les mères mariées, mais présentent un bien-être moindre (Ryser et Le Goff 2018). De façon un peu inattendue, ce sont les femmes sans enfant qui expriment plus souvent des conflits avec leur partenaire. Mais, quel que soit l'état civil des couples, ceux avec enfant(s) déclarent une répartition plus inégalitaire des tâches domestiques par rapport aux couples sans enfant, ce qui est un résultat

Tableau 3 : Variables subjectives en fonction du statut parental-conjugal pour les femmes (en %)

	Mariées avec enfant(s)	Mariées sans enfant	Non mariées avec enfant(s)	Non-mariées sans enfant
Affects positifs ($Chi^2 = 20.01^{**}$)				
Rarement	26.3	24.1	30.8	27.6
Parfois	27.5	21.3	41.5	26.4
Souvent	46.2	54.6	27.7	46.0
Affects négatifs ($Chi^2 = 7.74$)				
Rarement	15.5	17.4	8.5	14.8
Parfois	55.6	52.2	51.1	54.8
Souvent	28.9	30.4	40.4	30.4
Difficultés à concilier travail et famille ($Chi^2 = 42.94^{***}$)				
Pas de difficulté	62.0	55.1	38.3	44.0
Peu de difficultés	24.6	29.2	44.7	34.4
Beaucoup de difficultés	13.4	15.7	17.0	21.6
Conflits avec le ou la partenaire ($Chi^2 = 138.5^{**}$)				
Rarement	45.4	23.0	37.2	24.4
Parfois	33.9	24.2	40.4	25.6
Souvent	20.6	52.8	22.3	50.0
Attitudes face aux inégalités de genre ($Chi^2 = 45.6^{***}$)				
Égalitaires	44.2	44.9	68.1	63.6
Traditionnelles	25.5	25.8	18.1	16.8
Très traditionnelles	33.3	29.3	13.8	19.6
Perception de la répartition des tâches domestiques ($Chi^2 = 193.9^{***}$)				
Surtout la femme	79.0	50.0	70.2	36.0
Égalitaire	16.1	39.9	23.4	49.2
Surtout l'homme ou une autre personne	4.9	10.1	6.4	14.8

Légende : ** $p < 0.01$; *** $p < 0.001$.
Champ : personnes de 25 à 44 ans, de sexe féminin et ayant déclaré vivre en couple (n = 1 445).
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

classique (Bianchi *et al.* 2000 ; Henchoz et Wernli 2010 ; Hochschild 1990 ; Le Goff et Girardin 2016). En outre, le partage des tâches dans le cas des couples non mariés avec enfant(s) est plus souvent égalitaire que chez les couples mariés avec enfant(s).

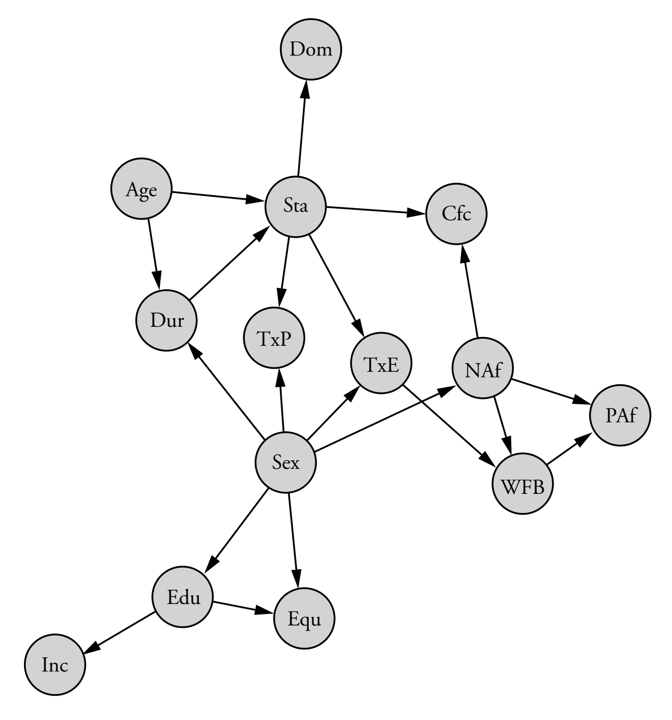
Ces résultats montrent donc globalement des dépendances entre les différentes variables subjectives considérées et le statut conjugal et/ou parental.

Ces dépendances peuvent être directes ou indirectes, chacune des autres variables de l'analyse pouvant jouer un rôle médiateur ou modérateur sur les différentes relations.

2.3.2 Les résultats du modèle de réseau bayésien estimé

La figure 2 montre le réseau bayésien du modèle final estimé[6]. Deux variables semblent jouer un rôle particulièrement important. En premier lieu, le genre

Figure 2 : Modèle de réseau bayésien estimé



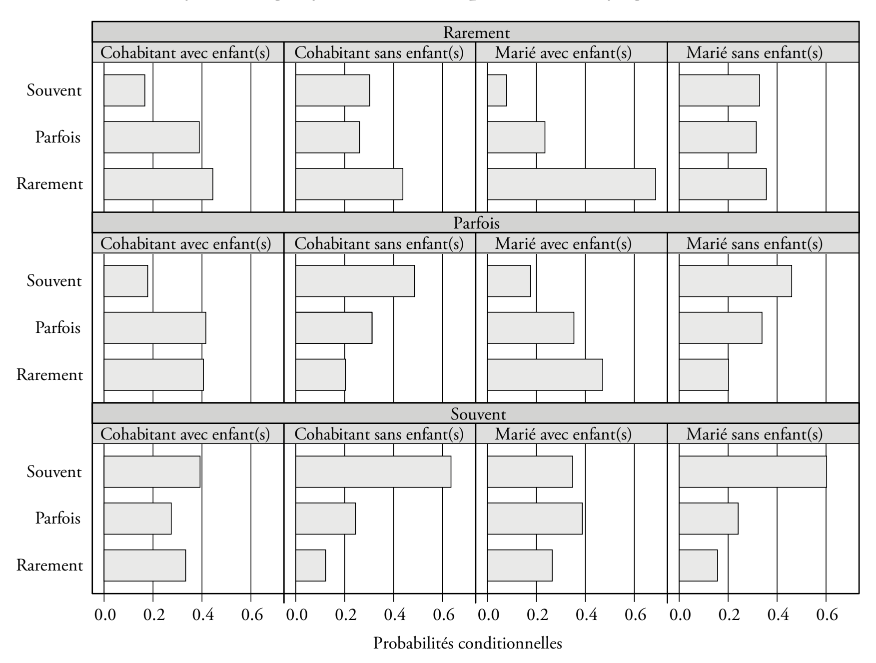
Légende : Sex = sexe ; Age = âge ; WFB = difficultés à concilier travail et famille ; Equ = attitudes face aux inégalités de genre ; Edu = niveau d'éducation ; TxE = taux d'occupation professionnelle du répondant ; TxP = taux d'occupation professionnelle du partenaire ; Dur = durée de la relation avec le partenaire ; Sta = statut parental et conjugal ; Inc = revenu du ménage ; Dom = perception de la répartition du travail domestique entre les partenaires ; NAf = affects négatifs ; PAf = affects positifs ; Cfc = degré de conflits entre les partenaires.
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

6 Ce graphique a été dessiné dans sa version originale en utilisant le paquet R bnviewer, un outil interactif conçu pour construire des graphiques de résultats de l'estimation de réseaux bayésiens. Voir la visualisation interactive proposée par Robson Fernandes : http://robsonfernandes.net/bnviewer/ (consulté le 20.08.2021).

constitue un nœud central à partir duquel dépendent d'autres variables ; le second nœud central est le statut parental-conjugal du couple, ce statut dépendant de l'âge de la personne interviewée et de l'ancienneté de l'union.

Globalement, le réseau de variables obtenu confirme la seconde partie de la première hypothèse ; sans surprise, le taux d'emploi des personnes interviewées et de leur partenaire est conditionné à la fois par leur sexe et leur statut parental-conjugal (figure 2). En outre, il influence directement la difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale, ce qui entraîne des sentiments négatifs. L'absence de relation directe entre les affects négatifs et l'état matrimonial va dans le sens de notre seconde hypothèse ; cependant, pour contredire cette dernière, il n'y a pas de relation entre les attitudes égalitaires et les deux dimensions du bien-être affectif. C'est plutôt la difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale qui joue un rôle de médiation. Les affects négatifs peuvent exercer une influence directe sur les conflits, en modérant le lien que nous avons décrit précédemment (tableau 3). C'est en

Figure 3 : *Degré de conflits entre les partenaires en fonction du degré d'affects négatifs et du statut parental-conjugal*



Lecture : Dans le cas de couples cohabitants avec enfant(s) et éprouvant rarement des affects négatifs (histogramme en haut à gauche), un peu moins de 20 % se déclarent souvent en conflit avec leur partenaire, un peu moins de 40 % le sont parfois, alors qu'un peu plus de 40 % le sont très rarement.
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

effet lorsque les femmes sans enfant, mariées ou non, éprouvent des affects négatifs qu'elles ont le plus souvent un rapport conflictuel avec leur partenaire (figure 2). L'hypothèse selon laquelle les attitudes égalitaires conduiraient à plus de négociations, puis à plus de conflits au sein du couple ne se vérifie donc pas (figure 3).

En outre, les résultats de l'estimation du réseau bayésien montrent deux systèmes de dépendances pour les indicateurs subjectifs. Le premier est lié au rôle central du genre, tandis que le second est lié au statut conjugal-parental. Le premier concerne la conciliation entre le travail et la famille, les affects négatifs et l'égalité perçue. Le second regroupe le partage des tâches domestiques et les conflits. Le taux d'emploi, qui dépend du sexe et du statut, joue par ailleurs un rôle modérateur ou médiateur important sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

La figure 4 détaille les liens entre le taux d'emploi des répondants conditionné par le sexe et le statut parental-conjugal. Quel que soit leur statut conjugal et parental, la grande majorité des hommes travaillent à temps plein. Cependant, dans le cas des cohabitants, qu'ils aient ou non des enfants, une petite minorité (un peu plus de 10 cas) travaille à temps partiel long (50 à

Figure 4 : *Taux d'emploi en fonction du sexe et du statut parental-conjugal*

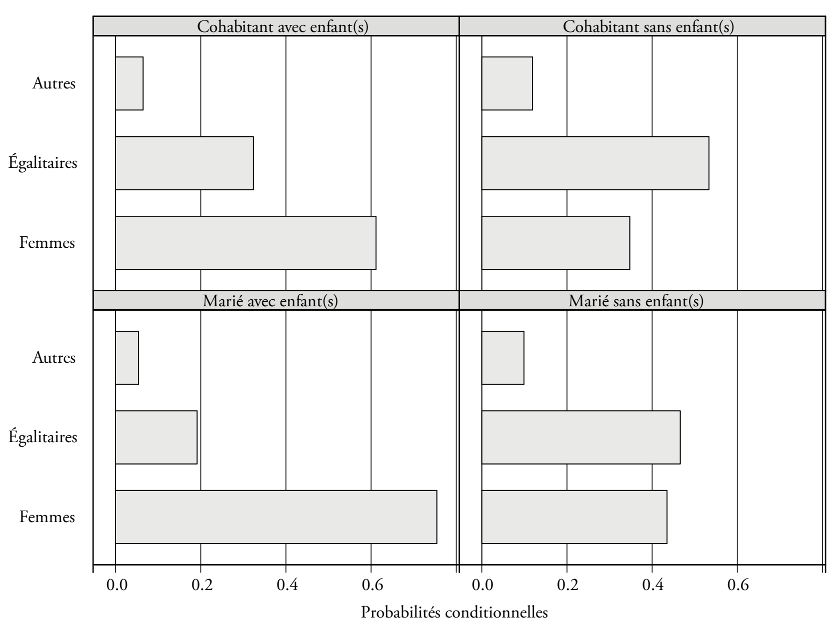
Lecture : Les femmes cohabitantes avec enfant(s) (histogramme en haut à gauche) exercent le plus souvent une activité à temps partiel long (50 à 80 %).
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

80 %). De même, le travail à temps partiel court (moins de 50 %), ainsi que l'absence d'activité professionnelle, sont globalement rares chez les hommes.

En revanche, le taux d'emploi des femmes diverge fortement en fonction de leur statut parental-conjugal. Les femmes sans enfant en concubinage présentent un schéma similaire à celui des hommes : une proportion importante d'entre elles travaille à temps plein. Si la moitié des femmes mariées sans enfant ont également adopté ce comportement, une importante proportion travaille à temps partiel long. Dans leur grande majorité, les femmes cohabitantes avec enfant(s) adoptent un emploi à temps partiel long. Les situations sont plus hétérogènes dans le cas des femmes mariées avec enfant(s), celles-ci se partageant à proportions égales (30 % environ) entre temps partiel court et temps partiel long, alors qu'un peu plus de 20 % n'exercent pas d'activité professionnelle. Seulement 15 % d'entre elles exercent une activité à temps plein.

La figure 5 détaille la perception de la répartition des tâches domestiques selon le statut parental-conjugal, cette perception ne dépendant pas du sexe du répondant (voir figure 2). Près de 80 % des répondants mariés avec enfant(s)

Figure 5 : Répartition des tâches domestiques en fonction du statut parental-conjugal



Lecture : Dans le cas de couples cohabitants avec enfant(s), dans plus de 60 % des cas, ce sont les femmes qui s'occupent en majorité des tâches domestiques. Dans un peu plus de 30 % des cas les couples sont égalitaires alors que d'autres de types d'arrangements dans la répartition des tâches représentent près de 10 %.
Source : EFG 2013 ; calculs des auteur·e·s.

mentionnent que les travaux ménagers sont inégalement répartis dans le couple, alors que cette proportion tombe à 60 % dans le cas des répondants non mariés avec enfant(s), et respectivement à 50 % et 35 % chez les femmes mariées et non mariées sans enfant. La majorité des couples en union libre et sans enfant(s) (55 %) indiquent que les tâches domestiques sont partagées de manière égale. Ces résultats tendent à confirmer la première hypothèse, qui postule que l'égalité entre les partenaires est plus marquée dans le cadre de la cohabitation, indépendamment de la présence d'enfant(s). La perception de la répartition des tâches domestiques est le seul indicateur subjectif qui soit directement lié au statut conjugal-parental.

2.4 Conclusion

L'objectif de cette analyse était de mieux comprendre la nature des relations entre le type d'union – cohabitation ou mariage –, les attitudes égalitaires au sein du couple et le bien-être des conjoints. Des résultats issus de recherches antérieures démontraient une relation paradoxale : les membre des couples cohabitants expriment plus fréquemment des attitudes égalitaires, mais présentent un bien-être moindre, en particulier pour les mères (Ryser et Le Goff 2015 ; Ryser et Le Goff 2018). C'est sur la base des données de l'EFG 2013 (Mosimann et Camenisch 2015) que la complexité de ces différentes relations a été étudiée de manière détaillée dans ce chapitre en utilisant des modèles de réseau bayésien (Scutari et Denis 2014).

Les modèles de réseaux bayésiens présentent en effet deux avantages : le premier est d'aller au-delà d'une approche corrélationnelle pour souligner la dynamique des processus et des réseaux de relations entre différentes dimensions, tout en soulignant leur complexité ; le second consiste à envisager les dépendances possibles entre différentes variables explicatives, ainsi que celles entre les différentes variables subjectives. Appréhender ces dépendances est d'une importance majeure pour construire un espace de réseau de relations plus large entre les différentes variables et comprendre comment les indicateurs d'état civil, d'égalitarisme et de bien-être s'inscrivent dans ce système.

Nos résultats permettent, en premier lieu, de rejeter les hypothèses fondées sur une approche strictement micro du fonctionnement des couples et d'accepter partiellement les hypothèses d'un lien micro-macro qui oblige à contextualiser les modes de vie familiaux dans le cadre institutionnel de la Suisse. Ainsi, au niveau micro, nos résultats réfutent l'hypothèse selon laquelle l'idéal égalitaire des couples non mariés implique de fortes négociations entre les partenaires cohabitants, entraînant des conflits qui se traduiraient par des niveaux de bien-être moindres. En effet, contrairement aux recherches

qui ont montré plus de désaccords relatifs à la répartition des tâches dans les couples cohabitants que dans les couples mariés (Van der Lippe *et al.* 2014), nos résultats ne montrent pas une dépendance directe des conflits au sein du couple par rapport aux idéaux égalitaires. C'est plutôt l'augmentation des affects négatifs qui génère des conflits, le statut parental et conjugal jouant un rôle modérateur, notamment lié à l'existence d'une dépendance de ce statut avec la répartition des tâches. Indépendamment de l'idéal égalitaire, les couples sans enfant sont aussi ceux qui sont les plus égalitaires dans les faits, plus particulièrement dans le cas des couples cohabitants. Dans une perspective plus dynamique, les couples deviennent plus inégalitaires dès lors qu'ils deviennent parents (Le Goff et Levy 2016), cette situation devenant alors moins conflictuelle.

Les résultats montrent également que la dimension affective du bien-être est liée aux difficultés à concilier vies familiale et professionnelle plutôt qu'à un idéal égalitaire au sein du couple, en particulier chez les femmes. Ces difficultés s'expliquent par le niveau d'intégration professionnelle des mères, qui ont tendance à travailler davantage lorsqu'elles ne sont pas mariées. Au niveau macro, ce résultat soutient, dans les grandes lignes, l'hypothèse d'un bien-être moindre pour les personnes dont le comportement s'écarte de la norme préconisée par le contexte culturel et institutionnel suisse, fondé sur un modèle familial traditionnel modernisé (Levy *et al.* 2006 ; Levy et Widmer 2013) dans lequel l'implication des femmes sur le marché du travail reste subordonnée à leur engagement familial (Levy *et al.* 2006 ; Levy et Widmer 2013). La plupart de ces femmes travaillent à temps partiel long et expriment des difficultés à concilier vie familiale et professionnelle, avec pour conséquence une diminution de leur bien-être. Enfin, nos résultats montrent que le rôle du statut marital s'inscrit dans ce système de relations entre égalité et bien-être sans jouer un rôle direct dans l'une ou l'autre de ces deux dimensions.

Du point de vue de la politique sociale, la cohabitation n'a pas encore été introduite dans les lois fédérales suisses, qui ignorent encore les couples non mariés. De manière générale, les couples cohabitants ne bénéficient pas de la même protection sociale ou juridique qu'un couple marié, excepté en cas de séparation pour les couples avec enfant(s). Enfin, d'un point de vue financier, une meilleure institutionnalisation de la cohabitation permettrait de dégager des avantages pour les cohabitants. En revanche, pour le bien-être général des individus, une meilleure institutionnalisation et une reconnaissance sociétale plus solide de la cohabitation ne semblent pas être une priorité dans le contexte suisse, du moins à court terme. Les résultats de la présente étude mettent en évidence l'impact limité de l'état civil sur les dimensions du bien-être. La question clé reste la difficulté à concilier travail et famille,

surtout pour les femmes. Par conséquent, la promotion de politiques visant à encourager une plus grande égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail, mais aussi à promouvoir un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, en particulier pour les femmes, serait susceptible d'avoir un impact positif, en augmentant le bien-être général des personnes qui cohabitent et en diminuant l'occurrence des conflits au sein du couple.

Références bibliographiques

Bang-Jensen J., Gutin G. Z. (2009), *Digraphs*. London, Springer.

Bianchi S. M., Milkie M. A., Sayer L. C., Robinson J. P. (2000), « Is anyone doing the housework ? Trends in the Gender Division of Housework labor », *Social Forces*, 79(1) : 191-228.

Brown S. L. (2000). « The effect of union type on psychological well-being : Depression among cohabitors versus marrieds », *Journal of Health and Social Behavior*, 41 : 241-255.

Brown S. L. (2004), « Moving from cohabitation to marriage : Effects on relationship quality », *Social Science Research*, 33 : 1-19.

Brown T. A. (2006), *Confirmatory Factor Analysis for Applied Research*. New York/ London, The Guilford Press.

Charton L. (1999), « De l'union légalisée à la naissance légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse », *Cahiers québécois de démographie*, 28(1-2) : 151-172.

Charton L., Wanner P. (2001), « La première mise en couple en Suisse : choix du type d'union et devenir de la cohabitation hors mariage », *Population*, 56(4) : 539-568.

Cialdini R. B., Goldstein N. J. (2004), « Social influence : compliance and conformity », *Review of Psychology*, 55 : 591-621.

Clarkberg M., Stolzenberg R. M., Waite L. M. (1995), « Attitudes, values, and entrance into cohabitational versus marital unions », *Social Forces*, 74(2) : 609-632.

Coenen-Huther J. (1994), *La mémoire familiale*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».

Corral A., Isusi I. (2004), *Part-time Work in Europe, Dublin, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions*. Rapport disponible uniquement en format électronique : https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_files/ewco/reports/TN0403TR01/TN0403TR01.pdf.

Csonka Y., Mosimann A. (2017), *Les familles en Suisse : rapport statistique 2017*. Neuchâtel, OFS.

Diener E. (1984), « Subjective well-being », *Psychological Bulletin*, 95(3) : 542-575.

Gabadinho A. (1998), *L'enquête suisse sur la famille*. Berne, OFS.

Gauthier J.-A., Valarino I. (2016), « Approche séquentielle multidimensionnelle de l'activation du statut-maître sexué lors de la transition à la parentalité », *in*

J.-M. Le Goff et R. Levy (dir.), *Devenir parent, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre* (pp. 48-73). Zürich, Seismo, coll. « Questions de genre ».

Girardin N., Bühlmann F., Hanappi D., Le Goff J.-M., Valarino I. (2016), « The transition to parenthood in Switzerland : Between institutional constraints and gender ideologies », *in* D. Grünow et M. Evertsson (eds), *Couples' Transitions to Parenthood. Analysing Gender and Work in Europe* (pp. 146-170). Glos, Edward Elgar Publishing.

Girardin N., Hanappi D., Le Goff J.-M. (2019), « Couples alignment of pre-birth plans and post-birth realities in Switzerland : Non-normative adaptation to the one-and-a-half earner model », *in* D. Grünow et M. Evertsson (eds), *New Parents in Europe : Work-Care Practices, Gender Norms and Family Policies* (pp. 128-149). Glos, Edward Elgar Publishing.

Hartemink H. J. (2001), *Principled Computational Methods for the Validation and discovery of genetic regulatory Network*. MIT, Boston.

Henchoz C., Wernli B. (2010), « Cycle de vie et travaux ménagers en Suisse », *Revue suisse de sociologie*, 36(2) : 235-257.

Hiekel N., Liefbroer A. C., Poortman A. R. (2011), *The Meaning of Cohabitation across Europe*. The Hague, Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute, Working Paper.

Hochschild A. (1990), *The Second Shift : Working Parents and the Revolution at Home*. New York, Avon Books.

Kaiser S., Ringlstetter M. J., Eikhof D. R., Cunha M. P. (2011), *Creating balance ? International Perspectives on the Work-Life Integration of Professionals*. London, Springer.

Le Goff J.-M. (2002), « Cohabiting unions in France and West Germany : Transitions to first birth and first marriage », *Demographic Research*, 7 : 593-624.

Le Goff J.-M., Sauvain-Dugerdil C., Rossier C., Coenen-Huther J. (2005), *Maternité et parcours de vie : l'enfant a-t-il toujours une place dans les projets de femmes en Suisse*. Berne, Peter Lang.

Le Goff J.-M., Ryser V.-A. (2010), « The meaning of marriage for men during their transition to fatherhood. The Swiss context », *Marriage and Family Review*, 46 : 107-125.

Le Goff J.-M., Barbeiro A., Gossweiler E. (2011), « La garde des enfants par leurs grands-parents, créatrice de liens intergénérationnels. L'exemple de la Suisse romande », *Politiques sociales et familiales*, 105 : 17-30.

Le Goff J.-M., Ryser V.-A. (2013), « Mariage et union consensuelle avec enfant en Suisse », in D. Tabutin et B. Masquelie (dir.), *Ralentissements, résistances et ruptures dans les transitions* démographiques (pp. 157-172). Louvain, Presses universitaires de Louvain.

Le Goff J.-M., Girardin N. (2016), « Répartition des tâches domestiques et de soins aux enfants : intentions et pratiques », *in* J.-M. Le Goff et R. Levy (dir.), *Devenir*

parent, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre (pp. 76-108). Zürich, Seismo, coll. « Questions de genre ».

Le Goff J.-M., Levy R. (2016), *Devenir parent, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre*. Zürich, Seismo, coll. « Questions de genre ».

Le Goff J.-M., Zimmermann R. (2021), « Vivre à la campagne. Entre choix de vie et désillusion. Le parcours de vie familiale et d'habitation d'une famille en Suisse romande », *in* L. Charton et C. Bayard (dir.), *Des imaginaires aux réalités conjugales et familiales. Perspectives interdisciplinaires et internationales* (pp. 274-290). Québec, Presses universitaires du Québec.

Levy R., Gauthier J.-A., Widmer E. (2006), « Entre contraintes institutionnelles et domestiques : les parcours de vie masculins et féminins en Suisse », *Canadian Journal of Sociology*, 31(4) : 461-489.

Levy R., Widmer E. (2013), *Gendered Life Courses between Standardization and Individualization : A European Approach Applied to Switzerland*. Zürich, Lit Verlag Münster.

Mosimann A., Camenisch M. (2015), *Enquête sur les familles et les générations 2013. Premiers résultats*. Neuchâtel, OFS.

Pearl J. (2009), *Causality*. Cambridge, Cambridge University Press.

Perelli-Harris B., Hoherz S., Lappegard T., Evans A. (2019), « Mind the "happiness gap" : the relationship between cohabitation, marriage and subjective well-being in the United-Kindom, Australia, Germany and Norway », *Demography*, 56 : 1219-1246.

Pulver B. (1999), *L'union libre : droit actuel et réformes nécessaires*. Lausanne, Réalités sociales.

Rüh T., Schüpbach J., Hurst S. (2016), « Habitat, trajet pendulaire, crèche : où la vie est-elle la moins chère ? », *in* L. Centola et F. Hasenmaile (dir.), *Swiss Issues Région*. Zürich, Credit Suisse Group.

Ryser V.-A., Le Goff J.-M. (2011), « Le mariage en Suisse : contrainte institutionnelle ou choix de vie », *in* S. Gouazé, A. Salles et C. Prat-Erkert (dir.), *Les enjeux démographiques en France et en Allemagne : réalités et conséquences* (pp. 109-123). Lille, Presses universitaires du Septentrion.

Ryser V.-A., Le Goff J.-M. (2015), « Family attitudes and gender opinions of cohabiting and married mothers in Switzerland », *Family Science*, 6(1) : 370-379.

Ryser V.-A., Le Goff J.-M. (2018), « The transition to marriage for cohabiting couples : does it shape subjective well-being and opinions or attitudes toward family », *in* R. Tillmann, M. Voorpostel et P. Farago (dir.), *Social Dynamics in Swiss Society. Empirical Studies Based on the Swiss Household Panel* (pp. 47-59). Cham, Springer.

Schultz K., Ono H. (2012), « Marriage, cohabitation and happiness : a cross-national analysis of 27 countries », *Journal of Marriage and Family*, 74(5) : 953-972.

Scutari M. (2009), « Learning bayesian networks with the bnlearn R package », *Journal of Statistical Software* (2010), 35(3) : 1-22.

Scutari M., Denis J.-B. (2014), *Bayesian Networks with Examples in R*. Abingdon, Chapman and Hall/CRC Press.

Sobotka T., Toulemon L. (2008), « Overview chapter 4. Changing family and partnership behaviour : common trends and persistent diversity across Europe », *Demographic Research*, 19 : 85-138.

Soons J., Kalmijn M. (2009), « Is marriage more than cohabitation ? Well-being differences in 30 European countries », *Journal of Marriage and Family*, 71 : 1141-1157.

Stavrova O., Fetchenhauer D. (2014), « Married and cohabiting parents' well-being : the effects of a cultural normative context across countries », *Journal of Social and Personal Relationships*, 32(5) : 601-632.

Théry I. (1998), *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob.

Tillmann R., Voorpostel M., Kuhn U., Lebert F., Ryser V.-A. *et al*. (2016), « The Swiss Household Panel Study : observing social change since 1999 », *Longitudinal and Life Course Studies*, 7(1) : 64-78.

Van der Lippe T., Voorpostel M., Hewitt B. (2014), « Disagreements among cohabiting and married couples in 22 European countries », *Demographic Research*, 31(10) : 247-274.

Watson D., Clark L. A., Tellegen A. (1988), « Development and validation of brief measures of positive and negative affect : the PANAS scales », *Journal of Personality and Social Psychology*, 54(6) : 1063-1070.

Widmer E., Ritschard G. (2009). « The de-standardization of the life course : are men and women equal ? », *Advances in Life course Research*, 14(1-2) : 28-39.

Wiik K. A., Bernhardt A., Noack T. (2009), « A study of commitment and relationship quality in Sweden and Norway », *Journal of Marriage and Family*, 71(3) : 465-477.

Wilcox W. B., Nock S. L. (2006), « What's love got to do with it ? Equality, equity, commitment and women's marital quality », *Social Forces*, 84(3) : 1321-1345.

Claudine Sauvain-Dugerdil et Roch Modeste Millogo

3 Une vie florissante sans enfant ? Le cas de la Suisse

Introduction

Le rôle de l'enfant pour la qualité de vie des parents a été l'objet de nombreux travaux visant à expliquer la transition d'un régime de fécondité élevée à une norme de petite famille. Les théories classiques ont mis l'accent sur la maximisation de l'utilité de l'enfant en matière de coût/bénéfice (Becker 1960 ; Becker et Lewis 1973), puis sur l'inversion des flux de richesse entre les parents et les enfants (Caldwell 1982). On serait ainsi passé de l'enfant qui rapporte à l'enfant qui coûte (Ariès 1960), en d'autres termes de la contribution de la main-d'œuvre enfantine au revenu familial des sociétés traditionnelles, à un investissement parental dans leur éducation. La maîtrise croissante du nombre et du calendrier des naissances a ouvert un nouvel espace de choix et donné les moyens d'en profiter. S'il est certes abusif de considérer que l'enfant est devenu le résultat d'une décision rationnelle, on est cependant passé de l'enfant subi à l'enfant du désir (Leridon 1995), source de plaisir au quotidien (De Singly 1996 ; Coenen-Huther 2005). L'enfant est de moins en moins porteur des aspirations des parents (Coenen-Huther 2005), mais n'a pas perdu sa fonction de ciment du couple (Ritschard et Sauvain-Dugerdil 2007). Il est aussi source de liens affectifs et sociaux, dans l'immédiat et dans le futur, donc pourvoyeur de sens. Mais dans la perspective des valeurs plus individualistes associées à la seconde transition démographique (Van de Kaa 1994 ; Lesthaeghe 2010), il devient une « option » parmi d'autres. Sa valeur comme facteur de réduction de l'incertitude, décrite par Friedman *et al.* (1999), est désormais moins évidente et généralement limitée aux femmes peu diplômées (Kreyenfeld 2010).

Mais la réalisation du projet d'enfant entre aussi de plus en plus souvent en concurrence avec d'autres sources de bonheur. D'autre part, si les attentes relatives à la gratification de la parentalité s'accroissent, c'est aussi le cas de l'angoisse face aux responsabilités liées à cette charge – notamment sur le plan

économique (Zimmerman et Easterlin 2006) – et, plus globalement, face à l'émergence d'une norme d'investissement parental intensif pour répondre aux représentations sociales du « bon parent » (Drago et Lee 2009 ; Sauvain-Dugerdil 2011 ; Koncilja-Sartorius et Sauvain-Dugerdil 2016). Parallèlement, l'image de l'infécondité est devenue plus acceptable : la notion de « vie libérée des enfants » (*childfree life* – Connidis 2001) remplacer parfois la croyance selon laquelle une existence sans enfant serait vide de sens. Malgré tout, ne pas avoir d'enfant reste un « écart à la norme dominante du faire-famille » (Debest 2014 : 83). Le débat autour de l'instinct maternel, lancé notamment par Élisabeth Badinter (1980), reste vif et la pression sociale autour de la maternité demeure une réalité – même si son intensité varie selon les pays.

L'objectif de ce chapitre est d'examiner si, en raison des pressions normatives subsistant à l'encontre des personnes sans enfant – ou de leurs spécificités –, cette absence a une influence sur leur qualité de vie : est-ce que l'enfant représente une ressource qui manque à leur bien-être ou est-ce que cette absence les a menées à développer d'autres modes de vie qui contribuent à une vie satisfaisante ? Une première partie évoque les principaux travaux relatifs au rôle des enfants pour la qualité de vie des parents, puis sur la façon d'appréhender la qualité de vie, pour ensuite présenter les questions de recherche que ce travail examine à travers le cas de la Suisse. Après une brève description des données, indicateurs, variables et méthodes utilisées (deuxième partie), la présentation des résultats (troisième partie) est organisée en trois sections. On considère d'abord les spécificités de l'infécondité en Suisse, à la fois à travers son niveau et son évolution, mais aussi en se demandant dans quelle mesure les personnes infécondes se distinguent par leurs caractéristiques sociodémographiques et par leur vision de la parentalité. On étudie ensuite la qualité de vie des personnes avec ou sans enfant à deux moments de l'existence : d'une part, durant la période de vie qui correspond à la constitution de la famille ; d'autre part, durant la période de vie dite du « nid vide », c'est-à-dire après le départ des enfants.

3.1 Le bonheur d'être parent

La notion de bonheur, largement utilisée pour dépasser les mesures matérielles du bien-être, est devenue un objet d'étude dans les approches économiques comme mesure de « l'utilité » ; il constitue même le sujet d'une revue scientifique[1]. Ce n'est cependant que récemment, dans les contextes de basse fécondité, que les démographes s'intéressent au bonheur apporté par les enfants. En liaison avec l'introduction, dans les grandes enquêtes sociodémographiques,

1 La revue *Journal of Happiness Studies*, créée en 2000.

de questions sur le bien-être subjectif, une série de travaux ont examiné la contribution des enfants au bonheur et à la satisfaction de l'existence, en analysant l'influence de l'arrivée de l'enfant, en comparant les personnes avec et sans enfant ou encore en examinant l'impact du bonheur anticipé sur les intentions fécondes (Billari *et al.* 2009 ; Margolis et Myrskylä 2011 ; Aasve et al. 2012 ; Hansen 2012 ; Albertini et Arpino 2018).

Les études américaines et australiennes présentées dans une revue de la littérature depuis les années 1980 (Hansen *et al.* 2009 ; Hansen 2012) montrent globalement un effet négatif de la venue des enfants, et l'analyse de Margolis et Myrskylä (2011) sur 86 pays conclut à un niveau de bonheur légèrement plus marqué parmi les personnes sans enfant (en contrôlant pour le sexe, le statut socioéconomique, le revenu, le statut matrimonial, le pays et l'année de l'enquête). Ce moindre bien-être serait associé notamment à un déclin de satisfaction maritale et financière et à un stress accru. C'est ce que Widmer *et al.* (2003) observaient en Suisse. Dans l'Union européenne, l'effet serait légèrement positif ou non significatif (Billari 2008 ; Aasve *et al.* 2012 ; Zimmermann et Easterlin 2006), mais variable selon les pays. Les parents exprimeraient plus de bonheur dans des cultures plus familialistes, dans lesquelles la fécondité plus élevée, et/ou les secteurs de la société aux valeurs plus traditionnelles (Balbo et Arpino 2016).

La diversité des résultats souligne que le bonheur procuré par l'enfant dépend de la situation du moment (Clark *et al.* 2008) et, par conséquent, qu'il est aussi influencé par l'avancement dans le parcours de vie. Comme le montrent de nombreux travaux, le bonheur est particulièrement marqué au moment de la transition à la parentalité (Kohler *et al.* 2005 ; Hansen *et al.* 2009 ; Clark *et al.* 2008 ; Myrskylä et Margolis 2014 ; Bernardi et al. 2017), mais ces effets positifs semblent s'estomper avec le temps. Seules quelques études considèrent l'effet de l'existence d'enfants sur le bien-être aux âges plus avancés. Les études nord-américaines aboutissent à des conclusions hétérogènes, soit globalement positives (synthèse des travaux de la première décennie du millénaire par Umberson *et al.* 2010) ou sans influence sur la satisfaction de vie et sur les symptômes de dépression des personnes âgées (revue de la littérature dans Hansen *et al.* 2009). En Europe, les personnes sans enfant auraient un réseau d'appui moindre et seraient moins intégrées socialement, sans que cela affecte obligatoirement leur bien-être psychologique (plusieurs études sont citées dans Tanturri *et al.* 2015). Selon les travaux sur 7 pays[2] présentés par Dykstra et Hagestad (2007), les personnes sans enfant auraient moins de contacts avec la parenté, et seules les femmes compenseraient par plus d'interactions avec les amis. Ces auteurs soulignent aussi que c'est surtout au grand âge, lorsqu'un engagement fort du réseau des proches est nécessaire, que l'absence d'enfant

2 Australie, Finlande, Allemagne, Japon, Pays-Bas, Grande-Bretagne et États-Unis.

se fait sentir. La présence d'enfant serait particulièrement bénéfique pour les personnes en moins bonne santé et dans les pays où l'aide aux personnes âgées repose davantage sur la famille (Margolis et Myrskylä 2011). Ainsi, dans les pays nordiques, l'absence d'enfant adulte n'a pas d'effet ou a un effet négatif faible (Kohler *et al.* 2005 ; Hansen *et al.* 2009).

Les variations individuelles du rôle des enfants sur le bien-être pourraient exprimer un trait de personnalité, ce qui expliquerait en particulier que la parentalité n'accroîtrait le bien-être que temporairement (Aasve *et al.* 2012). En Australie, Callan (1983) a observé un petit échantillon de personnes se décrivant comme n'ayant pas eu volontairement d'enfant et a constaté qu'elles se percevaient comme plus autonomes et plus épanouies que les parents. Bernardi *et al.* (2017) montrent cependant que l'influence de la personnalité est modeste et non systématique. Surtout, le bonheur associé à la parentalité est fortement genré et, pour les hommes, en liaison avec leur état matrimonial. Plusieurs études soulignent que l'expression de ce sentiment est plus marquée chez les mères que chez les pères (Hansen *et al.* 2009 en Norvège ; Balbo et Arpino 2016 avec des données britanniques). Pour les pères danois, ce serait surtout l'arrivée du premier garçon qui compterait (Kohler *et al.* 2005). Selon une étude sur des Américains de 70 ans et, plus globalement, en l'absence d'enfant adulte, les hommes déclarent moins souvent des sentiments de solitude et de dépression que les femmes, sauf pour les divorcés et les veufs (Zhang et Hayward 2001). Dykstra et Hagestad (2007) mettent aussi en évidence que les hommes âgés sans enfant et non mariés sont une moins bonne santé. Cette observation est confirmée par une étude qualitative au pays de Galles qui montre que les hommes sans enfant sont plus dépendants de leur épouse ou de parentes, alors que les femmes sont plus autonomes (Wenger 2001).

Les différences entre individus, ainsi que l'influence variable des changements – professionnels et de revenu, de santé, pour les loisirs et la qualité du couple – associés à l'arrivée de l'enfant et, plus tard, aux circonstances du vieillissement, expriment surtout les inégalités dans la capacité à remplir le rôle de parent. Ces inégalités seraient l'expression des ressources dont les parents disposent pour assumer l'arrivée de l'enfant et le quotidien familial, et concilier diverses aspirations, puis gérer le vieillissement (voir en particulier Aasve *et al.* 2012 ; Myrskylä et Margolis 2014 ; Hansen *et al.* 2009 ; Hansen 2012).

Globalement, l'impact négatif de l'arrivée de l'enfant est plus marqué dans les groupes défavorisés et jouissant de peu de ressources personnelles. De nombreux travaux témoignent d'un bonheur accru parmi les personnes — particulièrement les femmes – qui ont leur enfant plus tard, sont plus instruites et ont un revenu plus élevé. Toutefois, des effets plus négatifs de la parentalité sont aussi observés chez les mieux dotées, illustrant alors un coût d'opportunité plus élevé résultant de leur plus grande difficulté à concilier

carrière et famille (voir, par exemple, Hansen 2012). C'est ce qu'exprime aussi le fait que, de manière générale, être actif professionnellement accroît le bonheur des pères, alors que c'est plutôt un facteur de diminution pour les mères. Cependant, plus qu'en termes de bien-être ressenti, le coût d'opportunité de la maternité s'exprime surtout dans ses conséquences négatives sur le projet familial et donc dans l'infécondité plus marquée parmi les femmes au capital humain élevé.

Le bonheur d'être parent apparaît aussi étroitement associé à la situation de couple, à savoir la présence d'un partenaire procurant une sécurité financière accrue et un appui émotionnel précieux. De nombreux travaux montrent que le bonheur d'être parent est plus marqué pour les couples que pour les personnes seules (Hansen 2012) ; à l'inverse, c'est parmi les veuves et veufs que l'absence d'enfant (adultes) diminue la qualité de vie (le lien avec l'enfant agit alors comme un substitut au lien conjugal). Réciproquement, l'arrivée d'un enfant influence la constitution du couple ; l'accroissement du bonheur dès la grossesse témoignerait du rôle de l'enfant dans la construction du couple (Clark *et al.* 2008 ; en Allemagne, Bernardi *et al.* 2017, particulièrement pour les hommes).

Les appuis institutionnels – politiques familiales, infrastructures pour la petite enfance, mais aussi soutien aux âges élevés – jouent également un rôle majeur dans le bonheur de la parentalité (Billari et Kohler 2009). Le bonheur est en général plus marqué dans les pays nordiques, où les politiques familiales et sociales sont plus développées, dans lesquels la parentalité ne semble pas diminuer le bien-être économique ni entraîner de symptômes dépressifs et où l'absence d'enfant n'a pas non plus d'effets sur le bien-être aux âges élevés. En revanche, les programmes d'assistance sociale ne semblent pas compenser le manque d'appuis dont bénéficient les personnes âgées sans enfant, même dans les pays nordiques (Dykstra et Hagestad 2007 ; Hansen 2012).

3.1.1 Une vie florissante sans enfant ?

Il s'agit ici d'examiner dans quelle mesure les personnes sans enfant mènent une vie florissante dans le sens donné par Martha Nussbaum (2006), à savoir avoir la possibilité de s'épanouir à sa façon. Dans la perspective de l'approche par les capabilités (la capacité d'être et de faire), développée par Amartya Sen et ses collègues, Nussbaum met l'accent non pas sur la situation effective – le bien-être à un moment donné tel qu'analysé dans la littérature mentionnée précédemment –, mais sur l'espace d'opportunités. Il s'agit d'examiner les capabilités, c'est-à-dire la possibilité de « vivre la vie que l'on a raison de valoriser » (Sen 1999). La vie florissante se réfère alors aux possibilités de chaque personne selon les ressources dont elle dispose, mais aussi la façon

dont elle les utilise, dans les circonstances spécifiques et eu égard aux valeurs auxquelles elle adhère. Comme le souligne Vanderweele (2017), il s'agit donc d'une notion multidimensionnelle prenant en compte la santé, le bonheur, les valeurs et les relations sociales.

Considérer la qualité de vie sans enfant dans la perspective de l'approche par les capabilités a donc une double implication.

D'une part, il s'agit de prendre en compte le rôle que joue la personne elle-même pour réaliser une vie de qualité (son agencéité), à travers ses possibilités de choix et ses ressources personnelles. On se demande alors si les personnes sans enfant – que ce soit ou non un choix – ont les ressources qui leur permettent de vivre la vie qu'elles souhaitent réaliser et si elles se distinguent par des valeurs différentes en matière de parentalité.

D'autre part, selon cette approche, la qualité de vie ne peut pas être résumée à une seule dimension, mais doit être conçue dans sa multidimensionnalité. Dans la perspective du rôle actuel conféré à l'enfant, devenu avant tout pourvoyeur de joie au quotidien plus qu'apport économique, des travaux récents ont mis l'accent sur le bien-être subjectif mesuré sur une échelle de satisfaction de la vie ou de bonheur perçu. On peut cependant s'interroger sur la pertinence d'appréhender le bien-être global lié à la parentalité par une mesure qui s'appuie le plus souvent sur la réponse à une question unique[3] (Aasve *et al.* 2012 ; Myrskylä et Margolis 2014 ; Balbo et Arpino 2016). Le degré de satisfaction, ou le bonheur perçu, exprimerait le ressenti global des sentiments fondamentaux, ou *substantive feeling* (Aasve *et al.* 2012). Toutefois, contrairement à la santé subjective, reconnue comme une mesure pertinente qui synthétise la réalité vécue par la personne, il semble difficile de conclure de façon identique pour la notion plus large de bien-être, en particulier du bien-être lié à la parentalité. Nous rejoignons ici différentes critiques qui soulignent que le bonheur exprimé dans une enquête est influencé par la personnalité du répondant, par le contexte et par la situation du moment. Le bien-être subjectif peut alors correspondre à une rationalisation après coup, exprimant ainsi des préférences adaptatives et gommant les inégalités réelles de qualité de vie. On s'adapte à la réalité, par exemple, en référence à des normes qui, comme le soulignent Widmer et Spini (2017), peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de vie. Selon Amartya Sen (2008), dans sa contribution à l'ouvrage *Capabilities and Happiness*, la mesure du niveau de bonheur constituerait un résultat important qui exprime la satisfaction dans divers domaines, mais ce n'est pas le seul but dans la vie, la seule qualité valorisée. Sen est rejoint par le commentaire de Hansen *et al.* (2009) selon lesquels les parents peuvent exprimer le bonheur que leur procure l'enfant,

3 « En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de la vie que vous menez actuellement ? » (enquête SILC 2019), ou « How happy are you ? » (ESS 2018).

même s'ils reconnaissent que, dans la réalité, ce dernier occasionne un certain nombre de désagréments et peut nuire à la qualité de leur relation de couple. Dans l'analyse de données norvégiennes, Hansen (2012) relève aussi que les enquêtes ne cernent pas véritablement les types d'émotions pertinentes par rapport aux enfants, en particulier la dimension affective du bien-être. Il conclut alors à la nécessité de distinguer le rôle de l'enfant comme lien social – ou comme pourvoyeur de sens à l'existence – de son effet sur le bien-être du moment. Le bonheur généré par les enfants ne correspond pas forcément à la perception du bien-être global et varie selon le domaine de l'existence qui est considéré (Bernardi *et al.* 2017). C'est donc la situation réelle des individus dans différents domaines de l'existence qu'il importe d'examiner, et ces dimensions multiples du bien-être ne peuvent pas être appréhendées par un indice synthétique.

3.1.2 En Suisse, une vie florissante sans enfant à travers trois questions

En Suisse, faire famille n'est pas tâche facile. Les aspirations à des valeurs d'égalité de genre et la conciliation entre famille et carrière sont confrontées à la réalité d'une société traditionnelle aux politiques familiales peu développées et à un partage des rôles et des tâches au sein du couple qui reste très inégalitaire (voir chapitre introductif de ce volume). Si les Suisses se déclarent heureux, classés en quatrième position – après la Finlande, le Danemark et l'Islande – dans le World Happiness Report 2022[4], ce bonheur n'est associé ni à une fécondité relativement élevée ni à des politiques familiales développées – contrairement au Danemark (Kohler *et al.* 2005 ; Aasve *et al.* 2012). On observe donc le double paradoxe d'un niveau élevé de bonheur dans un contexte d'infécondité répandue, mais aussi de valeurs familialistes et de politiques familiales conservatrices. La Suisse illustre la thèse d'une fécondité basse dans des cultures familialistes traditionnelles où les pressions normatives entraînent des effets émotionnels plus négatifs de la parentalité que dans les cultures plus individualistes, ou plus égalitaires en matière de relations de genre (Hansen 2012). À ce poids émotionnel plus important s'ajoute la charge matérielle résultant du manque d'appuis institutionnels. On pourrait alors supposer que, en Suisse, les personnes sans enfant ont une meilleure qualité de vie que celles qui fondent une famille.

Nous examinerons ici dans quelle mesure, en Suisse, les personnes sans enfant mènent une vie florissante, c'est-à-dire si elles ont autant d'opportunités que les parents pour vivre la vie qu'elles estiment de qualité. Concrètement,

4 https://worldhappiness.report/ed/2022/happiness-benevolence-and-trust-during-covid-19-and-beyond/#ranking-of-happiness-2019-2021 (consulté le 20.08.2021).

comme souligné précédemment, la perspective par les capabilités conduit à nous pencher d'abord sur ce qui distingue les personnes avec ou sans enfant, y compris leurs préférences, avant de nous interroger sur diverses dimensions de leur bien-être. Nous considérons cela à travers trois questions.

La première étape consiste à savoir si l'infécondité est florissante dans le sens où elle correspondrait à un mode de vie et à des valeurs différentes qui se répandent. Dans le contexte actuel, ou la quasi-totalité des jeunes adultes déclarent souhaiter un enfant, est-ce que l'infécondité devient un choix volontaire ou reste-t-elle une option par défaut, justifiée après coup ? Dans la perspective selon laquelle la décision d'avoir un enfant est déterminée dans une grande mesure par le bien-être subjectif attendu (Balbo et Arpino 2016), nous examinons également si les personnes sans enfant perçoivent différemment les raisons d'avoir des enfants et des conséquences de la parentalité. Notre *première question* est donc de savoir si l'infécondité devient un nouveau mode de vie. Est-ce que l'infécondité s'accroît et est-ce que les personnes infécondes se distinguent par des caractéristiques spécifiques et par des valeurs différentes, eu égard au rôle de l'enfant dans l'existence ? Ou est-ce que l'infécondité serait plutôt associée à de moindres ressources pour réaliser un projet de parentalité ?

Dans un second temps, nous nous interrogerons sur le rôle que jouent les enfants sur la qualité de vie à deux moments de l'existence, en examinant quelles facettes sont influencées par la parentalité. S'agit-il d'aspects conjoncturels ou, au contraire, plus durables ? Est-ce qu'ils relèvent de traits de personnalité reflétant des profils distincts selon que les personnes aient ou non des enfants.

D'une part, on examine la charge – matérielle, affective, relationnelle – que représentent les enfants dans le quotidien des jeunes parents et le rôle qu'ils jouent dans leur bien-être subjectif et en matière d'égalité au sein du couple. En miroir, il s'agit de considérer les sources d'épanouissement des personnes sans enfant, leur plus grande liberté et autonomie ; est-ce qu'elles compensent l'absence d'enfant par des liens sociaux plus forts ou par un surinvestissement professionnel ? Ont-elles plus souvent des sentiments dépressifs. Notre *seconde question* est donc de savoir si l'absence d'enfant au quotidien permet aux personnes concernées de s'épanouir, à savoir de vivre avec moins de contraintes.

D'autre part, on examine le rôle des enfants pour construire sa vieillesse en comparant la situation matérielle, le bien-être, le réseau des proches et l'intégration sociale des personnes qui ont eu des enfants et de celles qui n'en ont pas eu. On dépasse la notion de valeur de l'enfant – largement utilisée dans la littérature – pour s'interroger sur le rôle des enfants comme ressource, dans le sens donné par Spini *et al.* (2013 ; 2017), à savoir de permettre de faire face aux événements adverses de l'existence et ainsi d'atténuer la vulnérabi-

lité. Contribuent-ils à la constitution d'un capital social qui représente une « réserve » utile pour construire une belle vieillesse ? Au-delà des références à des notions de stocks – les ressources ou les réserves –, nous considérons le rôle d'agents que jouent les enfants. Représentent-ils un moyen d'accroître les capacités individuelles à utiliser les ressources disponibles pour réaliser la vie souhaitée ? En d'autres termes, selon la terminologie de l'approche par les capabilités, jouent-ils un rôle de « facteur de conversion » (Robeyns 2005 ; Bonvin et Farvaque 2008 ; Chiappero-Martinetti et Venkatapuram 2014). En comparant la situation des parents après le départ des enfants à celle des personnes n'ayant pas eu d'enfant, notre *troisième question* examine si les personnes sans enfant se sont épanouies à travers d'autres activités et d'autres liens qui les amènent à construire une vieillesse aussi florissante que les parents.

3.2 Données et méthodes

Nous utilisons les données de l'enquête suisse sur la famille (EFG 2018[5]) qui, rappelons-le, comportent certes des informations biographiques, mais ne constitue pas une enquête longitudinale. Nous examinons les mêmes questions de recherche et, dans la mesure des possibilités offertes par les données, nous reproduisons les mêmes analyses que celles que nous avions appliquées à l'enquête similaire réalisée en 2013 (Sauvain-Dugerdil 2018)[6].

Dans une première partie, un bilan de la situation suisse est fourni par des analyses descriptives longitudinales (âge au premier enfant) et transversales (distribution des indicateurs de qualité de vie et des perceptions de l'image de l'enfant), et par l'examen des facteurs associés à l'infécondité avec des analyses de régression logistique (probabilités d'appartenir au groupe des personnes sans enfant selon une série de caractéristiques). Le cœur du travail, à savoir l'examen du différentiel de qualité de vie entre parents et non-parents, est réalisé par des régressions logistiques sur diverses dimensions de la qualité de vie représentées graphiquement. Par souci de comparabilité, nous retenons les mêmes catégories d'âge que pour les analyses de l'enquête 2013.

5 La plupart des variables explicatives proviennent du questionnaire écrit envoyé par la poste après l'entretien téléphonique et qui pouvait aussi être rempli sur internet. Le taux de réponse est excellent : 90 % des personnes ayant participé à l'enquête téléphonique y ont répondu, un peu plus que lors de l'enquête de 2013 (86 %).

6 Voir le chapitre 1 dans ce volume, consacré à la présentation de l'EFG 2018 et les modifications apportées par rapport à celle de 2013.

3.2.1 Mesurer l'absence d'enfant

L'absence d'enfant est mesurée ici par différents indicateurs selon la question concernée. La population cible est établie dans chaque cas en référence à la distribution du phénomène. Les tendances et les caractéristiques de l'infécondité (tableau 1) sont appréhendées par la mesure classique d'absence d'enfant né vivant. Nous examinons l'ensemble des femmes de plus de 35 ans et des hommes de plus de 37 ans, à savoir l'âge auquel 75 % des individus de l'échantillon avaient eu leur premier enfant lors de l'enquête de 2013 (respectivement, 73 % des femmes et 68 % des hommes dans l'échantillon de 2018). L'examen des valeurs associées à l'enfant (figure 2, tableau A2 en annexe) distingue les personnes ayant eu ou non une expérience d'enfant, en considérant les enfants biologiques et adoptés, mais aussi les enfants de la ou du partenaire qui résident dans le ménage, ou tout autre enfant accueilli dans le ménage. Outre la même limite d'âge inférieure, on ne retient que les femmes et les hommes ayant respectivement moins de 51 ans et de 61 ans (âge auquel 99 % des parents n'ont plus d'enfant de moins de 13 ans à la maison dans l'enquête de 2013, ce chiffre étant respectivement de 97 % et 98 % pour les femmes et pour les hommes en 2018). L'analyse du rôle des enfants au quotidien (figure 3, tableaux A3 et A4 en annexe) se fonde sur la présence ou non d'enfant dans le ménage durant la période de vie où la cohabitation avec un enfant est la plus fréquente 32 à 56 ans pour les femmes et 35 à 58 ans pour les hommes[7]. Le rôle de la parentalité dans les périodes tardives de la vie est examiné pour les personnes de 50 ans et plus vivant sans enfant dans le ménage et en comparant celles qui ont eu des enfants et celles qui n'en ont pas eu (figure 4, tableaux A3 et A5 en annexe). On considère les personnes dès 50 ans pour éviter des effectifs trop faibles, mais surtout parce que la cinquantaine est une période charnière de la seconde partie de l'existence, donc de la préparation au grand âge (Wanner *et al.* 2005), eu égard aux engagements professionnels et au départ progressif des enfants.

3.2.2 Les caractéristiques des personnes sans enfant

Nous considérons ici quatre facteurs connus pour influencer la tendance à l'infécondité, qui seront retenus comme variables explicatives (cf. les fréquences dans le tableau A1 en annexe). En premier lieu, il s'agit des ressources individuelles à travers le niveau d'instruction et le niveau de vie du ménage. Le niveau d'instruction est recodé en trois catégories, la première (école obliga-

7 En 2013, à 56 ans pour les femmes et 58 ans pour les hommes (respectivement 55 ans et 57 ans en 2018), la moitié des parents ont encore au moins un enfant à la maison, proportion qui chute ensuite rapidement.

toire) regroupant le primaire et le secondaire inférieur. L'enquête EFG 2018 n'a pas recueilli d'information sur le revenu, variable qui, dans l'enquête précédente, comportait un nombre très élevé de données manquantes et posait des problèmes de fiabilité. On considère donc ici le niveau de vie tel qu'exprimé par les réponses à deux questions :

1. « En considérant l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses/des revenus et dépenses de votre ménage sur une année, diriez-vous qu'actuellement vous mettez de l'argent de côté, vous dépensez ce que vous gagnez, vous consommez votre épargne ou votre patrimoine ou vous vous endettez ? »
2. « En tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses mensuelles nécessaires ? »

Le niveau de vie est faible lorsque les personnes déclarent qu'elles consomment leur épargne ou leur patrimoine, ou s'endettent, et qu'il leur est difficile ou très difficile de joindre les deux bouts. Leur niveau est moyen lorsqu'elles déclarent dépenser ce qu'elles gagnent et qu'il leur est assez facile ou plutôt difficile de joindre les deux bouts. Leur niveau est élevé lorsqu'elles mettent de l'argent de côté et qu'il leur est facile ou très facile de joindre les deux bouts.

Deux autres facteurs connus pour influencer le projet d'enfant et sa réalisation sont le type d'activité professionnelle et le parcours de couple. Nous considérons trois catégories parmi les personnes en activité, en distinguant le degré de responsabilité et d'autonomie, à savoir le fait d'être indépendant ou salarié et, dans ce dernier cas, avec ou sans fonction de cadre. Le parcours de couple se réfère aux couples qui vivent ensemble, indépendamment de leur statut matrimonial, en distinguant les personnes dans une relation stable, c'est-à-dire cohabitant avec leur partenaire depuis au moins deux ans (le groupe le plus nombreux), de celles qui sont en couple depuis moins de deux ans ou n'ont pas de partenaire actuel, mais en ont eu un ou plusieurs auparavant ; le troisième groupe réunit les personnes n'ayant pas vécu en couple ou qui le sont depuis moins de deux ans (sans partenaire antérieur).

Les analyses sont contrôlées pour trois caractéristiques jouant un rôle important dans les disparités d'infécondité, à savoir la région linguistique, le lieu de résidence (urbain/rural) et l'origine (né ou non en Suisse). L'infécondité est moins marquée en Suisse francophone, mais plus marquées dans les grandes villes et parmi les personnes nées en Suisse[8].

8 L'infécondité est respectivement de 24,4 % pour les femmes et de 28,5 % pour les hommes en Suisse allemande, de 17,2 % et 26,1 % en Suisse francophone, de 23,2 % et 29,5 % en Suisse italienne. Elle est respectivement de 34,7 % et 40,8 % dans les grandes villes, de 21,7 % et 26,9 % dans les autres villes, de 19,1 % et

3.2.3 Image de l'enfant

Pour examiner si l'infécondité peut être expliquée par une perception plus négative de la parentalité, on retient les réponses à deux questions.

La première porte sur les conséquences perçues : « Imaginez (même si vous ne le voulez ou ne le pouvez pas) que vous ayez un (autre) enfant dans les trois prochaines années : quel effet pensez-vous que cela aurait sur différents aspects de votre vie ? »

La seconde se rapporte aux facteurs pouvant influencer la décision : « On peut avoir diverses raisons pour vouloir, ou ne pas vouloir, un (autre) enfant. Dans quelle mesure votre éventuelle décision d'avoir, ou de ne pas avoir, un (autre) enfant dans les trois ans à venir dépendrait-elle des facteurs suivants ? »

Sur la base des résultats d'une analyse exploratoire en composante multiple (AFCM), les différentes modalités ont été regroupées pour chacune des questions entre une dimension matérielle et une dimension relationnelle et de bien-être (cf. figure 2 et tableau A2 en annexe).

3.2.4 Mesures de la qualité de vie

Sur la base de nos considérations relatives aux limites d'une mesure unique du bien-être, nous avons décidé d'analyser le lien entre l'infécondité et la qualité de vie à travers une série d'indicateurs relatifs à diverses dimensions pertinentes pour la qualité de vie aux deux phases de l'existence considérées. Pour les jeunes en âge de parentalité, nous retenons trois types de contraintes matérielles et organisationnelles (difficultés économiques, gestion du temps, conciliation travail-famille), des indicateurs de bien-être (santé autoévaluée, sentiments négatifs) et, pour ceux vivant en couple, des indicateurs du partage des tâches et de la qualité de la relation (figure 3, tableaux A3 et A4 en annexe). Pour les personnes plus âgées, nous conservons les mêmes dimensions matérielles et de bien-être, mais en supprimant la pression du travail, puisque nombreuses sont les personnes à la retraite. La vie relationnelle et sociale est appréhendée à travers la taille et l'intensité de leur réseau de proches et les aides que ces derniers fournissent (figure 4, tableaux A3 et A5 en annexe).

---

28 % en milieu rural. Elle est de 24,1 % et 29 % parmi les personnes nées en Suisse, de 19,4 % et 26,1 % parmi celles nées à l'étranger.

3.3 En Suisse, une vie florissante sans enfant?

3.3.1 L'infécondité en Suisse: un mode de vie qui se répand?

La première question cherche à examiner si l'infécondité correspond à des aspirations qui distinguent les personnes sans enfant des parents. S'agit-il d'un nouveau mode de vie qui se répand et qui est adopté par des personnes qui se distinguent par des valeurs différentes de celles des personnes qui ont des enfants.

a) L'infécondité, un phénomène ancien et relativement stable

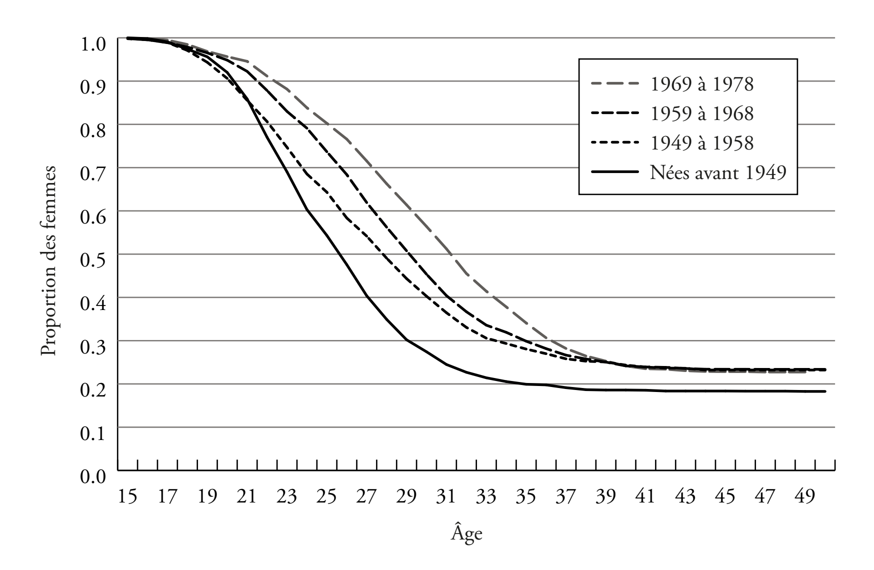
L'infécondité s'est diffusée dans de nombreux pays occidentaux à partir des cohortes nées après la Seconde Guerre mondiale (Kreyenfeld et Konietzka 2017 ; Miettinen *et al.* 2015). En Suisse, il s'agit d'un phénomène ancien (Lesthaeghe et Neels 2002 ; Sauvain-Dugerdil 2005a ; Burkimsher et Zeman 2017). Le taux d'infécondité était le plus haut d'Europe durant les années 1980-1990 (cohortes nées dans les années 1950 et 1960) : la parenthèse du baby-boom y a été moins marquée et le taux d'infécondité est remonté dès les cohortes nées vers 1935, pour dépasser 20 % à partir de celles nées durant les années 1950 (figure 1). Ces taux sont rejoints par ceux de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne dix ans plus tard, et même dépassés par cette dernière. Depuis les cohortes nées durant les années 1970, l'infécondité s'est répandue en Finlande et dans les pays du sud de l'Europe (Sobotka 2017[9]). Actuellement, c'est dans les pays majoritairement de langue allemande et en Europe du Sud que le niveau est le plus élevé. L'intensité du phénomène n'atteint cependant pas celle du XIX[e] et du début du XXe siècle (autour d'un tiers en Suisse et en Autriche dans les cohortes nées en 1880-1890 selon Viazzo 1989[10]). En Suisse, l'infécondité était un phénomène reconnu comme faisant partie des possibles (Sauvain-Dugerdil 1996 ; Sauvain-Dugerdil 2005a ; Viazzo 1989). Historiquement liés aux modes d'héritage et au manque de ressources économiques, qui restreignaient l'accès au mariage, le célibat et l'infécondité ne signifiaient cependant pas une marginalisation sociale. Les oncles et tantes célibataires avaient un rôle à jouer dans la famille. Leur existence n'était pas stigmatisée comme une vie « vide » et même, comme le souligne Preiswerk (2005), ils avaient un

9 Voir aussi base de données de l'OCDE: https://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm#composition (consulté le 20.08.2021).

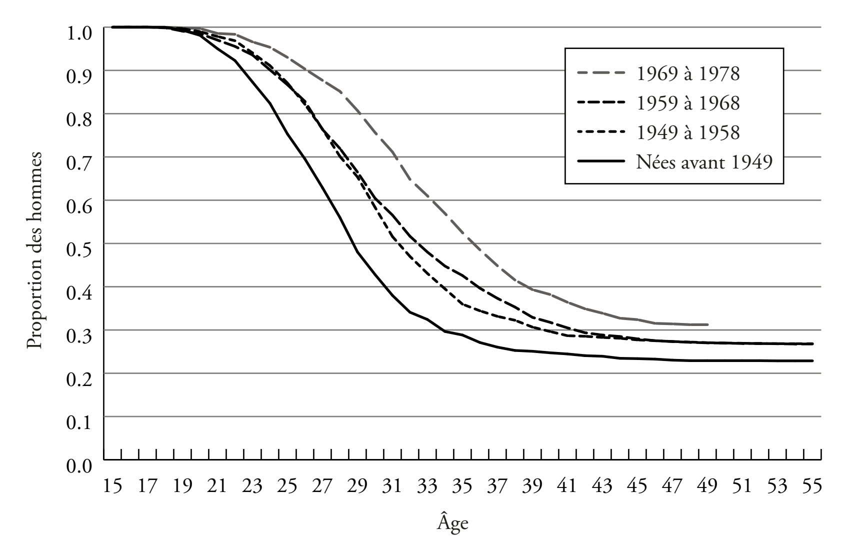
10 Dans la vallée de Bagnes (Valais), durant la première moitié du XIX[e] siècle, parallèlement à une détérioration de la situation économique des populations alpines, le célibat et l'infécondité féminine se sont accrus considérablement, atteignant parmi les cohortes nées entre 1825 et 1849, 31 % de célibat féminin et 17 % d'infécondité parmi les femmes mariées (Sauvain-Dugerdil 1996).

Figure 1 : *Proportion de personnes sans enfant selon l'âge et la cohorte de naissance*

Femmes sans enfants



Hommes sans enfants



Sources : EFG 2018, calculs des auteur·e·s.

statut symbolique privilégié et, pour les femmes, une vie sans enfant pouvait être jugée préférable aux lourdes charges domestiques des mères de famille nombreuse (Preiswerk 1989). Aujourd'hui, la situation est différente à deux égards. D'une part, avec la transformation des modes de vie et l'exigüité des logements urbains, cette intégration des célibataires dans les ménages a disparu. D'autre part, le lien entre le mariage et l'enfant s'est distendu avec la montée des naissances hors mariage et des couples sans enfant.

L'analyse par cohorte des données de l'EFG 2018 corrobore les données de la littérature relatives au retard de l'âge à la première naissance (Miettinen *et al.* 2015) et au niveau stable d'infécondité féminine –23% depuis les cohortes nées en 1949 (figure 1). Elle confirme aussi des constats d'autres auteurs portant sur un accroissement de l'infécondité masculine depuis les cohortes nées en 1950, signalé aussi par Burkimsher et Zeman (2017) à partir des données du recensement de 2000 : à 49 ans, 27 % des hommes des cohortes nées entre 1949 et 1968 n'ont pas d'enfant et ce chiffre monte à 31 % parmi les plus jeunes (nés entre 1969 et 1978). On ne retrouve donc pas la légère diminution depuis la cohorte de 1968 signalée par Sobotka (2017) à partir de données d'état civil.

b) Facteurs associés à l'infécondité

L'analyse descriptive (tableau A1 en annexe) souligne que, aujourd'hui en Suisse, l'instabilité du couple et/ou les difficultés que rencontrent les femmes ayant des responsabilités professionnelles à concilier travail et famille jouent un rôle central dans l'infécondité. Le couple stable reste le mode de vie majoritaire – concernant plus des deux tiers des femmes de plus de 35 ans et plus des trois quarts des hommes de plus de 37 ans –, et c'est parmi eux que l'infécondité est la moins importante : 15 % des femmes et 17 % des hommes, alors que 63 % des femmes et 67 % des hommes n'ayant pas de partenaire ou en couple depuis moins de deux ans n'ont pas d'enfant. Pour les femmes, c'est parmi la minorité (11 %) qui assume des charges professionnelles de cadres que l'infécondité est la plus élevée (35 %).

L'analyse de régression (tableau 1) renforce les résultats descriptifs en mettant en évidence que c'est la stabilité de l'union qui présente l'effet net le plus marqué – indépendamment de l'origine, du lieu de résidence, du niveau d'études et du type d'activité – mais que, pour les femmes, ce dernier facteur a aussi un effet net prononcé. Pour avoir des enfants, il importe d'avoir un partenaire et une relation stable. Même si le mariage n'est plus la condition de la procréation, la solidité du couple reste un facteur essentiel. Ces résultats rejoignent ceux de l'étude de Raab et Struffolino (2020) qui examine l'effet des

trajectoires de couples sur l'infécondité en Allemagne et montre notamment que les trajectoires des personnes sans enfant sont plus turbulentes.

D'autre part, pour les femmes, concilier la maternité avec des aspirations professionnelles exigeantes reste difficile. Celles qui ont fait des études secondaires ont une probabilité deux fois plus importante de rester sans enfant et celles qui ont poursuivi au niveau supérieur ont 1,2 fois plus de risque que celles qui se sont arrêtées au secondaire. Contrairement à l'observation faite par Burkimsher et Zeman (2017), ce différentiel selon le niveau d'études n'aurait pas diminué de façon significative depuis l'enquête de 2013. Un capital scolaire élevé entraîne, dans le contexte suisse, un coût d'opportunité accru de la maternité, donc une plus grande difficulté à concilier famille et carrière. En revanche, dans les pays scandinaves caractérisés par des politiques familiales développées, on ne trouve pas plus d'infécondité parmi les femmes de formation supérieure – c'est même l'inverse en Finlande. Nos résultats montrent aussi que, en Suisse, concilier travail et famille est particulièrement complexe pour la minorité de femmes occupant des postes à responsabilités ; les cadres sont près de deux fois plus souvent sans enfant que les autres femmes.

Ce n'est donc pas le manque de ressources qui explique l'infécondité, mais le coût d'opportunité de la parentalité pour les femmes les plus éduquées et celles qui assument des postes à responsabilité, ce qui ne se retrouve pas chez les hommes ; l'infécondité masculine n'est pas corrélée au niveau d'études ni au statut de cadre. Le coût d'opportunité et la difficulté de concilier famille et travail à responsabilité semble bien rester une spécificité féminine. Pour les hommes, au contraire, l'infécondité est moindre lorsqu'ils assument des responsabilités professionnelles (cadre ou indépendant), et cette relation se serait même légèrement accrue depuis 2013. Leur statut professionnel irait de pair avec la paternité : comme le décrivent Krüger et Lévy (2000) en termes de « statut maître » sexué – c'est-à-dire de rôle principal attribué à chacun des sexes –, les hommes auraient tendance à accroître leur investissement professionnel lors de la venue de l'enfant.

Le second modèle présenté dans le tableau 1 examine l'effet du niveau de vie pour voir s'il modifie les relations mentionnées précédemment. Globalement, comme cela a été souvent montré, l'infécondité n'est pas associée à des obstacles économiques ; elle n'est pas le fait des ménages les plus précaires, mais elle est au contraire nettement plus importante parmi les ménages présentant le niveau de vie le plus élevé – pour les hommes comme pour les femmes. Cette observation peut refléter le coût des enfants, mais aussi le fait que les plus aisés auraient un mode de vie moins compatible avec la parentalité. D'autre part, on remarque que le contrôle pour le niveau de vie ne modifie guère l'importance des autres facteurs. Dans les deux sexes, pour le niveau d'études et la vie de couple, et pour les femmes pour le type d'activité, les

résultats ne sont pas modifiés par le contrôle pour le niveau de vie. Seule l'influence du type d'activité est légèrement modifiée : après contrôle, l'infécondité des hommes cadres salariés serait encore moins marquée tandis que celle des femmes au statut précaire serait un peu plus marquée. L'association négative entre niveau de vie et infécondité aurait quelque peu masqué l'effet du statut professionnel.

Tableau 1 : Facteurs associés à l'infécondité : régression logistique (probabilité relative de ne pas avoir eu d'enfant)

	Femmes de plus de 35 ans		Hommes de plus de 37 ans	
	Modèle 1 OR	Modèle 2 OR	Modèle 1 OR	Modèle 2 OR
Niveau de vie du ménage (réf.: moyen)				
faible		1.022		1.123
élevé		1.463***		1.640***
Niveau d'études (réf. secondaire)				
école obligatoire	0.555***	0.567***	0.868	0.908
tertiaire	1.263**	1.228**	1.010	0.964
Type d'activité (réf. salarié non-cadre)				
indépendant	0.994	1.022	0.642***	0.658***
salarié cadre	1.832***	1.784***	0.703**	0.680***
autre (sans emploi, étudiant, retraité)	1.109	1.197*	0.982	1.132
Vie de couple (réf. partenaire(s) antérieur(s)				
stable (partenaire actuel depuis plus de 2 ans)	0.554***	0.519***	0.341***	0.332***
aucun (ou partenaire actuel moins de 2 ans)	5.290***	5.208***	3.233***	3.219***
Constante	0.334***	0.271***	0.801	0.583***

OR : Rapport de cote. * p < = 0.05 ; ** p < = 0.01 ; *** p < = 0.001.

Avec contrôle pour la région linguistique, le lieu de résidence (urbain/rural) et l'origine (naissance ou non en Suisse). Voir tableau A1 en annexe pour les effectifs des différentes modalités.

Sources : données EFG 2018.

c) La perception de la parentalité : infécondité et image de l'enfant

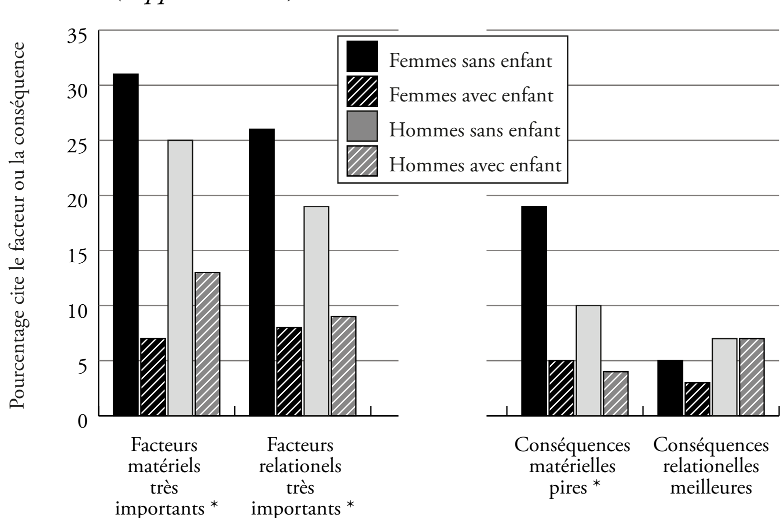
Si l'infécondité est restée stable en Suisse (à un niveau élevé) au cours des quarante dernières années, cela ne semble pas pour autant refléter un choix de vie lié à un rejet de la parentalité. En effet, le nombre de jeunes adultes qui déclarent ne pas vouloir d'enfant n'a que très peu augmenté : de 5 % lors des enquêtes de 1995 et de 2013, la proportion parmi les femmes de moins de 25 ans est passée à 6,8 % en 2018. Ce constat est renforcé par l'observation de Burkimsher et Zeman (2017) sur des données longitudinales (PSM) selon laquelle les intentions de ne pas avoir d'enfant sont plus instables que celles d'en avoir : 11 % des personnes âgées de moins de 38 ans en 2002 et de nouveau interrogées au moins à trois reprises depuis déclarent au moins une fois ne pas souhaiter d'enfant, mais seulement 0,1 % le répètent de façon consistante (au moins trois fois). Ces constats amènent à considérer que, en Suisse, la notion de projet de vie sans enfant reste marginale ; l'infécondité ne correspond que très rarement à un choix qui perdure tout au long de la vue féconde. La distinction entre infécondité volontaire ou involontaire n'est donc que conjoncturelle

Globalement, ce n'est que pour un peu moins d'un tiers des femmes (et un quart des hommes) que les facteurs matériels jouent un rôle important dans la décision d'avoir un (nouvel) enfant), tandis que les facteurs relationnels sont cités par 27 % des femmes et 16 % des hommes ; d'autre part, les répondants sont encore moins nombreux à anticiper des conséquences importantes, surtout du point de vue relationnel (voir tableau A2 en annexe). Cette anticipation semble avoir quelque peu diminué depuis l'enquête de 2013, dans laquelle les mêmes questions avaient été posées, mais l'écart s'est creusé entre les personnes ayant eu une expérience d'enfant et celles qui ne l'ont pas eue. Les réponses aux questions portant sur les facteurs qui modulent la décision d'avoir un enfant (ou un enfant supplémentaire) et celles sur la perception des conséquences de la venue de l'enfant montrent que les personnes sans enfant sont conscientes qu'une naissance est porteuse de changements importants dans la vie, surtout eu égard aux conditions matérielles – c'est plus particulièrement le cas des femmes (figure 2). Les personnes sans enfant sont réalistes sur les conséquences matérielles d'une naissance sur l'emploi du temps, les perspectives professionnelles et la situation financière, et elles attribuent à ces facteurs un poids important dans leur décision d'avoir ou non un enfant. Ainsi, 31 % des femmes et 25 % des hommes sans expérience d'enfant déclarent que les facteurs matériels – à savoir leurs conditions de travail, financières, de logement et les possibilités de garde – jouent un rôle important dans la décision d'avoir un enfant, alors que parmi les personnes qui sont déjà mère ou père, ce n'est le cas que de 7 % et 13 % eu égard à leur décision d'avoir un nouvel enfant. L'écart est un peu moindre pour les facteurs relationnels

(qualité de la relation avec le partenaire et partage des tâches) et il est non significatif en ce qui concerne la perception des conséquences relationnelles.

Cette anticipation de l'entrée dans la parentalité montre que, pour une grande part des futurs parents, devenir mère ou père représente une responsabilité importante. Cette observation est cohérente avec les travaux relatifs à la volonté d'être de bons parents mentionnés dans l'introduction, et les pressions que cela suppose, autant d'éléments qui peuvent être un facteur pour repousser l'arrivée de l'enfant afin de lui assurer les meilleures conditions possibles – et d'assurer aussi de meilleures conditions pour les parents eux-mêmes.

Figure 2 : *Perception des facteurs et conséquences de l'arrivée d'un enfant (supplémentaire)*



Légende : * différence avec/sans enfant significative : probabilité du Chi² < 0.01.
Femmes entre 36 et 50 ans et hommes entre 38 et 60 ans, avec expérience d'enfant (2 324 pour les femmes et 2 131 pour les hommes) et sans expériences d'enfant (303 pour les femmes et 378 pour les hommes, soit respectivement 11,5 % et 15,1 %).
Facteurs qui peuvent influencer la décision d'avoir un (nouvel) enfant et conséquences perçues de l'arrivée d'un (nouvel) enfant, indices matériels et relationnels cumulés (pour les détails, voir tableau A2 en annexe).
Source : EFG 2018.

Sur la base de ces informations, on ne peut donc pas conclure que l'infécondité est devenue en Suisse un mode de vie qui se répand. Dans cette perspective, l'infécondité n'est pas florissante, car de phénomène qui pas nouveau et reste rarement un choix explicite ; il apparaît plutôt comme le résultat de contraintes diverses – en particulier, la difficulté pour les femmes de concilier des activités professionnelles exigeantes avec la vie familiale – qui font que, finalement, on reste sans enfant.

3.3.2 Une vie de qualité libérée du poids des enfants au quotidien ?

Nous envisageons ici le rôle que les enfants jouent au quotidien sur différentes dimensions de la qualité de vie des personnes en âge d'en avoir à la maison, en comparant, pour les mêmes groupes d'âge, celles qui en ont et celles qui n'en ont pas – il s'agit de tout enfant cohabitant (biologique, adopté, accueilli, du partenaire).

Nous examinons l'influence de la présence d'enfant(s) sur trois dimensions de l'existence : le bien-être, la vie au quotidien et les relations de couple (figure 3[11]). La réduction du bien-être est examinée à la lumière des effets négatifs des difficultés économiques, d'une santé subjective médiocre et de sentiments négatifs. La vie au quotidien est analysée à travers les interactions entre la vie familiale et professionnelle, mesurées par trois dimensions : le poids des activités professionnelles et leur influence sur la capacité à réaliser les tâches domestiques (être rentré du travail trop fatigué pour effectuer les tâches domestiques qui devaient être faites, avoir de la difficulté à s'acquitter des responsabilités familiales en raison du temps passé au travail) ; la pression des tâches familiales, exprimée par la difficulté à se concentrer au travail en raison des responsabilités familiales ; enfin, les difficultés à coordonner les différentes activités.

Les résultats confirment qu'avoir des enfants à la maison représente une charge économique et entraîne des pressions plus grandes du fait des tâches familiales, tant pour les hommes que pour les femmes. La fréquence accrue des difficultés économiques lorsque l'on est parent affecte davantage les mères que les pères, ce qui pourrait résulter du fait que les femmes réduisent souvent leur activité professionnelle à la venue des enfants. Les pères et les mères déclarent ressentir au travail une pression des tâches familiales et ce facteur est un peu plus marqué pour les hommes (effet non modifié par le contrôle pour l'âge, le niveau d'éducation et la vie de couple). Malgré cette pression accrue des charges familiales, les pères interrogés lors de l'EFG 2018 déclarent à peine plus de difficultés à coordonner leurs diverses activités que les hommes sans enfant (écart statistiquement non significatif) et ils ne se distinguent pas significativement des autres hommes eu égard aux pressions liées au travail. Ces résultats rejoignent des observations en liaison avec la satisfaction au travail : une étude en Allemagne (Bernardi *et al.* 2017) montre que l'arrivée de l'enfant ne modifie pas le degré de satisfaction professionnelle des hommes et accroît celui des femmes (après une diminution précédant la

11 Pour le détail du contenu des indicateurs de qualité de vie, voir tableau A3 et A4 en annexe.

naissance). En France, les hommes sans enfant seraient même moins satisfaits de leur travail que les pères de famille (Trancart *et al.* 2009).

Pour les femmes, la présence d'enfant(s) engendre une difficulté un peu plus grande à coordonner les activités du quotidien[12], bien qu'elles expriment moins de pression due au travail. Ces observations sont cohérentes avec le fait que, même si les mères de famille ont généralement réduit leurs horaires professionnels, elles restent confrontées à des tâches domestiques et familiales plus lourdes. Globalement, les pères s'investissent de plus en plus dans les tâches familiales, et le temps total de travail (tâches domestiques et activités professionnelles) des femmes et des hommes est similaire[13] (Csonka et Mosimann 2017 ; Koncilja-Sartorius et Sauvain-Dugerdil 2016). Toutefois, des analyses plus fines mettent en évidence de grandes différences sur le type d'activités familiales que chaque catégorie accomplit et sur leurs loisirs. Les hommes maintiendraient ainsi plus de loisirs individuels sportifs et de distraction, alors que les femmes partagent plus souvent leur temps de loisir avec le(s) enfant(s). Donnant la priorité à la famille, les mères se sentent moins stressées par le travail que les femmes sans enfants, mais elles restent confrontées au multitasking et continuent à assumer la majeure partie des soins de base.

Les parents vivant plus souvent dans un couple durable que les personnes sans enfant, la stabilité du couple pourrait expliquer une partie des différences. Aussi avons-nous introduit dans nos analyses un contrôle à cet égard. On constate ainsi que les parents – et tout particulièrement les mères – qui sont dans des unions non durables rencontrent plus de difficultés économiques[14]. Toutefois, nos résultats montrent également un effet net de la présence des enfants : le contrôle pour la stabilité du couple accroît le désavantage économique des mères et ferait émerger celui des pères. Les couples instables sont certes moins nombreux parmi les parents, mais les couples parentaux auraient des besoins accrus et généralement un revenu plus faible que les couples sans enfant, parce que les mères ont tendance à se retirer (partiellement) du marché du travail. En revanche, la relation de couple pourrait expliquer le léger avantage des mères en matière de santé ressentie et celui des pères eu égard aux sentiments négatifs, effets qui disparaissent avec le contrôle. Ce contrôle accroît aussi la pression des tâches familiales ressenties par les pères : celles-ci seraient moindres dans une union durable.

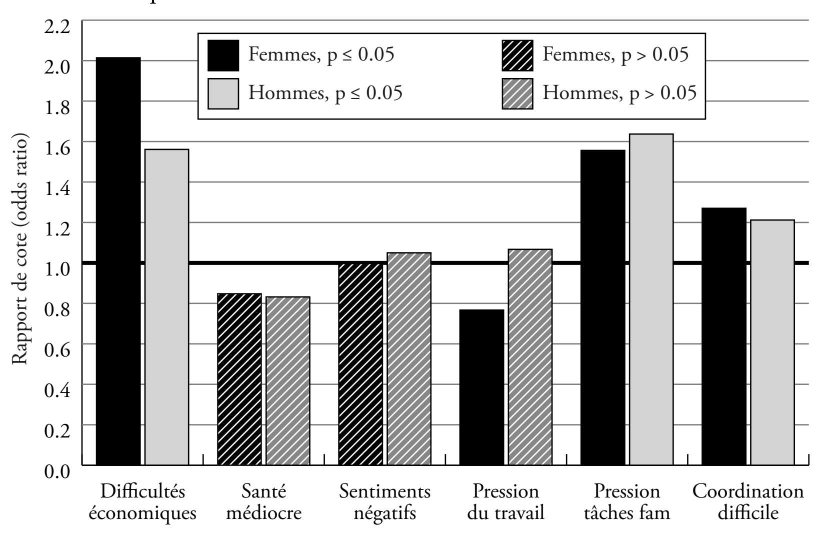
12 En 2013, elles déclaraient aussi plus de fatigue, question qui n'a pas été posée dans l'enquête 2018.

13 Voire un peu plus élevé pour les hommes, sauf lorsqu'il y a des enfants de moins de 4 ans (Csonka et Mosinann 2017)

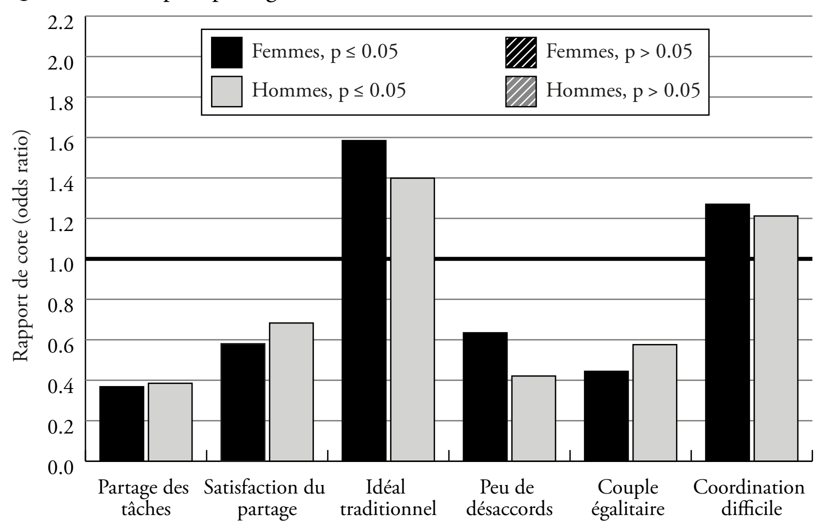
14 40.5 % des mères sans conjoint stable sont en difficulté financière, contre 20,9 % des mères en union durable. Pour les hommes, c'est le cas de respectivement 33,6 % et 20,3 %.

Figure 3 : *Qualité de vie des jeunes parents*

Bien-être et équilibre travail-famille



Qualité du couple : partage des tâches et reations



Régressions logistiques sur diverses dimensions de la qualité de vie contrôlées pour le groupe d'âge, la durée des études et la stabilité du couple et, parmi ceux vivant en couples, sur la qualité du couple, avec contrôle pour le groupe d'âge et la durée des études. Rapport de cote des femmes et des hommes avec enfant(s) cohabitant par rapport aux hommes et femmes sans enfant dans le ménage.

Femmes de 32 à 56 ans et hommes de 35 à 58 ans. Effectifs avec enfant dans le ménage : 3 933 (78,3 %) pour les femmes ; 3 203 (73,7 %) pour les hommes. Parmi les personnes en couple : 3 360 (84,7 %) pour les femmes ; 3 131 (84,5%) pour les hommes. Pour le détail sur le contenu des indicateurs, voir tableaux A3 et A4 annexe.

Source : EFG 2018.

Les pressions de la vie au quotidien n'affecteraient pas le bien-être ressenti des parents : ils ne se distinguent pas significativement en matière de santé subjective et de fréquence de sentiments négatifs (tristesse, peu d'intérêt, sentiment de vide, de se sentir rejeté et peu satisfaits de la vie). Ils auraient même légèrement moins souvent une appréciation négative de leur état de santé, différence qui devient significative pour les deux sexes lorsque l'on supprime le contrôle pour la vie en couple. Pour les parents, la vie de couple améliorerait légèrement la santé subjective.

Pour les personnes vivant en couple, on examine également l'égalité dans le partage domestique, leur degré de satisfaction et leur vision idéale à cet égard, ainsi que deux indices de qualité du couple (fréquence des désaccords sur plusieurs sujets, égalité dans les prises de décision). Corroborant de nombreux travaux sur ce sujet, la présence d'enfant est associée à un partage des tâches moins équitable et à une moindre qualité de la relation de couple. Pour les femmes, la présence d'enfant(s) dans le ménage accroît légèrement que pour les hommes l'insatisfaction liée au partage des tâches, mais ce sont les pères qui déclarent davantage de désaccords dans la gestion des tâches. Les jeunes parents – et un peu plus les mères que les pères – ont un idéal familial plus traditionnel et leurs prises de décisions apparaissent plus inégalitaires que dans les couples sans enfant à la maison, en particulier chez les femmes.

Pour résumer, une vie sans enfant durant la période généralement consacrée à la parentalité implique un quotidien moins contraignant, libéré des contraintes économiques et de la pression des tâches familiales que vivent les jeunes parents, ainsi que, pour les personnes en couple, un meilleur partage des tâches et moins de conflits, reflétant aussi un idéal familial moins traditionnel et un couple plus égalitaire. Toutefois, malgré ces pressions du quotidien, les jeunes parents ont un bien-être subjectif qui n'est pas moins bon que celui des personnes sans enfant. Ces résultats corroborent le constat de Hansen (2012) selon lequel il convient de faire une distinction entre l'effet de l'enfant sur le bien-être du moment et son rôle pour donner sens à l'existence. Dans les cohortes étudiées ici, la vie plus florissante des personnes libérées de la charge quotidienne des enfants ne semblerait donc que conjoncturelle.

3.3.3 Construire sa vieillesse sans enfant

En comparant le vécu des parents après le départ des enfants et celui des personnes du même groupe d'âge qui n'ont pas eu d'enfant, nous nous interrogeons sur le rôle que jouent les enfants pour la qualité de vie durant la transition vers le grand âge. Nous reprenons les mêmes indicateurs de bien-être et ajoutons une série de mesures liées au réseau relationnel. On constate donc que, à cette période dite du « nid vide », les parents ne se distinguent pas des

personnes infécondes en matière de bien-être tant matériel que sanitaire et mental (figure 4). Les femmes sans enfant semblent toutefois rencontrer plus de difficultés à coordonner les activités du quotidien, ce qui peut refléterait le fait qu'elles seraient plus sollicitées auprès de parents très âgés. D'autre part, les hommes avec enfant(s) expriment plus de pressions liées aux tâches familiales que ceux qui n'en ont pas eu, ce qui pourrait traduire l'engagement croissant des grands-pères auprès de leurs petits-enfants, situation relativement nouvelle par rapport à celle des grands-mères, habituée depuis longtemps à assumer cette tâche[15].

Surtout, on constate que les personnes qui n'ont pas eu d'enfant sont moins intégrées socialement. Leur réseau d'amis proches est un peu moins étendu (mais la différence perd sa significativité statistique quand on introduit le contrôle pour la présence de partenaire) et, surtout, ces personnes ont significativement moins de confidents, fournissent moins d'aide et ont moins de proches susceptibles de leur fournir une aide pratique ou matérielle (ce dernier point touche plus surtout les femmes). Dans l'enquête de 2013, la question du réseau des proches ne se limitait pas aux amis (elle se référait aux personnes proches en général et non pas aux amis proches), et la différence était alors beaucoup plus marquée, reflétant vraisemblablement moins de contact avec la parentalité – comme l'avait souligné Dykstra et Hagestad (2007). D'autre part, l'enquête de 2013 comportait aussi une question sur les engagements bénévoles qui mettait en évidence un engagement bien moindre chez les personnes sans enfant – d'autres travaux ont montré qu'elles ne s'engageaient pas plus dans le bénévolat (Albertini et Kohli 2017, étude portant sur 11 pays européens ; Dykstra et Hagestad 2007, étude portant sur la participation dans les sociétés locales dans 7 pays).

Les analyses sont faites en contrôlant pour le groupe d'âge, le niveau d'études et la présence d'un ou d'une partenaire. Ces contrôles ne modifient pas le différentiel de bien-être et de gestion du quotidien, et ne font varier que légèrement la taille du réseau social. Pour les hommes, le contrôle pour la présence d'un partenaire diminue légèrement le différentiel en ce qui concerne le nombre de proches, qui perd sa significativité statistique ; pour les femmes, c'est après contrôle pour l'âge que l'aide potentielle devient significative. Ainsi l'absence de partenaire – un facteur important associé à l'infécondité[16] – ne

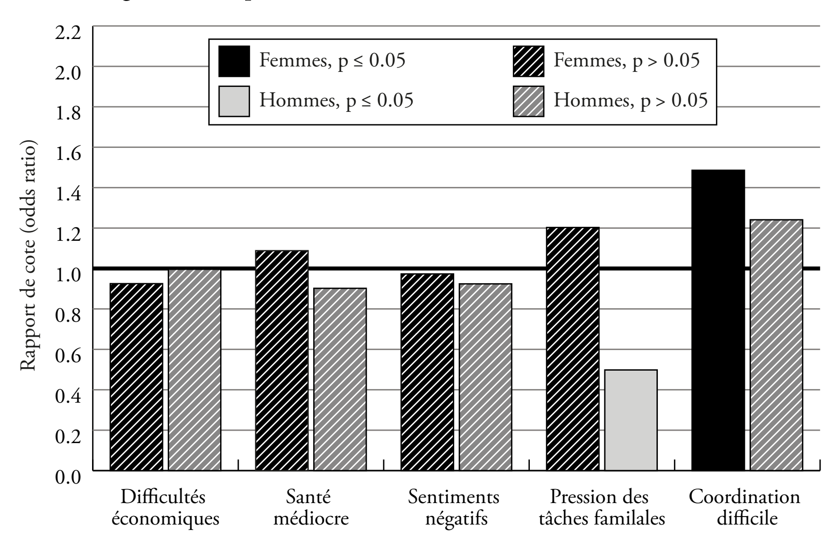
---

15 Parmi les personnes de plus de 50 ans ayant eu des enfants qui ont quitté le ménage, 71 % des femmes sont grands-mères et 65 % des hommes sont grands-pères.

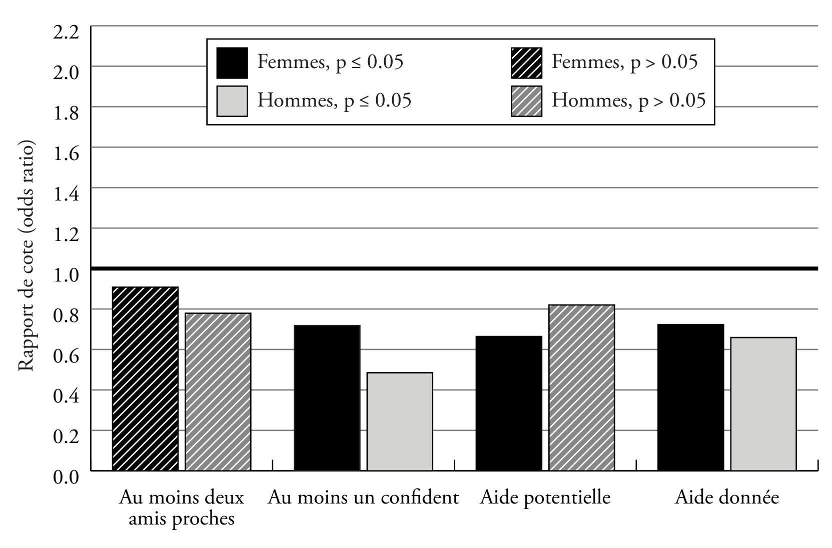
16 La vie en couple reste le mode dominant parmi les personnes de 51 à 80 ans, mais si cela concerne 69 % des femmes ayant eu des enfants, la proportion descend à 45 % parmi celles sans enfant (contre respectivement 87 % et 61 % pour les hommes). Si on compare avec l'enquête de 2013, on constate que la vie en couple a un peu diminué.

Figure 4: Qualité de vie après 50 ans des personnes inféconds

Bien-être et gestion du quotidien



Réseau social



Régressions logistiques sur diverses dimensions du bien-être et de l'insertion sociale, contrôlées pour le groupe d'âge, la durée des études et la présence d'un partenaire. Rapport de cote des femmes et des hommes n'ayant pas eu d'enfant par rapport aux mères et pères dont les enfants ont quitté le domicile parental. Effectifs des personnes sans enfant dans le ménage et n'en ayant pas eu : 718 (28,1 %) pour les hommes et 683 (32,4 %) pour les femmes. Pour le détail sur le contenu des indicateurs, voir tableaux A3 et A5 en annexe.

Source : données EFG 2018.

semble pas influencer la qualité de vie, et c'est le fait d'avoir eu des enfants qui compte. Dans l'enquête de 2013, on a vu que le contrôle pour la présence ou non d'un ou d'une partenaire annulait le différentiel pour le ressenti de la solitude (question non posée dans l'enquête de 2018) et, pour les hommes, celui relatif à leurs sentiments négatifs.

En résumé, durant la transition vers la vieillesse, les personnes n'ayant pas eu d'enfant ne jouissent pas d'une vie plus florissante que les parents. Elles ne se distinguent pas de ces derniers dans leur bien-être au quotidien. L'absence d'enfant a souvent permis aux femmes de s'investir plus professionnellement, mais le rôle des enfants pour construire un réseau et s'intégrer socialement n'est apparemment pas compensé par d'autres liens forts. Les personnes sans enfant apparaissent donc significativement moins intégrées socialement.

3.4 Conclusion

Nos résultats ne permettent pas d'affirmer que vivre sans enfant représente une vie florissante. Dans le contexte suisse, l'infécondité n'est pas un projet de vie qui se répand, et la libération de la charge des enfants au quotidien, si elle est certes appréciée par les jeunes adultes, n'ouvrirait pas des opportunités d'intégration sociale profonde et durable.

En Suisse, l'infécondité est un phénomène ancien et largement répandu, dont le niveau reste stable et n'exprime pas un nouveau mode de vie. Les transformations de la place de l'enfant dans les projets et pour la qualité de vie – à savoir, pour reprendre l'expression de Leridon (1995), la montée des « enfants du désir » – ne se sont pas accompagnées d'une augmentation parallèle du choix d'une vie sans enfant. L'infécondité reste plus subie que choisie, associée à la fragilité du couple et à la difficulté de concilier carrière professionnelle et tâches parentales dans un contexte de valeurs et de politiques familiales conservatrices. L'infécondité reste largement l'expression d'un régime de faible nuptialité, historiquement exprimé par des taux élevés de célibat mais aussi une fréquence élevée et relativement ancienne de divorces. Si le taux des naissances hors mariage s'est considérablement accru ces dernières années, il reste bien en deçà de celui de nombreux autres pays européens. L'enfant reste associé au couple stable et formalisé. La qualité de vie est certes influencée par la présence d'un ou d'une partenaire, mais nos résultats montrent que celle-ci ne supprime pas les difficultés économiques et de gestion du quotidien pour les jeunes parents, ni ne compense le rôle joué par les enfants pour développer des ressources précieuses pour l'insertion sociale aux âges plus avancés.

Ces résultats soulignent la pertinence de considérer la qualité de vie à l'aune des diverses possibilités d'épanouissement, ce qui implique de prendre en compte différentes facettes qui distinguent la vie sans enfant de celle avec enfant(s). En analysant les opportunités tant matérielles que relationnelles, émotionnelles ou sociales, on observe à la fois des aspects du bien-être au quotidien et des aspects plus existentiels. Comme l'ont démontré d'autres auteurs (Umberson *et al.* 2010, ou Bernardi *et al.* 2017, entre autres), la qualité de vie associée à la parentalité ne peut pas être appréhendée par une dimension unique. Au-delà de la juxtaposition de quelques domaines de l'existence, il importe de considérer les implications de la parentalité à court et plus long terme – et plus largement, dans la perspective de Hansen *et al.* (2009), ses conséquences au niveau du bien-être du moment – de son rôle pour donner sens à l'existence. Nos résultats confirment ainsi que, dans le contexte suisse où la charge des enfants repose surtout sur la famille, les jeunes parents rencontrent des difficultés dans la gestion du quotidien, mais que ces difficultés ne semblent pas mettre en péril des aspects plus existentiels, comme le bien-être tel qu'il est exprimé par leur santé subjective.

Surtout, nos résultats montrent l'influence de la présence d'enfant(s) pour la construction de la vieillesse ; l'enfant contribuerait à la mise en place de liens sociaux et émotionnels forts, importants pour les étapes ultérieures de l'existence. Ainsi, vieillir sans enfant n'affecte pas la perception de bien-être – telle qu'exprimée par la santé subjective et des sentiments négatifs ; ce résultat rejoint ceux de Margolis et Myrskilä (2011), qui montrent un bonheur subjectif légèrement supérieur chez les personnes sans enfant dans les pays au système social conservateur – dont fait partie la Suisse. En revanche, l'infécondité est associée à un réseau de proches plus restreint et à moins d'interactions sociales. Cette étude suggère donc que l'enfant jouerait un rôle de « facteur de conversion » pour construire un réseau social. Les parents auraient ainsi une vie socialement plus intégrée et une plus grande capacité à accéder et à utiliser les ressources sociales pour « vivre la vie qu'ils ont raison de valoriser ». Leur réseau social constituerait une réserve qui, pour les personnes sans enfant, ne serait pas compensée durablement par un réseau d'amis et des engagements sociaux construits à travers la sphère professionnelle, le couple ou la famille d'origine.

Avoir « la possibilité de s'épanouir à [sa] façon » (Nussbaum 2006) implique aussi la capacité à réaliser ses aspirations et introduit donc une interrogation sur les sources d'inégalités entre individus vivant dans le même contexte, en particulier sur les différences d'opportunités entre les femmes et les hommes. Dans les deux cas, une vie sans enfant ne peut pas être qualifiée de plus florissante que l'existence de parents, mais faire famille reste pour les femmes un changement plus drastique que pour les hommes. Dans la ligne des nom-

breux travaux qui montrent que, en Suisse, l'arrivée de l'enfant représente une bifurcation entre la vie des femmes et celle des hommes, le présent travail confirme que la parentalité entraîne le statut dit « maître sexué » (Kruger et Lévy 2000 ; Lévy *et al.* 2002), expression qui désigne un partage traditionnel des rôles. Quand elles deviennent mères, les femmes accordent la priorité à la famille, alors que les hommes investissent encore plus dans leurs activités professionnelles. Nos résultats éclairent cette bifurcation à travers au moins quatre types d'indices qui montrent que la parentalité a un impact moindre pour les hommes que pour les femmes.

La nécessité de choisir entre carrière et famille, ou du moins de diminuer ses activités professionnelles, reste une réalité féminine. Les jeunes mères expriment ainsi moins de pressions liées aux activités professionnelles que les femmes sans enfant vivant en couple, mais elles déclarent plus de difficultés économiques que les hommes. Cela ne signifie pas pour autant que ces derniers ne souhaitent pas un meilleur équilibre entre travail et famille. En effet, c'est autant pour les hommes que pour les femmes que la présence d'enfant diminue la satisfaction relative au partage des tâches et que la parentalité accroît les pressions dues aux tâches familiales.

Malgré une contribution accrue des hommes aux tâches domestiques et aux soins aux enfants, le partage au quotidien reste inégalitaire, tant dans la durée que dans les spécificités (Csonka et Mosimann 2017 ; LeGoff et Girardin 2016). Dans la présente analyse, cette inégalité s'exprime par des difficultés plus marquées à coordonner les différentes activités chez les mères de famille que chez les femmes sans enfant alors que la différence entre les pères et les hommes sans enfant n'est pas statistiquement significative.

La prééminence d'une norme de répartition traditionnelle des rôles – homme travaillant à temps plein et femme assumant la majeure partie des tâches familiales et domestiques – s'exprime en Suisse par un coût d'opportunité accru de la parentalité, donc une infécondité plus élevée chez les femmes ayant une formation supérieure et des activités professionnelles à responsabilités. Pour les hommes, la famille n'est pas incompatible avec un statut de cadre, bien au contraire. Les données confirment la thèse selon laquelle, pour les hommes, l'arrivée des enfants s'accompagne d'un surinvestissement professionnel – donc comme pourvoyeur économique du foyer. En revanche, l'infécondité plus marquée parmi les hommes moins favorisés qui peinent à constituer une famille semble avoir disparu[17]. Dans les données de l'EFG 2013, l'infécondité n'était que légèrement moins élevée parmi les hommes de formation supérieure, et cet avantage a disparu dans les données

17 Burkimsher et Zeman (2017) montrent que, en Suisse, c'est jusqu'aux cohortes nées au milieu des années 1940 que les hommes n'ayant pas de formation au-delà du primaire sont plus souvent sans enfant.

de 2018 ; d'autre part, dans les deux enquêtes, c'est parmi ceux dont le niveau de vie et le plus élevé que l'infécondité est plus marquée – et de beaucoup.

Enfin, les femmes n'ayant pas élevé d'enfant se distinguent des mères par l'importance plus grande qu'elles attribuent aux facteurs tant matériels que relationnels qui peuvent influencer leur décision d'enfant, alors que l'écart est moindre pour les hommes. Globalement, les données montrent que les femmes anticipent davantage que les hommes les implications matérielles de l'arrivée d'un enfant (figure 2).

Nous avons analysé le rôle de la parentalité sur la qualité de vie en comparant la situation des parents et celles des personnes sans enfant. Si nous avons pu contrôler les résultats pour un certain nombre de caractéristiques – le niveau d'instruction, l'âge, la présence d'un partenaire stable –, les données ne permettent pas de considérer les motivations et les raisons qui ont conduit à rester sans enfant. D'une part, l'infécondité véritablement volontaire reste très marginale et, rejoignant en cela Dykstra et Hagestad (2007), on peut s'interroger sur la pertinence de la notion de choix explicite. Les souhaits de ne pas avoir d'enfant sont le plus souvent conjoncturels, ce qui corrobore les constats que nous avions faits sur l'ambivalence du projet d'enfant (Sauvain-Dugerdil 2005b). D'autre part, par leur nature transversale, les données de l'ESF ne permettent pas d'examiner les parcours de vie ayant conduit à rester sans enfant, donc la diversité des situations à cet égard. Un examen des trajectoires de vie permettrait aussi de comprendre comment se construit le réseau de soutien et de vérifier s'il n'y a pas un effet de sélection – si ces personnes, pour d'autres raisons, ont déjà un cercle plus restreint. Il conviendrait également de disposer de données permettant de confirmer l'engagement bénévole moindre des seniors sans enfant observé en 2013, mais non documenté dans l'enquête de 2018. Pour les phases plus tardives de l'existence, les données ne permettent pas non plus de prendre en compte l'intensité et la qualité de la relation avec les enfants adultes, dont l'importance a été mise en évidence par plusieurs études (Connidis 2001 ; Umberson *et al.* 2010 ; Albertini et Kohli 2017). Albertini et Arpino (2018) ont ainsi montré que les personnes de plus de 50 ans n'ayant pas de contacts fréquents avec leurs enfants sont moins satisfaites de leur existence que celles qui n'ont pas eu d'enfant.

Nos résultats illustrent bien le paradoxe suisse d'un niveau d'infécondité élevé dans un contexte de valeurs familialistes, alors que le pays est l'un des plus riches au monde et que son peuple et l'un de ceux qui se déclarent les plus heureux. Comme le suggèrent Frey et Stutzer (2000), c'est dans le système fédéraliste – à savoir la proximité avec les institutions – que se trouveraient les racines du bonheur exprimé par les Suisses. Mais les institutions familiales restent fortement ancrées dans des valeurs conservatrices qui s'expriment par une politique familiale peu développée et une « révolution de genre inachevée »,

deux facteurs accroissant, pour les femmes, le coût d'opportunité de la parentalité et pouvant contribuer à un report de la réalisation du projet d'enfant voire à son abandon, particulièrement chez les femmes les plus éduquées. Au quotidien, les parents de jeunes enfants sont doublement désavantagés, car ils ont des moyens financiers moindres et doivent faire face à de fortes contraintes matérielles et organisationnelles. Mais la parentalité n'affecte pas leur bien-être plus existentiel ; à plus long terme, les parents auraient ainsi un meilleur ancrage social que les personnes sans enfants. Les tendances à venir de l'infécondité et de la qualité de vie constituent donc un enjeu social important, en matière d'appuis aux jeunes parents, mais aussi aux personnes plus âgées sans enfant. En concevant la qualité de vie comme une opportunité de jouir d'une existence choisie et non pas du seul bien-être du moment, il s'agit de chercher quelles politiques permettraient de mieux répondre aux besoins quotidiens des jeunes parents et à l'insertion sociale des personnes vieillissant sans enfant.

Pendant plusieurs décennies, la Suisse a été l'un des pays au niveau d'infécondité le plus élevé, rejoint ensuite par l'Allemagne, puis par d'autres pays aux caractéristiques très variées. Cette convergence s'accompagne aujourd'hui d'une stabilisation des niveaux voire, dans certains pays, d'une légère baisse. Il conviendra d'examiner les tendances à venir et de s'interroger en particulier sur leurs liens avec, d'une part une éventuelle diminution des inégalités de genre dans la sphère privée, d'autre part les possibilités pour les femmes de concilier la constitution de la famille avec une carrière professionnelle. Comme le soulignent Dykstra et Hagestad (2007), il est toutefois probable que les enfants resteront une ressource importante pour le grand âge, en complément des soutiens institutionnels.

Références bibliographiques

Aassve A., Goisis A., Sironi M. (2012), « Happiness and childbearing across Europe », *Social Indicator Research*, 108 : 65-86.

Albertini M., Kohli M. (2017), « Childlessness and intergenerational transfers in later life », in M. Kreyenfeld et D. Konietzka (eds), *Childlessness in Europe : Contexts, Causes and Consequences* (pp. 351-368). Dordrecht, Springer Open, coll. « Demographic Research Monograph ».

Albertini M., Arpino B. (2018), *Childlessness, parenthood and subjective wellbeing : the relevance of conceptualizing parenthood and childlessness as a continuum*, SocArXiv Papers, 19 octobre 2018. https://doi.org/10.31235/osf.io/xtfq6

Ariès P. (1960), *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Paris, Plon.

Badinter E. (1980), *L'amour en plus. Histoire de l'amour maternel – XVIIe-XXe siècle*. Paris, Flammarion (rééd. 2010).

Balbo N., Arpino B. (2016), « The role of family orientation in shaping the effect of fertility on subjective wellbeing : a propensity score matching approach », *Demography*, 53 : 955-978.

Becker G. S. (1960), « An economic analysis of fertility », *in* G. B. Roberts/Universities National Bureau Committee for Economic Research, *Demographic and Economic Change in Developed Countries* (pp. 209-260). New York, Columbia University Press.

Becker G. S., Lewis H. G (1973), « On the Interaction between the quantity and quality of children », *Journal of Political Economy*, 81(2) : S279-S288.

Bernardi L., Bollmann G., Potarca G., Rossier J. (2017), « Multidimensionality of well-being and spillover effects across life domains : how do parenthood and personality affect changes in domain-specific satisfaction ? », *Research in Human Development*, 14 : 26-51.

Billari F. (2008), « The happiness commonality : fertility decisions in low-fertility settings », *in* United Nations Economic Commission for Europe (ed), *How Generations and Gender Shape Demographic Change* (pp. 7-38). New York/Geneva, United Nations.

Billari F., Philipov D., Testa M. R. (2009), « Attitudes, norms and perceived behavioural control : explaining fertility intentions in Bulgaria », *European Journal of Population*, 25(4) : 439-465.

Bonvin J.-M., Farvaque N. (2008), *Amartya Sen : une politique de la liberté*. Paris, Michalon, coll. « Bien commun ».

Burkimsher M., Zeman K. (2017), « Childlessness in Switzerland and Austria », *in* M. Kreyenfeld et D. Konietzka (eds), *Childlessness in Europe : Contexts, Causes and Consequences* (pp. 115-137). Dordrecht, Springer Open, coll. « Demographic Research Monograph ».

Caldwell J. C. (1982), *Theory of Fertility Decline*. London, Academic Press.

Callan V. (1983), « The voluntarily childless and their perceptions of parenthood and Childlessness », *Journal of Comparative Family Studies,* 14(1) : 87-96.

Chiappero-Martinetti E., Venkatapuram S. (2014), « The capability approach : a framework for population studies », *in* C. Sauvain-Dugerdil (ed), « Demographic analysis using Sen's capability approach : case studies from Mali and Ghana », *African Population Studies*, 28(2) : 708-720.

Clark A. E., Diener E., Georgellis Y., Lucas R. E. (2008), « Lags and leads in life satisfaction. A test of the baseline hypothesis », *Economic Journal*, 118(529) : 222-243.

Coenen-Huther J. (2005), « Le souhait d'enfant : un idéal situé », *in* J.-M. Le Goff, C. Sauvain-Dugerdil, C. Rossier et J. Coenen-Huther, *Maternité et parcours de vie. L'enfant a-t-il toujours une place dans les projets des femmes en Suisse ?* (pp. 85-133). Bern, Peter Lang.

Connidis I. A. (2001), *Family Ties and Aging*. Thousand Oaks, Sage.

Csonka Y., Mosimann A. (2017), *Les familles en Suisse.* Neuchâtel, OFS.

De Singly F. (1996), *Sociologie de la famille contemporaine.* Paris, Nathan.

Debest C. (2014), *Le choix d'une vie sans enfant*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Drago R., Lee Y. (2009), « The parenting of infants. A time-use study », *Monthly Labor Review*, 132(10) : 33-43.

Dykstra P., Hagestad G. (2007), « Childlessness and parenthood in two centuries : different roads, different maps ? », *Journal of Family* Issues, 28(11) : 1518-1532.

Frey B. S., Stutzer A. (2000), « Happiness, economy and institutions », *Economic Journal*, 110(466) : 918-938.

Friedman D., Hechter M., Kanazawa M. (1999), « Theories of the value of children : a new approach », *in* R. Leete (ed), *Dynamics of Values in Fertility Change* (pp. 19-50). Oxford, Oxford University Press.

Hansen T., Slagsvold B., Torbjorn M. (2009), « Childlessness and psychological well-being in middle and old age : an examination of parental status effects across a range of outcomes », *Social Indicators Research*, 94 : 343-362.

Hansen T. (2012), « Parenthood and happiness : a review of folk theories versus empirical evidence », *Social Indicators Research*, 108(1) : 29-64.

Kohler H. P., Behrman J. R., Skytthe A. (2005), « Partner + children = happiness ? The effects of partnerships and fertility on well–being », *Population and Development Review*, 31(3) : 407-445.

Koncilja-Sartorius B., Sauvain-Dugerdil C. (2016), « Nouveaux parents : quelle égalité face au temps ? », *in* J.-M. Le Goff et R. Levy (dir), *Devenir parent, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre* (pp. 130-163). Zürich, Seismo.

Kreyenfeld M. (2010), « Uncertainties in female employment careers and the postponement of parenthood in Germany », *European Sociological Review*, 26(3) : 351-366.

Kreyenfeld M., Konietzka D. (eds) [2017], *Childlessness in Europe : Contexts, Causes and Consequences*. Dordrecht, Springer Open, coll. « Demographic Research Monograph ».

Kruger H., Levy R. (2000), « Masterstatus, Familie und Gesclecht. Vergessene Verknüpfungslogiken zwischen Institutionen des Lebenslaufs », *Berliner Journal für Soziologie*, 10(3) : 379-401.

Le Goff J.-M., Girardin N. (2016), « Répartition des tâches domestiques et de soins aux enfants. », *in* J.-M. Le Goff et R. Levy (dir.), *Devenir parent, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre* (pp. 76-108). Zürich, Seismo.

Leridon H. (1995), *Les enfants du désir*. Paris, Julliard.

Lesthaeghe R. (2020), « The unfolding story of the second demographic transition », *Population and Development Review*, 36 : 211-251.

Lesthaeghe R., Neels K. (2002), « From the first to the second demographic transition. An interpretation of the spatial continuity of demographic innovation in France, Belgium and Switzerland », *European Journal of Population*, 18 : 225-260.

Levy R., Widmer E., Kellerhals J. (2002), « Modern family and modernized family traditionalism ? Master sttaus and the gender order in Switzerland », *Electronic Journal of Sociology*, 6(4).

Miettinen A., Rotkirch A., Szalma I., Donno A, Tanturri M. L. (2015), *Increasing childlessness in Europe : time trends and country differences*. European Union Research Project Families and Societies, Working Paper 33.

Margolis R., Myrskylä M. (2011), « A global perspective on happiness and fertility », *Population and Development Review*, 37(1) : 29-56.

Myrskylä M., Margolis R. (2014), « Happiness : before and after the kids », *Demography*, 51 : 1843-1866.

Nussbaum M. (2006), *Frontiers of Justice.* Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University.

Preiswerk Y. (1989), « Profession : sage-femme », *in* B. Crettaz (dir.), *Terres de femmes*. Genève, Musée d'ethnographie, cat. exp.

Preiswerk Y. (2005), « Cultural and social perception of the gender- and age-based relationships. Exemplarity of societies in the Alpine valley of Switzerland », *in* C. Sauvain-Dugerdil, H. Leridon et N. Mascie-Taylor, *Human Clocks. The Bio-cultural Meanings of Age* (pp. 271-288). Bern, Peter Lang.

Raab M., Struffolino E. (2020), « The Heterogeneity of partnership trajectories to childlessness in Germany », *European Journal of Population*, 36 : 53-70.

Ritschard G., Sauvain-Dugerdil C. (2007), « L'enfant ciment du couple ou le couple comme ciment de la relation du père à l'enfant ? Quelques enseignements de l'enquête rétrospective du panel suisse des ménages », *in* C. Burton-Jeangros, E. Widmer et C. Lalive d'Épinay (dir.), *Interactions familiales et constructions de l'intimité* (pp. 57-74). Paris, L'Harmattan, coll. « Questions sociologiques ».

Robeyns I. (2005), « The capability approach : a theoretical survey », *Journal of Human Development*, 6 : 93-117.

Sauvain-Dugerdil C. (1996), « The reproductive cycle and population dynamics : the case of the Bagnes Valley (Valais, Switzerland) in the XIXth century », *International Journal of Anthropology*, 11(2-4) : 167-183.

Sauvain-Dugerdil C. (2005a), « Maternité et parcours de vie en Suisse : une problématique ancrée dans un cadre théorique et spatial », *in* J.-M. Le Goff, C. Sauvain-Dugerdil, C. Rossier et J. Coenen-Huther, *Maternité et parcours de vie. L'enfant a-t-il toujours une place dans les projets des femmes en Suisse ?* (pp. 3-42). Bern, Peter Lang.

Sauvain-Dugerdil C. (2005b), « La place de l'enfant dans les projets de vie : temporalité et ambivalence », *in* J.-M. Le Goff, C. Sauvain-Dugerdil, C. Rossier et J. Coenen-Huther, *Maternité et parcours de vie. L'enfant a-t-il toujours une place dans les projets des femmes en Suisse ?* (pp. 281-316). Bern, Peter Lang.

Sauvain-Dugerdil C. (2011), « Le bonheur de devenir mère/père à travers les modes de gestion de l'arrivée du premier enfant », *in* A.-F. Praz et S. Burgnard (dir.), *Genre et bien-être.* Zürich, Seismo, coll. « Questions de genre ».

Sauvain-Dugerdil C. (2018), *Une vie florissante sans enfant ? Le cas de la Suisse*. LIVES Working Papers, 72 : http://dx.doi.org/10.12682/lives.2296-1658.2018.72

Sen A. (1999), *Development as Freedom*. New York, Alfred A. Knopf Press.

Sen A. (2008), « The economics of happiness and capability », *in* L. Bruni, F. Comim et M. Pugno (eds), *Capabilities and Happiness*. Oxford, Oxford University Press.

Sobotka T. (2017), « Childlessness in Europe : reconstructing long-term trends among women born in 1900-1972 », *in* M. Kreyenfeld et D. Konietzka (eds), *Childlessness in Europe : Contexts, Causes and Consequences* (pp. 17-53). Dordrecht, Springer Open, coll. « Demographic Research Monograph ».

Spini D., Hanappi D., Bernardi L., Oris M., Bickel J.-F. (2013), *Vulnerability accross the life course : a theoretical framework and research directions*. LIVES Working Paper, 27.

Spini D., Bernardi L., Oris M. (2017), « Toward a life course framework for studying vulnerability », *Research in Human Development*, 14(1) : 5-25.

Tanturri M. L., Mills M., Rotkirch A., Sobotka T., Takacs J. *et al.* (2015), *State-of-the-art report. Childlessness in Europe*. European Union Research Project Families and Societies, Working Paper 32.

Trancart D., Georges N., Meda D. (2009), « Horaires de travail des couples, satisfaction et conciliation entre vie professionnelle et familiale », *in* A. Pailhe et A. Solaz, *Entre famille et travail. Des arrangements de couple aux pratiques des employeurs* (pp. 55-78). Paris, Ined/La Découverte.

Umberson D.,Tetynana P., Reczek C. (2010), « Parenthood, childlessness and well-being : a life course perspective ». *Journal of Marriage and Family*, 72 : 612-629.

Van de Kaa D. J. (1994), The second demographic transition revisited : theories and expectations », *in* G. Beets *et al.* (eds), *Population and Family in the Low Countries 1993* (pp. 81-126). Den Haag, NIDI/CBGS Publications.

Vanderweele T. J. (2017), « On the promotion of human flourishing », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 114(31) : 8148-8156.

Viazzo P. P. (1989), *Upland Communities. Environment, Population and Social Structure in the Alps since the Sixteenth Century*. Cambridge, Cambridge University Press.

Wanner P., Sauvain-Dugerdil C., Guillet E., Hussy C. (2005), *Âges et générations. La vie après 50 ans en Suisse*. Neuchâtel, OFS.

Wenger C. G. (2001), « Ageing without children : rural Wales », *Journal of* Cross-cultural Gerontology, 16(1) : 79-109.

Widmer E., Kellerhals J., Levy R. (2003), *Couples contemporains : cohésion, régulation et conflits*. Zürich, Seismo.

Widmer E., Spini D. (2017), « Misleading norms and vulnerability in the life course : definition and illustration », *Research in Human Development*, 14 : 52-67.

Zhang Z., Hayward M. D. (2001), « Childlessness and the psychological wellbeing of older persons », *Journal of* Gerontology. Serie B. *Psychological Sciences and Social Sciences*, 56(5) : 311-320.

Zimmermann A. C., Easterlin R. A. (2006), « Happily ever after ? Cohabitation, marriage, divorce and happiness in Germany », Population and Development Review, 32 : 511-528.

Annexe
Contenu et effectifs des différentes caractéristiques considérées

Tableau A1 : Facteurs associés à l'infécondité : statistique descriptive

	Femmes de plus de 35 ans (n = 6761)		Hommes de plus de 37 ans (n = 5829)	
	Effectifs (%)	Proportion des inféconds (%)	Effectifs (%)	Proportion des inféconds (%)
Niveau de vie du ménage				
Faible	811 (12.00)	20.65	626 (10.16)	27.38
Moyen	2524 (37.33)	18.78	2116 (34.35)	24.27
Élevé	3391 (50.16)	25.25	3403 (55.23)	30.38
Manquant	35 (0.52)	44.77	16 (0.26)	21.31
Niveau d'études				
École obligatoire	891 (13.18)	11.87	571 (9.27)	24.88
Secondaire	3324 (49.16)	21.91	2419 (39.26)	28.94
Tertiaire	2516 (37.21)	27.84	3153 (51.18)	27.77
Manquant	30 (0.44)	58.7	18 (0.29)	41.36
Type d'activité				
Indépendant	583 (8.62)	21.67	924 (15.00)	23.69
Salarié cadre	768 (11.36)	34.68	1677 (27.22)	23.47
Salarié non-cadre	2782 (41.15)	21.73	1982 (32.17)	31.44
Autre (sans emploi, étudiant, retraité)	2594 (38.37)	20.05	1555 (25.24)	30.12
Manquant	34 (0.50)	26.75	23 (0.37)	26.31
Vie de couple				
Stable (partenaire actuel depuis plus de 2 ans)	4654 (68.84)	15.15	4849 (78.70)	17.44
Partenaire(s) antérieur(s)	1486 (21.98)	24.28	681 (11.05)	38.5
Aucun (ou partenaire actuel depuis moins de 2 ans)	577 (8.53)	63.02	554 (8.99)	66.7

Tableau A2 : Perception de l'impact de l'enfant (figure 2)

Indicateur	Valeur retenue	Effectif pour la valeur retenue (%) [NR]*	
		Femmes (n = 3 305)	Hommes (n = 4 100)
Facteurs pouvant influencer la décision d'avoir un (nouvel) enfant			
Facteurs matériels			
Conditions de travail	Énormément / beaucoup d'importance	1 009 (30.53) [678]	895 (21.83) [1 591]
Situation financière			
Conditions de logement			
Possibilités de garde			
Facteurs relationnels			
Qualité de la relation avec le ou la partenaire		890 (26.93) [784]	655 (16.00) [1 663]
Partage des tâches domestiques			
Partage des soins aux enfants			
Conséquences perçues de l'arrivée d'un (nouvel) enfant			
Conséquences matérielles			
Pour faire ce que l'on veut au quotidien	Beaucoup moins bien	629 (19.03) [632]	316 (7.71) [1 516]
Perspectives professionnelles			
Situation financière			
Conséquences relationnelles et bien-être subjectif			
Opinion de l'entourage	Mieux / beaucoup mieux	183 (5.5) [643]	325 (7.93) [1 524]
Relation avec le partenaire			
Relation avec les parents			
Vie sexuelle			
Satisfaction de l'existence			

Femmes de 36 à 50 ans et hommes de 38 à 60 ans (avec ou sans expérience d'enfant).

* NR : non concernés ou non-réponse. Taux considérablement plus élevé dans le questionnaire écrit.

Tableau A3 : Qualité de vie et conciliation travail-famille

Indicateur/question posée	Valeur retenue	Effectif pour la valeur retenue (%) [NR*]			
		A		B	
		Femmes (n = 5 025)	Hommes (n = 4 348)	Femmes (n = 2 557)	Hommes (n = 2 113)
Difficultés économiques					
Difficulté à joindre les deux bouts à la fin du mois.	Difficile / très difficile	1 273 (25.33) [11]	918 (21.11) [5]	509 (19.91) [11]	365 (17.27) [7]
Capacité à régler une facture imprévue de plus de 2 500 CHF.	Non				
Santé subjective					
Comment est votre état de santé en général ?	Assez bon / mauvais / très mauvais	940 (18.71) [462]	732 (16.8) [467]	729 (28.51) [212]	556 (26.31) [146]
Sentiments négatifs					
Au cours des deux dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous été gêné par les sproblèmes suivants : peu d'intérêt, tristesse	Plusieurs jours / plus de la moitié du temps / presque tous les jours.	2 840 (56.52) [459]	2 161 (49.) [467]	1 269 (49.63) [209]	935 (44.25) [144]
En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ?	Pas satisfait / plus ou moins satisfait (0 à 6 sur une échelle de 0 à 10)				
Sentiment de vide, impression de vous sentir rejeté	Oui / plus ou moins				
Pression du travail (pour A uniquement)					
À quelle fréquence avez-vous connu chacune des situations suivantes au cours des 12 derniers mois ? – être rentré du travail trop fatigué pour effectuer les tâches domestiques qui devaient être faites ; – avoir de la difficulté à s'acquitter des responsabilités familiales en raison du temps passé au travail.	Parfois / la plupart du temps / toujours (au moins un item)	2 853 (56.71) [1 330]	2 586 (59.48) [718]		
Pression des tâches familiales					
Difficulté à se concentrer au travail en raison des responsabilités familiales.	Parfois / la plupart du temps / toujours	984 (19.6) [1 392]	854 (19.6) [772]	141 (5.51) [1 817]	130 (6.15) [1 314]

Suite du tableau A3 à la page suivante.

Suite du tableau A3.

Indicateur/question posée	Valeur retenue	Effectif pour la valeur retenue (%) [NR*]			
		A		B	
		Femmes (n = 5 025)	Hommes (n = 4 348)	Femmes (n = 2 557)	Hommes (n = 2 113)
Concilier les activités					
Difficultés à concilier les différentes activités	Parfois / la plupart du temps / toujours	2 674 (53.2) [773	1 970 (45.3) [562]	635 (24.83) [1 253]	455 (21.5) [831]

* NR : non concernés ou non-réponse.
A : femmes de 32 à 56 ans et hommes de 35 à 58 ans avec ou sans enfants dans le ménage (figure 3) ;
B : parents et non-parents de plus 50 ans sans enfant cohabitant (figure 4).

Tableau A4 : Partages des tâches et relation de couple (figure 3)

Indicateur/question posée	Valeur retenue	Effectif pour la valeur retenue (%) [NR*]	
		Femmes (n = 3 966)	Hommes (n = 3 707)
Partage des tâches domestiques			
En résumé, toutes tâches confondues, qui se charge principalement des tâches domestiques (ménage, préparation des repas, faire la vaisselle ou remplir et vider le lave-vaisselle, achats du ménage) au sein de votre ménage ?	Les deux partenaires ensemble (3 ou 4 items sur les 4)	440 (11.9) [20]	649 (17.51) [37]
Satisfaction du partage : dans quelle mesure êtes-vous satisfait ?	Très satisfait	1 834 (46.24) [17]	2 509 (67.7) [16]
Répartition idéale des rôles			
Père travaillant à temps complet et mère à la maison ou à temps partiel	Traditionnelle	1 706 (43.02) [414]	1 706 (46.02) [429]
Désaccords			
Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence vous-est-il arrivé d'avoir avec votre partenaire des désaccords au sujet : des tâches domestiques, de l'argent, de l'organisation des loisirs, des relations avec les parents et les beaux-parents[a].	Jamais sur les 4 items	252 (06.35) [384]	251 (6.77) [428]
Couple égalitaire			
Qui prend les décisions en règle générale dans les domaines suivants : achats quotidiens de votre ménage ; achats exceptionnels de votre ménage ; vie sociale et loisirs ?	Autant un partenaire que l'autre sur les 3 items	893 (22.52) [362]	1 018 (27.46) [406]

Femmes de 32 à 56 ans et hommes de 35 à 58 ans avec ou sans enfants dans le ménage.
* NR : non concernés ou non-réponse.
[a] Les items relatifs aux enfants n'ont pas été pris en compte.

Tableau A5 : Réseau et engagement social (figure 4)

Indicateur/question posée	Valeur retenue	Effectif pour la valeur retenue (%) [NR*]	
		Femmes (n = 2 557)	Hommes (n = 2 113)
Personnes proches Amis proches ne vivant pas dans le ménage : combien de personnes sont-elles des amis proches de vous ?	Plus de 2 personnes	1 793 (70.1) [257]	1 532 (72.5) [185]
Confidents Personnes avec qui échanger sur des problèmes personnels (si la personne cible a dit qu'il y avait quelqu'un à qui elle pouvait en parler).	Plus de 1 personne	915 (35.8) [371]	548 (25.9) [532]
Aide potentielle Personnes qui pourraient fournir de l'aide matérielle : en cas de problème important, auprès de quelles personnes pouvez-vous vous adresser pour obtenir une aide matérielle (par exemple, de l'argent) ?	Plus de 1 personne	520 (20.3) [264]	380 (18.0) [235]
Aide fournie – Prestations matérielles à une/des personne(s) vivant à l'extérieur du ménage. – Aide au ménage (personnes qui ne sont pas limitées par un problème de santé et qui ne vivent pas dans le ménage).	Oui pour au moins 1 item	1 360 (53.19) [0]	1 021 (48.32) [0]

Parents et non-parents de plus 50 ans sans enfant cohabitant.

* NR : non concernés ou non-réponse.

Roch Modeste Millogo, Clémentine Rossier et Gina Potarca

4 Les parents à deux temps pleins sont-ils pénalisés dans leur santé et bien-être ?

Introduction

L'emploi féminin a fait l'objet de beaucoup d'attention depuis l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, dans les années 1970 (Goldin 2006). Il a été étudié du point de vue de leur salaire, du prestige d'une occupation en dehors du foyer et des retombées sur l'émancipation féminine. Au-delà de ses implications socioéconomiques, les recherches se sont aussi intéressées aux effets de l'emploi sur la santé physique et mentale des femmes et des membres de leur famille. Dans les pays à revenus élevés, les résultats ont montré que la présence et la forme des politiques familiale – elles-mêmes fortement liées à l'avancée de l'égalité de genre au niveau national – sont des facteurs décisifs de l'intensité de l'emploi des femmes (Ferragina 2019) et de ses retombées sur leur bien-être et leur santé. En effet, lorsque les couples ne trouvent pas de solution de garde abordable et de qualité, les femmes qui ont un travail rémunéré, surtout s'il est à temps plein, souffrent d'un stress important (le fameux conflit travail-famille) pouvant mener à des problèmes de santé. C'est précisément ce qui explique leur retrait – au moins partiel – de la vie professionnelle à l'arrivée des enfants, dans les pays européens encore peu ou moyennement dotés en politiques familiales (Grönlund et Öun 2010).

Qu'en est-il en Suisse ? Les mères de jeunes enfants qui travaillent à plein temps souffrent-elles d'une plus mauvaise santé physique et mentale que les femmes ayant une activité rémunérée à temps partiel ou à celles qui sont mères au foyer ? On sait que les politiques familiales restent peu développées à l'échelle fédérale, mais qu'elles ont progressé dans certains cantons ; les mères de jeunes enfants travaillent encore rarement à plein temps, mais le temps partiel s'est généralisé, et la situation est en pleine évolution. Un point à partir des données récentes s'impose.

Pour investiguer cette question, nous proposons d'examiner non pas le seul emploi des mères et son impact sur leur bien-être et leur santé, mais

l'effet des *combinaisons d'emploi* des deux conjoints. Pendant longtemps, on ne s'est intéressé qu'aux trajectoires d'emploi féminines. Cette focalisation fait sens lorsque les trajectoires masculines sont toutes semblables (temps plein pour tous les hommes, sans interruption ou diminution à la naissance des enfants) : il suffit alors de se pencher sur les différences d'engagement sur le marché du travail des mères pour avoir une idée des variations dans les configurations d'emplois des couples (Levy *et al.* 2007). Cependant, au fil des décennies, le niveau de formation et la place des femmes sur le marché du travail se sont consolidés, et les attitudes et pratiques par rapport à l'activité domestique des pères ont également évolué quelque peu (Goldscheider *et al.* 2015). Ces changements entraînent la diffusion de nouveaux types de complémentarité à l'arrivée des enfants. Ainsi, les conjoints peuvent tous deux opter pour un temps partiel afin de concilier travail et famille, ou les mères mieux positionnées sur le marché de l'emploi peuvent adopter la position de « Madame Gagne-Pain » (c'est-à-dire de pourvoyeur principal du foyer), en restant actives à temps plein alors que les pères passent à temps partiel. Il nous a semblé intéressant d'explorer l'impact des configurations émergentes qui collent de plus près aux avancées en matière d'égalité de genre.

La présente étude s'intéresse aux configurations d'emplois des couples avec des enfants de moins de 13 ans en Suisse et à leurs répercussions sur la santé autodéclarée des deux conjoints, ainsi que sur l'autoévaluation de leur bien-être.

Dans une première partie, nous rappellerons ce qui est connu de l'emploi des mères, d'abord en Europe, puis en Suisse. Ensuite, nous dresserons un état des connaissances sur les liens entre l'emploi des mères, leur santé et leur bien-être dans les pays riches. Cette base permettra de formuler des hypothèses concernant les répercussions des différentes combinaisons d'activités professionnelles des parents sur leur bien-être et leur santé dans le contexte institutionnel de la Suisse.

Dans une seconde partie, nous utilisons les données de l'EFG 2018 pour analyser la situation qui prévaut en Suisse, en mettant en œuvre des approches descriptives, puis causales ; une approche par équation structurelle généralisée (Bartus 2017) nous permet de tenir compte du problème de causalité inverse. Les données de l'EFG 2013, bien qu'elles soient moins complètes, sont néanmoins mobilisées pour explorer les évolutions en cours.

4.1 Contextualisation et hypothèses

4.1.1 L'emploi des mères dans les pays européens

En Europe, l'engagement des mères sur le marché du travail varie incontestablement en fonction des politiques de soutien aux familles (Van de Lippe et Van Djike 2002)[1]. L'emploi des mères est plus fréquent dans les pays dont les politiques familiales offrent des modes de garde publics abondants et de qualité, ainsi que des congés parentaux courts mais bien payés. En revanche, il est plus faible dans les pays qui privilégient les dispositifs de soutien des mères au foyer (allocations ou congé parentaux plus longs) ou qui laissent les couples trouver des solutions de garde sur le marché ou dans leur cercle relationnel, tout en favorisant parfois fiscalement les mères au foyer (Stier *et al.* 2001 ; Misra *et al.* 2007). Toutefois, l'emploi féminin est partout corrélé positivement à la situation financière des couples et à leur niveau de formation (Van Lippe et Van Djike 2002).

À l'intérieur de ce schéma général, de nombreuses variations soulignent toutefois l'importance d'autres facteurs. À l'échelle nationale, les dimensions économique (offres d'emploi abondantes, niveau des salaires, temps partiel possible) et culturelle (attitudes par rapport à la division du travail dans le couple et au soutien des proches pour la garde des enfants) influent également sur la propension des mères à exercer un emploi rémunéré (Fortin 2005). Pfau-Effinger (2012) nomme « arrangements de genre » les interactions entre les dimensions institutionnelles, économiques et culturelles qui créent, dans chaque pays, un contexte plus ou moins favorable au travail payé des mères de jeunes enfants. D'après cette étude, on peut distinguer en Europe cinq « arrangements de genre » expliquant l'implication variée des mères sur le marché de l'emploi.

Le premier, dit « earner carer strategy », est celui des pays du Nord de l'Europe dotés de politiques familiales mettant l'accent sur l'égalité de genre – c'est-à-dire sur l'implication des deux sexes dans la sphère du travail rémunéré comme dans celle du travail domestique – et sur l'égalité sociale, avec des offres de garde de qualité et des congés parentaux courts bien payés pour soutenir l'emploi des femmes, quel que soit leur milieu social (Datta Gupta *et al.* 2008). Le temps plein (ou réduit de quelques heures seulement) des mères est le modèle culturel dominant dans ces pays ; certains d'entre eux,

1 Par politiques familiales, nous entendons les mesures explicites en faveur des familles, à savoir principalement les allocations familiales et autres transferts, les congés parentaux et la provision de services de garde (préscolaire et parascolaire) subventionnée par l'État, la taxation des couples étant aussi incluse dans ces provisions explicites.

comme la Finlande, sont toutefois culturellement plus favorables à l'implication des mères dans la sphère domestique.

Un deuxième arrangement, qualifié de « choice strategy », est une variante du premier, puisque les politiques familiales y déploient toute une gamme de solutions pour soutenir tant les mères en emploi par une offre de garde que les mères au foyer par des congés parentaux longs mais peu payés (Belgique et France – Pailhé *et al.* 2008). Le modèle du temps plein féminin y est également le plus valorisé.

Les arrangements dits « primary carer strategy », caractéristique des pays conservateurs, proposent un soutien financier généreux aux femmes au foyer sous forme d'allocations ou, plus récemment, de congé parental (Allemagne, Autriche et Pays-Bas). Ces dispositifs ont été complétés dans les années 1990-2000 par une amélioration de l'offre de garde pour les jeunes enfants, permettant aux mères un investissement dans le travail à temps partiel, même s'il s'agit parfois de quelques heures seulement (Beuernshuster et Schlotter 2015 ; Van Ham et Mulder 2005). L'idéal du travail à temps partiel des mères est le plus répandu dans ce groupe de pays.

Le quatrième type d'arrangement, dit « primary earner strategy », qui concerne les pays libéraux (Grande-Bretagne, Irlande), ne prévoit qu'un faible soutien de l'État, les femmes en emploi (souvent à mi-temps) trouvant leurs solutions de garde dans le secteur privé si elles en ont les moyens ou au sein de leur réseau familial, le peu de soutien financier à la maternité étant souvent favorable à la garde par la mère ; l'idéal encouragé est le temps partiel pour les mères, comme dans le quatrième arrangement. Cependant, grâce aux possibilités de conciliation plus aisée dans les milieux au niveau socioprofessionnel élevé, on trouve dans cet arrangement un nombre relativement élevé de femmes ayant un statut de cadre.

Enfin, le cinquième arrangement, caractéristique des pays de l'Europe du Sud, est construit sur le modèle précédent, mais propose moins de moyens (transferts aux femmes au foyer et congé parentaux peu généreux) ; en Espagne et Portugal tout particulièrement (Naldini et Jurado 2013 ; Tavora 2012), des efforts en faveur d'une extension des modes de garde publics et l'afflux de migrants proposant des services à moindre coût ont amélioré l'offre dans les années 2000 ; en Espagne, une révision du système fiscal par ailleurs a diminué les pénalités sur le deuxième salaire.

Ferragina (2019) ajoute un sixième arrangement pour les pays de l'Est. Proche du précédent, ce modèle présente cependant des variations : la Slovénie, en particulier, fait figure d'exception, ressemblant aux pays scandinaves (Tang et Cousin 2005 ; Formánková et Dobrotić 2011). Ces pays qui prônaient à l'époque communiste l'emploi des femmes à parité avec les hommes semblent ainsi, dans l'ensemble, avoir suivi la voie des politiques conservatrices depuis

leur passage à l'économie de marché. Dans les deux derniers types d'arrangements (pays méditerranéens et pays de l'Est), les mères qui ont un travail rémunéré trouvent de l'aide dans leur famille ou bénéficient parfois d'une offre de garde publique. Les emplois à temps partiel sont peu développés. L'idéal culturel dominant est celui des deux parents travaillant à plein temps, les salaires restant peu élevés.

4.1.2 L'emploi des mères en Suisse

La Suisse est habituellement placée à cheval entre modèles libéral et conservateur. De fait, la plupart des femmes travaillent aujourd'hui à temps partiel après l'arrivée de leurs enfants ; il y a encore deux décennies, une grande majorité arrêtait même de travailler (Giudici et Schumacher 2017). En 2019, seules 14 % des femmes en couple avec des enfants de 0 à 12 ans ont une activité rémunérée à temps plein, contre 19 % au foyer et 29 % travaillant à temps partiel d'au plus un mi-temps (ESPA 2019[2]).

Les mères assument de ce fait, dans la plupart des couples, la garde des enfants d'âge préscolaire. Suivant en cela le modèle libéral, la Suisse n'offre pas de congé parental ; l'assurance maternité elle-même n'a été avalisée qu'en 2005. Dans certains cantons, l'offre de garde préscolaire publique ou subventionnée est peu développée ; dans d'autres, essentiellement urbains, un nombre plus important de places sont disponibles, mais cette offre reste insuffisante et relativement coûteuse. Du moins, c'était le cas dans les années 2000 (Bonoli 2008) ; l'absence des structures d'accueil parascolaire (vacances, jour de repos hebdomadaire, cantine et accueil périscolaire) réduisait encore la capacité de travail des mères après l'entrée à l'école de leurs enfants. Cependant, le pays semble s'éloigner du modèle libéral depuis quelques années. Des investissements conséquents dans l'accueil pré- et parascolaires ont été consentis au cours des années 2010, avec un fond d'impulsion de la Confédération, reflétant les efforts consentis un peu plus tôt dans les pays conservateurs voisins (Allemagne et Autriche). Les statistiques semblent indiquer une forte progression récente : seuls 6 % des enfants de 0 à 3 ans passaient plus de 30 heures par semaine dans un mode de garde institutionnel en 2014 (SILC 2014)[3], contre 27 % en 2018 (EFG 2018)[4].

2 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/participation-meres-peres-marche-emploi.assetdetail.13108456.html (consulté le 20.08.2021).

3 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.gnpdetail.2016-0700.htm (consulté le 20.08.2021).

4 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.assetdetail.12927984.html (consulté le 20.08.2021).

En raison du niveau élevé des salaires en Suisse, une proportion relativement importante de familles peut vivre sur un seul salaire, ou avec une contribution minimale d'un des conjoints. Mais la main-d'œuvre dans le secteur du *care* coûte cher : les options de garde, même subventionnées, restent onéreuses et la garde privée n'est que rarement utilisée (OFS, 2017). La famille, l'entourage et le conjoint sont fortement sollicités pour permettre aux mères de travailler un ou deux jours par semaine[5]. Le temps partiel des hommes est ainsi relativement développé en Suisse, comparé aux autres pays européens (OFS 2007) : en 2019, 12 % des pères en couple avec enfants de 0 à 12 ans sont dans ce cas (ESPA 2019) et s'occupent de leurs enfants un jour par semaine. Enfin, la taxation fiscale désavantage les familles dont les deux conjoints travaillent à temps plein.

Entre les impôts perçus sur le deuxième salaire à temps plein, la faiblesse de l'offre de garde publique ou privée et son coût, il est souvent plus profitable, pour le conjoint qui gagne le moins (presque toujours la mère), de diminuer fortement son temps de travail et de s'occuper l des enfants. Par anticipation, les femmes continuent en effet à s'orienter massivement vers des emplois moins bien payés, mais où il est relativement aisé de travailler à temps partiel (Gianettoni *et al.* 2015).

4.1.3 La littérature sur les liens entre emploi, santé et bien-être

Les retombées de l'emploi féminin sur le statut social et le niveau économique des femmes expliquent l'investissement politique dans ce domaine. Mais, dans une perspective interdisciplinaire des besoins humains (Doyal et Gough 1998 ; Gough 2017), l'amélioration des conditions socioéconomiques ne constitue pas une fin en soi. Elle importe dans la mesure où elle aide à assurer la satisfaction des besoins humains dits « intermédiaires » (sécurité, liens avec des proches, accès à l'éducation et aux services de santé, etc.), elle-même nécessaire à la satisfaction des besoins dits « de base » (bonne santé physique et santé mentale optimale), qui conditionne l'intégration sociale. La métathéorie des besoins humains élaborée par Doyal et Gough nous permet ainsi de relier les deux dimensions qui nous intéressent ici : d'une part, le travail rémunéré des individus, avec son lot de bénéfices ou de contraintes ; d'autre part, leur santé physique et mentale. Selon cette théorie, la satisfaction des besoins intermédiaires joue un rôle de médiation entre les avantages socioéconomiques que procurent l'emploi et la santé physique et mentale. Par exemple, un travail mal rémunéré ne permettra pas de satisfaire un minimum de sécurité matérielle (besoin intermédiaire), ce qui pourra se traduire par une détérioration de la

5 https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.gnpdetail.2016-0700.htm (consulté le 20.08.2021).

santé de l'individu. Mais ce cadre général permet aussi d'inclure les effets directs de l'emploi sur la santé physique et mentale, l'occupation sécurisée étant considérée comme un besoin intermédiaire. Ainsi, un emploi fournissant des occasions d'autonomie, de valorisation des compétences et d'affiliation, en satisfaisant les besoins psychologiques de base des individus, contribuera à leur santé mentale (Ryan et Deci 2008) ; de même, un travail répondant aux normes de sécurité contribuera à leur santé physique.

Les recherches sur les conséquences du travail à temps plein sur la santé physique et mentale dans les pays post-industriels s'intéressent à ses divers effets – socioéconomiques et psychologiques ou physiques – sans toutefois nécessairement les distinguer. Par ailleurs, ces travaux peuvent être divisés en deux groupes : ceux qui examinent les effets à long terme de l'emploi sur la santé et ceux qui se penchent sur les effets à court terme. Les premiers sont relativement récents et issus des études sur le parcours de vie : ils concluent à un effet positif du travail rémunéré sur les conditions de vie des hommes comme des femmes. Une revue de la littérature dans les pays riches n'a ainsi mis à jour aucun effet de long terme négatif du travail à temps plein (Ganster *et al.* 2018). De même, en Grande-Bretagne, les individus qui ont passé le plus d'années en emploi à plein temps (des hommes en majorité) présentent les meilleurs indicateurs économiques, de santé et de satisfaction dans la seconde partie de leur vie (Carmichael et Ecolani 2016). À partir de données longitudinales rétrospectives de 22 pays européens (enquêtes SHARE et ELSA[6]), une autre étude (Deindl *et al.* 2020) montre que les hommes et – plus encore – les femmes qui combinent un travail rémunéré et le soin de la famille entre l'âge de 25 et de 40 ans présentent moins de symptômes dépressifs plus tard, malgré le stress lié à la nécessité de concilier ces deux activités, surtout dans les pays où l'emploi féminin est plus répandu ; cette analyse ne distingue toutefois pas temps plein et temps partiel.

Ces résultats peuvent surprendre, car les recherches transversales de ces dernières décennies ont plutôt mis l'accent sur les effets à court terme – souvent négatifs – de l'emploi à plein temps sur le bien-être et la santé. Ces effets négatifs apparaissent quand l'investissement en énergie et temps dans le travail rémunéré entre en conflit avec l'investissement dans d'autres domaines de vie. Connus sous les dénominations de *life-work* ou *role conflicts*, ces conflits pour concilier activité professionnelle et vie personnelle ont une incidence directe sur le stress et donc sur l'état émotionnel des individus, voire sur leur santé physique. Leurs effets délétères, amplement documentés (Borgman *et al.* 2019), sont particulièrement forts pour les femmes – même

6 SHARE : *Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*, pour les pays de l'Union européenne. Enquête ELSA : *English Longitudinal Study of Ageing*, pour le Royaume-Uni.

s'ils touchent aussi les hommes (Notten *et al.* 2017) –, puisqu'on attend d'elles un investissement majeur dans la sphère familiale. Une étude récente indique que les conflits travail-famille restent plus élevés pour les femmes plus instruites, qui s'impliquent davantage dans leurs carrières et qui ont également des attentes accrues en matière de parentalité (Notten *et al.* 2017). Cependant, l'emploi a des effets bénéfiques immédiats du point de vue socio-économique ou relationnel, mais aussi en matière d'« extension des rôles », c'est-à-dire d'accès à des sphères d'investissement variées et d'actualisation des compétences – un élément plus rarement pris en compte et pourtant particulièrement important pour la santé mentale (Barnett et Gareis 2006 ; Grönlund et Öun 2010).

En somme, les femmes réduisent souvent leur temps de travail à l'arrivée des enfants pour éviter le stress du double fardeau et préserver leur santé physique et mentale, mais ce retrait les coupe des effets positifs immédiats de l'emploi (extension de rôles, actualisation des compétences, ressources socioéconomiques et relationnelles), ce qui se révèle en définitive nettement défavorable pour elles sur le long terme. Les politiques familiales constituent un élément clé permettant d'alléger les effets négatifs à court terme de l'engagement professionnel des femmes, favorisant ainsi leur accès aux bénéfices à court et long terme de l'emploi. Les études montrent que certaines mesures de politiques familiales sont plus efficaces que d'autres pour diminuer le stress des parents, notamment la garde extra-familiale (Borgman *et al.* 2019 ; Notten *et al.* 2017).

Nous pouvons ainsi formuler l'hypothèse que, dans les pays caractérisés par les investissements les plus faibles en matière de politiques familiales (typiquement les pays du Sud et de l'Est de l'Europe), les couples dont les deux membres travaillent à temps plein subiront de plein fouet les retombées négatives des conflits entre le travail et la famille. Dans ce contexte, les modèles de couples dont la femme interrompt sa vie professionnelle seront les plus avantageux à court terme pour la santé et le bien-être des deux parents. De plus, les effets négatifs de l'emploi à temps plein devraient être plus importants pour les femmes que pour les hommes, car on attend d'elles qu'elles restent très investies dans la sphère domestique. À l'opposé, dans les pays dotés des politiques progressistes visant à alléger les conflits de conciliation et à impliquer les hommes à la maison, tout en minimisant le temps hors emploi pour les deux genres (pays nordiques), les différents modèles d'activité des couples (deux emplois à temps plein ou « Monsieur Gagne-Pain ») ne devraient pas se distinguer du point de vue de leur santé et de leur bien-être, et cela tant pour les femmes que pour les hommes. Le fait que l'un des conjoints travaille à temps partiel relève alors, en principe, d'un choix personnel. Enfin, les pays

aux politiques familiales intermédiaires, comme la Suisse, devraient se trouver à mi-chemin entre ces deux situations extrêmes.

La perspective de couple adoptée nous permet aussi d'examiner l'effet sur la santé et le bien-être des nouvelles formes de combinaison de travail, c'est-à-dire les couples dont les deux membres sont à temps partiel et ceux où les femmes sont les pourvoyeuses principales. Dans ces nouvelles formes de partage du travail, cet impact reste cependant difficile à prévoir en l'état actuel des connaissances. En effet, les conséquences à court terme de l'emploi peuvent être plus ou moins positives ou négatives, selon les stigmas de genre ou le manque à gagner économique caractérisant ces situations particulières, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. En Suisse, les effets sur la santé et le bien-être de ces nouvelles formes de partage du travail rémunéré dans les couples sont donc à décrire empiriquement.

4.2 Répartition du travail salarié dans le couple : les impacts sur la santé et le bien-être des conjoints en Suisse

Notre revue de la littérature décrit la Suisse comme un pays à investissement intermédiaire en matière de politiques familiales. On s'attend donc à ce que les couples parentaux dont la femme ne travaille pas à l'extérieur du foyer ne présentent pas les meilleurs indicateurs de santé et de bien-être (contrairement aux pays à investissement faibles), et que le travail rémunéré à temps plein des deux membres du couple n'est pas encore très répandu (à l'opposé des pays à investissements importants). Pour examiner cette question, nous avons mobilisé les données de l'EFG menée en Suisse en 2018. Après un exposé des données et méthodes (section 4.2.1), nous décrivons les associations entre les combinaisons d'emploi et la santé et le bien-être des parents (section 4.2.2), puis présentons une analyse multivariée de l'impact des différents arrangements d'emploi, en tenant compte du problème de causalité inverse (section 4.2.3). Dans une dernière partie (section 4.2.4), nous comparons les résultats relatifs à la santé à ceux de l'EFG de 2013, enquête dans laquelle la question sur la satisfaction de vie n'avait pas été posée ; ce recul dans le temps fournit des indications sur les évolutions récentes.

4.2.1 Données et méthodes

Notre échantillon tiré de l'EFG 2018 est constitué de l'ensemble des adultes (hommes et femmes) en couples hétérosexuels et qui ont au moins un enfant dans le ménage (biologique, adoptif, du partenaire ou d'accueil) de moins de 13 ans. Cet échantillon se monte à 5 690 individus, 2 843 femmes de

23-56 ans et 2 847 hommes âgés de 25 à 67 ans. Nous répliquons l'analyse avec les données de l'enquête de 2013, pour détecter d'éventuelles évolutions. Dans ce cas, l'échantillon des parents d'enfants de 0 à 12 ans comprend 1 677 femmes et 1 591 hommes. Nous avons construit deux variables dépendantes (santé autoévaluée et bien-être subjectif), une variable explicative principale (emploi du couple) et des variables de contrôle.

Dans les enquêtes de population, la santé autodéclarée est communément utilisée pour mesurer la santé dans ses diverses facettes. De nombreux travaux ont montré que cette mesure subjective est corrélée avec le risque objectif de mortalité, ainsi que les problèmes objectivement mesurés de santé physique et psychique (Culatti *et al.* 2020). La santé mentale, pour sa part, est souvent mesurée dans son versant positif par des indicateurs de régulation affective (bien-être) – à partir de questions sur les émotions positives et négatives – ou par des indicateurs synthétiques de ressenti émotionnel (sensation subjective de bonheur). Dans ce domaine également, les réponses subjectives sont bien corrélées aux mesures objectives (Brulé et Maggino 2017). La satisfaction avec la vie est un autre indicateur visant à évaluer l'état psychique des répondants ; il est fortement corrélé avec le vécu émotionnel, mais inclut une dimension de comparaison sociale et varie donc, du point de vue culturel, plus fortement que la mesure des affects. C'est donc un point auquel il faudra être attentif au moment d'interpréter les résultats.

Les variables utilisées dans le cadre de cette analyse sont les suivantes :

› *Santé autoévaluée.* Cette variable dépendante est mesurée dans l'EFG à travers la question « Comment est votre état de santé en général ? » posée à tous les enquêtés. Les réponses sont : « 1 – Très bon ; 2 – Bon ; 3 – Assez bon ; 4 – Mauvais ; 5 – Très mauvais ». Toutes ces modalités ont été retenues dans les analyses mais ont été réordonnées de sorte qu'une valeur élevée désigne un meilleur état de santé.
› *Bien-être subjectif.* C'est la deuxième variable dépendante, capturée dans l'EFG à travers la question « En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait·e de la vie que vous menez actuellement ? ». Le niveau de satisfaction est indiqué sur une échelle de 0 (« Très malheureux) » à 10 (« Très heureux »).
› *Emploi du couple.* La variable indépendante principale est le taux d'activité des deux parents, constituée de six catégories : 1) deux conjoints à temps plein ; 2) homme à temps plein et femme sans emploi ; 3) homme à temps plein et femme à temps partiel ; 4) homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein ; 5) deux conjoints à temps partiel ; 6) au plus un emploi à temps partiel. C'est cette variable qui nous permettra de mesurer

les arrangements de taux d'activité et leur impact possible sur la santé et le bien-être subjectif des parents d'enfants de moins de 13 ans.

› *Variables de contrôle.* Les variables contextuelles sont la région linguistique (allemande, française, italienne et romanche regroupées), le milieu de résidence (grande ville, autre urbain et rural) et le lieu de naissance (en Suisse et hors Suisse). Pour les variables individuelles, nous avons retenu le niveau de formation (école obligatoire, secondaire et supérieur), le niveau de revenu subjectif du ménage (vivre facilement avec son revenu, faire face avec son revenu, vivre difficilement avec son revenu), l'âge du répondant, son statut marital (marié ou non marié) et le groupe d'âge du plus jeune enfant (moins de 4 ans ou entre 4 et 12 ans).

Après une analyse descriptive, nous mesurons, à l'aide d'un modèle logit multinomial ordinal, les différences nettes entre les arrangements du taux d'activité des parents et leur santé et bien-être, en contrôlant pour les caractéristiques sociodémographiques connues pour être associées positivement à un meilleur état de santé ou de bien-être. Cependant, la santé peut aussi influencer l'activité économique et le niveau de formation atteint, lesquels peuvent en retour avoir un effet sur la santé, mais aussi sur l'emploi. Pour résoudre ce problème de causalité inverse (endogénéité), nous construisons une variable instrumentale (exogène) décrivant l'état de santé à partir de deux questions : « Avez-vous une maladie ou un problème de santé chronique ou de longue durée ? » et « Depuis au moins 6 mois, dans quelle mesure êtes-vous limité·e par un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ? » Cette variable prend la valeur de 1 si la personne a une maladie chronique ou est limitée dans la vie quotidienne et de 0 dans le cas contraire. L'introduction de cette variable dans les modèles vise à réduire le biais de causalité, car elle influence à la fois l'emploi et la santé autodéclarée. Les résultats du tableau A1 en annexe montrent qu'elle est fortement associée à l'emploi : par rapport aux couples dont les deux membres travaillent à temps plein, toutes les autres formes de distributions de l'activité sont associées à plus de maladies chroniques et de limitations – c'est le cas en particulier de la configuration « au plus un seul emploi à temps partiel dans le couple ». Pour ce qui est du bien-être, nous maintenons le même modèle pour corriger la colinéarité entre niveau de formation et emploi (tableau A2 en annexe), ces deux éléments étant fortement associés, comme attendu. Cette régression intermédiaire, figurant dans le tableau A2 en annexe, met en évidence les effets communs de l'éducation et de l'emploi : ces derniers seront portés uniquement par l'emploi. Plus précisément, l'éducation est décomposée en deux parties : une qui a un effet sur l'emploi et l'autre sans effet sur l'emploi. Dans la régression principale (dans le tableau 3 et le tableau A3 en annexe),

seuls les effets de l'éducation qui sont indépendants de l'emploi sont portés par cette variable (éducation).

4.2.2 Emploi, santé et bien-être des parents en Suisse : résultats descriptifs

Les données pondérées de l'EFG 2018 montrent que les types d'arrangement les plus fréquents en Suisse, parmi les couples de parents habitant avec au moins un enfant de moins de 13 ans, sont ceux dans lequel l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel (49 %), suivis de ceux dans lequel l'homme est à temps plein et sa femme sans emploi (22,3 %), puis les deux à temps plein et les deux à temps partiel à égalité (11 % chacun). On relève seulement 2 % de cas où la femme travaille à temps plein alors que son conjoint est actif au plus à temps partiel (figure 1). Ces chiffres de l'EFG 2018 sont proches des statistiques déjà citées de l'ESPA 2018.

Comme on peut le voir dans l'analyse bivariée (tableau 1), les deux temps pleins sont plus fréquents chez les couples mariés (85 %), les migrants (74 %), dans les villes moyennes (63 %), parmi les plus instruits (52 % ont atteint le niveau supérieur). La catégorie « Monsieur Gagne-Pain » est plus fréquente chez les couples mariés (97 %), dans les régions germanophones (74 %), les villes moyennes (67 %) et chez les parents d'enfants de moins de 4 ans (56 %). Dans le modèle multivarié, nous prenons en compte cette répartition inégale des combinaisons d'emploi des parents selon leurs caractéristiques, en contrôlant pour la répartition de celles-ci.

Figure 1 : Combinaisons d'emploi des parents d'enfants de 0-12 ans

Source : EFG 2018.

Tableau 1 : Répartition de l'emploi des parents (enfants 0 à 12 ans) selon leurs caractéristiques sociodémographiques, EFG 2018

Variables / Catégories	Emploi du couple					
	Deux conjoints sont à temps plein % [IC (95 %)]	Homme à temps plein et femme sans emploi % [IC (95 %)]	Homme à temps plein et femme à temps partiel % [IC (95 %)]	Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein % [IC (95 %)]	Deux conjoints à temps partiel % [IC (95 %)]	Au plus un emploi à temps partiel % [IC (95 %)]
Niveau de formation						
Obligatoire	11.83 [8.79-15.73]	10.66 [8.51-13.27]	6.57 [5.44-7.91]	10.56 [6.04-17.82]	2.78 [1.61-4.76]	19.83 [14.39-26.67]
Secondaire	35.70 [29.60-42.30]	43.21 [39.34-47.17]	41.56 [39.37-43.78]	30.38 [21.52-40.98]	23.51 [19.71-27.79]	42.49 [34.81-50.55]
Tertiaire	52.47 [46.11-58.76]	46.13 [42.31-49.99]	51.87 [49.63-54.11]	59.06 [48.68-68.69]	73.71 [69.31-77.68]	37.69 [30.72-45.21]
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Statut marital						
Non-marié	15.02 [10.64-20.77]	3.44 [2.46-4.79]	8.54 [7.31-9.96]	9.50 [5.08-17.08]	15.71 [12.50-19.57]	8.60 [5.27-13.72]
Marié	84.98 [79.23-89.36]	96.56 [95.21-97.54]	91.45 [90.04-92.69]	90.50 [82.92-94.92]	84.29 [80.43-87.50]	91.40 [86.28-94.73]
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Âge du répondant (âge moyen)	38.16 [37.12-39.20]	38.58 [37.97-39.19]	40.03 [39.74-40.33]	40.50 [39.01-41.99]	39.65 [39.10-40.21]	39.72 [38.36-41.09]
Âge de l'enfant						
3 ans ou moins	45.33 [38.94-51.88]	56.18 [52.41-59.88]	39.94 [37.71-42.20]	49.93 [39.90-59.97]	55.32 [50.61-59.94]	52.70 [44.96-60.32]
4-12 ans	54.67 [48.12-61.06]	43.82 [40.12-47.59]	60.06 [57.80-62.29]	50.07 [40.03-60.10]	44.68 [40.06-49.39]	47.30 [39.68-55.04]
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Revenu du ménage						
Vivre facilement avec le revenu	39.24 [33.28-45.53]	41.44 [37.57-45.41]	48.63 [46.38-50.88]	42.79 [32.87-53.33]	55.07 [50.29-59.76]	26.31 [20.08-33.66]
Faire face avec le revenu	43.77 [37.62-50.13]	38.76 [35.06-42.59]	40.13 [37.96-42.34]	45.56 [35.66-55.82]	36.94 [32.49-41.62]	26.85 [21-33.64]
Vivre difficilement avec le revenu	16.99 [12.81-22.18]	19.80 [17.01-22.94]	11.24 [9.85-12.79]	11.65 [6.95-18.88]	7.99 [5.716-11.05]	46.84 [38.92-54.92]
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Région linguistique						
Allemande	52.11 [45.92-58.24]	73.56 [70.56-76.36]	72.74 [70.86-74.55]	55.27 [45.34-64.79]	82.25 [78.65-85.35]	61.82 [54.47-68.66]
Française	42.64 [36.89-48.60]	21.17 [18.56-24.03]	23.48 [21.73-25.32]	40.68 [31.52-50.53]	16.35 [13.31-19.92]	32.39 [25.98-39.53]
Italienne/romanche	5.25 [3.31-8.23]	5.27 [4.46-6.22]	3.78 [3.33-4.28]	4.05 [2.19-7.36]	1.40 [0.94-2.09]	5.80 [3.73-8.89]
Total (%)	100	100	100	100	100	100

Suite du tableau 1 à la page suivante.

Suite du tableau 1.

Variables / Catégories	Emploi du couple					
	Deux conjoints sont à temps plein % [IC (95 %)]	Homme à temps plein et femme sans emploi % [IC (95 %)]	Homme à temps plein et femme à temps partiel % [IC (95 %)]	Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein % [IC (95 %)]	Deux conjoints à temps partiel % [IC (95 %)]	Au plus un emploi à temps partiel % [IC (95 %)]
Lieu de naissance						
Hors Suisse	73.69 [68.37-78.40]	51.33 [47.45-55.18]	36.12 [33.92-38.38]	62.47 [52.54-71.44]	25.40 [21.28-30.03]	58.06 [50.30-65.44]
Suisse	26.31 [21.60-31.63]	48.67 [44.82-52.55]	63.88 [61.62-66.08]	37.53 [28.56-47.46]	74.60 [69.97-78.72]	41.94 [34.56-49.70]
Total (%)	100	100	100	100	100	100
Milieu de résidence						
Grande ville	14.18 [11.11-17.94]	9.88 [8.17-11.90]	9.34 [8.31-10.49]	18.79 [12.90-26.54]	20.40 [17.12-24.13]	22.67 [17.51-28.81]
Autre urbain	63.38 [57.53-68.86]	66.92 [63.43-70.23]	59.00 [56.82-61.14]	58.64 [48.53-68.06]	61.22 [56.59-65.66]	55.97 [48.21-63.45]
Rural	22.44 [17.90-27.74]	23.20 [20.30-26.38]	31.66 [29.64-33.74]	22.58 [14.93-32.63]	18.38 [14.99-22.34]	21.36 [15.31-28.99]
Total (%)	100	100	100	100	100	100

IC : Intervalle de confiance.

Peut-on observer, en Suisse en 2018, des associations entre le modèle d'emploi des parents et leur santé et bien-être subjectif ? L'analyse descriptive (tableau 2) n'indique aucune différence significative pour les hommes et les femmes entre la catégorie « Monsieur Gagne-Pain » et celle à deux temps pleins. En ce qui concerne les « nouvelles » configurations d'emploi, les hommes sont en moins bonne santé dans les couples « Madame Gagne-Pain » (et moins satisfaits, mais la différence n'est pas significative dans ce dernier cas). Les femmes « Madame Gagne-Pain » ne se distinguent en rien de celles du modèle à deux temps pleins, ni des individus hommes ou femmes dans les couples à deux temps partiels. En définitive, les seuls effets qui ressortent significativement dans cette première analyse sont la moins bonne santé des hommes et la moindre satisfaction des hommes et des femmes dans les couples peu actifs professionnellement (au plus un emploi à temps partiel), ainsi que la moins bonne santé des hommes dans la catégorie « Madame Gagne-Pain ».

Tableau 2 : Santé et bien-être des parents (enfants 0 à 12 ans) selon la répartition de l'emploi des parents, EFG 2018

Emploi du couple	Santé		Bien-être	
	Homme (n = 2 535) % [IC 95 %]	Femme (n = 2 566) % [IC 95 %]	Homme (n = 2 532) % [IC 95 %]	Femme (n = 2 553) % [IC 95 %]
Deux conjoints sont à temps plein	4.33 [4.21-4.45]	4.18 [4.07-4.28]	7.57 [7.29-7.84]	8.19 [7.84-8.53]
Homme à temps plein et femme sans emploi	4.25 [4.18-4.32]	3.99 [3.88-4.09]	7.90 [7.70-8.10]	7.69 [7.48-7.90]
Homme à temps plein et femme à temps partiel	4.15 [4.11-4.20]	4.13 [4.08-4.18]	7.87 [7.77-7.98]	7.78 [7.67-7.89]
Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein	3.75 [3.42-4.08]	4.25 [4.04-4.46]	7.53 [7.03-8.03]	7.64 [7.29-7.98]
Deux conjoints à temps partiel	4.19 [4.09-4.29]	4.25 [4.17-4.33]	7.77 [7.51-8.02]	7.92 [7.76-8.08]
Au plus un emploi à temps partiel	3.74 [3.49-3.99]	3.96 [3.73-4.19]	6.52 [5.96-7.08]	7.32 [6.82-7.83]

IC : Intervalle de confiance.

4.2.3 L'impact des arrangements d'emploi dans le couple sur la santé autodéclarée et le bien-être

Il est probable que ces résultats descriptifs reflètent – en tout cas partiellement – des effets de causalité inverse : les femmes et les hommes se percevant en moins bonne santé physique et mentale s'investiraient professionnellement moins que leur conjoint. Nous avons donc contrôlé pour cet effet de sélection, en introduisant dans l'analyse une variable instrumentale estimant l'état de santé. De plus, l'analyse multivariée contrôle pour les associations entre les combinaisons d'emplois et les différentes catégories sociodémographiques. Nous examinerons donc l'effet causal de la distribution de l'emploi dans le couple sur la santé et le bien-être subjectifs, toutes choses égales par ailleurs.

Toutes choses égales par ailleurs, et après introduction de la variable instrumentale de l'état de santé, nous observons (tableau 3) que, pour les femmes, la configuration à deux temps pleins ne se distingue pas de la configuration femme au foyer ; cependant, lorsque la femme travaille à temps partiel alors que son conjoint est à temps plein, son bien-être est moins bon que lorsque les deux parents sont à temps pleins. Pour les hommes, on ne distingue aucune différence de santé ou de bien-être entre les couples à deux temps pleins et

les deux variantes du modèle « Monsieur Gagne-Pain » (femme au foyer ou femme à temps partiel).

Tableau 3 : Régression logit ordinale de l'emploi du couple sur la santé et le bien-être, EFG 2018

	Santé		Bien-être	
	Homme odds ratio (SE)	Femme odds ratio (SE)	Homme odds ratio (SE)	Femme odds ratio (SE)
Emploi du couple (réf. : deux emplois à temps plein)				
Homme à temps plein et femme sans emploi	1.030 (0.163)	0.805 (0.128)	1.237 (0.181)	0.829 (0.125)
Homme à temps plein et femme à temps partiel	0.815 (0.119)	0.880 (0.124)	1.126 (0.153)	0.727* (0.097)
Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein	0.389** (0.124)	1.219 (0.331)	0.974 (0.285)	0.484** (0.116)
Deux conjoints à temps partiel	0.789 (0.151)	1.013 (0.172)	0.958 (0.167)	0.719* (0.114)
Au plus un emploi à temps partiel	0.390** (0.091)	0.611* (0.142)	0.448** (0.097)	0.555** (0.122)

SE : Erreurs standard. + $p < 0,10$; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$;*** $p < 0,001$. Avec variables de contrôle (voir tableau A3 en annexe) : région linguistique, milieu de résidence, lieu de naissance, niveau de formation, niveau de revenu subjectif du ménage, âge du répondant, statut marital, âge du plus jeune enfant. Après introduction d'une variable instrumentale de l'état de santé.

En 2018, la situation en Suisse est donc intermédiaire entre ce que l'on pourrait attendre d'un contexte de genre progressiste et d'un contexte traditionnel inégalitaire. La situation à deux temps pleins est bien vécue ; les femmes apparaissent moins satisfaites dans le modèle homme à temps plein et femme à temps partiel, comme dans les contextes bien dotés en politiques familiales. Cependant, les configurations plus traditionnelles (femme au foyer) restent bénéfiques, comme dans les contextes peu progressistes, ce qui place la Suisse dans une situation intermédiaire.

Pour ce qui est des « nouvelles » configurations, on constate que la santé (OR = 0,61) et la satisfaction de vie des hommes se détériorent fortement dans la catégorie « Madame Gagne-Pain » ; il en est de même pour la satisfaction de vie des femmes dans cette catégorie. Vivre dans un couple dont les deux parents travaillent deux temps partiels a également un effet négatif sur le bien-être subjectif des femmes. Ces deux résultats dénotent que, dans un arrangement de genre intermédiaire, des contraintes fortes resteraient asso-

ciées au retrait des hommes du marché du travail. Enfin, on retrouve, tant pour les hommes que pour les femmes, l'effet négatif attendu sur la santé et la satisfaction de vie d'une activité professionnelle réduite (au plus un temps partiel dans le couple – rappelons que la causalité inverse est réduite par la technique adoptée, celle de la variable instrumentale).

4.2.4 Les évolutions depuis 2013

La comparaison de la distribution des couples de parents avec enfants de moins de 13 ans résidant dans le ménage entre 2013 (figure 2) et 2018 (voir figure 1) indique une très faible évolution : les proportions dans les différentes catégories restent les mêmes, sauf pour les couples où l'homme travaille à temps plein et la femme est au foyer, catégorie qui diminue de 3 points de pourcentage entre les deux enquêtes, tandis que les couples à deux temps partiels augmentent de 2,5 points de pourcentage (les différences entre les deux enquêtes pour ces deux catégories sont significatives).

Figure 2 : Combinaisons d'emploi des parents d'enfants de 0-12 ans

Source : EFG 2013.

Mais la relation entre répartition du travail dans le couple et bien-être était-elle identique en 2013 ? Pour le savoir, nous avons répliqué les analyses avec les données de l'enquête EFG 2013. La question sur la satisfaction de vie n'ayant pas été posée cette année-là, l'analyse se concentre sur la santé autodéclarée (tableaux 4 et 5). Au niveau descriptif (tableau 4), on observe les mêmes associations qu'en 2018 pour les hommes : une moins bonne santé dans les couples peu actifs professionnellement (au plus un temps partiel – résultat significatif) et une moins bonne santé dans les couples avec « Madame Gagne-Pain » (résultat non significatif). Pour les femmes, comme en 2018, aucune

configuration n'est significativement liée à la santé en 2013. Cependant, les meilleurs scores de santé ne caractérisent pas les femmes qui travaillent à plein temps, comme en 2018, mais les configurations dans lesquelles elles travaillent à temps partiel (deux temps partiels ou en couple « classique », où l'homme est à temps plein et la femme à temps partiel) ou les couples peu actifs (au plus un temps partiel).

Tableau 4 : Santé des parents (enfants 0 à 12 ans) selon la répartition de l'emploi des parents, EFG 2013

Emploi du couple	Santé subjective score moyen [IC (95%)]	
	Homme (n = 1 591)	Femme (n = 1 677)
Deux conjoints à temps plein	4.02 [3.84-4.20]	4.00 [3.82-4.18]
Homme à temps plein et femme sans emploi	4.15 [4.06-4.23]	4.06 [3.95-4.17]
Homme à temps plein et femme à temps partiel	4.15 [4.08-4.21]	4.13 [4.06-4.19]
Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein	3.82 [3.32-4.32]	4.01 [3.72-4.29]
Deux conjoints à temps partiel	4.04 [3.75-4.33]	4.14 [4.01-4.28]
Au plus un emploi à temps partiel	3.52 [3.23-3.80]	4.13 [3.90-4.35]

IC : Intervalle de confiance.

En contrôlant pour les variables sociodémographiques et pour la causalité inverse, l'analyse multivariée avec variable instrumentale (tableau 5) brosse un tableau assez clair de l'évolution de l'effet des combinaisons d'emploi des couples sur leur santé au cours des dernières années. En 2013, le fait d'être « Monsieur Gagne-Pain » était bénéfique à la santé des hommes, plus que les configurations à deux temps pleins. En 2018, cet avantage a disparu : les situations de « Monsieur Gagne-Pain » ont cessé d'être favorables à la santé des hommes, indiquant une progression dans un contexte plus égalitaire. Chez les femmes, en 2013, les situations à deux temps pleins contribuaient à une meilleure santé par rapport aux schémas d'emploi plus traditionnels ; bien que significatives, les différences restaient relativement faibles. En 2018, les différences se sont accentuées, mais elles ont perdu leur significativité, probablement à cause de la réduction de la fréquence des couples « Monsieur Gagne-Pain ». Par ailleurs, les femmes dans les couples peu actifs sur

Tableau 5 : Régression logit ordinale de la santé subjective sur l'emploi du couple, EFG 2013

	Homme odds ratio (SE)	Femme odds ratio (SE)
Emploi du couple (réf : deux conjoints à temps plein)		
Homme à temps plein et femme sans emploi	1.323** (0.014)	0.968** (0.010)
Homme à temps plein et femme à temps partiel	1.330** (0.013)	0.968** (0.009)
Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein	1.135** (0.026)	1.063** (0.021)
Deux conjoints à temps partiel	1.092** (0.016)	0.830** (0.010)
Au plus un emploi à temps partiel	0.395** (0.006)	1.259** (0.019)

SE : Erreurs standard. † $p < 0.10$; * $p < 0.05$; ** $p < 0.01$. Avec variables de contrôle : région linguistique, milieu de résidence, lieu de naissance, niveau de formation, niveau de revenu subjectif du ménage, âge du répondant, statut marital, âge du plus jeune enfant. Après introduction d'une variable instrumentale de l'état de santé.

le marché du travail étaient en meilleure santé que celles de toutes les autres configurations en 2013, mais en moins bonne santé en 2018.

Pour résumer, il ressort que, en 2018 en Suisse, les femmes vivant dans un couple dont les deux conjoints travaillent à temps plein ont un bien-être supérieur à celles se trouvant dans la configuration la plus commune (homme à plein temps et femme à temps partiel) ; en revanche, on n'observe aucune différence pour les hommes. La situation était bien différente en 2013, où les configurations « Monsieur Gagne-Pain » étaient les plus favorables à la santé des hommes ; la situation à deux temps pleins était certes déjà meilleure pour la santé des femmes, mais à un degré moindre. On note donc des avancées, en particulier la *normalisation de la situation de couple de parents à deux temps pleins*, qui devient aussi bonne que la situation « Monsieur Gagne-Pain » pour la santé des hommes, et nettement la meilleure combinaison d'emplois du couple pour les femmes. Cette évolution pointe vers une amélioration du contexte de prise en charge des enfants favorisant une meilleure conciliation travail-famille. Les inégalités de genre n'ont toutefois pas disparu : en 2018, les femmes à temps partiel avec un mari à temps plein ont toujours un bien-être moindre que celles à temps plein (et même un déficit de santé plus grand qu'en 2013), ce qui pourrait dénoter un manque d'infrastructures et un stress

important dans certains groupes moins bien dotés, pour qui le temps plein féminin reste peu envisageable.

Concernant les « nouvelles » configurations, celle à deux temps partiels ne se dégage pas clairement comme une option permettant une meilleure qualité de vie, tant pour les hommes que pour les femmes, en 2013 comme 2018 ; au contraire, les indicateurs de santé ou de bien-être semblent, dans l'ensemble, un peu moins bons pour cette configuration, quelle que soit l'année observée. La diminution des revenus du ménage ne serait pas compensée par les gains de bien-être liés à un moindre stress pour concilier travail et famille, surtout dans un contexte général où les deux temps pleins deviennent de plus en plus valorisés. Par ailleurs, les configurations « Madame Gagne-Pain », favorables à la santé des hommes et des femmes en 2013, sont devenues défavorables à la santé des hommes et au bien-être des femmes en 2018. On peut alors se demander si la normalisation des couples à deux temps pleins, alliée à la persistance de la norme de l'homme à temps plein, ne porte pas finalement préjudice aux couples où le partenaire masculin est en sous-emploi. Le fait que l'effet, sur la santé des femmes, de vivre dans un couple peu actif professionnellement (au plus un temps partiel) est passé de positif en 2013 à négatif en 2018 va dans le sens de cette dernière interprétation.

4.3 Conclusion

En nous focalisant sur les effets, sur le bien-être et la santé, de différentes configurations d'emploi dans les couples de parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans à partir des données des EFG 2013 et 2018, nous avons observé une évolution remarquable. En effet, au cours des dernières années, l'effet négatif du double temps plein sur la santé s'est estompé, exprimant donc un progrès dans la capacité des parents de jeunes enfants à concilier carrière professionnelle et vie familiale. En 2013, le modèle traditionnel avec homme à temps plein et femme à temps partiel était le meilleur arrangement pour la santé de l'homme, toutes choses égales par ailleurs et en contrôlant pour la causalité inverse ; il était en revanche désavantageux pour la santé des femmes. Cinq ans plus tard, la configuration homme à temps plein et femme à temps partiel reste le modèle dominant numériquement, tandis que le modèle « Monsieur Gagne-Pain » connaît une baisse de 3 points de pourcent et que la configuration avec deux emplois à temps partiel a augmenté de 2,5 points. Le modèle traditionnel avec femme à temps partiel ne représente plus un avantage pour la santé des hommes, ni un désavantage pour la santé des femmes, mais il reste désavantageux pour le bien-être de ces dernières. Enfin, si le modèle des deux temps pleins est devenu aussi bénéfique pour les deux sexes que celui de

« Monsieur Gagne-Pain », le désavantage semble s'accentuer pour les couples peu engagés sur le marché du travail, avec des effets négatifs sur la santé des femmes en 2018, ce qui n'était pas le cas en 2013 (les effets négatifs pour la santé des hommes apparaissent cependant dans les deux enquêtes).

Cette progression en Suisse peut se comprendre à la lumière des différences observées entre les pays européens selon leur degré d'investissement dans les politiques familiales. Dans les pays à faible investissement, ce sont les couples « Monsieur Gagne-Pain » qui se portent le mieux, alors que les différents arrangements se valent dans les pays à investissement élevés, sauf pour les couples peu actifs (Rossier et Potarca 2022). On peut donc faire l'hypothèse que l'évolution en Suisse est sous-tendue par une amélioration des politiques familiales, en particulier par le soutien aux dispositifs de garde extra-familiale. Fédéralisme oblige, il n'existe pas de données sur l'évolution des services d'accueil extra-scolaires au niveau national, mais de nombreux cantons, surtout urbains, publient des rapports annuels attestant leurs efforts en la matière. Cette évolution est confirmée par les données de l'EFG 2018 qui décrivent un bond dans l'utilisation de services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans, par rapport aux chiffres des années précédentes.

Malgré cette amélioration, de nombreuses disparités persistent. Ainsi, le bien-être des femmes en 2018 est toujours moindre dans la configuration qui reste la plus fréquente (homme à temps plein et femme à temps partiel). Une partie de ces femmes continuent à souffrir des retombées négatives immédiates de leur engagement réduit sur le marché du travail. Enfin, corollaire de cette montée de l'activité professionnelle des deux conjoints, les couples peu actifs (rentiers, retraités, en études, chômeurs) sont affectés de plus en plus négativement dans leur santé et leur bien-être. En somme, les évolutions observées reflètent sans doute des progrès en matière de conciliation et une modification des normes sur le travail des mères, mais cet investissement accru dans l'activité professionnelle des femmes pourrait aussi exprimer un besoin croissant de double revenu.

Les données des EFG 2013 et 2018 nous ont permis d'examiner aussi la combinaison du double temps partiel pour la Suisse. Ce type d'arrangement – également intéressant du point de vue écologique, la diminution du revenu correspondant d'ordinaire à une baisse de la consommation (Sahakian et Rossier en préparation) – ne semble pas apporter un net avantage pour la santé et le bien-être des jeunes parents. Il semble induire, pour les hommes, des conséquences similaires à celles du double temps plein, mais un moindre bien-être pour les femmes. Par ailleurs, nous avons pu examiner la configuration encore peu documentée, mais émergente en Suisse, de « Madame Gagne-Pain ». On constate que cette situation semble avoir des effets négatifs sur la santé, effets qui se sont même accrus entre 2013 et 2018 : pour les femmes, les effets

sont négatifs en 2018 mais pas en 2013 ; pour les hommes, on observe des effets négatifs plus marqués en 2018. Il semblerait que la formule « Madame Gagne-Pain » soit, pour l'instant encore, davantage le fait de circonstances extérieures (chômage masculin, etc.) qu'un choix assumé de désinvestissement de l'emploi chez hommes. Les avantages socioéconomiques et d'autonomisation que les femmes retirent d'un emploi à temps plein semblent, dans ce cas encore, largement annulés par la diminution du revenu du ménage engendrée par un retrait de la sphère du travail pour les hommes. De plus, même dans cette configuration, les femmes continuent probablement à assumer une part importante des tâches domestiques.

Références bibliographiques

Barnett R. C., Gareis K. C. (2006), « Role theory perspectives on work and family », *in* M. Pitt-Catsouphes, E. E. Kosssek et S. Sweet (eds), *The Work and Family Handbook : Multi-Disciplinary Perspectives and Approaches* (pp. 209-221). Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

Bartus T. (2017), « Multilevel multiprocess modeling with gsem », *The Stata Journal*, 17(2) : 442-461.

Bauernschuster S., Schlotter M. (2015), « Public child care and mothers' labor supply », *Journal of Public Economics*, 123 : 1-16.

Bonoli G. (2008), « The impact of social policy on fertility : evidence from Switzerland », *Journal of European Social Policy*, 18(1) : 64-77.

Borgmann L. S., Kroll L.E., Müters S., Rattay P., Lampert T. (2019), « Work-family conflict, self-reported general health and work-family reconciliation policies in Europe : results from the European working conditions survey 2015 », *SSM – Population Health*, 9, 100465.

Brulé G., Maggino F. (eds) [2017], *Metrics of Subjective Well-Being : Limits and Improvements*. New York, Springer.

Carmichael F., Ercolani M. G. (2016), « Unpaid caregiving and paid work over life-courses : different pathways, diverging outcomes », *Social Science and Medicine*, 156 : 1-11.

Cullati S., Bochatay N., Rossier C., Guessous I., Burton-Jeangros C., Courvoisier D. S. (2020), « Does the single-item self-rated health measure the same thing across different wordings ? Construct validity study », *Quality of Life Research*, 29 : 2593-2604.

Datta Gupta N., Smith N., Verner M. (2008), « The impact of nordic countries' family friendly policies on employment, wages and children », *Review of Economics of the Household*, 6 : 65-89.

Doyal L., Gough I. (1991), *A Theory of Human Need*. Basingstoke, MacMillan Publishers.

Engels M., Wahrendorf M., Dragano N., McMunn A., Deindl C. (2021), « Multiple social roles in early adulthood and later mental health in different labour market contexts », *Advances in Life Course Research*, 48, 100432.

Esping-Andersen G. (1999), *Social Foundations of Postindustrial economies*. Oxford, Oxford University Press.

Ferragina E. (2019), « Does family policy influence women's employment ? Reviewing the evidence in the field », *Political Studies Review*, 17(1) : 65-80.

Formánková L., Dobrotić I. (2011), « Mothers or institutions ? How women work and care in Slovenia and the Czech Republic », *Journal of Contemporary European Studies*, 19(3) : 409-427.

Fortin N. M. (2005), « Gender role attitudes and the labour-market outcomes of women across OECD Countries », *Oxford Review of Economic Policy*, 21 : 416-438.

Ganster D. C., Rosen C. C., Fisher G. G. (2018), « Long working hours and well-being : what we know, what we do not know, and what we need to know », *Journal of Business and Psychology*, 33(1) : 25-39.

Gianettoni L. Carvalho Arruda C., Gauthier J.-A., Gross D., Joye D. (2015), « Aspirations professionnelles des jeunes en Suisse : rôles sexués et conciliation travail/famille », *Social Change in Switzerland*, 3.

Giudici F., Schumacher R. (2017), « Le travail des mères en Suisse : évolution et déterminants individuels », *Social Change in Switzerland*, 10.

Goldin G. (2006), « The quiet revolution that transformed women's employment, education and family », *American Economic Review*, 96(2) : 1-21.

Goldscheider F., Bernhardt E., Lappegård T. (2015), « The gender revolution : a framework for understanding changing family and demographic behavior », *Population and Development Review*, 41(2) : 207-239.

Gough I. (2017), *Heat, Greed and Human Need : Climate Change, Capitalism and Sustainable Wellbeing*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing Limited.

Grönlund A., Öun I. (2010), « Rethinking work-family conflict : dual-earner policies, role conflict and role expansion in Western Europe », *Journal of European Social Policy*, 20(3) : 179-195.

Levy R., Bühlmann F., Widmer E. (2007), « Dual and single career couples in Switzerland : exploring partners' trajectories », *Zeitschrift für Familienforschung*, 19(3) : 263-289.

Misra J., Budig M. J., Moller S (2007), « Reconciliation policies and the effects of motherhood on employment, earnings and poverty », *Journal of Comparative Policy Analysis : Research and Practice*, 9(2) : 135-155.

Naldini M., Jurado T. (2013), « Family and welfare state reorientation in Spain and inertia in Italy from a European perspective », *Population Review*, 52(1) : 43-61.

Notten N., Grunow D., Verbakel E. (2017), « Social policies and families in stress : gender and educational differences in work–family conflict from a European perspective », *Social Indicators Research*, 132(3) : 1281-1305.

OFS (2007), « Le marché du travail en comparaison internationale : l'activité professionnelle des femmes et des hommes », *Actualité OFS 3, Vie active et rénumération au travail.* Neuchâtel, OFS.

OFS (2017), *Les familles en Suisse. Rapport statistique*. Neuchâtel, OFS.

Pailhé A., Rossier C., Toulemon L. (2008), « French family policy : long tradition and diversified measures », *Vienna Yearbook of Population Research 2008* (pp. 149-164). Vienna, Vienna Institute of Demography.

Pfau–Effinger B. (2012), « Women's employment in the institutional and cultural context », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 32(9-10) : 530-543.

Rossier C., Potarca G. (2022). *« Any hope outside of the dual earner model ? Parental health in male and female breadwinner families across institutional contexts in Europe » : présentation à la Population Association of America annual meeting, Avril 2022.*

Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2008), « A self-determination theory approach to psychotherapy : The motivational basis for effective change », *Canadian Psychology*, 49(3) : 186.

Stier H., Lewin-Epstein N., Braun M. (2001), « Welfare regimes, family supportive policies and women's employment along the life-course », *American Journal of Sociology*, 106(6) : 1731-1760.

Tang N., Cousins C. (2005), « Working time, gender and family : an East–West European comparison », *Gender, Work and Organization*, 12(6) : 527-550.

Tavora I. (2012), « The southern European social model : familialism and the high rates of female employment in Portugal », *Journal of European Social Policy*, 22(1) : 63-76.

Van der Lippe T., Van Dijk L. (2002), « Comparative research on women's employment », *Annual Review of Sociology*, 28(1) : 221-241.

Van Ham M., Mulder C. (2005), « Geographical access to childcare and mothers' labour-force participation », *Tijdschrift Voor Economische En Sociale Geografie,* 96(1) : 63-74.

Annexe

Tableau A1 : Régression (multinomiale logit) intermédiaire de réduction d'endogénéité et de multicolinéarité pour la prédiction de la santé autoévaluée

	Ensemble			Homme			Femme		
	VI	Éducation[a)]		VI	Éducation[a)]		VI	Éducation[a)]	
		Secondaire	Tertiaire		Secondaire	Tertiaire		Secondaire	Tertiaire
	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)
Emploi du couple (Réf. : deux emplois à temps plein)									
Homme à temps plein et femme sans emploi	1.320* (0.170)	1.686** (0.329)	1.242 (0.232)	1.101 (0.203)	2.006* (0.571)	1.799* (0.486)	1.655** (0.299)	1.452 (0.390)	0.798 (0.209)
Homme à temps plein et femme à temps partiel	1.247† (0.147)	3.293** (0.607)	2.647** (0.467)	1.242 (0.211)	2.825** (0.747)	2.870** (0.719)	1.253 (0.204)	3.727** (0.960)	2.402** (0.598)
Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein	1.294 (0.293)	0.994 (0.359)	1.272 (0.428)	1.653 (0.546)	1.117 (0.553)	0.820 (0.391)	1.046 (0.328)	0.877 (0.466)	1.811 (0.871)
Deux conjoints à temps partiel	1.364* (0.195)	0.777 (1.101)	7.002** (2.170)	1.690* (0.358)	1.605 (0.674)	3.915** (1.523)	1.151 (0.223)	7.755** (4.316)	14.79** (8.069)
Au plus un emploi à temps partiel	2.479** (0.422)	3.413** (0.190)	0.553* (0.130)	3.102** (0.738)	0.985 (0.352)	0.741 (0.253)	1.946** (0.479)	0.625 (0.209)	0.404** (0.133)

VI : Variable instrumentale (santé chronique et limitations).

OR : odds ratio. SE : erreurs standard. † $p < 0{,}10$; * $p < 0{,}05$; ** $p < 0{,}01$.

a) Réf. : école obligatoire.

Source : EFG 2018 (calcul des auteur·e·s).

Tableau A2 : Régression multinomiale logit intermédiaire de réduction de la multicolinéarité pour la régression du bien-être

	Ensemble		Homme		Femme	
	Éducation (Réf. : école obligatoire)		Éducation (Réf. : école obligatoire)		Éducation (Réf. : école obligatoire)	
	Secondaire	Tertiaire	Secondaire	Tertiaire	Secondaire	Tertiaire
	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)	OR (SE)
Emploi du couple (Réf. : deux emplois à temps plein)						
Homme à temps plein et femme sans emploi	1.644** (0.286)	1.157 (0.193)	1.814* (0.455)	1.571† (0.372)	1.502† (0.362)	0.774 (0.183)
Homme à temps plein et femme à temps partiel	3.102** (0.509)	2.483** (0.390)	2.822** (0.666)	2.756** (0.614)	3.345** (0.765)	2.205** (0.488)
Homme à temps partiel ou sans emploi et femme à temps plein	0.980 (0.313)	1.175 (0.350)	1.138 (0.501)	0.837 (0.354)	0.835 (0.390)	1.562 (0.662)
Deux conjoints à temps partiel	2.839** (0.801)	6.085** (1.636)	1.636 (0.625)	3.909** (1.377)	4.772** (2.091)	9.857** (4.196)
Au plus un emploi à temps partiel	0.764 (0.167)	0.534** (0.113)	1.002 (0.321)	0.740 (0.226)	0.599† (0.180)	0.379** (0.113)

OR : odds ratio. SE : erreurs standard. † $p < 0{,}10$; * $p < 0{,}05$; ** $p < 0{,}01$.
Source : EFG 2018 (calcul des auteur·e·s).

Tableau A3 : Effet des variables de contrôle sur la santé et le bien-être, régression logit ordinale de l'emploi du couple sur la santé et le bien-être, EFG 2018

	Santé			Bien-être		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
	odds ratio (SE)	odds ratio (SE)	odds ratio (SE)	odds ratio (SE)	odds ratio (SE)	odds ratio (SE)
Éducation (Réf. : école obligatoire)						
Secondaire	1.282* (0.157)	1.326 (0.239)	1.219 (0.205)	0.784* (0.091)	0.929 (0.154)	0.687** (0.114)
Tertiaire	1.397** (0.171)	1.583* (0.283)	1.178 (0.199)	0.731** (0.085)	0.863 (0.141)	0.630** (0.104)
Statut marital (Réf. : non marié)						
Marié	1.009 (0.098)	0.959 (0.135)	1.044 (0.140)	1.262** (0.111)	1.102 (0.140)	1.450** (0.177)
Âge du répondant	0.977** (0.005)	0.971** (0.006)	0.984* (0.008)	0.988** (0.004)	0.985* (0.006)	0.993 (0.008)
Âge de l'enfant (Réf. : 0-3 ans)						
4-12 ans	1.004 (0.067)	1.087 (0.101)	0.917 (0.090)	0.975 (0.060)	0.920 (0.078)	0.992 (0.091)
Revenu subjectif (Réf. : vivre facilement avec le revenu)						
Faire face avec le revenu	0.668** (0.041)	0.638** (0.056)	0.697** (0.060)	0.574** (0.033)	0.526** (0.043)	0.618** (0.049)
Vivre difficilement avec le revenu	0.403** (0.038)	0.428** (0.058)	0.382** (0.052)	0.246** (0.022)	0.208** (0.027)	0.284*** (0.036)
Région linguistique (Réf. : allemanique)						
Française	0.921 (0.061)	0.879 (0.083)	0.962 (0.089)	0.731** (0.044)	0.705** (0.060)	0.761** (0.065)
Italienne/romanche	0.822* (0.075)	0.846 (0.109)	0.812 (0.106)	1.246** (0.106)	1.428** (0.172)	1.080 (0.132)
Lieu de naissance (Réf. : hors suisse)						
Suisse	1.082 (0.068)	0.958 (0.086)	1.182† (0.104)	1.164** (0.067)	1.095 (0.091)	1.199* (0.097)
Milieu de résidence (Réf. : grande ville)						
Autre urbain	0.965 (0.076)	0.876 (0.097)	1.062 (0.118)	1.049 (0.075)	1.059 (0.107)	1.055 (0.108)
Rural	0.876 (0.078)	0.842 (0.106)	0.898 (0.113)	1.166† (0.095)	1.194 (0.138)	1.159 (0.135)

SE : erreurs standard. SE : erreurs standard. † p < 0,10 ; * p < 0,05 ; ** p < 0,01.

Source : EFG 2018 (calcul des auteur·e·s).

Dorian Kessler[1]

5 Les conséquences du divorce : inégales pour les mères et pour les pères mais convergentes entre les cohortes ?[2]

Introduction

Les recherches sur les conséquences, pour les adultes, du divorce dans les pays occidentaux montrent généralement que les femmes subissent une baisse plus importante de leur bien-être matériel que les hommes (Leopold 2018 ; Leopold et Kalmijn 2016 ; Vaus *et al.* 2017) et, à l'inverse, que les hommes connaissent un déclin assez important dans les domaines immatériels (Andreß et Bröckel 2007 ; Blekesaune 2008 ; Kamp Dush 2013 ; Leopold 2018 ; Leopold et Kalmijn 2016 ; Næss *et. al.* 2015). Cette spécificité de genre des effets du divorce est essentiellement liée à la nature des modèles familiaux dans les sociétés étudiées. Leur engagement plus important sur le marché du travail protège les pères de la baisse de revenu du ménage occasionné par la séparation, alors que la participation plus forte des mères à l'éducation des enfants atténue l'effet du divorce sur leur relation avec leurs enfants et les aide à maintenir leur bien-être dans les domaines immatériels (Andreß et Bröckel 2007 ; Kamp Dush 2013 ; Leopold et Kalmijn 2016).

Les changements sociaux ont conduit certains chercheurs à s'interroger sur la stabilité de ces inégalités des conséquences du divorce (Bröckel et Andreß 2015 ; Liu et Umberson 2008). Leur argumentation se réfère à la notion de « révolution du genre » (Hochschild et Machung 2012), à savoir l'hypothèse d'une convergence des rôles des hommes et des femmes. Si les mères ont

1 Cette recherche a été menée dans le cadre du projet FNS « Le divorce en tant que risque social » (subvention n° 149594) et a été améliorée après des échanges avec les membres du NCCR LIVES IP208 (« Configurations familiales et parcours de vie »). Les versions précédentes ont été améliorées après les évaluations de la thèse de doctorat par Ben Jann, Laura Bernardi et Claudine Sauvain-Dugerdil, ainsi que par des commentaires anonymes.

2 Traduction par Roch Millogo et Clémentine Rossier.

accru leur participation au marché du travail et les pères leur engagement dans les soins aux enfants et les travaux ménagers, les principaux moteurs du différentiel des effets du divorce s'affaiblissent. Alors que des comparaisons de cohortes récentes aux États-Unis suggèrent une diminution des conséquences économiques et sanitaires du divorce selon le sexe (Liu et Umberson 2008 ; Tach et Eads 2015 ; Tamborini *et. al.* 2015), Bröckel et Andreß (2015) pour l'Allemagne et Le Bourdais *et al.* (2016) pour le Canada concluent en effet à la stabilité du déclin économique des mères qui divorcent. La présente étude complète la littérature en analysant le cas de la Suisse.

Le cas suisse est intéressant, car les évolutions récentes de la vie familiale remettent en question la thèse d'un avantage maternel en matière d'impact émotionnel du divorce, ainsi que celle d'une convergence des conséquences matérielles pour les mères et les pères. Compte tenu du maintien d'un soutien institutionnel faible à la conciliation travail-famille (Matysiak et Węziak-Białowolska 2016), l'augmentation de l'accès à l'emploi des mères suisses a été largement limitée au travail à temps partiel (Liechti 2014). Dans le même temps, l'évolution de la réglementation sur le divorce n'a pas contribué à la convergence du bien-être dans les couples divorcés (Büchler et Cottier 2012 : 194). D'une part, les mères continuent à assumer la garde physique dans presque tous les cas. D'autre part, le système de pension alimentaire pour époux est devenu plus restrictif lors de la réforme du droit du divorce en 2000. Même les femmes à faible revenu reçoivent désormais beaucoup moins souvent une pension alimentaire pour elles-mêmes (Kessler 2018 : 101). Par conséquent, du fait de leur revenu modeste, de la persistance des modalités de garde non partagée et de la diminution des pensions alimentaires, la situation financière des mères divorcées et leur stress émotionnel dû au conflit travail-famille seraient restés constants (Struffolino *et al.* 2016). Les conséquences émotionnelles négatives pour les pères divorcés résultant de la détérioration de leurs relations avec leurs enfants n'auraient pas non plus diminué.

Le Panel suisse de ménages (PSM) n'a été lancé qu'en 1999. Pour pouvoir tester la stabilité des conséquences du divorce avant et après la réforme de 2000, cette étude s'appuie donc sur un ensemble de cinq enquêtes nationales transversales menées entre 1994 et 2013 et qui comportent des informations sur les histoires maritales, ainsi que sur les revenus et le bien-être émotionnel.

Après l'exposé du cadre théorique et des hypothèses relatives aux conséquences du divorce sur le bien-être économique et émotionnel de chacun des parents, ce chapitre décrit le contexte suisse et en déduit les résultats attendus. Une seconde section introduit les données, les principales variables et la méthode d'analyse employées. On présente ensuite les résultats, section qui inclut une série de contrôles de leur robustesse. Enfin, la conclusion discute

des résultats à la lumière des hypothèses de départ et de leurs implications pour les politiques familiales et les recherches futures sur le sujet.

5.1 Cadre théorique et hypothèses

5.1.1 Différences des conséquences du divorce pour les mères et les pères

Le principal facteur expliquant les différences entre les deux parents dans le vécu du divorce est la répartition des tâches au sein du couple avant et après la séparation (Leopold 2018 ; Leopold et Kalmijn 2016). Dans un contexte où les femmes assument l'essentiel des soins aux enfants et des travaux domestiques et où les hommes s'investissent dans des carrières professionnelles, les mères ont un risque plus élevé de voir diminuer leur bien-être économique que les pères (Vaus *et al.* 2017). Premièrement, elles sont plus susceptibles de cohabiter avec leurs enfants et d'en avoir la responsabilité économique principale ; par conséquent, elles sont souvent désavantagées au niveau matériel. Deuxièmement, en raison de leur investissement professionnel moindre du fait de nombreux obstacles liés à leur rôle familial, elles ont généralement des revenus inférieurs à ceux des pères au moment de la séparation. En effet, comme elles ont en général interrompu leur carrière professionnelle après la naissance de leurs enfants, elles ont des possibilités limitées sur le marché du travail (Pedulla 2016). En plus, le manque de structures de garde pour les enfants peut limiter leur disponibilité pour leur emploi (Van Damme *et al.* 2009). Par conséquent, on peut s'attendre à ce que les mères subissent une plus grande réduction du bien-être économique que les pères à la suite du divorce.

Les différences de genre concernant le bien-être émotionnel sont moins évidentes. D'une part, selon le modèle d'Amato (2000) relatif à l'adaptation des divorcés au stress, on peut affirmer que les difficultés économiques se répercutent sur d'autres domaines de la vie. Les faibles ressources financières des mères peuvent accroître et prolonger le stress lié à la séparation (Wang et Amato 2000) et avoir des répercussions négatives sur leur santé mentale ou physique (Dahl *et al.* 2015 ; Liu et Chen 2006). Les mères divorcées risquent également d'être affectées de manière disproportionnée dans leur bien-être émotionnel par la pression du temps résultant de la gestion simultanée de la garde des enfants et de leur emploi (Van der Heijden *et al.* 2016 ; Struffolino *et al.* 2016). En outre, la cohabitation avec leurs enfants réduit leurs chances de se remettre en couple (Schnor *et al.* 2017), ce qui prolonge leur précarité financière et l'absence de soutien émotionnel par un nouveau partenaire.

D'autre part, on peut s'attendre à ce que les pères soient confrontés à une baisse particulièrement importante de leur bien-être émotionnel. En premier

lieu, les hommes sont moins souvent à l'origine de l'initiative du divorce que les femmes (Kalmijn et Poortman 2006). Cela peut résulter du fait que les femmes souffrent davantage de la mauvaise qualité de la relation conjugale et qu'elles sont donc plus actives dans l'initiation de la séparation ; les hommes peuvent alors être surpris par la dissolution de l'union et souffriraient davantage dans la période qui la suit (Andreß et Bröckel 2007 ; Blekesaune 2008 ; Kalmijn 2017 ; Leopold 2018 ; Leopold et Kalmijn 2016). La deuxième raison est liée aux types de ressources procurées par le mariage (Waite et Gallagher 2001). Il semble que les hommes bénéficient particulièrement du soutien affectif de leur conjointe (Bernard 1982 ; Næss *et al.* 2015). Si cela se vérifie, le divorce devrait donc affecter le bien-être mental des pères. Troisièmement, les relations parent-enfant sont aussi une dimension qui peut expliquer les disparités entre les sexes concernant les conséquences psychologiques du divorce (Yuan 2016). S'ils sont sources de difficultés financières pour le parent qui en assume la garde, les enfants peuvent aussi lui procurer du bien-être émotionnel. Les divorces peuvent ainsi entraîner une rupture particulièrement forte dans les relations entre le père et ses enfants (Graaf et Fokkema 2007 ; Grätz 2017) et donc affecter le bien-être émotionnel du premier (Yuan 2016).

Dans un contexte où l'État n'apporte qu'un soutien limité à la garde externe des enfants, on peut alors s'attendre à ce que le divorce soit une expérience particulièrement stressante pour les mères en raison d'une tension forte entre le travail et la famille. Pour la Suisse, l'hypothèse est donc que le divorce affecte négativement *le bien-être émotionnel des deux parents, sans différence notoire entre les mères et les pères*.

5.1.2 Une diminution des différences de genre ?

Les conséquences du divorce sont-elles devenues plus semblables pour les mères et pour les pères ? La principale source de différences entre les sexes étant l'inégalité des rôles au sein du couple marié, la réponse à cette question réside dans les évolutions des modèles familiaux. Dans les pays occidentaux, les femmes se retirent moins du marché du travail suite au mariage et à la naissance des enfants (Juhn et McCue 2016). Par conséquent, la contribution financière moyenne des mères dans les ménages s'est accrue, donc la perte du revenu de leur partenaire après divorce pourrait ne pas réduire de façon importante leur bien-être économique. Les pères, en revanche, sont de plus en plus affectés, car ils perdent une partie de plus en plus élevée des revenus antérieurs du ménage. Des données provenant des États-Unis et du Royaume-Uni suggèrent que les cohortes plus récentes de femmes divorcées ont subi des réductions moins importantes de leur revenu (Jenkins 2008 ;

Tach et Eads 2015). En revanche, il n'existe aucune étude sur l'évolution du bien-être économique pour les hommes divorcés.

La diminution des inégalités de genre dans le couple devrait également se traduire par une réduction des disparités des conséquences émotionnelles du divorce. Lorsque les hommes et les femmes partagent mieux les responsabilités dans le soutien émotionnel et pratique envers l'autre et envers les enfants, les différences de genre face aux conséquences immatérielles de la dissolution du mariage devraient diminuer. L'initiative du divorce devrait alors être plus souvent prise par les deux conjoints, la séparation devrait moins affecter la santé des hommes et avoir un impact moindre sur les relations du père avec ses enfants.

Cependant, d'autres facteurs pourraient avoir modifié ces conséquences immatérielles. Avec le nombre croissant de personnes qui ne sont pas en union, les chances de retrouver un partenaire ont explosé (Becker et Jann 2017), ce qui pourrait atténuer les conséquences émotionnelles du divorce, tant pour les hommes que pour les femmes, en diminuant par exemple la prévalence des sentiments de solitude (Van Tilburg *et al.* 2015). En outre, la croissance du nombre de divorces a rendu cet événement plus acceptable et la stigmatisation des « divorcés » a diminué (Kalmijn 2010 ; Martin et Parashar 2006). La réduction de l'impact émotionnel du divorce pourrait avoir affaibli les disparités de genre à cet égard. Pourtant, des recherches aux États-Unis ont montré un accroissement de l'effet négatif du divorce sur la santé (Liu 2012), et cet accroissement est plus marqué chez les femmes (Liu et Umberson 2008).

Pour la Suisse, deux arguments contredisent les hypothèses sur l'évolution de l'impact différentiel du divorce selon le sexe. Premièrement, le soutien institutionnel à la conciliation travail-famille est resté faible (Matysiak et Węziak-Białowolska 2016), et l'entrée des mères sur le marché du travail a donc été limitée généralement à des emplois à temps partiel, ce qui n'a entraîné qu'une amélioration modérée de leur indépendance économique (Liechti 2014). Deuxièmement, les changements législatifs n'ont pas atténué l'impact du divorce. D'une part, le système des pensions alimentaires pour époux est devenu nettement plus restrictif : l'alignement du droit du divorce sur le concept de mariage égalitaire et la suppression de la notion de faute a coïncidé avec un recul substantiel de la pension alimentaire pour époux (Büchler et Cottier 2012 : 191) ; même les femmes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus ont vu leur probabilité d'obtenir une pension alimentaire diminuer considérablement avec l'introduction de la nouvelle loi sur le divorce (Kessler 2018 : 101) ; de plus, de récentes décisions du tribunal fédéral ont réduit l'âge maximum des enfants au-dessous duquel le conjoint assumant la garde peut bénéficier d'une pension alimentaire (Friedli 2018). D'autre

part, malgré l'introduction en 2000 de la garde légale partagée des enfants, la garde physique reste largement assumée par les mères (Cantieni 2007 : 176).

On peut donc s'attendre à ce que l'amélioration de la situation économique des mères liée à leur plus grande participation au marché du travail soit neutralisée par le fait qu'elles ont le plus souvent un travail à temps partiel, faiblement rémunéré, et par la réduction des pensions alimentaires. En outre, la répartition inégale de la garde des enfants a probablement contribué à maintenir un niveau élevé de stress émotionnel chez les deux parents, à travers le conflit travail-famille pour les mères et la détérioration des relations avec les enfants pour les pères. Par conséquent, l'hypothèse est que, dans les deux cohortes étudiées, *la baisse de bien-être économique est plus marquée pour les mères et qu'il n'y a pas de différences entre les sexes pour les conséquences du divorce sur le bien-être émotionnel.*

5.2 Données, méthodes et sources potentielles de biais

5.2.1 Données

Selon le modèle causal de Rubin (Imbens et Rubin 2015), les conséquences du divorce se réfèrent à la différence entre le niveau attendu $E[Y_1 \mid D = 1]$ pour les divorcés ($D = 1$) et un niveau comparatif si les divorcés étaient restés mariés, $E[Y_0 \mid \mathrm{D} = 1]$. Les études conventionnelles sur les conséquences du divorce identifient ce dernier par la situation des individus avant le divorce et $E[Y_1 \mid D = 1]$ avec la situation après le divorce.

Les études quantitatives sur les conséquences du divorce en Suisse utilisent généralement les données du Panel suisse de ménages (PSM) (Budowski *et al.* 2009 ; Kalmijn 2017 ; Masia 2016). Toutefois, ce panel n'ayant été lancé qu'en 1999, il ne nous permet pas d'analyser la stabilité des conséquences du divorce avant et après la réforme de 2000. Par conséquent, la présente étude s'appuie sur les données synthétiques fournies par un ensemble de cinq enquêtes nationales transversales par échantillons aléatoires qui ont été menées entre 1994 et 2013 et qui comportent des informations sur les histoires maritales, ainsi que sur les revenus et le bien-être émotionnel des deux parents. Les personnes interrogées dans l'enquête famille et fécondité (ESF 1994-1995), l'enquête suisse sur la population active (ESPA, 1998) et la première vague du PSM (PSM I, 1999) constituent la cohorte des personnes ayant divorcé dans les années 1990. La quatorzième vague du PSM (PSM II, 2013) et l'Enquête sur les Familles et les Générations (EFG 2013) fournissent des données sur une cohorte de personnes ayant divorcé entre 2009 et 2013 (OFS 2018 ; Diekmann *et al.* 1998 ; FORS 2015 ; Voorpostel *et al.* 2019).

En raison de la nature transversale des données disponibles, le niveau de bien-être attendu pour les individus restés mariés ($|D=0]$, $E[Y_0\,|D=0]$, est pris comme approximation de $E[Y_0\,|D=1]$ et comparée à celui des divorcés observés juste après leur divorce ($E[Y_1\,|D=1]$). Les pères et mères toujours mariés sont donc utilisés comme groupe témoin : leur bien-être observé est pris comme approximation du bien-être des divorcés s'ils étaient restés mariés.

5.2.2 Échantillon et mesures

Le groupe des divorcés comprend des couples ayant *divorcé d'un premier mariage et ayant au moins un enfant biologique âgé de moins de 18 ans l'année de leur séparation*. Compte tenu de la limite supérieure d'âge dans l'EFG, l'échantillon ne prend en compte que les individus âgés de moins de 50 ans. Des études longitudinales sur les conséquences du divorce suggèrent que, en moyenne, les divorcés se rapprochent du niveau de satisfaction de la vie qu'ils avaient avant le divorce au terme de trois à cinq années après la séparation (Kalmijn 2017 ; Leopold et Kalmijn 2016). Par conséquent, l'échantillon a été volontairement limité aux personnes depuis quatre ans ou moins (0 à 4 ans). Après suppression des individus pour lesquels il manque des informations sur les variables essentielles à l'analyse[3], l'échantillon se compose de 480 personnes divorcées récemment de leur premier mariage[4] (254 divorcés dans les années 1990, 226 entre 2009 et 2013). Le groupe témoin est composé d'un total de 7 224 individus âgés de moins de 50 ans ayant des enfants et qui étaient toujours dans leur premier mariage au moment de l'enquête.

Le bien-être économique des personnes divorcées est examiné par le revenu équivalent[5] (après déduction de la sécurité sociale mais avant paiement des impôts). Selon la méthode adoptée dans des études récentes sur les conséquences économiques du divorce (Bröckel et Andreß 2015 ; Tach et Eads 2015 ; Vaus *et al.* 2017), l'ajustement a été effectué en divisant le revenu total du ménage par le nombre des membres du ménage à la puissance 0,5, ce qui suppose des économies d'échelle modérées. Les participants à l'ESF ont fourni des informations sur les classes de revenus mensuels de leurs ménages (0-2 000 CHF, 2 001-3 000 CHF, 3 001-4 000 CHF, 4 001-5 000 CHF, 5 001-6 000 CHF, 6 001-8 000 CHF, 8 001-10 000 CHF et au-delà de 10 000 CHF). Le centre

3 Année de naissance, année de mariage, éducation, séparation des parents, le nombre et l'âge des enfants.

4 Elles proviennent des quatre enquêtes : respectivement 35 % de l'EFG, 30 % de l'ESF, 26 % du PSM et 9 % de l'ESPA.

5 Le revenu équivalent tient compte du fait que les ménages plus grands ont des coûts individuels moindre. Ainsi, les ménages de différente taille deviennent comparables.

des intervalles a été pris comme valeur réelle et, pour des raisons de comparabilité entre les enquêtes, les revenus des autres enquêtes ont été recodés dans les mêmes classes. Toutes enquêtes confondues, 18 % des individus ne fournissent pas d'informations sur leurs revenus ; ces cas ont été supprimés. Tous les revenus sont ajustés au pouvoir d'achat de 1994 pour tenir compte des changements du coût de la vie et des niveaux de salaires entre les cohortes.

Suivant l'approche choisie par d'autres études sur les effets émotionnels du divorce (Kalmijn 2017), le bien-être émotionnel est mesuré sur la base de l'autodéclaration. La valeur la plus faible (0) indique que la personne interrogée est « très malheureuse » (l'ESF), qu'elle « ne se sent jamais heureuse » (EFG) ou qu'elle souffre continuellement de « dépression, blues, anxiété » (PSM)[6]. La valeur la plus élevée (5) indique que le répondant est « très heureux » (l'ESF), qu'il « se sent toujours heureux » (EFG) ou qu'il ne connaît jamais de « dépression, blues, anxiété » (PSM). L'ESPA n'a pas inclus de mesure du bien-être émotionnel. L'échantillon combiné (incluant les répondants de l'ESPA) comporte des informations manquantes dans 23 % des cas ; ils ont été supprimés.

Pour la construction des échantillons témoins (voir section 5.3), nous utilisons l'information sur l'âge du répondant au moment de l'enquête, l'année d'entrée en cohabitation avec le conjoint, le nombre d'enfants de moins de 7 ans et de 7 ans et plus, si le répondant a vécu une rupture d'union de ses parents et son niveau d'éducation. Le niveau d'éducation est mesuré par le nombre d'années de scolarité selon une échelle d'équivalence de 1997 (Jann et Engelhardt 2008). La sélection des variables de contrôle est réalisée sur le critère d'une ressemblance maximale entre les divorcés et les mariés dans les dimensions observées, qui déterminent conjointement la probabilité de divorce et leur bien-être économique et émotionnel.

5.2.3 Méthodologie

Les indicateurs d'intérêt pour cette étude sont les différences de bien-être entre les divorcés et les groupes témoins, et les différences de genre parmi les divorcés comparativement à celles parmi les groupes témoins. Ils sont estimés par des modèles des moindres carrés (régressions linéaires) spécifiques à chaque cohorte, qui incluent des variables muettes indiquant si l'individu est divorcé ou témoin. Des termes d'interaction sont ajoutés pour prendre en compte les différences de genre dans la variable muette ; nous utilisons des variables dépendantes logarithmiques. L'exponentiel des coefficients bêta des variables muettes

6 Dans la ligne des conclusions des recherches sur l'équivalence des mesures de la qualité de vie, nous supposons l'équivalence de ces mesures du bien-être émotionnel (Medvedev et Landhuis 2018).

exprime ainsi les différences de proportion entre les divorcés et les groupes témoins (1 = aucun écart, les valeurs inférieures à 1 = des niveaux plus petits pour les divorcés), et les termes d'interaction désignent la différence relative des valeurs des variables muettes entre les sexes (1 = aucune différence entre les sexes, les valeurs inférieures à 1 = une différence plus petite pour les mères).

Avant de réaliser les analyses, deux types de pondération ont été appliqués pour assurer la comparabilité entre les divorcés et les témoins, et entre les cohortes.

Premièrement, l'équilibre d'entropie (Hainmueller 2012) est utilisé pour calculer les poids[7] à affecter aux groupes témoins de chacune des deux cohortes de divorcés afin qu'ils aient la même distribution des variables explicatives que les divorcés[8]. Le tableau 1 indique que, par rapport aux divorcés, les personnes toujours mariées ont un nombre d'enfants d'âge préscolaire plus élevé et une plus petite proportion d'entre elles a déjà vécu la séparation de leurs parents (surtout dans la seconde cohorte). Lorsque l'on applique les pondérations, les deux échantillons ont des moyennes et des variances presque identiques pour toutes les variables indépendantes. Par conséquent, les estimations des différences entre divorcés et témoins expriment alors soit les effets causaux du divorce, soit des différences non observées entre les divorcés et les témoins (voir la section 5.4).

Deuxièmement, des ajustements sont appliqués pour accroître la comparabilité entre les cohortes. Des arguments théoriques suggèrent que l'évolution des différences entre les sexes des effets du divorce est déterminée par les changements potentiels dans la participation des mères au marché du travail et dans l'attribution de la garde des enfants. Cependant, les différences observées entre les cohortes concernant les écarts entre les divorcés et les groupes témoins pourraient aussi résulter de la baisse de la fécondité et de l'augmentation de l'âge au divorce (Brown et Lin 2012), d'une modification de la fréquence des remariages (Becker et Jann 2017) ou de changements dans le niveau d'éducation des divorcés (Kessler 2017). Pour pouvoir analyser les effets dus à l'emploi féminin et au système de garde, la composition de la population des divorcés doit être maintenue constante. Par conséquent, avant de procéder à la comparaison entre les divorcés et les témoins, des pondérations

7 Les distributions des divorcés sont estimées à l'aide des poids d'enquête, qui sont échelonnés en fonction de la taille de l'échantillon de chaque enquête, de sorte que les observations provenant de petites enquêtes ont un poids plus important.

8 Pour exclure la possibilité que les observations des divorcés proviennent d'enquêtes différentes de celles des contrefactuels et que ces différences de représentation des différentes enquêtes entre les divorcés et les contrefactuels diffèrent entre les sexes, la contrainte d'équilibre est précisée de telle sorte que les proportions d'enquêtes spécifiques au sexe soient identiques entre les divorcés et les contrefactuels (non indiqué dans le tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques des divorcés et des témoins, selon les pondérations d'enquête et celles générées par l'équilibre d'entropie

Cohorte des divorcés : années 1990

Caractéristiques	Divorcés, poids d'enquête		Groupe témoin, poids d'enquête		Groupe témoin poids d'équilibre d'entropie	
	Moyenne	Variance	Moyenne	Variance	Moyenne	Variance
Âge	37.67	32.94	38.22	42.13	37.67	32.94
Année de mariage	1984	40.32	1984	60.10	1984	40.32
Nombre d'enfants de moins de 7 ans	0.55	0.75	0.85	0.96	0.55	0.75
Nombre d'enfants ≥ 7 ans	1.58	1.26	1.40	1.50	1.58	1.26
Proportion de répondants ayant vécu une séparation de leurs parents (%)	0.11	0.10	0.08	0.07	0.11	0.10
Éducation (années)	11.64	6.08	11.59	5.66	11.64	6.08

Cohorte des divorcés : 2009-2013

Caractéristiques	Divorcés, poids d'enquête		Groupe témoin, poids d'enquête		Groupe témoin, poids d'équilibre d'entropie	
	Moyenne	Variance	Moyenne	Variance	Moyenne	Variance
Âge	40.00	29.41	40.11	39.39	40.00	29.42
Année de marriage	2000	30.96	2001	49.71	2000	30.96
Nombre d'enfants de moins de 7 ans	0.46	0.39	0.80	0.74	0.46	0.39
Nombre d'enfants ≥ 7 ans	1.44	0.85	1.22	1.30	1.44	0.86
Proportion de répondants ayant vécu une séparation de leurs parents (%)	0.24	0.18	0.14	0.12	0.24	0.18
Éducation (années)	12.42	9.60	12.61	9.45	12.42	9.60

Source : ESF, ESPA, EFG 2013, PSM I/II calculs de l'auteur (OFS 2018; Diekmann *et al.* 1998 ; FORS 2015 ; Voorpostel *et al.* 2019).

générées par l'équilibre d'entropie sont appliquées. On supprime ainsi les effets perturbateurs dus aux écarts entre cohortes en matière d'âge, de durée du mariage, de cohabitation avec un partenaire au moment de l'enquête, de nombre d'enfants, de niveau d'éducation et d'une éventuelle expérience de la séparation des parents. On conserve en revanche les différences relatives à

l'emploi et à la présence des enfants dans le ménage pour prendre en compte leurs conséquences sur le bien-être.

Le tableau 2 donne un aperçu des caractéristiques et de la taille des échantillons de parents divorcés dans les deux cohortes. Comme attendu, les taux d'emploi des mères et leur niveau d'éducation sont nettement plus élevés dans

Tableau 2 : Description de l'échantillon par sexe et par cohorte

Caractéristiques	Cohorte de divorcés : années 1990		Cohorte de divorcés : 2009-2013		Cohorte de divorcés : 2009-2013 avec la composition des années 1990	
	Mères	Pères	Mères	Pères	Mères	Pères
Age (moyenne)	38*	38**	39	41	38	38
Durée du mariage (moyenne)	11	10	11	10	11	10
Années d'études (moyenne)	11**	12	13	12	11	12
Séparation des parents (%)	12**	10*	24	25	12	10
Employé (%)	62**	96	81	94	78	97
Taux d'emploi si employé (moyenne)	68	91	63	94	59	96
Partenaire cohabitant (%)	31**	30	18	30	31	30
Nombre d'enfants de moins de 7 ans (moyenne)	0.49	0.62	0.40	0.57	0.49	0.62
Nombre d'enfants de 7 ans et plus (moyenne)	1.64	1.49	1.50	1.32	1.64	1.49
Enfants en cohabitation de moins de 18 ans (%)	90*	29	81	30	80	30
Revenu équivalent mensuel en CHF (moyenne)	3172	5024	3075	4970	2900	5029
Bonheur (moyenne)	3.90**	4.01*	3.61	3.58	3.51	3.78
N	170	84	150	76	150	76

Les tests de significativité statistique font référence aux différences (pour chaque sexe respectivement) entre sexes entre des moyennes de cohortes non ajustées (première et deuxième colonnes).

† p < 0,10 ; * p < 0,05 ; ** p < 0,01.

Divorcés de moins de 50 ans, entre 0 et 4 ans après la séparation. Taux d'emploi : 100 % équivaut à 42 heures par semaine.

Source : ESF, ESPA, EFG, PSM I/II calculs de l'auteur (OFS 2018 ; Diekmann *et al.* 1998 ; FORS 2015 ; Voorpostel *et al.* 2019).

la cohorte plus récente. Contrairement aux attentes, dans la cohorte récente, les mères divorcées sont nettement moins nombreuses à cohabiter avec un nouveau partenaire que dans la cohorte plus âgée. On constate que toutes ces différences de composition sont éliminées après l'application de la pondération. L'emploi et la garde des enfants ayant été exclus de cette pondération, les différences entre cohortes à cet égard sont maintenues.

5.3 Principaux résultats

Le tableau 3 présente les estimations des différences entre les divorcés et les groupes témoins selon le sexe pour chacune des deux cohortes. Parmi la cohorte des années 1990, il existe des différences nettes entre les sexes concernant le revenu du ménage. Les mères divorcées déclarent des revenus inférieurs de 19 % ($p < 0{,}001$) à ceux des groupes témoins, contre des revenus supérieurs de 24 % ($p < 0{,}01$) pour les pères, ce qui représente une différence statistiquement significative entre les sexes ($p < 0{,}001$). Concernant le bien-être émotionnel, les mères (–9 %) et les pères (–11 %) divorcés déclarent des niveaux de bonheur significativement inférieurs ($p < 0{,}05$) à ceux des groupes témoins. La différence de coefficients entre les mères et les pères n'est cependant pas significative statistiquement.

Les tendances générales sont les mêmes pour la cohorte des personnes qui ont divorcé entre 2009 et 2013. Les mères déclarent des revenus inférieurs à ceux des groupes témoins et, comme pour la cohorte des années 1990, les différences sont positives pour les pères divorcés et 1,5 fois plus élevées que pour les mères ($p < 0{,}001$). Celles entre les divorcés et les groupes témoins sont moins prononcées en ce qui concerne le bien-être émotionnel (n'atteignant qu'un niveau de 10 % de significativité statistique) et elles sont statistiquement similaires entre les sexes.

Un troisième modèle présente le scénario hypothétique dans lequel, pour les divorcés, il n'y a pas eu de modifications, entre les cohortes, de la structure par âge, de la durée du mariage, du nombre d'enfants, de la cohabitation avec un partenaire, de l'éducation et de l'expérience de la séparation des parents. Pour le bien-être économique et émotionnel, cet ajustement de la composition conduit à des résultats plus favorables pour les pères divorcés par rapport à leurs groupes témoins (leur revenu est significativement plus élevé et leur bien-être émotionnel ne diffère pas significativement). Au contraire, le désavantage économique reste largement inchangé pour les mères divorcées (environ 30 % de moins que les témoins), mais le bien-être émotionnel serait moins bon ; les différences entre les sexes sont alors statistiquement significatives ($p < 0{,}05$).

Tableau 3 : Différences entre les divorcés et les groupes témoins

Cohorte de divorcés : années 1990

	Mères ß (SE)	Pères ß (SE)	Interactions du genre ß (SE)
Revenu équivalent du ménage	0.809*** (0.048)	1.244*** (0.079)	1.539*** (0.133)
Bonheur/dépression	0.914† (0.034)	0.894† (0.042)	0.979 (0.059)

Cohorte de divorcés : 2009 à 2013

	Mères ß (SE)	Pères ß (SE)	Interactions du genre ß (SE)
Revenu équivalent du ménage	0.705*** (0.042)	1.097 (0.086)	1.557*** (0.151)
Bonheur/dépression	0.949† (0.027)	0.935† (0.038)	0.984 (0.048)

Cohorte de divorcés : 2009-2013 avec la composition des années 1990

	Mères ß (SE)	Pères ß (SE)	Interactions du genre ß (SE)
Revenu équivalent du ménage	0.718*** (0.051)	1.264** (0.093)	1.762*** (0.182)
Bonheur/dépression	0.921† (0.034)	1.041 (0.040)	1.131* (0.061)

Les valeurs rapportées sont des coefficients bêta exponentiels des principaux effets et des termes d'interaction provenant de modèles moindres carrés avec des variables dépendantes logarithmiques. Les coefficients principaux expriment les facteurs par lesquels les divorcés s'écartent des contrefactuels, les interactions entre les sexes le rapport de ces facteurs entre les pères et les mères (1 = aucune différence par rapport aux contrefactuels/aucune différence entre les sexes). Estimations sur un sous-échantillon de personnes divorcées âgées de moins de 50 ans, entre 0 et 4 ans après la séparation.
SE : erreurs standard. † p < 0,10 ; * p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.
Source : ESF, ESPA, EFG, PSM I/II, calculs de l'auteur (OFS 2018 ; Diekmann *et al.* 1998 ; FORS 2015 ; Voorpostel *et al.* 2019).

En résumé, les résultats vérifient nos hypothèses. Dans les deux cohortes, les mères divorcées sont économiquement moins aisées et les pères divorcés n'ont pas un revenu ajusté inférieur par rapport à leurs groupes témoins. Les personnes divorcées ont un bien-être émotionnel inférieur à celui des groupes témoins et ce désavantage est similaire pour les mères et pour les pères dans les deux cohortes. Cependant, cette stabilité des différences de genre en matière d'écarts entre le bien-être émotionnel des divorcés et celui des témoins résulterait de changements dans la composition de la population des

divorcés. Ces changements ont bénéficié au bien-être émotionnel des mères divorcées, mais ont eu des implications inverses pour les pères.

5.4 Vérification de la robustesse des résultats

Deux types de biais peuvent affecter les conclusions exposées précédemment et nécessitent des vérifications de robustesse. Le premier concerne la mesure du bien-être tant économique qu'émotionnel. En raison des restrictions imposées par l'ESF et l'ESPA, le revenu des ménages est mesuré avant déduction des transferts privés en espèces et en nature (par exemple, les pensions alimentaires pour enfants) et des impôts. Plusieurs études ont souligné que les hommes souffriraient davantage du divorce sur le plan économique quand on emploie des mesures du revenu net après impôt et transferts (Bröckel et Andreß 2015 ; DiPrete et McManus 2000 ; McManus et DiPrete 2001) ou qu'on évalue directement le bien-être économique à l'aide d'indicateurs de privation (Aassve *et al.* 2007).

Afin d'évaluer l'effet de la mesure du bien-être économique utilisée, les analyses ont été répétées pour le sous-échantillon des répondants de l'EFG, qui ont fourni des informations plus détaillées sur leur situation économique. Dans le tableau 4, la comparaison de différents indicateurs économiques montre que les pensions alimentaires versées par les hommes réduisent d'environ un tiers le désavantage économique des femmes divorcées, mais n'éliminent pas totalement les différences de genre à cet égard. Autres mécanismes de péréquation, tels que les transferts en nature ou une charge fiscale différenciée pour les mères et pour les pères, pourraient aussi réduire l'écart entre les sexes en matière de bien-être économique des divorcés. Ainsi, lorsque le bien-être financier est mesuré par des déclarations subjectives (dernière colonne du tableau 4), les différences de genre des conséquences du divorce deviennent statistiquement non significatives. Toutefois, il n'est pas certain que ce résultat montre une égalité objective : il pourrait refléter des différences dans la manière dont les mères et les pères évaluent subjectivement leur situation financière. En résumé, bien que les principales estimations des revenus des pères divorcés exagèrent certainement leur bien-être économique, elles suggèrent à juste titre que les pertes de revenus disponibles avant corrections des impôts sont plus importantes pour les mères que pour les pères.

Quant aux conclusions relatives au bien-être émotionnel, elles pourraient être affectées par les différences de mesure entre les enquêtes (voir section « Échantillon et mesures »). C'est pourquoi le tableau 5 présente des estimations spécifiques aux différentes enquêtes. Les résultats montrent que, dans l'ESF et l'EFG, les pères toujours mariés ont tendance à déclarer des niveaux

Tableau 4 : Différences entre les divorcés et les groupes témoins selon quelques mesures du bien-être économique

	(1) Brut : revenu équivalent du ménage *Exp*(B) (SE)	(2) Net : revenu équivalent du ménage moins les pensions alimentaires payées *Exp*(B) (SE)	(3) Subjectif : régler facilement les problèmes financiers *Exp*(B) (SE)
Mères divorcées (vs. mères groupe témoin)	0.657*** (0.049)	0.654*** (0.049)	0.770*** (0.057)
Pères groupe témoin (vs. mères, groupe témoin)	1.028 (0.088)	1.027 (0.087)	1.058 (0.089)
Interaction du genre	1.613*** (0.192)	1.408** (0.166)	1.179 (0.137)
N	280	280	280

Interaction du genre se réfère à l'effet de divorce. *Exp*(B) : Coefficients exponentiels. SE : erreurs types. La pension alimentaire est la somme des paiements versés à un ex-partenaire ou aux enfants.
* p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.
Source : EFG (OFS 2018).

de bien-être émotionnel plus faibles que les mères toujours mariées. Dans les données de ces enquêtes, en revanche, les différences entre les divorcés et les groupes témoins sont plus importantes pour les pères que pour les mères. Dans les deux échantillons du PSM, la tendance est inversée : le bien-être émotionnel des pères mariés est meilleur que celui des pères divorcés. Ainsi, les différences de genre face aux conséquences du divorce pourraient donc varier selon que l'on utilise une mesure positive du bien-être émotionnel (le bonheur, dans l'ESF et l'EFG) ou négative (la dépression, le blues et l'anxiété dans les PSM). Mais ces différences n'ont qu'une influence limitée sur nos hypothèses car, quelle que soit la mesure, les différences entre les sexes ne sont pas statistiquement significatives. De plus, des informations provenant des deux types de mesures sont incluses dans les deux cohortes.

Un deuxième type de préoccupation est lié à la nature transversale des données. De nombreux travaux ont montré que les personnes en situation financière défavorable et mauvaise santé courent un risque accru de séparation (McLanahan *et. al.* 2013). Par conséquent, malgré l'utilisation de la pondération d'équilibre, les différences entre divorcés et groupes témoins ne refléteraient pas seulement les effets du divorce, mais aussi des situations distinctes avant la séparation. Les résultats pourraient donc surestimer l'effet du divorce.

Tableau 5 : Différences de bien-être émotionnel entre les divorcés et groupes témoins selon l'enquête

	(1) EFF (1994-1995) *Exp*(B) (SE)	(2) PSM I (1999) *Exp*(B) (SE)	(3) PSM II (2013) *Exp*(B) (SE)	(4) EFG (2013) *Exp*(B) (SE)
Mères divorcées (vs. mères groupe témoins)	0.896* (0.043)	0.961 (0.069)	0.948 (0.056)	0.970 (0.032)
Pères groupe témoins (vs. mères groupe témoins)	0.964 (0.050)	1.113 (0.081)	1.078 (0.071)	0.970 (0.036)
Interaction du genre	1.045 (0.077)	0.894 (0.092)	0.962 (0.094)	0.994 (0.053)
N	236	191	166	316

Interaction du genre se réfère à l'effet de divorce. *Exp*(B) : Coefficients-exponentiel. SE : erreurs standard.
* p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.
Source : ESF, EFG, PSM I/II (OFS 2018 ; FORS 2015 ; Voorpostel *et al.* 2019).

Cependant, cette sélectivité des divorcés n'affecterait les résultats que si elle variait selon les sexes et les cohortes. Or, comme les pères et les mères sont issus de la même population, la sélectivité en matière de revenu ne peut pas différer entre les sexes. En revanche, les recherches existantes suggèrent que l'influence de la santé physique sur le divorce varie selon le genre (Karraker et Latham 2015). Pour évaluer l'impact potentiel de la sélectivité, nous comparons, dans les données des PSM (1999-2017), les estimations issues des modèles de régression pondérés par l'équilibre d'entropie avec les estimations issues de modèles à effets individuels fixes. Pour les estimations à effets fixes, la situation témoin se réfère au niveau de bien-être avant la séparation ; par conséquent, s'agissant du suivi des mêmes personnes, c'est bien l'effet du divorce qui est considéré ici (Brüderl et Ludwig 2015). Afin d'augmenter la comparabilité, les résultats présentés dans le tableau 6 utilisent uniquement les données du PSM (les estimations se réfèrent à 2013).

La comparaison des coefficients montre que les soupçons d'une surestimation de l'effet causal du divorce dans l'analyse principale sont injustifiés. Les coefficients des effets fixes confirment la tendance constatée dans l'analyse principale : la rupture d'union entraîne une diminution similaire du bien-être émotionnel chez les mères et chez pères (l'interaction de genre n'est pas statistiquement significative) et cette diminution se réduit au fil du temps (l'interaction « Mères divorcés X tendance temporelle » statistiquement significative). On voit aussi que la séparation réduit fortement les revenus bruts équivalents des mères et, inversement, accroît significativement celui des pères.

En outre, comme on le constate pour les estimations transversales, les transferts vers d'autres ménages réduisent ces différences de genre d'environ un tiers.

Tableau 6 : Différences entre divorcés et groupes témoins dans les enquêtes du PSM : estimations transversales et à effets fixes

	(1) Dépression : transversal	(2) Dépression : effets fixes	(3) Revenu du ménage, équivalent : transversal	(4) Revenu du ménage, équivalent : effets fixes	(5) Revenu du ménage, équivalent, moins les pensions alimentaires payées : effets fixes
	Exp(B) (SE)	*Exp*(B) (SE)	*Exp*(B) (SE)	*Exp*(B) (SE)	*Exp*(B) (SE)
Mères divorcées (vs. groupe témoins) en 2013	0.948 (0.056)	0.952 (0.034)	0.719** (0.072)	0.527*** (0.027)	0.525*** (0.028)
Pères groupe témoins (vs. mères groupe témoins)	1.078 (0.071)		1.128 (0.125)		
Divorcés x pères (interaction de genre)	0.962 (0.094)	1.060 (0.060)	1.460* (0.238)	2.048*** (0.170)	1.718*** (0.145)
Tendance temporelle mères groupe témoin		1.032 (0.026)		1.016 (0.038)	1.033 (0.039)
Mères divorcées x tendance temporelle		1.008* (0.004)		0.993 (0.005)	0.993 (0.005)
Tendance temporelle x pères groupe témoins		0.989 (0.011)		0.951** (0.012)	0.948** (0.016)
Divorcés x tendance temporelle x pères		1.002 (0.006)		1.013 (0.009)	1.012 (0.009)
N	166	2 299	213	2 569	2 566
Individus		420		435	435

Exp(B) : Coefficients exponentiels. SE : erreurs standard. * p < 0.05 ; ** p < 0.01 ; *** p < 0.001.
Estimations transversales : MCO avec utilisation des poids générés par l'équilibre d'entropie sur les observations du PSM II. Estimations à effets fixes : observations de la structure longitudinale du PSM jusqu'à 4 ans avant et 4 ans après la séparation, séparation maritale entre 2000 et 2017. Toutes les estimations se réfèrent à l'effet de la séparation des ménages en présence d'un enfant de moins de 18 ans et sont limitées aux individus âgés de moins de 50 ans.
Contrôlée pour les tendances d'âge linéaires et quadratiques.
Source : PSM (FORS 2018).

5.5 Conclusion

Cette étude a été motivée par des recherches qui postulent que, si les mères souffrent davantage sur le plan économique après le divorce, les pères paient un tribut immatériel plus élevé (Leopold 2018), et que ces différences de genre devraient diminuer avec des pratiques familiales plus égalitaires (Bröckel et Andreß 2015 ; Liu et Umberson 2008 ; Tach et Eads 2015). Dans un contexte de faible financement public de la garde d'enfants, remplir simultanément le rôle principal de soutien économique et de pourvoyeur de soins aux enfants peut être stressant. Par conséquent, on pouvait difficilement s'attendre à ce que, en Suisse, les mères souffrent moins émotionnellement d'un divorce que les pères (Struffolino *et al.* 2016). De plus, le faible niveau de soutien institutionnel pour l'emploi et les revenus des mères, la faible proportion d'enfants de divorcés vivant avec leur père et la diminution de la pension alimentaire avec la révision de la loi sur le divorce en 2000 laissaient prévoir une stabilité dans les conséquences du divorce pour les parents.

Les résultats confirment ces hypothèses. Premièrement, les différences entre les sexes en ce qui concerne les conséquences sur les revenus ajustés du ménage des parents divorcés sont stables d'une cohorte à l'autre. Les mères déclarent des revenus nettement inférieurs à ceux d'un couple toujours marié dans les deux cohortes, ce qui n'est pas observé pour les pères. Deuxièmement, les résultats suggèrent que les mères et les pères divorcés ont effectivement des niveaux similaires de bien-être émotionnel, mais que ces niveaux sont inférieurs à ceux de leurs homologues mariés n'ayant pas connu de séparation. Enfin, les tensions émotionnelles du divorce ont diminué – une tendance identique pour les mères et pour les pères.

Dans l'ensemble, l'étude apporte des éléments probants qui permettent de conclure que, malgré une augmentation de la participation des mères divorcées au marché du travail d'environ 20 points de pourcentage en moins de 20 ans (cf. tableau 1), le divorce représente toujours un risque substantiel pour leur bien-être économique. La persistance d'un fort impact économique du divorce pour les mères, malgré leur plus grande participation au marché du travail ne peut pas s'expliquer par une modification de la composition de la population des divorcés. Elle doit plutôt être attribuée soit à l'augmentation du travail à temps partiel faiblement rémunéré des mères, soit à la diminution des pensions alimentaires pour époux qui a coïncidé avec la révision de la loi sur le divorce en 2000. Les déclarations subjectives des pères font état de tensions financières après le divorce. Par conséquent, plutôt que de mettre en place des politiques visant à renforcer le paiement de pensions alimentaires qui augmenteraient encore la pression économique sur les pères, cette étude encourage les efforts en cours qui visent à augmenter les revenus des mères

mariées. Cependant, comme cela a été simulé par la comparaison des cohortes à composition ajustée, l'augmentation de la participation des mères au marché de l'emploi, sans diminution des inégalités en matière de garde d'enfants, pourrait entraîner pour celles-ci des effets émotionnels du divorce plus négatifs (cf. tableau 3). Outre les mesures qui facilitent la conciliation travail-famille (par exemple, des services de garderie accessibles), des avancées en matière de partage physique de la garde des enfants pourraient soulager la pression sur la gestion du temps du parent concerné (Van der Heijden *et al.* 2016). De plus, une participation accrue des pères dans ce domaine pourrait leur permettre de conserver des relations plus fortes avec leurs enfants et donc de réduire les conséquences émotionnelles du divorce.

Pour renforcer ces conclusions, il serait nécessaire d'avoir des données longitudinales qui permettraient d'étudier l'évolution des situations personnelles après le divorce dans différents contextes institutionnels, en particulier selon le niveau de soutien public pour la garde externe des enfants (Tach et Eads 2015 ; Tamborini *et. al.* 2015). Ces données devraient comprendre des variables mesurant le bien-être des parents dans des domaines économiques et immatériels, tels que la satisfaction de la vie, les relations sociales et les conflits travail-famille (Kalmijn 2017 ; Leopold 2018 ; Leopold et Kalmijn 2016). Il importe aussi de pouvoir examiner un large éventail d'arrangements de la vie de couple (tels que les couples dans lesquels la femme est le soutien de famille). Cela donnerait une meilleure compréhension des mécanismes qui sous-tendent les différences de genre face aux conséquences matérielles et immatérielles du divorce et permettrait d'évaluer les solutions institutionnelles nécessaires pour les atténuer.

Références bibliographiques

Aassve A., Betti G., Mazzuco S., Mencarini L. (2007), « Marital disruption and economic well-being : a comparative analysis », *Journal of the Royal Statistical Society : Series A (Statistics in Society)*, 170(3) : 781-799.

Amato P. R. (2000), « The consequences of divorce for adults and children », *Journal of Marriage and Family*, 62(4) : 1269-1287.

Andreß H. J., Bröckel M. (2007), « Income and life satisfaction after marital disruption in Germany », *Journal of Marriage and Family*, 69(2) : 500-512.

Becker R., Jann B. (2017), « Educational expansion and homogamy. An analysis of the consequences of educational upgrading for assortative mating in Switzerland », *Swiss Journal of Sociology*, 43(3) : 481-513.

Bernard J. (1982), *The Future of Marriage*. New Haven, Yale University Press.

Blekesaune M. (2008), « Partnership transitions and mental distress : investigating temporal order », *Journal of Marriage and Family*, 70(4) : 879-890.

Bröckel M., Andreß H. L. (2015), « The economic consequences of divorce in Germany : what has changed since the turn of the millennium ? », *Comparative Population Studies*, 40(5) : 277-312.

Brown S. L., Lin I. F. (2012), « The gray divorce revolution : rising divorce among middle-aged and older adults, 1990-2010 », *The Journals of Gerontology : Series B*, 67(6) : 731-741.

Brüderl J., Ludwig V. (2015), « Fixed-effects panel regression », *in* H. Best et C. Wolf (eds), *The SAGE Handbook of Regression Analysis and Causal Inference* (pp. 327-358). London, SAGE Publications Ltd.

Büchler A., Cottier M. (2012), *Legal Gender Studies : Rechtliche Geschlechterstudien*. Zürich, Nomos.

Budowski M., Masia M., Tillmann R. (2009), « Psychological health. An analysis of the intersection of cumulative disadvantage and partnership events », *Swiss Journal of Sociology*, 35(2) : 357-376.

Cantieni .L (2007), *Gemeinsame elterliche Sorge nach Scheidung : eine empirische Untersuchung*. Bern, Stämpfli.

Dahl S. Å., Hansen H. T., Vignes B. (2015), « His, her, or their divorce ? Marital dissolution and sickness absence in Norway », *Journal of Marriage and Family*, 77(2) : 461-479.

Diekmann A., Armingeon K., Jann B., Franzen A., Geissbühler S., Engelhardt H. (1998), *Working Conditions, Work Orientation, and Labor Market Participation*. Bern, University of Bern.

DiPrete T. A., McManus P. A. (2000), « Family change, employment transitions and the welfare state : household income dynamics in the United States and Germany », *American Sociological Review*, 65(3) : 343-370.

FORS (2015), *Mikrozensus Familie*. Lausanne, FORS.

Friedli D. (2018), « Mütter sollen nach der Scheidung an die Arbeit », *NZZ am Sonntag* : https://nzzas.nzz.ch/schweiz/muetter-sollen-nach-der-scheidung-an-die-arbeit-ld.1403633 ?reduced = true.

Graaf de P. M., Fokkema T. (2007), « Contacts between divorced and non-divorced parents and their adult children in the Netherlands : an investment perspective », *European Sociological Review*, 23(2) : 263-277.

Grätz M.(2017), « Does separation really lead fathers and mothers to be less involved in their children's lives ? », *European Sociological Review*, 33(4) : 551-562.

Hainmueller J. (2012), « Entropy balancing for causal effects : a multivariate reweighting method to produce balanced samples in observational studies », *Political Analysis*, 20(1) : 25-46.

Hochschild A., Machung A. (2012), *The Second Shift : Working Families and the Revolution at Home*. London, Penguin.

Imbens G. W., Rubin D. B. (2015), *Causal Inference for Statistics, Social, and Biomedical Sciences : An Introduction*. Cambridge, Cambridge University Press.

Jann B. (2007), « Making regression tables simplified », *Stata Journal*, 7(2) : 227-244.

Jann B., Engelhardt H (2008), « Geschlechtsspezifische Lohnungleichheit und berufliche Segregation in der Schweiz, 1991-2006 », *in* B. Jann *Erwerbsarbeit, Einkommen und Geschlecht – Studien zum Schweizer Arbeitsmarkt* (pp. 61-105). Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Jenkins S. P. (2008), « Marital Splits and Income Changes over the Longer Term », *in* M. Brynin et J. Ermisch (eds), *Changing Relationships* (pp. 217-236). Oxon, Routledge.

Juhn C., McCue C. (2016), « Evolution of the marriage earnings gap for women », *The American Economic Review*, 106(5) : 252-256.

Kalmijn M., Poortman A. R. (2006), « His or her divorce ? The gendered nature of divorce and its determinants », *European Sociological Review*, 22(2) : 201-214.

Kalmijn M. (2010), « Country differences in the effects of divorce on well-being : the role of norms, support and selectivity », *European Sociological Review*, 26(4) : 475-490.

Kalmijn M. (2017), « The ambiguous link between marriage and health : a dynamic reanalysis of loss and gain affects », *Social Forces*, 95(4) : 1607-1636.

Kamp Dush C. M. (2013), « Marital and cohabitation dissolution and parental depressive symptoms in fragile families », *Journal of Marriage and the Family*, 75(1) : 91-109.

Karraker A., Latham K. (2015), « In sickness and in health ? Physical illness as a risk factor for marital dissolution in later life », *Journal of Health and Social Behavior*, 56(3) : 420-435.

Kessler D. (2017), « The influence of educational expansion on partnership stability : a cohort study of first partnerships in Switzerland », *Swiss Journal of Sociology*, 43(3) : 543-566.

Kessler D. (2018), *Underestimated Risks ? Four Studies on the Availability of Resources after Partnership Separation in Switzerland*. Thèse, University of Bern, Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliche Fakultät.

Le Bourdais C., Jeon S. H., Clark S., Lapierre-Adamcyk E. (2016), « Impact of conjugal separation on women's income in Canada : does the type of union matter ? », *Demographic Research*, 35 : 1489-1522.

Leopold T., Kalmijn M. (2016), « Is divorce more painful when couples have children ? Evidence from long-term panel data on multiple domains of well-being », *Demography*, 53(6) : 1717-1742.

Leopold T. (2018), « Gender differences in the consequences of divorce : a study of multiple outcomes, *Demography*, 55(3) : 769-797.

Liechti L. (2014), « Die Entwicklung bildungsspezifischer Ungleichheiten in der Arbeitsmarktpartizipation von Müttern in der Schweiz zwischen 1970 und 2010 », *Zeitschrift Für Soziologie*, 43(5) : 361-378.

Liu R., Chen Z. (2006), « The effects of marital conflict and marital disruption on depressive affect : a comparison between women in and out of poverty », *Social Science Quarterly*, 87(2) : 250-271.

Liu H., Umberson D. J. (2008), « The times they are a changin' : marital status and health differentials from 1972 to 2003 », *Journal of Health and Social Behavior*, 49(3) : 239-253.

Liu H. (2012), « Marital dissolution and self-rated health : age trajectories and birth cohort variations », *Social Science and Medicine*, 74(7) : 1107-1116.

Martin S. P., Parashar S. (2006), « Women's changing attitudes toward divorce, 1974-2002 : evidence for an educational crossover », *Journal of Marriage and Family*, 68(1) : 29-40.

Masia M. (2016), « Eheliche Auflösung und Neugründung von Paargemeinschaften : Analyse von Geschlechtereffekten beim Einkommen », *Swiss Journal of Sociology*, 42(3) : 468-498.

Matysiak A., Węziak-Białowolska D. (2016), « Country-specific conditions for work and family reconciliation : an attempt at quantification », *European Journal of Population*, 32(4) : 475-510.

McLanahan S., Tach L., Schneider D. (2013), « The causal effects of father absence », *Annual Review of Sociology*, 399 : 399-427.

McManus P. A., DiPrete T. A. (2001), « Losers and winners : the financial consequences of separation and divorce for men », *American Sociological Review*, 66(2) : 246-268.

Medvedev O. N., Landhuis C. E. (2018), « Exploring constructs of well-being, happiness and quality of life », *PeerJ*. DOI :10.7717/peerj.4903.

Næss S., Blekesaune M., Jakobsson N. (2015), « Marital transitions and life satisfaction evidence from longitudinal data from Norway », *Acta Sociologica*, 58(1) : 1-16.

OFS. (2018), *Enquête sur les familles et les générations*. Neuchâtel : OFS.

Pedulla D. S. (2016), « Penalized or protected ? Gender and the consequences of nonstandard and mismatched employment histories », *American Sociological Review*, 81(2) : 262-289.

Schnor C., Pasteels I., Van Bavel J. (2017), « Sole physical custody and mother's repartnering after divorce », *Journal of Marriage and Family*, 79(3) : 879-890.

Struffolino E., Bernardi L., Voorpostel M. (2016), « Self-reported health among lone mothers in Switzerland : do employment and education matter ? », *Population-E*, 71(2) : 187-214.

Tach L., Eads A. (2015), « Trends in the economic consequences of marital and cohabitation dissolution in the United States », *Demography*, 52(2) : 401-432.

Tamborini C. R., Couch K. A., Reznik G. L. (2015), « Long-term impact of divorce on women's earnings across multiple divorce windows : a life course perspective », *Advances in Life Course Research*, 26(4) : 44-59.

Van Damme M., Kalmijn M., Uunk W. (2009), « The employment of separated women in Europe : individual and institutional determinants », *European Sociological Review*, 25(2) : 183-197.

Van der Heijden F., Poortman A. R., Van der Lippe T. (2016), « Children's postdivorce residence arrangements and parental experienced time pressure », *Journal of Marriage and Family*, 78(2) : 468-481.

Van Tilburg T. G., Aartsen M. J., Van der Pas S. (2015), « Loneliness after divorce : a cohort comparison among dutch young-old adults «, *European Sociological Review*, 31(3) : 243-352.

Vaus de D., Gray M., Qu L., Stanton D. (2017), « The economic consequences of divorce in six OECD countries », *Australian Journal of Social Issues*, 52(2) : 180-199.

Voorpostel M., Tillmann R., Kuhn U., Lipps O., Ryser V.-A., Schmid F., Antal E., Wernli B. (2019), *Swiss Household Panel Userguide (1999-2017)*. Lausanne, FORS.

Waite L., Gallagher M. (2001), *The Case for Marriage : Why Married People Are Happier, Healthier and Better off Financially*. New York, Broadway Books.

Wang H., Amato P. R. (2000), « Predictors of divorce adjustment : stressors, resources and definitions », *Journal of Marriage and Family*, 62(3) : 655-668.

Yuan A. S. (2016), « Father-child relationships and nonresident fathers' psychological distress : what helps and what hurts ? », *Journal of Family Issues*, 37(5) : 603-621.

Claudia Recksiedler et Laura Bernardi[1]

6 La garde partagée des enfants accroît-elle le bien-être des parents divorcés ?

Introduction

Le paysage des schémas familiaux et des modes de vie avec et sans enfant évolue rapidement en Suisse, à l'image de nombreuses autres nations occidentales (Bernardi *et al.* 2018 ; Sánchez-Gassen et Perelli-Harris, 2015 ; Goldscheider *et al.* 2015). Les taux de divorce et le nombre de naissances hors mariage sont en constante augmentation dans de nombreux pays européens, notamment en raison du nombre croissant de parents isolés et de familles recomposées. Ainsi, le taux de divorce brut a plus que doublé en Suisse et en Belgique, passant respectivement de 0,9 et 0,5 pour 1 000 habitants en 1960 à 2 et 2,1 en 2016 (Eurostat 2018). En raison de la progression du nombre de familles monoparentales et recomposées, les mineurs sont plus exposés au risque de grandir sans la présence de leurs deux parents biologiques au sein d'un même foyer (Sobotka et Toulemon 2008 ; Smyth et Moloney 2008). Même si les enfants continuent à rester plus souvent auprès de leur mère après une séparation, les changements des pratiques juridiques et culturelles en Europe ont renforcé la proportion des parents qui optent pour la garde partagée (Cancian *et al.* 2014 ; Juby *et al.* 2005 ; Kitterød et Lyngstad, 2012). La garde partagée désigne un accord de garde post-séparation selon lequel les enfants passent du temps en alternance dans deux lieux de résidence (chez chacun des parents) ; grâce à elle, les parents peuvent partager leurs responsabilités et maintenir des routines quotidiennes avec leurs enfants, contrairement aux parents non gardiens, qui ont peu ou pas de contacts avec leurs enfants. Toutefois, la manière dont les parents en situation de garde partagée décident de répartir le temps des enfants entre les deux foyers peut varier considérablement, d'une

1 Nous remercions Roch Modeste Millogo pour son aide à la préparation et à l'analyse des données, ainsi que Kevin Roulin, qui nous à accompagnées dans la rédaction en français de ce chapitre.

quantité égale (50 %-50 %) à au moins un quart du temps (75 %-25 %), selon les familles et les contextes législatifs (Baude *et al.* 2016 ; Meyer *et al.* 2017).

6.1 Objectifs de l'étude

Des études antérieures ont montré que la faible prévalence des familles en situation de garde partagée correspondait à des niveaux de sélectivité plus élevés. Les parents de ces familles étaient souvent plus instruits, avaient des revenus plus élevés et déclaraient que leurs relations étaient moins conflictuelles par rapport aux parents dont les enfants sont soumis à un régime de garde exclusive plus traditionnel (Bauserman 2012 ; Nielsen 2018 ; Steinbach 2019). Dans les pays où la garde partagée était réglementée sur le plan juridique, soit par défaut, soit sous la forme d'une garde prioritaire (comme dans de nombreux pays nordiques), la proportion de ce mode de garde a augmenté et, par conséquent, les profils des familles en situation de garde partagée sont devenus moins sélectifs, au moins en matière d'instruction parentale et de revenu (Cancien *et al.* 2014).

La Suisse reste loin derrière ces évolutions : jusqu'en 2017, il n'y avait pas de dispositions légales clairement définies en matière de garde partagée. Ce n'est que depuis 2014 que le droit de la famille ne fait plus de différence en matière de responsabilités et de devoirs parentaux entre les enfants nés d'une union maritale et ceux nés d'une union non maritale, ce qui a renforcé les droits des pères après la séparation. Néanmoins, les juges n'ont été invités à enquêter sur l'éventualité d'une garde partagée routinière que depuis 2017, quels que soient les demandes ou les désaccords des parents (Cottier 2017). Bien que la séparation et le divorce entre parents augmentent en Suisse à un rythme similaire à celui des autres pays occidentaux, rares sont les études empiriques examinant la progression de la garde partagée et les profils des familles suisses dans cette situation depuis l'évolution du droit familial en 2017. De plus, la majorité des recherches sur les corrélats et les conséquences de la garde partagée se sont concentrées jusqu'à présent sur l'adaptation des enfants à ce mode de garde : peu d'entre elles ont consacré une attention particulière au lien entre les accords de garde partagée et la santé des parents. C'est d'autant plus surprenant que des études antérieures ont établi une dépendance réciproque entre la séparation, la structure familiale, la parentalité et la santé parentale tout au long du parcours de vie (Nomaguchi et Milkie 2020 ; Osborne *et al.* 2012 ; Umberson et Thomeer, 2020). L'objectif de ce chapitre vise à combler ces lacunes de recherche. En premier lieu, nous souhaitons donner un aperçu de la prévalence et des caractéristiques des familles en situation de garde partagée en Suisse après le changement législatif de 2017. Ensuite,

nous examinerons le lien entre la garde partagée, la santé physique et bien-être des parents suisses.

6.1.1 Différences des conséquences du divorce pour les mères et les pères

De nombreux pays occidentaux ont inscrit à leur ordre du jour politique une paternité plus impliquée et plus active, avec l'introduction de politiques familiales plus neutres du point de vue du genre – en particulier dans les pays scandinaves – et une redéfinition sociétale de la masculinité qui encourage les hommes à s'engager dans de multiples rôles sociaux en plus de celui, traditionnel, de soutien de famille (Goldscheider *et al.* 2015). Des changements juridiques ont ainsi été introduits dans de nombreux pays européens, facilitant la mise en place de congés parentaux et paternels plus longs (Thévenon 2011), ce qui pourrait avoir contribué à l'augmentation substantielle du temps quotidien que consacrent les pères à leurs enfants au cours de la dernière décennie : on observe, par exemple, une augmentation de 57 % du temps passé avec les enfants de 2001-2002 à 2012-2013 chez les pères allemands (Klünder et Meier-Gräwe 2018). La majorité des pères souhaitent également poursuivre leur engagement auprès de leurs enfants biologiques (ou de leurs beaux-enfants) en cas de séparation, ce qui est le signe d'une évolution des normes sociales liées à la parentalité et à la paternité, qui peuvent à leur tour avoir une influence sur les changements de politique sociale (Bengtson et Allen 2009).

Toutefois, la mise en œuvre d'une législation post-séparation qui encourage l'implication du père dans les accords de garde, comme dans la garde partagée, varie considérablement en Europe. Il est à noter que, tout au long du chapitre, cette dernière et les autres accords de garde se réfèrent uniquement aux décisions portant sur les modalités de vie des enfants (garde partagée, garde exclusive et autres) et non à l'autorité parentale, laquelle définit le parent habilité à prendre des décisions sur la vie de l'enfant, notamment la scolarité, l'éducation religieuse ou les soins médicaux.

Dans les pays où la solution de la garde partagée a été privilégiée très tôt par la loi (par exemple, en 1998 en Suède et en 2006 en Belgique), la proportion de parents faisant appel à ce modèle a augmenté (près de 50 % en Suède selon Bergström *et al.* 2013, et 37 % en Belgique selon Vanassche *et al.* 2017). En revanche, les pays sans cadre juridique clair en la matière, comme l'Allemagne, ne présentent que 5 % environ de familles pratiquant ce mode de garde après la séparation, selon les dernières données disponibles (Walper 2016). Les situations peuvent évoluer assez rapidement. Dans un pays comme l'Espagne, où des changements juridiques similaires sont intervenus en 2010, la pratique de la garde partagée a presque triplé en quelques

années, mais avec des variations régionales considérables, pouvant aller de 13 à 32 % en 2013 (Steinbach 2019). Selon certaines études, au stade initial de l'expansion de la garde partagée, les parents optant pour cette dernière sont souvent plus aisés, ont un meilleur niveau d'instruction, pratiquent une plus grande égalité du partage des rôles entre les sexes ; ils déclarent par ailleurs des niveaux de conflit inférieurs avant ou après la séparation comparés aux couples séparés en mode de garde exclusive (Bauserman 2012 ; Juby *et al.* 2005 ; Kitterød et Lyngstad 2012 ; Nielsen 2018 ; Schier et Hubert 2015). Comme les accords de garde partagée deviennent plus courants après le renforcement des voies juridiques en leur faveur, les profils des parents dans cette situation se diversifient également (Cancian *et al.* 2014 ; Sodermans *et al.* 2013). Même si la part des couples très conflictuels et/ou moyennement à peu instruits appliquant la garde partagée augmente en réponse aux changements juridiques, la prévalence reste relativement modeste parmi les groupes les plus faiblement instruits, en particulier les familles dont les deux parents ont un niveau faible d'instruction. Cette évolution est très probablement due aux moyens financiers nécessaires à la pratique de la garde partagée, comme le fait de fournir deux chambres pour un seul enfant ou d'organiser les trajets entre les domiciles des parents ; ces frais limitent la faisabilité de ce mode de garde, en particulier pour ceux dont les ressources sont moins élevées (Melli et Brown 2008 ; Steinbach 2019). Qui plus est, la capacité des parents à trouver des accords de garde non conflictuels bénéfiques et acceptables pour toutes les parties prenantes, ou à chercher de l'aide pour négocier les solutions pertinentes (par exemple, l'aide d'un conseiller), peut aussi être fortement corrélée à leur niveau d'instruction.

Avant 2017, il n'existait pas en Suisse – comme en Allemagne – de cadre légal explicite en matière de garde partagée et les accords ne pouvaient être formalisés que si les deux parents en avaient fait la demande et avaient donné leur accord. Recksiedler et Bernardi (2021) ont constaté que, en 2013, seulement 11 % environ des parents suisses ont déclaré une garde partagée après la séparation. Ce n'est que depuis 2014 que le droit de la famille ne fait plus de différence en matière de responsabilités et de devoirs parentaux entre les enfants nés d'une union maritale et ceux nés d'une union non maritale, ce qui a notamment renforcé les droits des pères après la séparation pour les enfants nés hors mariage. Néanmoins, les juges n'ont été invités à enquêter sur l'éventualité d'une garde partagée de routine que depuis 2017 – quels que soient les demandes ou les désaccords des parents (Cottier 2017). Par ailleurs, les inégalités de genre sur le marché du travail et le manque de solutions abordables et généralisées de garde d'enfants, malgré certains efforts institutionnels visant à promouvoir l'égalité des sexes, encouragent les femmes suisses à réduire leur temps de travail rémunéré une fois devenues mères

(Le Goff *et al.* 2009). Le travail à temps partiel, souvent moins rémunéré et moins axé sur une carrière, a contribué à l'émergence d'une répartition des rôles plus traditionnelle dans les couples suisses avant et après une séparation (Bernardi *et al.* 2013 ; Bühlmann *et al.* 2009 ; Le Goff *et al.* 2009). L'absence de politiques familiales explicites de soutien à l'embauche à temps plein des femmes peut renforcer encore la mise en place d'accords de garde exclusive (octroyés aux femmes) en cas de séparation (Davis et Greenstein 2009 ; Juby *et al.* 2005), malgré les récentes avancées dans la promotion des voies juridiques en faveur de la garde partagée.

En examinant en détail le cas de la Suisse – qui a adopté tardivement et seulement partiellement des politiques parentales neutres du point de vue du genre –, notre étude donne un aperçu de la prévalence des familles qui ont opté pour la garde partagée peu après le changement législatif de 2017, tout un s'attachant à décrire la composition sociodémographique de ces familles. Selon nous, les accords de garde partagée vont continuer à représenter une faible proportion des accords de garde entre parents séparés, en raison de la courte période écoulée entre le changement législatif et la collecte des données. Par conséquent, les parents en situation de garde partagée devraient continuer à être sélectionnés du point de vue de leur niveau d'éducation et de leur situation socioéconomique par rapport à ceux qui appliquent la garde exclusive ou qui ont uniquement un droit de visite (hypothèse 1).

6.1.2 Garde partagée et santé des parents

De nombreuses recherches ont documenté le lien entre la structure familiale et les disparités en matière de santé et de bien-être (Cooper *et al.* 2009 ; Nomaguchi et Milkie 2020 ; Osborne *et al.* 2012). En particulier, les parents ayant une garde exclusive montraient un état de santé et un bien-être de moins bonne qualité en raison de l'exposition à plusieurs facteurs de stress, comme la prise en charge des responsabilités de parent isolé, la perte de soutien émotionnel ou encore le fait de subir une réduction des ressources économiques. Les recherches suggèrent également que les soucis de santé et de bien-être des parents ayant la garde exclusive sont considérablement plus importants dans les pays où la politique familiale est moins généreuse et où les niveaux d'égalité entre les sexes sont plus faibles (Burstrom *et al.* 2010 ; Pollmann-Schult 2018). Les études antérieures se sont toutefois surtout concentrées sur les disparités chez les enfants selon qu'ils sont en garde partagée, en garde exclusive ou qu'ils grandissent avec leurs deux parents dans un même foyer (Bergström *et al.* 2013 ; Baude *et al.* 2012 ; Nielsen 2018 ; Turunen 2017). La question de savoir si les parents qui se partagent la garde des enfants souffrent également de disparités en matière de santé et de bien-

être a été relativement moins traitée. Certaines études semblent indiquer que, outre les effets potentiels de la sélectivité de la garde partagée, la répartition des devoirs parentaux peut permettre aux parents, en particulier aux pères, de profiter de temps avec leurs enfants et de maintenir des liens positifs avec eux (Baranowska-Rataj *et al.* 2014 ; Steinbach 2019 ; Vogt Yuan 2016). En cas de garde alternée, les parents peuvent également bénéficier de davantage de temps pour des activités autres que la parentalité, telles que le travail, une nouvelle union ou les loisirs, ce qui peut réduire le stress et la tension liée au rôle de parent par rapport aux personnes ayant la garde exclusive (Bonnet *et al.* 2018 ; Nomaguchi et Milkie 2020). Ces facteurs pourraient à leur tour favoriser la santé et le bien-être des parents qui se partagent la garde. Pourtant, les coûts élevés liés à la pratique de la garde partagée (par exemple, les déplacements entre les deux domiciles parentaux, l'entretien d'une chambre d'enfant dans chaque foyer ou les vêtements et les fournitures scolaires en double), ainsi que la communication constante avec l'autre parent que requiert la réussite de la coparentalité, peuvent avoir limité ou réduit à zéro les bénéfices potentiels pour la santé et le bien-être qu'apporte un maintien des devoirs parentaux pour les uns et une réduction pour les autres. Cela pourrait être le cas en particulier des parents n'ayant que peu de ressources ou des couples conflictuels, plus susceptibles d'opter pour la garde partagée dans les pays renforçant la législation en la matière (Fehlberg *et al.* 2011 ; Sodermans *et al.* 2013).

Les résultats empiriques sur la santé et le bien-être des parents optant pour la garde partagée par rapport à ceux qui se voient confier une garde exclusive sont cependant contradictoires. Des études récentes ont montré que les mères qui bénéficiaient d'une garde partagée avaient une vie sociale plus active, plus de temps pour les activités de loisirs et de meilleures opportunités professionnelles que celle ayant une garde exclusive (Bonnet *et al.* 2018 ; Van der Heijden *et al.* 2015 ; Schnor *et al.* 2017 ; Vanassche *et al.* 2017). Parmi un échantillon de parents néerlandais, en revanche, les pères partageant la garde connaissaient des niveaux de contraintes de temps plus élevés que les non-gardiens (Van der Heijden *et al.* 2016). Melli et Brown (2008) ont constaté, dans un échantillon de parents américains, que ceux qui appliquaient la garde partagée étaient en meilleure santé physique et psychologique que ceux ayant une garde exclusive. Pourtant, des études qui s'appuient sur des données provenant d'autres pays européens n'ont trouvé aucun lien direct entre la garde partagée et le bien-être des parents (Recksiedler et Bernardi 2021 ; Sodermans *et al.* 2015 ; Spruijt et Duindam 2009). Ces constatations divergentes pourraient être en partie liées à des écarts entre les accords officiellement déclarés et les pratiques quotidiennes en matière de garde partagée, ainsi qu'à des répartitions inégales du temps dans les accords de garde (par exemple 30 %-70 %),

lesquels font toujours supporter à l'un des parents la majorité des frais et des responsabilités liés à la garde des enfants (Steinbach 2019). Pour remédier aux incohérences de ces constatations, nous allons examiner plus en détail le lien entre la garde partagée, le bien-être et la santé physique des parents suisses après le changement législatif de 2017, ainsi que les éventuelles disparités en fonction du sexe et du niveau d'instruction. De manière générale, nous faisons l'hypothèse que les parents qui partagent la garde soient en meilleur état de santé que les parents isolés, lesquels ont généralement tendance à être moins en forme que leurs congénères en couple, en particulier dans les régimes de politique familiale moins généreux et « orientés » en fonction du sexe comme la Suisse (hypothèse 2a). Cependant, les bénéfices de la garde partagée en matière de santé et de bien-être pourraient n'être valables que pour les parents au niveau socioéconomique plus élevé ; en plus d'être plus susceptibles d'opter pour ce mode de garde, les parents plus instruits peuvent être plus sélectifs pour disposer des ressources suffisantes et des compétences en matière de résolution de problèmes, afin de mettre en œuvre avec succès la garde partagée – en particulier dans le cadre d'un soutien institutionnel limité – et d'en bénéficier par la suite (hypothèse 2b).

6.2 Méthode

6.2.1 Données

Les données sont extraites de l'EFG de 2018 (n = 16 815 ; 52,6 % de femmes), qui a recueilli des informations sur la composition actuelle des foyers, les caractéristiques en matière d'emploi et de partenariat, la fécondité et le bien-être des personnes interrogées. En outre, l'EFG inclut des informations rétrospectives sur les antécédents maritaux et de fécondité des personnes interrogées. L'étude a été effectuée de manière aléatoire auprès de résidents suisses permanents âgés de 15 à 79 ans. Des entretiens ont été menés dans l'une des trois langues officielles, selon les préférences des personnes interrogées (allemand, français et italien), sous la forme d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et via des questionnaires complémentaires en ligne ou sur papier.

Nous avons prélevé aux fins de la présente étude un sous-échantillon de personnes interrogées ayant au moins un enfant biologique âgé de 17 ans ou moins, dont les deux parents biologiques ne vivaient pas sous le même toit au moment de la collecte des données. Le parent qui a participé à l'enquête a également fourni des informations sociodémographiques de base (sexe, niveau de formation, etc.) sur l'autre parent biologique de son enfant, mais ce dernier n'a pas été contacté pour participer à l'enquête. L'échantillon se

composait ainsi de parents gardiens à temps plein ayant des enfants dans leur foyer (c'est-à-dire des parents isolés), de parents non gardiens ayant des enfants en dehors du foyer et fournissant des informations sur leurs enfants et le parent qui en avait la garde, ainsi que de parents partageant les devoirs parentaux et gardant les enfants en alternance dans leurs résidences respectives. L'échantillon analytique final était constitué de 887 parents post-séparation –68 % de femmes ; âge moyen (écart-type) = 42,78 (6,91) – et de 1 295 mineurs –49 % de sexe féminin ; âge moyen (écart-type) = 11,06 (4,04).

6.2.2 Mesures

La garde partagée a été évaluée à l'aide de deux questions demandant si un autre parent gardait régulièrement l'enfant (0 = non ; 1 = oui) et, dans ce cas, pendant combien de jours par mois. Notre échantillon incluant des parents qui ne résident pas avec leurs enfants, des parents qui résident avec leurs enfants pour au moins une partie de temps et des parents qui résident de manière continue avec leurs enfants, nous avons identifié quatre accords de garde différents sur la base de ces informations : parents irréguliers (parents qui ne gardent jamais leurs enfants ; parents qui exercent une garde irrégulière), parents en garde exclusive (parents gardiens à temps plein ; garde exclusive ; pas de garde régulière de l'autre parent), parents avec droit de visite habituel (garde régulière par les deux parents, mais l'un moins de 30 % du temps par mois et l'autre plus de 70 %) et garde partagée (garde régulière pendant au moins 30 % du temps, mais pas plus de 70 % par mois). Comme critères d'exclusion pour entrer dans la catégorie de la garde partagée, nous avons choisi une répartition du temps 70 %-30 % plutôt que des répartitions de temps égales, en raison de la répartition asymétrique du temps passé dans le foyer de l'autre parent, conformément à ce qui est fait dans d'autres études (Baude *et al.* 2016).

Nous avons mesuré l'autoévaluation globale de la santé physique des personnes interrogées, qui est un indicateur de santé à item unique couramment utilisé et validé (Idler et Benyamini 1997), en posant la question suivante : « En règle générale, diriez-vous que votre état de santé est… ? », avec une réponse donnant une évaluation sur une échelle de 1 (très mauvais) à 5 (excellent). Les personnes interrogées ont également été invitées à évaluer la fréquence à laquelle elles ont ressenti « peu d'intérêt ou d'engouement pour les activités » et se sont senties « tristes, déprimées ou sans espoir » au cours des deux semaines précédentes sur une échelle de 1 (pas du tout) à 4 (presque tous les jours). Une fois de plus, les items ont été recodés et un score composite moyen a été formé avec des valeurs plus élevées indiquant des niveaux plus élevés de bien-être émotionnel (coefficient α de Cronbach = 0,76).

Enfin, les informations suivantes sur les parents étaient disponibles : le sexe des personnes interrogées (0 = femme ; 1 = homme), l'âge (en années complètes), le niveau d'instruction de la mère et du père (1 = primaire [scolarité de base] ; 2 = secondaire [formation professionnelle] ; 3 = tertiaire [formation professionnelle avancée ou diplôme universitaire]), l'âge des enfants (en années complètes), le statut professionnel principal des parents (0 = sans emploi ; 1 = en activité), les difficultés économiques perçues (0 = non ; 1 = oui), le statut de partenariat actuel du parent principal (0 = célibataire ; 1 = en couple), le temps écoulé depuis la séparation ou le divorce (en années complètes) et si les pensions alimentaires pour enfants avaient été perçues ou versées (0 = non ; 1 = oui).

6.2.3 Stratégie analytique

Toutes les analyses ont été effectuées à l'aide de Stata (15.1). Nos données sont hiérarchisées avec potentiellement plusieurs enfants (niveau 2) accueillis dans des familles (niveau 1), mais le nombre relativement faible de frères et de sœurs n'a pas permis d'utiliser une modélisation à plusieurs niveaux. Nous avons donc estimé les modèles de régression avec des erreurs standard hétéroscédastiques, qui permettent une corrélation intragroupe, et la garde exclusive a servi de catégorie de référence pour les accords de garde dans tous les modèles de régression.

Afin de traiter le premier ensemble d'hypothèses sur le profil sociodémographique et la sélectivité des parents appliquant la garde partagée peu après le changement législatif de 2017 (par rapport aux parents ne partageant pas la garde, c'est-à-dire ayant une garde exclusive ou un droit de visite), nous avons employé des modèles de régression multinomiale afin de prévoir la probabilité d'appartenance à chaque accord de garde. Pour faciliter l'interprétation et permettre la comparabilité entre les modèles imbriqués, nous présentons des différences discrètes dans les effets marginaux moyens des modèles de régression multinomiaux. L'effet marginal moyen représente l'impact moyen de la variable indépendante sur la probabilité de chaque catégorie de résultat, qui appartient à chaque accord de garde respectif dans notre cas (Long 2015). Pour les variables continues, il représente l'évolution discrète moyenne des probabilités prévues pour une augmentation d'une unité du prédicteur et, pour les variables catégoriques, il représente les différences moyennes des probabilités prévues pour des paires de niveaux du prédicteur.

Des modèles de régression prédisant l'autoévaluation de l'état de santé et du bien-être émotionnel ont permis d'examiner notre seconde série d'hypothèses concernant le lien entre la santé physique et mentale et la garde partagée, par rapport aux modes de garde plus traditionnels. Nous avons évalué séparément

en deux étapes les modèles de régression qui prédisent la santé et le bien-être émotionnel. Dans le modèle 1, nous avons saisi les principaux effets des prédicteurs, tels que les accords de garde, le niveau d'instruction des parents et d'autres indicateurs sociodémographiques. Le modèle 2 a ajouté des termes d'interaction entre l'éducation parentale et les accords de garde afin d'examiner les différences d'association liées à la situation socioéconomique entre l'état de santé/le bien-être et les accords de garde. Compte tenu de la petite taille des cellules pour certains sous-groupes, en particulier pour l'interaction entre l'éducation parentale et le régime de garde, nous avons dû regrouper le niveau d'instruction des deux parents en un score unique, qui représente le niveau d'instruction le plus élevé des deux parents dans tous nos modèles.

6.3 Résultats

6.3.1 Résultats descriptifs

Le tableau 1 présente des statistiques sommaires de l'échantillon et les variables clés de l'étude pour les parents et les enfants. Conformément aux attentes, les résultats descriptifs ont montré que la garde partagée n'a été déclarée que pour 14,1 % des enfants dans les familles après séparation – contre 25,9 % des enfants déclarés comme vivant en dehors du foyer parental (absence de garde physique), 31,1 % des enfants dans les foyers ayant la garde exclusive et 28,8 % des enfants avec droit de visite. La grande majorité des foyers avec garde exclusive et ceux qui octroient un droit de visite à l'autre parent avaient à leur tête des femmes, et les foyers sans garde partagée des hommes. Plus de la moitié des parents interrogés qui se partagent la garde travaillaient à temps partiel (53,2 %), et une plus grande proportion chez les parents ayant recours à la garde partagée a déclaré avoir suivi une formation tertiaire par rapport aux parents ayant une garde exclusive et un droit de visite (65 % contre respectivement 56,8 %, 40,6 % et 55 %). Un peu moins de la moitié des enfants en garde partagée étaient de sexe masculin (48,1 %). La catégorisation de l'âge des enfants nous a permis de constater que la grande majorité de ceux en garde partagée était dans l'enseignement secondaire (29,5 % âgés de 9 à 12 ans et 41,5 % âgés de 13 à 17 ans). La part de très jeunes enfants (nourrissons et enfants en bas âge) était particulièrement faible parmi les enfants en garde partagée (1,6 %) par rapport à la plupart des régimes de garde exclusive.

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables clés de l'étude selon les modalités de garde

Indicateur	AGP	GE	DV	GP	Total
Niveau 1 : parents					
Homme : n (%)	221 (89.8)	29 (9.7)	17 (6.6)	23 (18.3)	284 (32.0)
Éducation : n (%)					
Primaire	30 (12.2)	45 (15.1)	17 (6.6)	6 (4.8)	89 (10.0)
Secondaire	76 (31.0)	132 (44.3)	99 (38.4)	38 (30.2)	336 (38.0)
Tertiaire	139 (56.8)	121 (40.6)	143 (55.0)	82 (65.0)	463 (52.0)
Actuellement en partenariat : n (%)	168 (68.3)	129 (43.3)	129 (49.8)	66 (52.4)	477 (53.8)
Temps depuis la séparation[a] : M (SD)	6.98 (4.24)	6.93 (4.53)	5.94 (4.02)	5.13 (4.14)	6.35 (4.24)
Marié avec ex : n (%)	141 (82.9)	141 (77.5)	184 (89.3)	82 (86.3)	542 (83.5)
Nombre d'enfants : M (SD)	1.73 (0.70)	1.69 (0.66)	1.80 (0.68)	1.82 (0.66)	1.75 (0.65)
A reçu une pension alimentaire pour enfants : n (%)	9 (3.7)	106 (40.1)	190 (74.8)	50 (40.3)	331 (39.2)
Jours avec d'autres parents : M (SD)	–	–	6.08 (4.91)	13.28 (2.26)	8.45 (5.50)
Emploi : n (%)					
À plein temps	167 (68.2)	93 (31.2)	61 (23.6)	40 (31.7)	353 (39.8)
À temps partiel	38 (15.5)	144 (48.3)	164 (63.3)	67 (53.2)	389 (43.9)
Sans emploi	40 (16.3)	61 (20.5)	34 (13.1)	19 (15.1)	144 (16.3)
Difficultés financières : n (%)	118 (49.2)	180 (61.2)	132 (51.4)	53 (42.7)	455 (52.1)
Santé autoévaluée[b] : M (SD)	3.92 (0.87)	3.88 (0.83)	4.03 (0.03)	4.02 (0.82)	3.95 (0.81)
Bien-être[b] : M (SD)	3.30 (0.75)	3.36 (0.71)	3.36 (0.66)	3.34 (0.61	3.34 (0.69)
Niveau 2 : enfants					
n (%)	336 (25.9)	403 (31.1)	373 (28.8)	183 (14.1)	1 295 (100.0)
Âge[a] : M (SD)	11.43 (4.28)	10.88 (4.34)	10.91 (3.80)	11.09 (3.94)	11.06 (4.04)
Homme : n (%)	179 (53.3)	218 (61.4)	175 (46.9)	88 (48.1)	660 (51.0)

Légende : AGP = absence de garde physique ; GE = garde exclusive ; DV = droits de visite ; GP = garde partagée.

[a] en années.

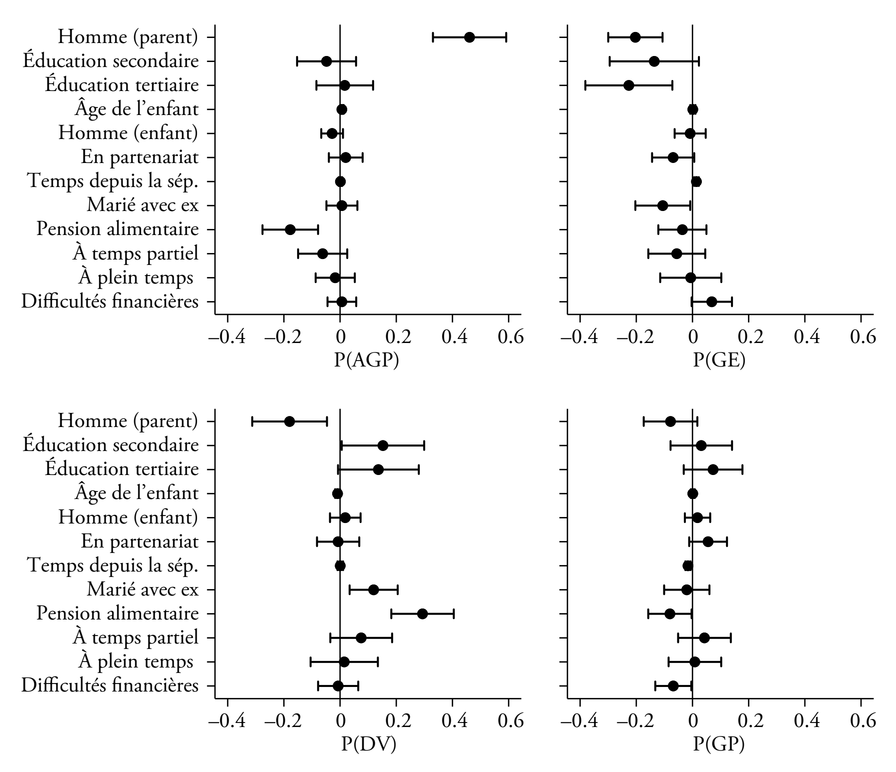
[b] des valeurs plus élevées indiquent une meilleure santé et des évaluations plus élevées du bien-être.

6.3.2 Résultats de la régression multinomiale pour la prédiction de la garde

Les effets marginaux moyens des modèles de régression multinomiaux de prédiction des accords de garde apparaissent dans la figure 1. Les résultats ont révélé peu de différences significatives en ce qui concerne la probabilité de faire partie des accords de garde concernés. Conformément à notre hypothèse, les hommes sont plus susceptibles de faire partie du groupe « absence de garde physique » (46,1 %) et moins susceptibles de faire partie du groupe « garde exclusive » (20,3 %) ou du groupe des parents qui accordent un droit de visite à l'autre parent (18 %) – ces derniers sont, par définition, des parents avec garde exclusive. De même, en général recevoir/donner une pension alimentaire est associé à une probabilité plus élevée de faire partie des parents qui accordent un droit de visite à l'autre parent (29,3 %) et, comme on pouvait s'attendre, à une probabilité beaucoup plus faible de faire partie du groupe « absence de garde physique » (17,7 %). Néanmoins, la perception d'une pension alimentaire a également été associée à une probabilité plus faible de faire partie du groupe des parents ayant recours à la garde partagée.

En ce qui concerne les différences selon la situation socioéconomique, les niveaux d'instruction secondaires des parents étaient associés à une probabilité plus élevée d'accorder un droit de visite à l'autre parent (15,3 %) par rapport aux niveaux d'instruction primaire, et les niveaux d'instruction supérieurs étaient liés à une probabilité plus faible d'appartenir au groupe « garde exclusive » (22,6 %) par rapport aux niveaux primaires. Même si aucune différence n'a été constatée sur le plan de l'instruction dans la probabilité d'être parent partageant la garde, il existe un lien négatif entre le fait d'avoir des difficultés financières et d'appartenir au groupe « garde partagée ». Le statut professionnel n'apportait pas d'autres différences significatives dans la probabilité d'appartenir à un accord de garde. Enfin, un lien positif significatif s'est dégagé entre l'âge des enfants et la probabilité de faire partie du groupe « absence de garde physique ». Le temps écoulé depuis la séparation a révélé un lien positif avec la probabilité de faire partie du groupe « garde exclusive », et un lien négatif avec la probabilité d'être un parent du groupe « garde partagée ». Le fait d'avoir été marié avec l'autre parent était lié à des probabilités plus faibles d'appartenir au groupe « garde exclusive » (11,6 %) et à des probabilités plus élevées d'accorder un droit de visite à l'autre parent (11,9 %).

Figure 1 : *Probabilités prédites d'appartenir à chaque modalité de garde physique post-séparation en fonction de prédicteurs sociodémographiques et socio-économiques*



Légende : P : Probability/Likelihood. AGP = absence de garde physique ; GE = garde exclusive ; DV = droits de visite ; GP = garde partagée.

6.3.3 Résultats de la régression de prédiction de la santé et du bien-être

Le tableau 2 présente les résultats des modèles de régression progressive prédisant l'autoévaluation de l'état de santé et du niveau de bien-être. Contrairement à nos attentes, le modèle 1 permet de constater qu'aucune des modalités de garde n'a de lien significatif avec l'état de santé ou le bien-être. On constate cependant un coefficient négatif significatif en matière de bien-être pour les parents ne partageant pas la garde par rapport à ceux ayant la garde exclusive. Seules les personnes travaillant à temps partiel ont signalé être en meilleure santé par rapport aux personnes sans emploi, ce qui n'est pas le cas pour les travailleurs à temps plein par rapport aux personnes sans emploi. Le fait de connaître des difficultés financières était lié à une détérioration de l'état de

Tableau 2 : Résultats de la régression de prédiction de la santé et du bien-être

Prédicteurs	Modèle1		Modèle2	
	Santé ß (SE)	Bien-être ß (SE)	Santé ß (SE)	Bien-être ß (SE)
Garde (réf. : GE)				
AGP	0.24 (0.12)	0.25 (0.12)*	0.13 (0.34)	0.82 (0.38)*
DV	0.00 (0.09)	0.04 (0.08)	0.55 (0.29)	–0.16 (0.32)
GP	0.02 (0.12)	0.02 (0.09)	0.21 (0.32)	1.16 (0.29)***
Homme (parent)	0.19 (0.13)	0.15 (0.12)	0.16 (0.13)	0.11 (0.12)
Éducation (réf. : éducation primaire)				
Éducation secondaire	0.27 (0.16)	0.48 (0.18)**	0.54 (0.29)	0.12 (0.27)
Éducation tertiaire	0.35 (0.15)*	0.43 (0.18)*	0.54 (0.30)	0.00 (0.27)
Âge de l'enfant	0.00 (0.01)	0.01 (0.01)	0.00 (0.01)	0.01 (0.01)
Homme (enfant)	0.02 (0.06)	0.02 (0.05)	0.01 (0.06)	0.01 (0.05)
Actuellement en partenariat	0.03 (0.08)	0.06 (0.07)	0.03 (0.08)	0.07 (0.07)
Temps depuis la séparation	0.01 (0.01)	0.00 (0.01)	0.01 (0.01)	0.00 (0.01)
Marié avec ex	0.16 (0.09)	0.01 (0.07)	0.17 (0.09)	–0.03 (0.09)
A reçu une pension alimentaire	0.02 (0.10)	0.04 (0.07)	0.02 (0.10)	0.03 (0.09)
Emploi (réf. : sans emploi)				
Emploi à temps partiel)	0.30 (0.14)*	0.23 (0.14)	0.28 (0.14)*	0.24 (0.12)*
Emploi à plein temps)	0.23 (0.15)	0.23 (0.14)	0.22 (0.15)	0.27 (0.14)
Difficultés financières	0.32 (0.08)***	0.25 (0.07)**	0.31 (0.08)	0.25 (0.07)**
Garde x éducation (réf. : éducation primaire)				
AGP x Éducation secondaire			0.61 (0.38)	0.65 (0.41)
DV x Éducation secondaire			0.64 (0.31)*	0.07 (0.34)
GP x Éducation secondaire			0.34 (0.40)	1.22 (0.33)***
AGP x Éducation tertiaire			0.28 (0.36)	0.68 (0.39)

Suite du tableau 2 à la page suivante.

Suite du tableau 2.

Prédicteurs	Modèle1		Modèle2	
	Santé	Bien-être	Santé	Bien-être
	ß (SE)	ß (SE)	ß (SE)	ß (SE)
DV x Éducation tertiaire			–0.54 (0.32)	0.20 (0.34)
GP x Éducation tertiaire			0.15 (0.35)	1.24 (0.31)***

Légende : SE : erreur type. AGP = absence de garde physique ; GE = garde exclusive ; DV = droits de visite ; GP = garde partagée. La catégorie de référence est : . * p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.

santé et du bien-être. Enfin, le fait d'avoir un niveau d'instruction secondaire et supérieur, par rapport aux personnes ayant un niveau d'instruction primaire, a été associé à des niveaux de bien-être plus élevés.

Dans le modèle 2, nous avons ajouté des termes d'interaction entre les accords de garde physique et l'éducation parentale. Les résultats ont révélé différents schémas de santé et de bien-être. Tout d'abord, en ce qui concerne la santé, une interaction significative entre le droit de visite et l'éducation secondaire des parents a montré que ceux ayant un droit de visite et dont le niveau d'instruction le plus élevé était le niveau secondaire étaient en moins bonne santé que ceux du niveau d'instruction primaire. Deuxièmement, en ce qui concerne le bien-être, des interactions significatives entre la garde partagée et un niveau d'instruction secondaire, voire un niveau d'instruction supérieur, indiquaient que les parents se partageant la garde et ayant atteint ce niveau d'instruction manifestaient un bien-être plus élevé que ceux ayant des niveaux d'instruction primaires.

6.4 Discussion

Les accords de garde non traditionnels, comme la garde partagée, sont en augmentation chez les parents séparés ou divorcés en raison de changements des pratiques culturelles et juridiques dans de nombreuses nations occidentales (Bauserman, 2012 ; Cancian *et al.* 2014 ; Kitterød et Lyngstad 2012). Alors que le profil des parents en situation de garde partagée s'est diversifié sur le plan sociodémographique dans les pays où ce mode de garde est devenu une solution légale par défaut ou est encouragée institutionnellement, les parents dans ce cas sont souvent plus instruits et plus aisés par rapport aux parents isolés ou à ceux bénéficiant de droits de visite dans les pays où la garde partagée est moins répandue (Vanassche *et al.* 2017 ; Sodermans *et al.* 2013). Nous nous sommes concentrés sur l'examen de la garde partagée en

Suisse, pays où elle a été introduite relativement tardivement. Le changement législatif important de 2017, qui favorise l'accès à ce mode de garde pour les parents suisses séparés, constitue une opportunité unique d'examiner les profils sociodémographiques des parents en situation de garde partagée, ainsi que les liens entre cette dernière, la santé et le bien-être des parents à la suite de ce changement.

Conformément à nos attentes, la garde partagée était pratiquée par une part relativement faible de parents après leur séparation, avec environ 14 % en 2018, contre 11 % en 2013 ; Recksiedler et Bernardi 2021), même si une limite de démarcation relativement basse a été utilisée (c'est-à-dire au moins 30 % du temps au domicile de l'autre parent). Lorsque nous avons utilisé un modèle de partage de temps égal, le pourcentage de parents pratiquant la garde partagée était plus proche de la proportion d'environ 5 % rapportée par les données de l'enquête allemande, un pays dans lequel les voies juridiques claires en faveur de la garde partagée sont toutes aussi peu nombreuses qu'en Suisse (Walper 2016). Nous en déduisons donc que ce mode de garde représente toujours l'exception et non la règle en Suisse et sa prévalence n'a augmenté que très récemment avec le changement juridique de 2018, ce qui pourrait être attribué à la courte période qui s'est écoulée entre les modifications législatives et la collecte de données. La structuration genrée du marché du travail tout d'abord et ensuite la vie privée des jeunes couples, en particulier la répartition traditionnelle des rôles en ce qui concerne la division des tâches ménagères et la garde des enfants lors de l'entrée dans la parentalité (Bernardi *et al.* 2013 ; Bühlmann *et al.* 2009), augmentent encore davantage la probabilité d'établir des accords de garde post-séparation plus traditionnels (garde exclusive accordée à la femme ; Juby *et al.* 2005). Par exemple, la grande majorité d'enfants en garde exclusive ou avec droit de visite dans les foyers maternels met en évidence des disparités de genre persistantes dans l'implication parentale et dans le fait d'assumer les responsabilités en ce qui concerne la garde des enfants (Bernardi *et al.* 2018 ; Bjarnason et Arnarsson 2011).

Nous avions également prévu que les parents suisses en situation de garde partagée représenteraient un groupe plus privilégié en matière de niveau d'instruction et de moyens financiers par rapport aux parents isolés et aux parents avec un accord de droit de visite. En effet, avant 2017, ces derniers devaient aspirer volontairement à une garde partagée en raison de l'absence de régulation juridique et disposer des ressources nécessaires pour la mettre en œuvre (Nielsen 2018 ; Schier et Hubert 2015 ; Steinbach 2019). De manière descriptive, cette fois encore les parents pratiquant ce mode de garde étaient fréquemment plus instruits par rapport à ceux avec d'autres modalités de garde d'enfants, ce qui correspondait à nos attentes. Même si nous n'étions pas en mesure de détecter des différences dans la probabilité d'être un parent

en situation de garde partagée en fonction du niveau d'instruction dans notre modèle de régression multinomiale, ces parents semblaient plus aisés que ceux qui avaient des accords de garde exclusive plus traditionnels, car le fait de déclarer des difficultés financières était associé à une probabilité nettement plus faible d'appartenir au groupe « garde partagée ». Cela semble indiquer qu'un certain degré de sélection sociale prévaut encore dans les accords de garde après le changement législatif de 2017. Cela peut être dû en partie au fait que la garde partagée est une modalité de garde relativement coûteuse qui nécessite des ressources financières substantielles de la part des deux parents : chambre d'enfant dans chacune des résidences parentales, vêtements, jouets ou fournitures scolaires en double, coût des trajets entre les domiciles des parents (Melli et Brown 2008 ; Steinbach 2019). Ces résultats confirment ceux d'autres études montrant que cette pratique ne reste réalisable que par les parents plus aisés, compte tenu notamment des taux élevés de pauvreté et de pression économique parmi les parents célibataires – à l'échelle internationale (Osborne *et al.* 2012) comme en Suisse (Struffolino et Bernardi 2017). Le fait que nous n'ayons pas observé de prévalence plus élevée pour la garde partagée et de différences de niveau d'instruction moins prononcées avec les parents disposant d'accords de garde exclusive plus traditionnels pourrait être également lié au moment de la séparation. Pour la majorité des personnes interrogées, celle-ci est intervenue entre le milieu des années 2000 et le début des années 2010. Plus précisément, seulement environ 23 % des séparations ont eu lieu en 2015 – période de débat public accru portant sur l'accès à la garde partagée dans le cadre des discussions et de la préparation des changements législatifs de 2017 – ou ultérieurement.

En raison du lien étroit entre la structure familiale et les disparités en matière de santé et de bien-être des parents après leur séparation (Burstrom *et al.* 2010 ; Nomaguchi et Milkie 2020), la garde partagée pourrait également être considérée comme un moyen d'atténuer les conséquences négatives de la dissolution de l'union. Les personnes concernées, par exemple, sont plus susceptibles de dégager du temps et des ressources en raison de l'implication plus importante des deux parents dans leurs devoirs et leurs responsabilités (Steinbach 2019). Le fait de pouvoir investir dans d'autres domaines de la vie tels que l'emploi, une nouvelle vie de couple ou le réseautage social (Bonnet *et al.* 2018 ; Van der Heijden *et al.* 2015 ; Schnor *et al.* 2017) pourrait à son tour améliorer la santé et le bien-être des parents en situation de garde partagée (Melli et Brown 2008). Nous nous attendions à ce que ces derniers déclarent un meilleur état de santé et un niveau de bien-être supérieur à celui des parents ayant des accords de garde exclusive plus traditionnels ; cela n'a toutefois pas été étayé par nos résultats. L'absence de disparités en matière de santé et de bien-être entre la garde partagée et les autres accords de garde

pourrait en partie être liée au seuil de démarcation relativement bas que nous avons utilisé en matière de répartition du temps entre les domiciles des parents. Il peut arriver que la répartition inégale (30 %-70 %) implique qu'un parent continue à s'occuper de la majorité des tâches et responsabilités quotidiennes liées à la garde des enfants, ce qui peut annuler tout bénéfice potentiel lié à la garde partagée pour la santé et le bien-être des parents plus impliqués. Nous nous attendions également à ce que les avantages liés à ce mode de garde pour la santé et le bien-être soient plus prononcés chez les parents très instruits, les coûts élevés et les exigences liées à sa mise en œuvre pouvant éroder tout bénéfice potentiel pour les parents dont les ressources sont plus faibles (Fehlberg *et al.* 2011 ; Sodermans *et al.* 2013). Cette hypothèse était supportée partiellement par le fait que les parents en garde partagée ayant des niveaux d'instruction moyen et supérieur déclarent des niveaux de bien-être plus élevés, comparés à leurs pairs moins instruits, mais cette différence ne s'observe pas en ce qui concerne la santé.

6.5 Conclusion

Notre étude présente plusieurs limites. Tout d'abord, nous avons utilisé un point de rupture relativement bas pour définir la garde partagée pour notre échantillon, en raison du faible nombre de cas et d'une distribution décalée à gauche du temps partagé entre les foyers. Avec nos critères, les enfants devaient passer au moins 30 % du temps en alternance entre les domiciles parentaux pour être intégrés dans le groupe de la garde partagée. Même si les définitions et les critères varient considérablement d'une étude à l'autre (allant d'une durée identique à au moins un quart du temps ; Bauserman 2012), le partage inégal du temps implique toujours qu'un parent – souvent la mère (Bjarnason et Arnarsson 2011) – assume la majorité des tâches et responsabilités quotidiennes en matière de garde des enfants. Il pourrait donc arriver que certains parents en situation de garde partagée et ceux ayant un droit de visite présentent plus de similitudes au niveau du partage des rôles et devoirs parentaux que ce que nous avions anticipé, ce qui pourrait expliquer le manque de différences attendues en matière de santé selon les accords de garde. Les résultats auraient pu être quelque peu différents si nous avions utilisé des critères plus stricts pour la garde partagée, mais cela aurait nécessité un échantillon plus large de parents dans cette situation.

Deuxièmement, nous avons utilisé une approche transversale même si les accords de garde partagée tendent à évoluer et à être renégociés au fil du temps (Poortman et Van Gaalen 2017 ; Smyth et Moloney 2008). Cependant, nos données ne fournissent qu'un instantané de la manière dont la garde a été

attribuée entre les parents au moment de la collecte des données ainsi que de la santé et du bien-être des parents. Il est possible que certains des parents qui appliquent une garde exclusive plus traditionnelle (c'est-à-dire les parents ne se partageant pas la garde, en garde exclusive et ayant un droit de visite) aient essayé des routines similaires à celles de la garde partagée ou aient commencé par ce mode de garde préalablement à la collecte des données, pour se tourner ensuite vers des accords où un parent assume la majorité des devoirs parentaux. Il est donc possible que nous ayons sous-estimé la prévalence « durée de vie » (au moins une fois dans la vie) de la garde partagée. Des études longitudinales ciblées sont nécessaires pour explorer la dynamique temporelle de la constitution et de l'adaptation des routines de garde partagée dans les familles après une séparation, et les variations entre les sous-populations qui peuvent maintenir ce mode de garde et celles qui ne le peuvent pas.

Par ailleurs, nous étions limités dans notre analyse par la nature des données secondaires utilisées : aucune mesure de la satisfaction parentale concernant l'accord de garde concerné ou le conflit en cours avec l'autre parent n'était disponible, ce qui aurait pu constituer des variables explicatives ou de contrôle importantes dans nos modèles de prédiction de sélection pour les accords de garde ou la santé et le bien-être parentaux (Bauserman 2012). Enfin, le changement législatif facilitant l'accès à la garde partagée a été mis en œuvre en 2017 et les données de la deuxième enquête n'ont été collectées qu'un an plus tard. La période écoulée entre le changement du droit de la famille et la collecte des données est peut-être trop courte pour observer des différences substantielles dans la prévalence et les profils sociodémographiques des parents en situation de garde partagée, ainsi que dans les liens entre garde partagée, santé et bien-être des parents. Néanmoins, les changements de normes culturelles concernant les pratiques parentales ont tendance à précéder et donc à influencer la mise en œuvre des changements juridiques pratiques (Berger et Carlson 2020). Il est donc possible qu'un certain niveau de changement ait déjà commencé à se produire dans la prise en compte des accords de garde par les parents après leur séparation au cours de la période qui a précédé le changement législatif de 2017.

Malgré ces limites, nous sommes convaincus que nos découvertes offrent un premier aperçu de l'évolution de la prévalence et des caractéristiques sociodémographiques de la garde partagée depuis le changement législatif de 2017, ainsi que ses liens avec la santé et le bien-être des parents en Suisse. Malgré l'accès élargi à la garde partagée, celle-ci ne reste pratiquée que par une petite proportion de parents, et les effets de sélection de la classe sociale concernée ont probablement joué un rôle dans la distribution de ce mode de garde entre les parents après leur séparation. Pour les femmes, les inégalités de genre en matière d'emploi limitent les chances de s'engager dans un

emploi à temps plein et peuvent entraver l'expansion de la garde partagée en renforçant la formation d'accords traditionnels en matière de garde exclusive. Les répartitions inégales du temps de travail entre parents en situation de garde partagée peuvent avoir annulé d'autres bénéfices potentiels liés à cette dernière en matière de santé ou de bien-être pour le parent qui doit assumer la majorité des tâches quotidiennes.

Références bibliographiques

Baude A., Pearson J., Drapeau S. (2016), « Child adjustment in joint physical custody versus sole custody : a meta-analytic review », *Journal of Divorce and Remarriage*, 57(5) : 338-360.

Bauserman R. (2012), « A meta-analysis of parental satisfaction, adjustment and conflict in joint custody and sole custody following divorce » », *Journal of Divorce and Remarriage*, 53(6) : 464-488.

Baranowska-Rataj A., Matysiak A., Mynarska M. (2014), « Does lone motherhood decrease women's happiness ? Evidence from qualitative and quantitative research », *Journal of Happiness Studies*, 15(6) : 1457-1477.

Bengtson V. L., Allen K. R. (2009), « The life course perspective applied to families over time », *in* P. Boss, W. J. Doherty, R. LaRossa, W. R. Schumm et S. K. Steinmetz (eds), *Sourcebook of Family Theories and Methods* (pp. 469-504). Boston, Springer.

Berger L. M., Carlson M. J. (2020), « Family policy and complex contemporary families : a decade in review and implications for the next decade of research and policy practice », *Journal of Marriage and Family*, 82(1) : 478-507.

Bergström M., Modin B., Fransson E., Rajmil L. *et al.* (2013), « Living in two homes-a Swedish national survey of wellbeing in 12 and 15 year olds with joint physical custody », *BMC Public Health*, 13(1) : 868-876.

Bernardi L., Ryser V. A., Le Goff J.-M. (2013), « Gender role-set, family orientations, and women's fertility intentions in Switzerland », *Swiss Journal of Sociology*, 39(1) : 9-31.

Bernardi L., Mortelmans D., Larenza O. (2018), « Changing lone parents, changing life courses », *in* L. Bernardi et D. Mortelmans (eds), *Lone Parenthood in the Life Course* (pp. 5-30). New York, Springer.

Bjarnason T., Arnarsson A. M. (2011), « Joint physical custody and communication with parents : a cross-national study of children in 36 western countries », *Journal of Comparative Family Studies*, 42(6) : 871-890.

Bonnet C., Garbinti B., Solaz A. (2018), *Does Part-Time Mothering Help Get a Job ? The Role of Shared Custody in Women's Employment*. Centre for Analysis of Social Exclusion, CASE Papers 209, https://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cp/casepaper209.pdf

Bühlmann F., Elcheroth G., Tettamanti M. (2009), « The division of labour among European couples : the effects of life course and welfare policy on value-practice configurations », *European Sociological Review*, 26(1) : 49-66.

Burstrom B., Whitehead M., Clayton S., Fritzell S., Vannoni F., Costa G. (2010), « Health inequalities between lone and couple mothers and policy under different welfare regimes : the example of Italy, Sweden and Britain », *Social Science and Medicine*, 70(6) : 912-920.

Cancian M., Meyer D. R., Brown P. R., Cook S. T. (2014), « Who gets custody now ? Dramatic changes in children's living arrangements after divorce », *Demography*, 51(4) : 1381-1396.

Cooper C. E., McLanahan S. S., Meadows S. O., Brooks–Gunn J. (2009), « Family structure transitions and maternal parenting stress », *Journal of Marriage and Family*, 71(3) : 558-574.

Cottier M. (2017), « L'autorité parentale conjointe et la garde alternée en droit Suisse », *in* Centre interfacultaire en droits de l'enfant (dir.), *Les nouvelles formes de parentalité : le temps du partage… et l'enfant ?* (pp. 31-41). Actes du 7e Colloque printanier du CIDE, université de Genève/Institut international des droits de l'enfant : https://archive-ouverte.unige.ch/unige:97970

Davis S. N., Greenstein T. N. (2009), « Gender ideology : components, predictors, and consequences », *Annual Review of Sociology*, 35 : 87-105.

Eurostat (2018), *Marriage and Divorce Statistics* : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Marriage_and_divorce_statistics#Fewer_marriages.2C_more_divorces

Fehlberg B., Smyth B., Maclean M., Roberts C. (2011), « Legislating for shared time parenting after separation : a research review », *International Journal of Law, Policy and the Family*, 25(3) : 318-337.

Goldscheider F., Bernhardt E., Lappegård T. (2015), « The gender revolution : a framework for understanding changing family and demographic behavior », *Population and Development Review*, 41(2) : 207-239.

Idler E. L., Benyamini Y. (1997), « Self-rated health and mortality : a review of twenty-seven community studies », *Journal of Health and Social Behavior*, 38(1) : 21-37.

Juby H., Le Bourdais C., Marcil–Gratton N. (2005), « Sharing roles, sharing custody ? Couples' characteristics and children's living arrangements at separation », *Journal of Marriage and Family*, 67(1) : 157-172.

Kitterød R. H., Lyngstad J. (2012), « Untraditional caring arrangements among parents living apart : the case of Norway », *Demographic Research*, 27 : 121-152.

Klünder N., Meier-Gräwe U. (2018), « Caring, cooking, cleaning – repräsentative Zeitverwendungsmuster von Eltern in Paarbeziehungen », *Zeitschrift für Familienforschung*, 30(1) : 9-28.

Le Goff J. M., Levy R., Sapin M., Camenisch M. (2009), « Devenir parent. Changer de vie », *in* M. Oris, E. Widmar, A. de Ribaupierre, D. Joye, D. Spini *et al.* (dir.), *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités* (pp. 211-232). Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Long J. S. (2015), « Regression models for nominal and ordinal outcomes », *in* H. Best et C. Wolf (eds), *The SAGE Handbook of Regression Analysis and Causal Inference* (pp. 173-204). London, SAGE Publications Ltd.

Melli M. S., Brown P. R. (2008), « Exploring a new family form – The shared time family », *International Journal of Law, Policy and the Family*, 22(2) : 231-269.

Meyer D. R., Cancian M., Cook S. T. (2017), « The growth in shared custody in the United States : patterns and implications », *Family Court Review*, 55(4) : 500-512.

Nielsen L. (2018), « Joint versus sole physical vustody : children's outcomes independent of parent-child relationships, income and conflict in 60 studies », *Journal of Divorce and Remarriage,* 59(4) : 247-281.

Nomaguchi K., Milkie M. A. (2020), « Parenthood and well–being : a decade in review », *Journal of Marriage and Family*, 82(1) : 198-223.

Osborne C., Berger L. M., Magnuson K. (2012), « Family structure transitions and changes in maternal resources and well-being », *Demography*, 49(1) : 23-47.

Pollmann-Schult M. (2018), « Single motherhood and life satisfaction in comparative perspective : do institutional and cultural contexts explain the life satisfaction penalty for single mothers ? », *Journal of Family Issues,* 39(7) : 2061-2084.

Poortman A. R., Van Gaalen R. (2017), « Shared residence after separation : a review and new findings from the Netherlands », *Family Court Review*, 55(4) : 531-544.

Recksiedler C.**,** Bernardi L. (2021), « Are "part-time parents" healthier parents ? Correlates of shared physical custody in Switzerland », *in* Bernardi, L. et D. Mortelmans (eds), Shared Physical Custody : Interdisciplinary Theoretical and Empirical Insights in Custody Arrangements (pp. 75-99). Cham, Springer, Series European Studies of Population, 25.

Sánchez-Gassen N., Perelli-Harris B. (2015), « The increase in cohabitation and the role of union status in family policies : a comparison of 12 European countries », *Journal of European Social Policy*, 25(4) : 431-449.

Schier M., Hubert S. (2015), « Alles eine Frage der Opportunität, oder nicht ? Multilokalität und Wohnentfernung nach Trennung und Scheidung », *Zeitschrift für Familienforschung*, 27(1) : 3-31.

Schnor C., Pasteels I., Van Bavel J. (2017), « Sole physical custody and mother's repartnering after divorce », *Journal of Marriage and Family*, 79(3) : 879-890.

Smyth B., Moloney L. (2008), « Changes in patterns of post-separation parenting over time : a brief review », *Journal of Family Studies*, 14(1) : 7-22.

Sobotka T., Toulemon L. (2008), « Changing family and partnership behaviour : common trends and persistent diversity across Europe », *Demographic Research*, 19 : 85-138.

Sodermans A. K., Matthijs K., Swicegood G. (2013), « Characteristics of joint physical custody families in Flanders », *Demographic Research*, 28 : 821-848.

Sodermans A. K., Botterman S., Havermans N., Matthijs K. (2015), « Involved fathers, liberated mothers ? Joint physical custody and the subjective well-being of divorced parents », *Social Indicators Research*, 122(1) : 257-277.

Spruijt E., Duindam V. (2009), « Joint physical custody in the Netherlands and the well-being of children », *Journal of Divorce and Remarriage*, 51(1) : 65-82.

Steinbach A. (2019), « Children's and parents' well–being in joint physical custody : a literature review », *Family Process*, 58(2) : 353-369.

Struffolino E., Bernardi L. (2017), « Vulnerability of lone mothers in Switzerland from a life course perspective », *Zeitschrift für Soziologie der Erziehung und Sozialisation*, 37(2) : 123-141.

Thévenon O. (2011), « Family policies in OECD countries : a comparative analysis », *Population and Development Review,* 37(1) : 57-87.

Turunen J. (2017), « Shared physical custody and children's experience of stress », *Journal of Divorce and Remarriage*, 58(5) : 371-392.

Umberson D., Thomeer M. B. (2020), « Family matters : research on family ties and health, 2010 to 2020 », *Journal of Marriage and Family*, 82(1) : 404-419.

Van der Heijden, F., Gähler M., Härkönen J. (2015), « Are parents with shared residence happier ? Children's postdivorce residence arrangements and parents' life satisfaction », *Stockholm Research Reports in Demography*, 17 : 1-35.

Van der Heijden F., Poortman A. R., Van der Lippe T. (2016), « Children's postdivorce residence arrangements and parental experienced time pressure », *Journal of Marriage and Family*, 78(2) : 468-481.

Vanassche S., Sodermans A. K., Declerck C., Matthijs K. (2017), « Alternating residence for children after parental separation : recent findings from Belgium », *Family Court Review*, 55(4) : 545-555.

Vogt Yuan A. S. (2016), « Father-child relationships and nonresident fathers' psychological distress : what helps and what hurts ? », *Journal of Family Issues*, 37(5) : 603-621.

Walper S. (2016), « Arrangements elterlicher Fürsorge nach Trennung und Scheidung : Das Wechselmodell im Licht neuer Daten aus Deutschland », *in* Deutscher Familiengerichtstag e.V. (ed), *Brühler Schriften zum Familienrecht Band 19* (pp. 99-143). Bielefeld, Gieseking Verlag.

Roxane Gerber[1] et Marion Burkimsher

7 Familles migrantes : différences de calendrier et défis pour concilier travail et famille

Introduction

Dès les années 1970, la migration familiale en Suisse a pris de l'ampleur. L'instauration progressive d'une politique dite de quotas, qui visait a limiter l'immigration tout en encourageant l'intégration des personnes de nationalité étrangère, a facilité ce type de migration (Wanner et Fibbi 2002). Grâce à l'élargissement des conditions d'accès pour les membres de la famille et à une période de résidence prolongée, le taux de fécondité enregistrée pour les femmes migrantes a augmenté à partir des années 1970 pour dépasser dès la fin des années 1980 celui des femmes nées en Suisse (Wanner 2002). Cette hausse est due non seulement à l'augmentation du flux migratoire lui-même, mais aussi à la diversification des flux migratoires et à l'arrivée en Suisse d'une population du domaine de l'asile, comprenant des femmes originaires de pays avec une fécondité relativement plus élevée (Wanner 2002). Entrés en vigueur au début des années 2000, les accords bilatéraux en matière de libre circulation des personnes ont facilité la migration intra-européenne en Suisse. Ceci a favorisé l'installation des familles et, par conséquent, l'élargissement potentiel de leur taille. Actuellement, près d'un tiers des arrivées en Suisse ont pour motif le regroupement familial (SEM 2020), attestant la place des familles dans le paysage migratoire. La formation de nouvelles familles est également un type de migration familial qui a récemment gagné en importance.

On comprend ainsi aisément l'importance des relations familiales dans les processus migratoires et d'intégration. Les membres de la famille participent non seulement à la décision de migrer, mais également aux comportements en matière d'intégration et d'émigration. À l'inverse, l'épisode migratoire peut aussi affecter le calendrier de formation ou d'agrandissement de la famille.

1 La partie de recherche réalisée par Roxane Gerber a été soutenue par le National Centre of Competence in Research (nccr – on the move) financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Certains facteurs sont susceptibles d'entraver la fécondité des familles. Les migrants sont susceptibles d'être en effet confrontés à des difficultés d'intégration sur le marché du travail et à un éventuel manque de soutien des réseaux familiaux, lesquels se trouvent parfois à l'étranger, et ces obstacles risquent d'influencer leur décision d'agrandir ou non leur famille. En même temps, leurs aspirations professionnelles peuvent ne pas forcément être compatibles avec des projets familiaux. Inversement, certains éléments sont une incitation à la fondation et à l'agrandissement d'une famille : une situation d'exclusion du marché du travail, du fait d'un manque de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, par exemple, peut amener à choisir d'avoir un enfant (Wood et Neels 2017). C'est aussi le cas lorsque les conditions professionnelles et de revenus sont plus favorables comparativement à la situation dans le pays d'origine. Les pratiques dans ce dernier peuvent ainsi encourager ou décourager la constitution ou l'agrandissement de la famille selon la provenance, tout comme le contexte et les comportements observés dans la société d'accueil. Toutes ces dimensions rendent le lien entre trajectoires familiales et migratoires complexe à analyser.

Les études existantes en Suisse semblent indiquer une situation où ces divers mécanismes se superposent, les uns encourageant les migrants dans la formation d'une famille et les autres les décourageant. En Suisse, les femmes migrantes présentent des taux de fécondité – définis par l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) – supérieurs à la population native (OFS 2019a). Il est ainsi communément admis que les membres de familles migrantes sont plus nombreux que ceux de familles suisses au sein d'un même ménage. Toutefois, l'ICF est un indicateur présentant des limites pour aborder la fécondité des migrantes, à cause de sa sensibilité aux questions de calendrier. En effet, sa mesure tend à surestimer le nombre d'enfants par femme migrante en ne prenant pas en compte le différentiel de fécondité aux moments charnières du processus migratoire : à l'immigration, à l'émigration et lors de naturalisation. Toute la période avant la migration – souvent sans enfant – n'est pas prise en compte dans l'ICF, qui ne contient que les données observées à partir de l'arrivée dans un pays donné. De plus, les femmes migrantes arrivent souvent en Suisse à des âges relativement jeunes – qui correspondent à la période reproductive – et ont donc une probabilité accrue d'avoir un enfant. Ainsi, le taux de fécondité selon l'ICF est biaisé par le processus migratoire (Burkimsher *et al.* 2020). De ce fait, lorsque l'on considère d'autres indicateurs de fécondité tels que la descendance finale, les femmes de nationalité étrangère ont moins d'enfants en moyenne comparées aux Suissesses (Burkimsher *et al.* 2020). En même temps, à la fin de la période reproductive, une plus forte proportion de femmes migrantes ont au moins un enfant. L'âge à la première naissance diffère également selon le statut migratoire (Guarin Rojas *et al.* 2018). Les

mères de nationalité étrangère donnent naissance à leur premier enfant plus tôt que les Suissesses. Selon l'OFS, l'âge moyen se situe à 29,9 ans en 2019 pour les premières contre 31,4 ans pour les secondes (OFS 2020a).

Comment comprendre ces différentes tendances ? Quelles sont les variations selon le pays d'origine et le niveau de formation ? Quels sont les liens entre événements familiaux et migration ? Une analyse détaillée des comportements de formation de la famille et de fécondité de la population migrante, comparativement à la population native de Suisse, semble nécessaire pour mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes. C'est le travail que nous effectuons ici grâce aux données de l'EFG 2018.

Nous tenons à souligner que la migration regroupe une multitude de situations très hétéroclites en matière de fécondité, avec des communautés peu fécondes et d'autres beaucoup plus. Pour cette raison, faute de pouvoir toujours décomposer finement les sous-groupes de la population migrante en raison de la taille limitée de l'échantillon, certains résultats présentés ici ne se réfèrent qu'à la moyenne. La première partie de ce chapitre décrit la relation entre certains événements familiaux (mise en couple, mariage) et l'épisode migratoire des familles. Elle permet également de souligner les différences observées entre familles migrantes et suisses. Pour cela, nous nous reposons sur le critère du lieu de naissance de la femme (à l'étranger ou en Suisse), quelle que soit la nationalité. Par la suite, nous analysons le lien entre la migration et la fécondité des familles, en suivant toujours une logique de comparaison selon le lieu de naissance de la femme. Enfin, les principaux obstacles rencontrés plus particulièrement par les familles migrantes à leur arrivée et dans leur intégration en Suisse seront identifiés. Pour conclure, l'implication de nos résultats ainsi que les limites de nos analyses seront discutées.

Les notions de lieu d'*origine* et lieu de *naissance* sont utilisées ici de manière interchangeable. Nous nous appuyons sur les données de l'EFG, qui permettent d'observer les situations de vie des familles résidentes en Suisse pour l'année 2018[2], ainsi que sur la *Migration-Mobility Survey* (MMS)[3]. Cette enquête apporte des données spécifiques à la situation et aux difficultés rencontrées par les migrants récemment arrivés en Suisse.

---

2 Nos analyses faites sur les données de l'EFG 2013 vérifient systématiquement les résultats obtenus avec les données de 2018, démontrant ainsi une certaine stabilité dans les calendriers et les comportements de fécondité. Nous avons cependant choisi d'exposer uniquement les données de 2018. Les différentes tailles d'échantillon utilisées dans nos analyses sont exposées en annexe (tableau A1).

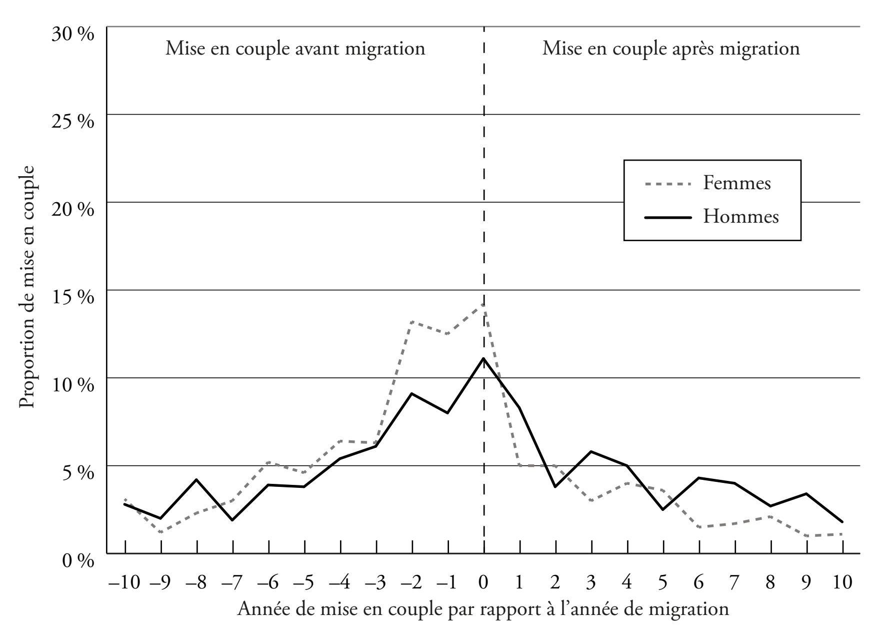
3 La *Migration-Mobility Survey* (MMS) est effectuée tous les 2 ans par le NCCR – On the Move sur une population de migrants récemment arrivés en Suisse (dans les 12 dernières années pour les données de 2018). https://nccr-onthemove.ch/research/migration-mobility-survey/ (consulté le 24.08.2021).

7.1 La chronologie des événements familiaux est liée à l'épisode migratoire

Selon les données de l'EFG, le calendrier de l'épisode migratoire est interrelié avec les différents événements familiaux tels que la mise en couple, le mariage et la naissance du premier enfant. La durée qui sépare deux événements et leur ordre sont particulièrement intéressants à étudier : la naissance d'un enfant peut être avancée ou retardée en fonction de l'épisode migratoire ou inversement.

La figure 1 expose le calendrier de la mise en couple[4] sur une période de 20 années autour de l'événement de la migration. Un pic de mise en union apparaît la même année que l'épisode migratoire, en particulier pour les femmes. Une proportion importante de personnes forment également un couple avant

Figure 1 : Calendrier de la mise en couple par rapport à la migration



Seules les personnes de 49 ans et moins ayant migré en Suisse dès l'âge de 16 ans et reportant avoir un ou une partenaire ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

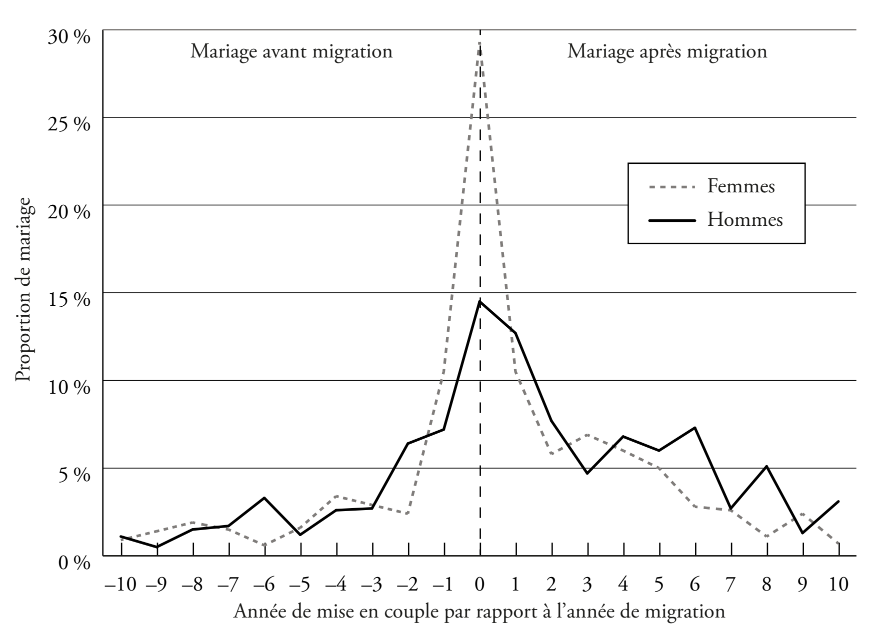
---

4 La mise en couple correspond au début de la relation telle que comprise par la personne interrogée (et non à la première cohabitation). Elle est définie indépendamment du statut civil. La question posée dans le questionnaire est la suivante : « En quelle année la relation avec votre partenaire a-t-elle commencé ? ».

la migration, celle-ci ayant lieu donc quand elles sont en couple, avec ou sans leur partenaire, ou pour le ou la rejoindre en Suisse. Étant donné qu'une part importante des unions se créent 2 ans avant la migration ou pendant celle-ci, on peut supposer que la formation d'un couple est à l'origine du mouvement migratoire pour une majorité d'individus.

Parmi les femmes mariées de 49 ans et moins, plus de 40 % des mariages ont lieu après la migration et 26 % pendant l'année où celle-ci se produit (tableau A2 en annexe). Un tiers d'entre elles optent pour un mariage avec une personne née en Suisse. Ainsi, contrairement à la mise en couple, qui a lieu le plus souvent avant la migration, une majorité de femmes formalisent leur union après leur arrivée en Suisse. Si l'on se concentre uniquement sur les mariages survenus durant la période des 10 années qui précèdent ou suivent la migration, le lien entre mariage et mobilité internationale apparaît clairement, surtout pour les femmes (figure 2). Cette synchronisation peut s'expliquer par le cadre législatif, qui préconise l'union maritale pour bénéficier du regroupement familial. Cependant, en pratique, cette explication prévaut de moins en moins aujourd'hui, car les autorités observent la longueur et la

Figure 2 : Calendrier du mariage par rapport à la migration



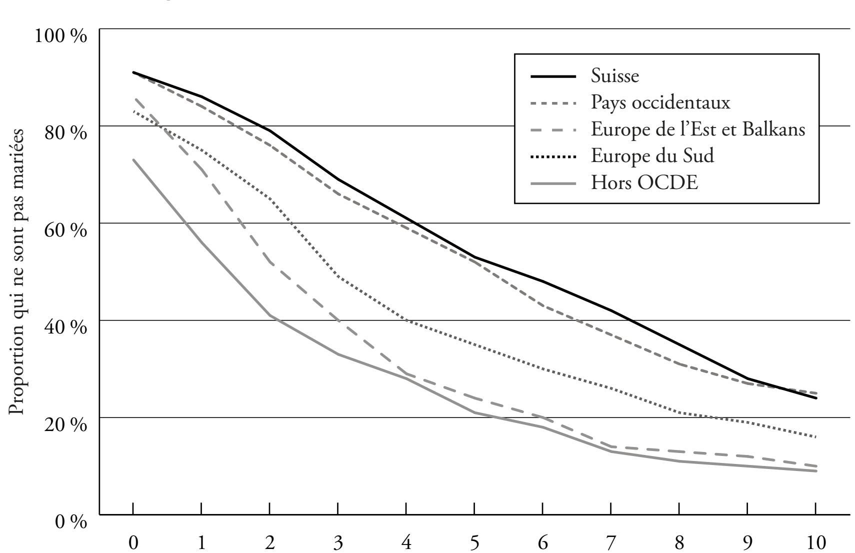
Seules les personnes de 49 ans et moins ayant migré en Suisse dès l'âge de 16 ans et mariées ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

stabilité de la relation plutôt que l'union administrative pour accorder un permis de séjour.

En développant l'analyse (tableau A3 en annexe), on constate que les Européennes de l'Est et des Balkans[5] entre 40 et 55 ans, comparativement aux femmes nées en Suisse, présentent une probabilité trois fois supérieure d'être ou d'avoir été mariées, après prise en compte de différentes variables de contrôle sociodémographiques et socioéconomiques. Ces mariages ont lieu généralement durant la même période que la migration, pour la raison légale mentionnée précédemment, mais aussi parce que la migration féminine en provenance de ces régions est plus souvent liée à des raisons familiales.

La durée entre la mise en couple et l'éventuelle union maritale varie en fonction de la région d'origine (figure 3). Après 4 ans de relation, à peine plus d'un tiers des femmes de 49 ans et moins en provenance d'Europe de l'Est et des Balkans, ainsi que d'autres pays ne faisant pas partie de l'OCDE, sont mariées. Ces deux groupes se distinguent des autres régions d'origine par un

Figure 3 : *Analyse de survie entre la mise en couple et le mariage selon la région de naissance, 2018*



Courbes de survie entre la mise en couple et le mariage selon la région d'origine : plus le temps passe, plus les personnes en couple se marient. Seules les femmes de 49 ans et moins ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

5 Pour plus de détails sur la catégorisation des différentes régions de naissance, cf. tableau A4 en annexe.

mariage précoce : après 4 années de partenariat, seul un tiers des natives de Suisse et des femmes originaires des pays occidentaux sont mariées. Concernant les migrantes d'Europe du Sud, plus de la moitié sont mariées après 4 ans. Ainsi, l'intervalle médian[6] entre l'union et le mariage est de 2,5 années pour les Est-Européennes et de 2 ans pour les migrantes nées dans un pays hors de l'OCDE. À titre de comparaison, l'intervalle médian pour les natives de Suisse est de 4 ans. Près d'un quart d'entre elles n'ont pas conclu leur relation avec une union maritale après 10 ans.

7.2 La migration a une influence sur la fécondité

L'effet de la migration sur la fécondité est largement débattu dans la littérature, avec quatre hypothèses théoriques : l'adaptation, la sélection, la socialisation et la perturbation (Kulu 2005 ; Majelantle et Navaneetham 2013).

L'hypothèse de l'adaptation part du principe que la personne qui immigre adopte un comportement similaire à celui observé dans la population native du pays de destination. Le comportement dominant du contexte social de la société d'accueil l'emporte donc sur les comportements et préférences relatifs à l'environnement du pays d'origine. La Suisse présentant un contexte de fécondité plutôt faible, ainsi qu'un âge à la première naissance relativement élevé en comparaison internationale, les comportements de fécondité des familles migrantes pourraient s'ajuster en conséquence.

Cependant, l'attribution d'un changement de comportements de fécondité peut également être expliquée par le phénomène de sélection. Cette hypothèse stipule que les individus qui décident de migrer présentent des comportements de fécondité différents de ceux des personnes non migrantes du pays d'origine, en lien avec certaines caractéristiques (par exemple, un niveau de formation supérieur). Du fait d'une migration principalement hautement qualifiée en Suisse (Wanner et Steiner 2018), cette hypothèse pourrait être vérifiée dans nos analyses.

L'hypothèse de la socialisation part quant à elle du principe que l'individu a tendance à importer les comportements de fécondité acquis dans son pays d'origine et que le fait de migrer n'a aucun impact sur la fécondité. Selon cette hypothèse, parmi les populations les plus représentées en Suisse[7], peu de différences de comportements seraient observées avec certaines communautés

---

6 La durée médiane est calculée à partir des personnes ayant vécu l'événement (en l'occurrence le mariage).

7 Pour plus de détails sur les communautés les plus représentées en Suisse : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html (consulté le 24.08.2021).

venant principalement de pays ayant un niveau de fécondité similaire à la Suisse (Allemagne, Autriche, Portugal). En revanche, des populations ayant des taux de fécondité supérieurs (France, Kosovo, Turquie) ou inférieurs dans leur pays d'origine (Italie, Espagne) pourraient se distinguer de la population native[8].

Selon la quatrième hypothèse enfin, du fait de facteurs perturbateurs liés au nouvel environnement, les migrants auraient tendance à laisser s'écouler un certain laps de temps entre l'épisode migratoire et une naissance.

Certains auteurs démontrent que les familles ont une probabilité accrue d'avoir un enfant après un épisode migratoire (Anderson 2004 ; Baykara-Krumme et Milewski 2017 ; Milewski 2007), ce qui peut s'expliquer en partie par le fait qu'un épisode migratoire apparaît souvent dans les âges de procréation. Un report des naissances dans le temps (Klimek 2017 ; Kulu 2006) ou un renoncement à avoir des enfants (Klimek 2017) sont également des conséquences possibles d'un épisode migratoire pour un couple. La raison de la migration est souvent considérée comme un facteur important du choix d'agrandir la famille, du nombre d'enfants ainsi que du calendrier des naissances (Kulu 2006 ; Ortensi 2015). Si le pays d'origine affecte les comportements de fécondité dans les familles issues de la migration (Anderson 2004), c'est aussi le cas du contexte du pays d'accueil (Baykara-Krumme et Milewski 2017 ; Beine *et al.* 2013 ; Kulu 2005). Il a notamment été démontré que l'étendue de l'État-providence, les dépenses relatives aux allocations familiales, la disponibilité des places d'accueil extra-familial, l'égalité entre hommes et femmes ou encore l'accès aux services de santé et à l'éducation ont une influence sur le niveau de fécondité (Luci-Greulich et Thévenon 2013 ; Bonoli 2008 ; Aassve *et al.* 2005 ; Doepke et Tertilt 2018 ; Brodmann *et al.* 2007 ; Rovny 2011).

7.2.1 Les femmes migrantes deviennent mères plus souvent et plus tôt

Selon les données de l'EFG 2018, les femmes migrantes ont un calendrier de fécondité plus précoce que celles nées en Suisse : à l'âge de 29 ans, elles sont presque deux fois plus nombreuses que les secondes à avoir déjà donné naissance à un enfant (43 % contre 23 %). La figure 4 permet d'appréhender la proportion de femmes sans enfant selon l'âge et le statut migratoire. On distingue ainsi clairement la précocité de fécondité des femmes migrantes avant l'âge de 35 ans. Une différence est également observée dans les âges plus avancés. Si l'on entre plus dans les détails (cf. tableau A5 en annexe) selon les régions d'origine, en contrôlant différents facteurs sociodémographiques et

8 Comparaison des taux de fécondité en 2018 selon les données de l'OCDE : https://data.oecd.org/fr/pop/taux-de-fecondite.htm (consulté le 24.08.2021).

en considérant les femmes à la fin de leur période de fécondité (40-55 ans), celles nées en Europe du Sud et dans des pays hors de l'OCDE ont davantage de probabilité d'être mère que celles nées en Suisse à un seuil de significativité de 5 %. C'est aussi le cas pour les Européennes de l'Est au seuil de 10 %.

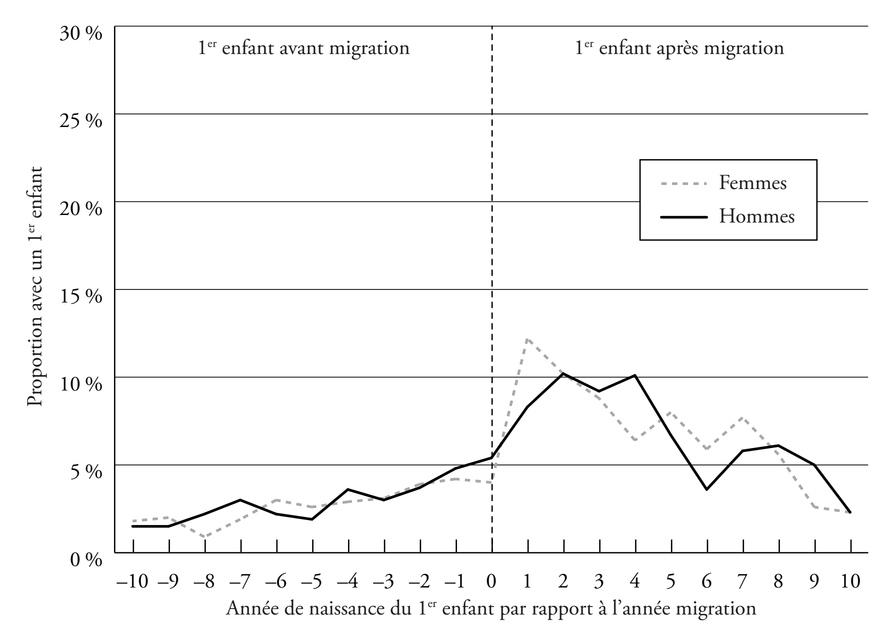
Figure 4 : *Proportion de femmes sans enfant par âge selon le statut migratoire, 2018*

Seules les femmes de 20 à 49 ans ont été considérées. Moyenne glissante sur 5 années.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

7.2.2 Lien entre migration et première naissance

Pour les femmes migrantes, deux tiers des premières naissances ont lieu après la migration. La figure 5 expose la naissance du premier enfant 10 ans avant et après la migration. Cet événement est étroitement lié a l'épisode migratoire, avec souvent un décalage de 1 an à 3 ans pour les femmes. Pour les hommes, la naissance d'un premier enfant a lieu plus tardivement, généralement entre 2 à 4 ans après la migration. Comme pour les mariages, le pic des naissances une année après la migration est légèrement plus marqué pour les femmes que pour les hommes. Les femmes migrant davantage que les hommes pour des raisons familiales (par exemple, pour rejoindre un ou une partenaire), la naissance d'un enfant va ainsi plus souvent de pair avec le mouvement migratoire.

Figure 5 : *Calendrier de la naissance du premier enfant par rapport à la migration*



Seules les personnes de 49 ans et moins ayant migré en Suisse dès l'âge de 16 ans et ayant au moins un enfant ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

7.2.3 Les femmes migrantes renoncent plus souvent à avoir plus d'un enfant

La descendance finale, calculée sur la base des données de l'EFG 2018, démontre que les femmes migrantes n'ont pas davantage d'enfants que celles nées en Suisse (1,61 contre 1,62 – tableau 1). Certes, sur la totalité de la vie féconde, la part des femmes sans enfant est moins importante pour les migrantes (19 % contre 25 %). Cependant, ces dernières ont plus souvent un seul enfant (respectivement 25 % d'entre elles sont dans ce cas contre 15 % pour les celles nées en Suisse). Lorsqu'on se base sur l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) publié par l'OFS, celui-ci indique que les natives auraient moins d'enfants que les migrantes (1,41 contre 1,82 pour l'année 2018 – OFS 2019a).

L'ICF est une mesure de la période de fécondité qui traduit l'intensité des naissances des populations en question. Cependant, les femmes migrantes arrivent souvent en Suisse à des âges relativement jeunes qui correspondent à la période reproductive, donc à une probabilité accrue d'avoir un enfant.

Contrairement à la descendance finale, l'ICF ne reflète donc pas les schémas de fécondité des cohortes et ne prend pas en compte les phénomènes de migration et de naturalisation, ce qui induit un biais (Burkimsher *et al.* 2020). En ce qui concerne les femmes natives, on observe également une différence significative selon l'indicateur de fécondité considéré. Encore une fois, l'ICF, pour une année précise, estime la fécondité des femmes de façon erronée, notamment du fait de l'ajournement des naissances à des âges plus avancés (Bongaarts et Feeney 1998). On pourrait alors interpréter cet indicateur comme exprimant une fécondité relativement plus faible, alors qu'elle est en partie reportée dans le temps.

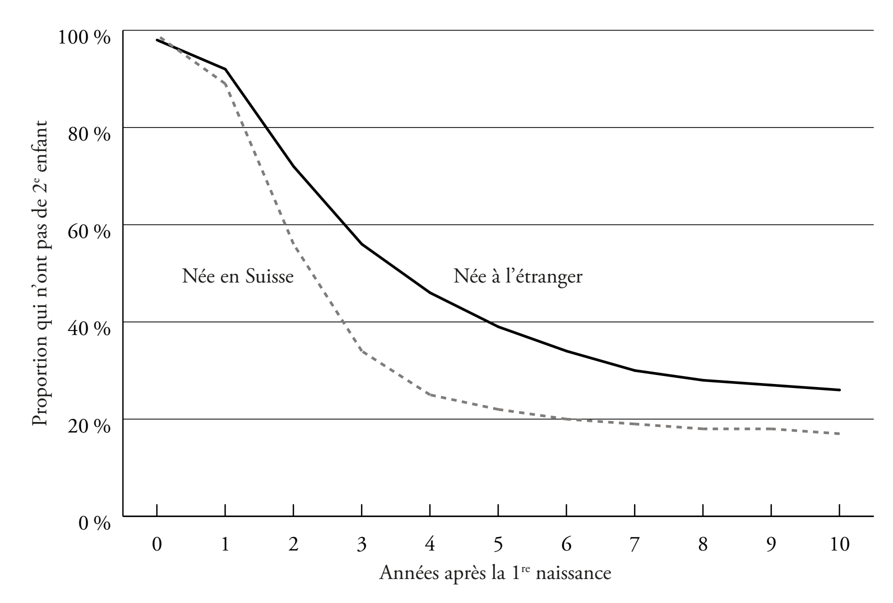
Tableau 1 : Fécondité des femmes selon le statut migratoire et différents indicateurs considérés

	Part des femmes sans enfant (%)	Part des femmes avec un seul enfant (%)	Descendance finale (nombre moyen d'enfants par femme)	Indice conjoncturel de fécondité 2018 (OFS 2019a)
Née en Suisse	25	15	1.62	1.41
Née à l'étranger	19	25	1.61	1.82

Seules les femmes de 40 à 55 ans ont été considérées dans le calcul de la part des femmes sans ou avec un seul enfant et la descendance finale.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Lorsque l'on se concentre uniquement sur les mères (c'est-à-dire les femmes ayant au moins un enfant), des différences significatives s'observent concernant les comportements de fécondité, suivant le statut migratoire. La figure 6 représente les courbes de survie de la première à la deuxième naissance, pour les mères nées en Suisse et celles issues de la migration. Après 10 ans, 83 % des femmes nées en Suisse ont un deuxième enfant, contre 74 % des migrantes. Ainsi, les mères migrantes se limitent pour un quart d'entre elles à une seule naissance. De plus, si elles ont un deuxième enfant, cet événement survient plus tardivement que pour les femmes nées en Suisse. La durée médiane entre la première et la deuxième naissance est de 3,6 ans pour les femmes nées hors de la Suisse contre 2,9 ans pour les natives (tableau 2). Ce constat avait déjà été observé dans une analyse sur les données de l'EFG de 2013 (Guarin Rojas *et al.* 2018).

Figure 6: Propension à avoir un deuxième enfant, selon le statut migratoire, 2018



Seules les mères de 49 ans et moins ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Tableau 2 : Durée médiane entre la première et la deuxième naissance selon la région de naissance, 2018

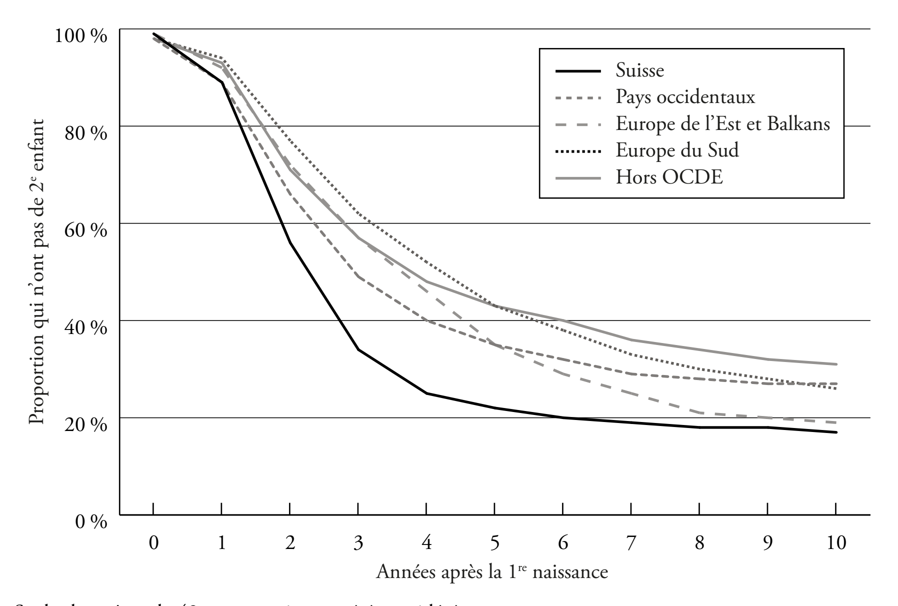
	En années
Suisse	2.9
Pays occidentaux (Europe de l'Ouest et OCDE hors Europe)	3.0
Europe de l'Est et Balkans	3.9
Europe du Sud	4.0
Hors OCDE	3.6
Total hors Suisse	3.6

Seules les mères de 49 ans et moins ont été considérées. La durée médiane est calculée à partir des personnes ayant vécu l'événement, en l'occurrence une deuxième naissance.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

La figure 7 présente la fonction de survie entre la première et deuxième naissance selon la région d'origine. On peut y observer que les mères qui ont le moins souvent mis au monde un deuxième enfant au cours des 10 années suivant la première naissance sont celles nées dans les pays hors de l'OCDE, dans les pays occidentaux et dans l'Europe du Sud (plus d'un quart pour ces

trois groupes). La durée médiane entre le premier et le deuxième enfant est surtout longue (4 ans) pour les femmes d'Europe du Sud et d'Europe de l'Est (tableau 2), et légèrement plus courte (3,6 ans) pour celles nées dans des pays hors de l'OCDE. Les femmes nées dans des pays occidentaux laissent à peu près le même écart entre les naissances que les natives de Suisse (médiane de 3 ans). Celles-ci restent cependant un des groupes qui renoncent le plus souvent à un deuxième enfant. Au contraire, les femmes d'Europe de l'Est et des Balkans ont plus fréquemment un deuxième enfant, se rapprochant ainsi du comportement des natives, tout en laissant un écart relativement important entre les naissances. Des données disponibles sur l'écart entre la première et la deuxième naissance dans plusieurs pays démontrent qu'en Suisse (natives et migrantes inclues), l'écart est relativement moindre en comparaison internationale (Burkimsher et Lerch 2019). En moyenne sur la période considérée, une durée particulièrement longue est observée en Espagne, en Russie, en Biélorussie ainsi que dans d'autres pays d'Europe de l'Est, correspondant à un comportement probablement importé en ce qui concerne le tempo des naissances. Ainsi, selon la région d'origine, différents comportements en matière de fécondité peuvent être observés, que ce soit pour la parité ou l'espace laissé entre les naissances.

Figure 7 : Propension à avoir un deuxième enfant selon la région de naissance, 2018



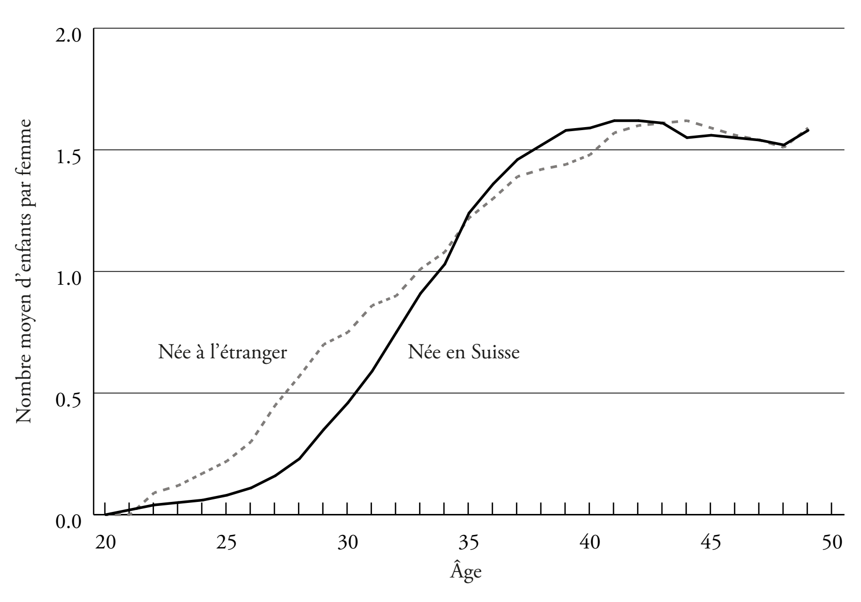
Seules les mères de 49 ans et moins ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

7.2.4 Les familles migrantes ne sont pas de plus grande taille que les familles suisses

Les femmes migrantes ont donc plus rarement un deuxième enfant et, si c'est le cas, la naissance apparaît en moyenne plus tardivement que pour les femmes suisses. Cependant, une convergence s'observe en ce qui concerne la taille finale de la famille. Contrairement aux croyances souvent admises, les femmes migrantes n'ont pas, en moyenne, plus d'enfants que celles nées en Suisse à la fin de la période de fécondité. Ce constat est vérifié si l'on considère plusieurs variables de contrôle. Il apparaît que les femmes nées hors de Suisse n'ont pas plus de probabilité d'avoir une grande famille (3 enfants ou plus) que les natives, quelle que soit leur région d'origine (cf. tableau A5 en annexe).

La figure 8 permet d'appréhender la fécondité des femmes pour nos deux populations. On peut observer que, pour la première partie de la vie féconde, les femmes migrantes deviennent mères plus tôt et ont davantage d'enfants que les femmes suisses. Cependant, à partir de 36 ans, les femmes natives ont tendance à rattraper la fécondité des femmes migrantes. Cela peut s'expliquer, entre autres, par le report de la maternité à un âge plus avancé.

Figure 8 : *Fécondité des femmes par âge selon le statut migratoire, 2018*



Seules les femmes de 20 à 49 ans sont représentées. Moyenne glissante sur 5 années.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

En revanche, si l'on se concentre uniquement sur les mères (femmes ayant au moins un enfant), une différence plus marquée apparaît aux âges plus avancés (figure 9). Jusqu'à l'âge de 31 ans, les femmes migrantes ont davantage d'enfants comparées à celles nées en Suisse. La fécondité des deux groupes est ensuite plutôt similaire jusqu'à 38 ans, âge à partir duquel les natives ont en moyenne plus d'enfants que les mères migrantes. L'écart entre les deux groupes se creuse à partir de l'âge de 46 ans pour perdurer jusqu'à la fin de la période reproductive. Ainsi, du fait que les femmes migrantes optent plus souvent pour un seul enfant, les mères nées en Suisse ont davantage d'enfants que les mères migrantes (2,17 contre 1,98) à la fin de leur période de fécondité (tableau 3). Par conséquent, la fécondité totale, qui est à un niveau similaire pour les femmes natives et pour les migrantes (avec ou sans enfant confondues), est expliquée par la plus grande part de femmes sans enfant parmi la population native.

Tableau 3 : Descendance finale selon la région de naissance, 2018

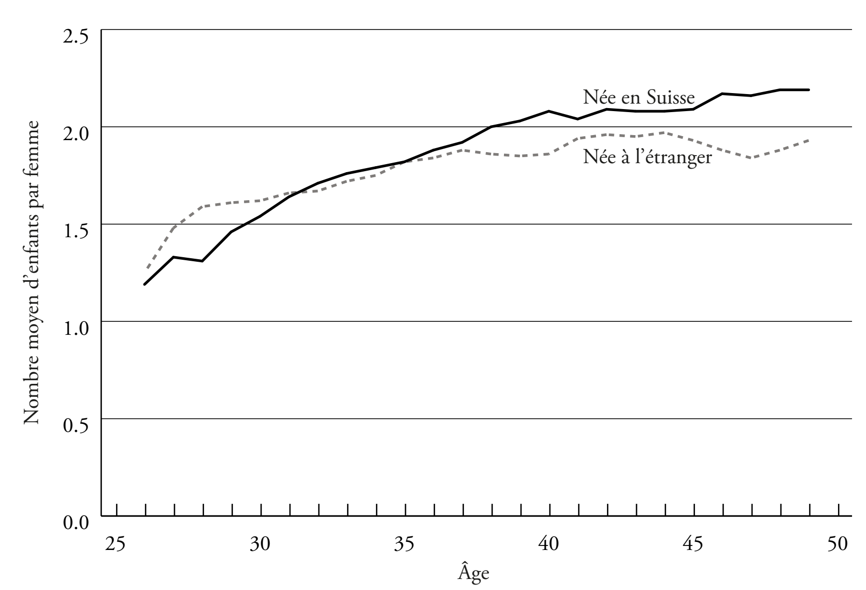
Régions de naissance	DF femmes	DF mères
Suisse	1.62	2.17
Pays occidentaux (Europe de l'Ouest et OCDE hors Europe)	1.42	2.03
Europe de l'Est et Balkans	1.80	2.15
Europe du Sud	1.63	1.85
Hors OCDE	1.74	1.93
Total hors Suisse	1.61	1.98

Seules les femmes de 40 à 55 ans ont été considérées. Descendance finale (DF) exprimée en nombre moyen d'enfants par femme.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

La descendance finale selon la région de naissance est illustrée dans le tableau 3 pour l'ensemble des femmes et pour les mères. Lorsque l'on considère l'ensemble des femmes, les Européennes de l'Est et des Balkans présentent la valeur la plus élevée, suivies par celles nées dans un pays hors OCDE. Les Européennes du Sud ont une valeur proche de celle des natives, tandis que les femmes nées dans un pays occidental ont une descendance finale inférieure. Cela s'explique par le fait qu'elles sont plus nombreuses à renoncer à la maternité (30 % contre 25 % pour les femmes nées en Suisse – cf. tableau A6 en annexe).

Cependant, lorsque l'on ne prend que les mères en compte, ce sont les natives qui ont le plus d'enfants, suivies de près par les Européennes de l'Est et des Balkans. Tous les autres groupes ont des valeurs inférieures, et ont donc en moyenne moins d'enfants que les mères natives à la fin de leur période reproductive.

Figure 9: Fécondité des mères par âge selon le statut migratoire, 2018



Seules les femmes de 26 à 49 ans et ayant au moins un enfant ont été considérées. L'effectif des femmes de moins de 26 ans ayant au moins un enfant n'est pas suffisant pour tirer des conclusions. Moyenne glissante sur 5 années.

Source: EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

7.2.5 Différences de calendrier entre familles migrantes et natives

Le tableau 4 expose un résumé du calendrier des différents événements familiaux et de fécondité selon les régions de naissance. Seuls les groupes ayant subi ces événements ont été intégrés dans le calcul des valeurs médianes (analyse de survie). Le tableau 5 permet d'appréhender la probabilité de vivre certains événements (mise en couple, mariage, première ou deuxième naissance), également calculée selon la méthode d'analyse de survie.

Le groupe des migrantes est très hétérogène lorsque l'on observe dans le détail les différences selon les régions de naissance. Les femmes nées dans un pays occidental (Europe de l'Ouest et OCDE hors Europe) se distinguent par un calendrier des événements familiaux et de fécondité plus tardif, comparées aux femmes nées en Suisse et à celles d'autres régions d'origine. À titre d'exemple, l'âge médian à la deuxième naissance est de 33,5 ans, contre 32 ans pour les natives. Elles arrivent en Suisse également à un âge plus avancé par rapport aux autres groupes (26,7 ans d'âge médian). Elles ont des comportements matrimoniaux moins fréquents en comparaison des autres régions

Tableau 4 : Calendrier médian des différents événements familiaux et de fécondité selon la région de naissance, 2018

Régions de naissance	Âge médian de la mise en couple	au mariage	à la 1re naissance	à la 2e naissance	à la migration
Suisse	23.8	28.8	29.9	32.0	–
Pays occidentaux (Europe de l'Ouest et OCDE hors Europe)	26.7	30.4	31.6	33.5	26.7
Europe de l'Est et Balkans	23.9	25.6	26.4	29.4	21.9
Europe du Sud	23.6	24.7	27.3	29.5	23.8
Hors OCDE	25.2	28.4	28.0	31.5	23.8
Total hors Suisse	25.0	27.7	28.7	31.3	24.0

Seules les femmes de 49 ans et moins ont été considérées. Calculé selon la méthode d'analyse de survie. La durée médiane est calculée à partir des personnes ayant vécu l'événement.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Tableau 5 : Probabilité de vivre un des événements familiaux ou de fécondité selon la région de naissance, 2018

	Mise en couple (%)	Mariage (%)	Au moins 1 enfant (%)	2 enfants ou plus (%)
Suisse	94	71	73	58
Pays occidentaux (Europe de l'Ouest et OCDE hors Europe)	92	67	75	53
Europe de l'Est et Balkans	92	83	78	61
Europe du Sud	91	77	87	49
Hors OCDE	83	84	94	59
Total hors Suisse	90	77	82	56

Seules les femmes de 49 ans et moins ont été considérées. Calculé selon la méthode d'analyse de survie.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

de naissance et elles se rapprochent de celui des natives dans la probabilité d'avoir au moins un enfant.

Les Européennes de l'Est et des Balkans, ainsi que celles du Sud sont plus précoces dans leur calendrier. La particularité de ces deux groupes réside dans le fait que les femmes ont un premier enfant relativement tôt par rapport aux autres groupes de migrantes et aux femmes nées en Suisse. En revanche, elles laissent s'écouler beaucoup plus de temps avant un deuxième enfant.

Comme les femmes nées dans un pays hors de l'OCDE, les Européennes du Sud ont près de 9 chances sur 10 de devenir mère. Cependant, elles sont nombreuses à renoncer à avoir deux enfants ou plus, événement qui ne concerne que la moitié d'entre elles.

Les femmes nées en Europe de l'Est et hors de l'OCDE ont une probabilité plus élevée d'opter pour un mariage par rapport aux autres groupes, et une probabilité similaire d'avoir une grande famille (2 enfants ou plus).

7.3 Obstacles à l'agrandissement de la famille migrante en Suisse

Les mères migrantes ont donc moins souvent de deuxième enfant et, lorsque c'est le cas, l'espace entre les naissances est relativement plus étendu. Comment expliquer cette différence ? Les familles migrantes rencontrent-elles plus d'obstacles que les familles suisses ? Dans la suite de ce chapitre, plusieurs freins potentiels à l'agrandissement de la famille sont examinés : le rôle du niveau de formation, l'implication d'une carrière professionnelle, le manque de soutien social ou encore l'influence de difficultés financières.

7.3.1 Le rôle pivot de la formation : des migrantes très instruites ?

Davantage de femmes migrantes ont un niveau de formation tertiaire en Suisse comparativement aux natives (OFS 2019b). Comme l'ont démontré de nombreuses études, le niveau de formation joue un rôle prépondérant dans les décisions de fécondité pour les familles, que ce soit tant au niveau de la parité que du tempo (Milewski 2010 ; Gustafsson et Kalwij 2006). En effet, les femmes ayant un niveau d'instruction inférieur sont plus enclines à devenir mères – et à le devenir plus tôt. Au contraire, un niveau de formation supérieur indique une plus faible propension à accéder à la maternité, et la première naissance apparaît à des âges plus avancés. On peut expliquer ce phénomène notamment par le coût d'opportunité à devenir mère, qui est plus important pour les femmes ayant un niveau de formation supérieur (Gustafsson 2001). Ces constats sont observés en Suisse avec les données de l'EFG 2018, quel que soit le lieu de naissance de la mère. Cependant, l'écart de la part des femmes sans enfant selon le niveau de formation est légèrement plus prononcé pour les femmes migrantes : 24 % pour un niveau de formation supérieur et 15 % pour un niveau de formation moyen ou faible[9], contre

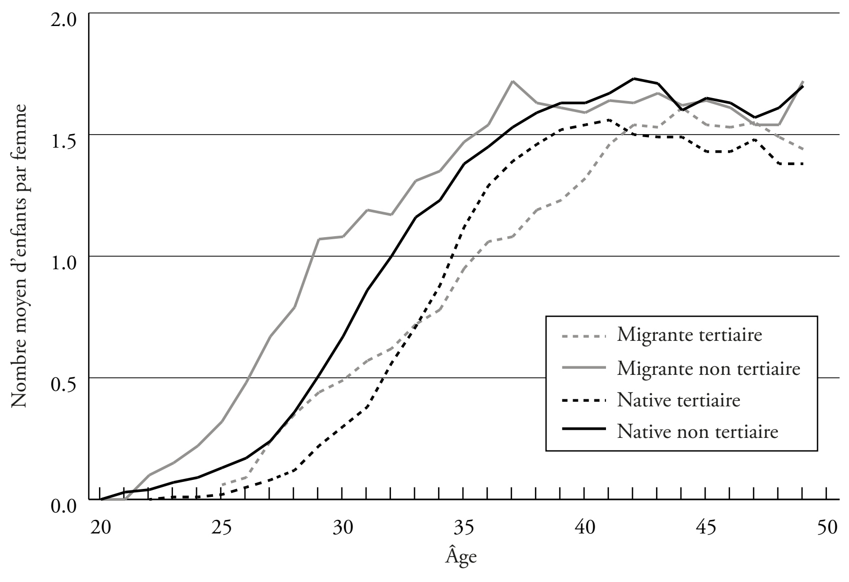
9 Pour des raisons de manque d'effectifs, nous avons rassemblé les femmes peu et moyennement formées dans une seule catégorie. Ainsi, seuls deux groupes sont considérés : les femmes avec un niveau de formation faible ou moyen (secondaire I

respectivement 30 % et 23 % pour les femmes nées en Suisse, soit un écart de 9 points de pourcentage pour les premières contre 7 pour les secondes. Les migrantes moins qualifiées ont un âge moyen de 26 ans à la première naissance contre 28 ans pour les femmes nées en Suisse ayant un niveau de formation équivalent. En revanche, lorsque l'on examine le groupe de femmes avec un niveau d'instruction supérieur, aucune différence significative ne s'observe selon le lieu de naissance (31 ans – cf. tableau A7 en annexe).

La fécondité respective des migrantes et des natives selon le niveau de formation et l'âge est exposée à la figure 10. Tout au long de la vie reproductive, les femmes ayant un niveau de formation faible ou moyen ont une fécondité plus précoce et plus élevée comparée aux femmes hautement instruites, quel que soit le statut migratoire.

Cependant, entre l'âge de 25 et 30 ans, les migrantes hautement instruites sont plus nombreuses que les natives à avoir des enfants, à niveau de formation équivalent. Pour la même tranche d'âge, leur fécondité est similaire à celle des natives qui présentent un niveau d'éducation moindre.

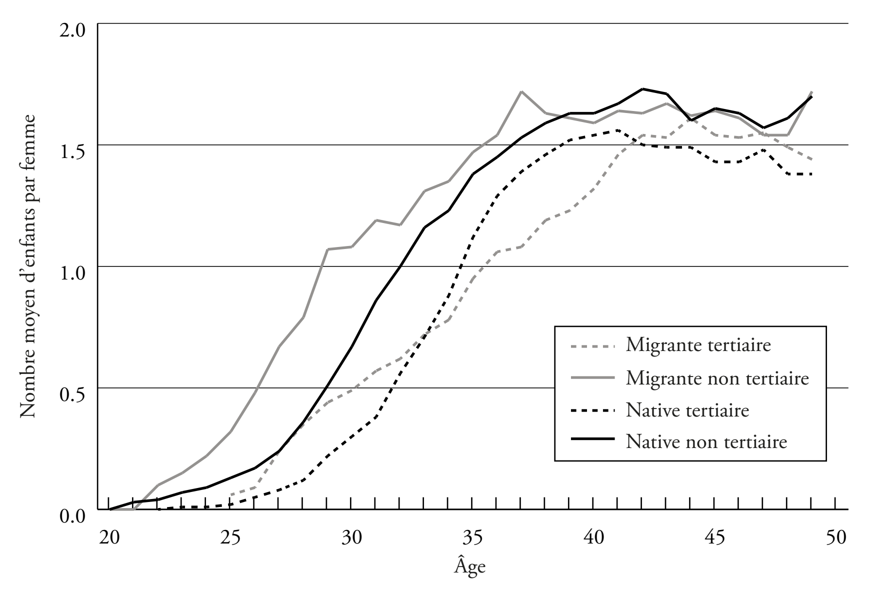
Figure 10 : Fécondité des femmes selon le statut migratoire, l'âge et le niveau de formation, 2018



Femmes entre 20 et 49 ans ; seuls deux niveaux de formation ont été considérés du fait d'un manque d'effectifs pour les femmes avec un niveau d'éducation faible. Moyenne glissante sur 5 années.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

et II ou sans formation) et celles avec un niveau de formation supérieur (secteur tertiaire).

Figure 10: Fécondité des femmes selon le statut migratoire, l'âge et le niveau de formation, 2018



Femmes entre 20 et 49 ans ; seuls deux niveaux de formation ont été considérés du fait d'un manque d'effectifs pour les femmes avec un niveau d'éducation faible. Moyenne glissante sur 5 années.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Par la suite, un changement apparaît vers l'âge de 35 ans. La tendance s'inverse dans la fécondité des femmes hautement formées et un écart se creuse dans les âges plus avancés, les natives hautement instruites ayant tendance à repousser les naissances vers des âges plus avancés. Cependant, vers la fin de la période reproductive, la fécondité des femmes migrantes avec un niveau de formation supérieur dépasse légèrement celle des natives.

En ce qui concerne les femmes ayant un niveau de formation faible ou moyen, la fécondité des natives est nettement plus tardive que celle des migrantes, jusqu'à ce que la différence se dissipe à partir de l'âge de 38 ans.

Les différentes tailles de familles selon le statut migratoire et le niveau de formation des femmes sont illustrées à la figure 11. Dans le groupe des migrantes comme dans celui des natives, les femmes avec un niveau de formation supérieur sont proportionnellement plus nombreuses à ne pas avoir d'enfant. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, les migrantes ont des taux inférieurs comparativement aux natives pour les deux niveaux de formation.

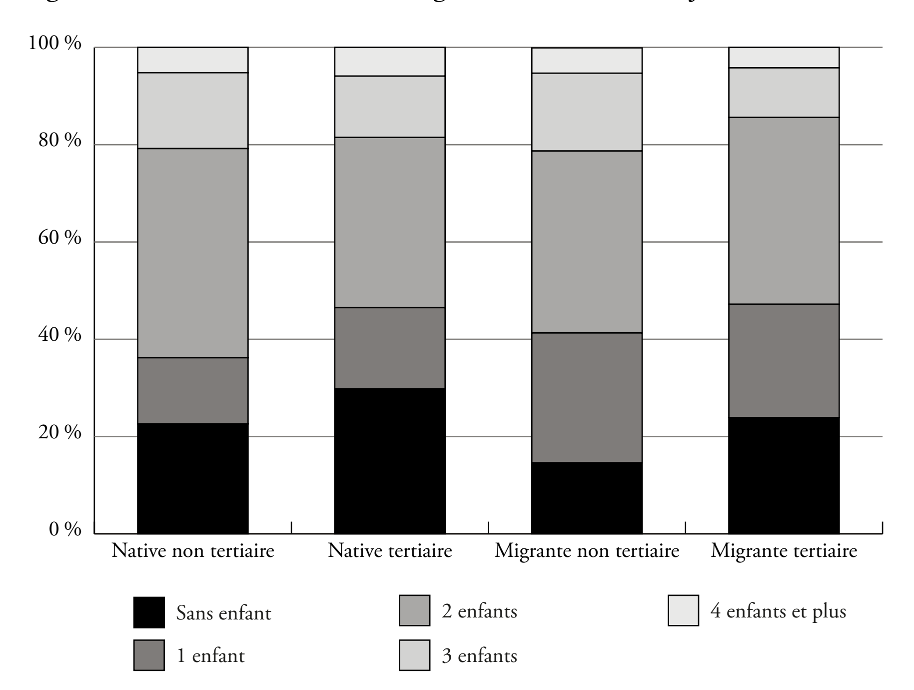
Un léger clivage apparaît également pour les femmes qui ont un seul enfant. Près de 27 % des migrantes en fin de période féconde (entre 40 et

55 ans) et présentant un niveau de formation faible ou moyen ont un seul enfant (contre 23 % pour le même groupe de population présentant un haut niveau d'instruction). Les migrantes peu ou moyennement instruites optent ainsi plus souvent pour un seul enfant. Ce constat est confirmé par d'autres études (voir par exemple Milewski 2010). À l'inverse, les natives de Suisse hautement instruites sont plus nombreuses à avoir un seul enfant (17 % contre 14 % pour celles ayant un niveau d'instruction moindre).

Près des deux tiers des natives avec un plus faible niveau de formation optent pour une famille avec deux enfants ou plus. Elles sont donc plus nombreuses à avoir au moins deux enfants par rapport à celles présentant un niveau de formation supérieur (53 %), mais aussi comparées aux migrantes de même niveau de formation (59 %). Il faut souligner toutefois que la proportion de très grandes familles (4 enfants et plus) est relativement similaire entre les différentes catégories (entre 4 et 6 %).

Ainsi, le niveau de formation n'a pas le même lien avec la fécondité selon la population migrante ou native, d'où le rôle pivot de cette variable : un faible

Figure 11 : Parité selon le statut migratoire et le niveau de formation, 2018



Femmes entre 40 et 55 ans. Seuls deux niveaux de formation ont été considérés du fait d'un manque d'effectifs pour les femmes avec un niveau de formation très faible.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

niveau de formation est souvent lié à une plus grande famille (2 enfants ou plus) pour les natives. C'est aussi le cas pour les migrantes, toutefois dans une moindre mesure. Non seulement ces dernières optent plus souvent que les natives pour un seul enfant, mais elles ont également un écart plus important entre la première et la deuxième naissance (durée médiane de 4 ans, contre 3 ans pour les femmes nées en Suisse avec un niveau d'instruction inférieur). En revanche, les différences de taille de famille selon le lieu de naissance s'amenuisent parmi les femmes présentant un niveau de formation supérieur, même si les migrantes laissent plus d'espace entre les naissances – une durée médiane de 3,3 ans contre 2,8 ans pour les femmes nées en Suisse.

7.3.2 L'intégration professionnelle au détriment de la vie familiale ?

Si nous avons pu constater une migration familiale fréquente, le principal motif de l'arrivée en Suisse réside aujourd'hui dans la possibilité d'exercer une activité professionnelle. Cela se vérifie pour les hommes comme pour les femmes – dans une moindre mesure. Ainsi, à moins de pouvoir compter entièrement sur l'occupation d'un conjoint, ces dernières sont contraintes d'exercer une activité professionnelle pour stabiliser leur présence en Suisse. Le temps consacré à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le poste, mais aussi l'incertitude en cas d'emploi précaire ou de contrat à durée déterminée peuvent avoir un effet négatif sur le désir de former une famille en Suisse.

L'EFG permet de chiffrer l'activité des femmes selon la situation de leur conjoint, le lien entre le fait d'avoir des enfants et leur taux d'activité professionnelle. Sans enfant, plus de la moitié des femmes âgées entre 32 et 56 ans (respectivement 60 % pour celles nées hors de Suisse et 57 % pour les natives) travaillent à temps plein, alors que leur conjoint a également un emploi à temps plein. En présence d'enfants de 12 ans ou moins, la part des femmes à temps plein chute à 20 % pour les migrantes contre 5 % pour les natives (tableau 6).

Les familles suisses avec enfants ont ainsi davantage tendance à opter pour un système où l'homme reste le principal pourvoyeur, en travaillant à temps plein, tandis que la femme amène un revenu d'appoint en travaillant à temps partiel voire renonce à son activité professionnelle. Les Suissesses ont par ailleurs plus de possibilités de trouver un travail à temps partiel (Richter et al. 2019). Elles sont en effet mieux représentées dans le secteur tertiaire, et plus particulièrement dans l'administration publique, où la part d'occupations à temps partiel est la plus importante (OFS 2020b).

Une association positive apparaît entre le fait d'avoir des enfants en bas âge et le temps de travail des femmes, quel que soit le statut migratoire.

Tableau 6 : Temps de travail des femmes lorsque leur conjoint travaille à plein temps, selon le statut migratoire, 2018

Femmes sans enfant

	Plein-temps (%)	Temps partiel (%)	Ne travaille pas (%)	Total
Née à l'étranger	60	24	16	100
Née en Suisse	57	34	9	100
Total	58	31	11	100

Femmes avec enfants de 12 ans ou moins

	Plein-temps (%)	Temps partiel (%)	Ne travaille pas (%)	Total
Née à l'étranger	20	52	28	100
Née en Suisse	5	78	17	100
Total	11	68	21	100

Seules les femmes de 32 à 56 ans ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Toutefois, concilier travail et famille après l'arrivée d'un enfant devient plus complexe pour les migrantes que pour les natives (tableau 7). Plusieurs études ont montré que les familles migrantes font face à davantage de difficultés dans ce domaine (Kamenou 2008 ; Wall et José 2004), particulièrement en Suisse, dans un contexte de politiques familiales restrictif, alors que les mères migrantes travaillent plus souvent à temps plein.

Tableau 7 : Conflits travail-famille selon le statut migratoire, 2018

Femmes sans enfants

	Pas d'emploi (%)	Peu de conflits (%)	Conflits moyens (%)	Beaucoup de conflits (%)	Total (%)
Née à l'étranger	16	30	25	29	100
Née en Suisse	9	35	25	31	100

Femmes avec enfants de 12 ans ou moins

	Pas d'emploi (%)	Peu de conflits (%)	Conflits moyens (%)	Beaucoup de conflits (%)	Total (%)
Née à l'étranger	30	16	20	34	100
Née en Suisse	18	25	26	31	100

Seules les femmes de 32 à 56 ans ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Les migrantes ont donc des comportements spécifiques en ce qui concerne l'articulation entre travail et vie familiale, liées peut-être aux possibilités de garde des enfants ou à la combinaison avec d'autres paramètres relatifs à la vie professionnelle, tels que le manque de reconnaissance des diplômes obtenus

à l'étranger. Cela passe parfois par le sacrifice de la vie professionnelle. Une analyse sur les femmes migrantes récemment arrivées en Suisse a montré que celles qui ont des enfants, comparées à celles qui n'en ont pas, connaissent un risque plus élevé de se trouver en situation de « dé-émancipation », en d'autres termes d'arrêter de travailler, alors qu'elles avaient un emploi avant de migrer et sont hautement qualifiées (Gerber et Wanner 2019).

7.3.3 Le manque de réseau social s'ajoute au manque d'infrastructure de garde extra-familiale

L'impact des politiques familiales sur la fécondité a été démontré comme significatif (Luci-Greulich et Thévenon 2013). En Suisse, les politiques familiales sont jugées peu développées comparées à celles des autres pays de l'OCDE (Adema *et al.* 2014) et laissent donc moins de marge de manœuvre pour une conciliation optimale entre travail et vie familiale. Une faible disponibilité de places de gardes d'enfants et des dépenses limitées en matière d'allocations familiales affectent négativement le niveau de fécondité (Bonoli 2008). Selon les données 2018 de la MMS, plus de la moitié (52 %) des parents migrants récemment arrivés rapportent avoir eu des difficultés à trouver une place de garde ou une école pour leur(s) enfant(s). Près d'un quart (24 %) ont évalué cette situation comme très problématique (tableau 8). Seules 16 % des familles ont reçu une aide en arrivant en Suisse (tableau 9a), cette aide venant principalement de l'entreprise qui les emploie (33 % parmi les familles qui ont reçu de l'aide), d'institutions publiques (29 % – par exemple, la commune) et/ou de la famille et des amis vivant déjà en Suisse (28 % – tableau 9b).

Tableau 8 : Difficulté à trouver une place de garde en crèche ou une école pour son ou ses enfants à l'arrivée en Suisse, 2018

0 Pas du tout problématique	48 %	Pas problématique (0)	48 %	
1	11 %	Problématique (> 0)	52 %	
2	9 %			
3	8 %			
4	6 %	Très problématique (> 3)		24 %
5	6 %			
6	4 %			
7 Très problématique	8 %			
Total	100 %			

Source : MMS 2018, calculs des auteur·e·s, résultats pondérés.
Situations problématiques > 0 ; situations très problématiques > 3.

Tableau 9a: Aide reçue lors de l'arrivée en Suisse pour les parents, 2018

Oui, j'ai reçu une aide	16 %
Non, je n'ai pas reçu d'aide	84 %
Total	100 %

Source: MMS 2018, calculs des auteur·e·s, résultats pondérés.
Aide pour la recherche d'une place de garde en crèche ou à l'école, ou aide financière.

Tableau 9b: En cas d'aide reçue, provenance de l'aide apportée (plusieurs réponses possibles)

Amis ou proches vivant déjà en Suisse	28 %
Entreprise	33 %
Collègues	5 %
Institution privée	7 %
Institution publique	29 %
Autre	13 %

Source: MMS 2018, calculs des auteur·e·s, résultats pondérés.

Les familles migrantes sont plus touchées par le manque d'infrastructures en matière de garde extra-familiale, car leur famille élargie, qui pourrait combler cette lacune, ne vit souvent pas en Suisse. De nombreuses études soulignent l'importance des grands-parents, et plus particulièrement des grands-mères, dans la garde des enfants (Dimova et Wolff 2007 ; Hank et Buber 2009 ; Igel et Szydlik 2011). Leur aide permet aux parents (surtout la mère) de pouvoir être actifs sur le marché du travail, mais aussi de réduire les frais de garde, considérés comme exorbitants en Suisse. Or, nos données indiquent que les femmes migrantes reportent moins de soutien social que celles nées en Suisse. Ce soutien varie selon le niveau de formation, les femmes les moins instruites étant plus touchées par une absence de réseau social (tableau 10).

Tableau 10: Nombreuses personnes vers qui se tourner en cas de problèmes, selon le statut migratoire et le niveau de formation, 2018

	Oui %	Plus ou moins %	Non %	Total %
Native non tertiaire	56	35	9	100
Native tertiaire	63	30	7	100
Migrante non tertiaire	46	38	16	100
Migrante tertiaire	53	36	11	100

Seules les femmes de 32 à 56 ans ont été considérées.
Source: EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Certaines familles migrantes optent alors pour des stratégies palliatives, par exemple en faisant venir les grands-parents (souvent la grand-mère) de l'étranger. Appelée la *génération zéro* (Nedelcu 2009 ; Wyss et Nedelcu 2018) ou les *flying grannies* (Plaza 2000), ces personnes assurent la garde des enfants pendant de longues périodes, telles que les vacances. Cependant, toutes les familles n'ont pas les moyens ni la possibilité d'avoir recours à ces stratégies.

7.3.4 Les difficultés financières limitent-elles la fécondité ?

Non seulement les familles migrantes ont moins de ressources relationnelles dans le pays de destination, mais elles ont aussi, en règle générale, moins de ressources financières. Selon les données de l'EFG 2018, 38 % des femmes migrantes sans enfant (32-56 ans) disent devoir faire face à des difficultés économiques, contre 21 % pour les femmes sans enfant nées en Suisse. L'écart entre migrantes et natives est également significatif lorsque l'on considère les mères d'enfants de 12 ans ou moins. Cette tendance s'observe aussi chez les hommes (tableau 11).

Tableau 11 : Difficultés financières selon le statut migratoire et le genre, avec ou sans enfant, 2018

Sans enfants

	Vit facilement avec son revenu	Vit difficilement avec son revenu	Total
Femmes			
Née à l'étranger (%)	62	38	100
Née en Suisse (%)	79	21	100
Hommes			
Né à l'étranger (%)	66	34	100
Né en Suisse (%)	78	22	100

Avec enfants de 12 ans ou moins

	Vivre facilement avec revenu	Vivre difficilement avec revenu	Total
Femmes			
Née à l'étranger (%)	61	39	100
Née en Suisse (%)	76	24	100
Hommes			
Né à l'étranger (%)	60	40	100
Né en Suisse (%)	79	21	100

Seules les personnes de 32 à 56 ans ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Si l’on regarde dans le détail, les femmes originaires de pays hors de l’OCDE, d’Europe du Sud et d’Europe de l’Est sont les plus vulnérables (tableau A8 en annexe). Elles sont en effet, respectivement, 42 %, 28 % et 27 % à ne pas pouvoir faire face à une facture inattendue de 2 500 CHF (contre seulement 12 % pour les femmes nées en Suisse et celles nées dans un pays occidental). Ces trois groupes sont également les moins susceptibles d’avoir une personne prête à leur fournir une aide matérielle. Cette situation concerne plus d’un tiers des femmes nées hors de l’OCDE.

Il est possible que ces difficultés financières influencent les stratégies en matière de fécondité et incitent, par exemple, à laisser plus de temps entre les naissances ou à renoncer à une famille nombreuse. D’autres analyses ont démontré qu’une insécurité financière affecte négativement le niveau de fécondité (Cette *et al.* 2007 ; Mansour 2018) et que les incitations financières telles que les allocations familiales ont une influence significative sur les décisions en matière de fécondité (Laroque et Salanié 2014). Cependant, les liens entre situation financière et fécondité sont complexes. Ainsi, les personnes hautement qualifiées et ayant un statut socioéconomique élevé observent un plus grand coût d’opportunité à avoir un enfant (Gustafsson 2001 ; Laroque et Salanié 2014), ce qui peut aussi influencer leur décision. Au contraire, des perspectives d’emploi plus limitées – par exemple, lorsque le diplôme obtenu à l’étranger n’est pas reconnu en Suisse ou que l’intégration sur le marché du travail est difficile – sont souvent associées à une naissance. Il a ainsi été démontré, dans une analyse faite avec des données du recensement belge, que les femmes ayant un niveau de formation inférieur ou celles issues de la migration sont plus enclines à devenir mère lorsqu’elles ne sont pas actives sur le marché du travail (Wood et Neels 2017).

7.4 Conclusion

Ce chapitre aborde les différences de comportements familiaux et reproductifs entre la population migrante et la population née en Suisse. Selon le statut migratoire et le lieu de naissance de la mère, les familles suivent des rythmes différents dans les événements de vie. D’une manière schématique, on observe que les familles migrantes laissent s’écouler moins de temps entre les différents événements familiaux comme la mise en couple, le mariage et la première naissance, comparées à celles dont la mère est née en Suisse. Les femmes migrantes ont également plus fréquemment un enfant – et plus précocement – que les femmes nées en Suisse. Les événements familiaux sont souvent reliés à l’épisode migratoire : la mise en couple, le mariage ou la naissance d’un enfant surviennent fréquemment durant la période précédant

ou suivant la migration. Cependant, les familles migrantes laissent davantage de temps entre la première et la deuxième naissance et renoncent plus souvent à cette dernière. Par conséquent, si l'on considère l'ensemble de la période de fécondité en prenant en compte les générations féminines arrivant au terme de leur vie reproductive, les familles des femmes migrantes ne sont pas de plus grande taille que celles des femmes nées en Suisse. Nos résultats vont à l'encontre de ce qui est observé dans certains pays européens, où la population migrante tend à avoir un deuxième enfant plus fréquemment, comparée à la population native (Kulu *et al.* 2017). Des facteurs contextuels liés aux politiques familiales et à la conciliation travail-famille pourraient expliquer les spécificités suisses. Dans ce sens, nous avons observé un niveau de formation jouant un rôle pivot selon le statut migratoire, une implication plus grande dans le monde du travail, moins de soutien social pour faciliter la conciliation entre travail et famille ainsi que plus de difficultés financières chez les femmes – en particulier les mères – nées à l'étranger.

Cette analyse comporte cependant plusieurs limites. Il convient de souligner que les populations migrantes sont très hétérogènes. Des analyses plus détaillées selon le pays d'origine, afin de capter les différences socioculturelles, seraient préférables. L'EFG n'étant pas focalisée sur la population migrante, les effectifs féminins dans cette catégorie ne nous permettent malheureusement pas d'effectuer des analyses fines. De plus, nous n'avons pas d'information sur la raison de la migration, facteur pouvant certainement influencer grandement les comportements matrimoniaux et de fécondité. Une autre restriction réside dans le fait que nous ne disposons pas de données sur les femmes ayant choisi de quitter la Suisse après y avoir séjourné. Nous avons des éléments sur les comportements familiaux et reproductifs des migrantes restées en Suisse, sans pouvoir appréhender l'ensemble du parcours reproductif des femmes mobiles. Il est ainsi possible que certaines familles décident de ne pas s'installer sur le long terme en Suisse pour différentes raisons et optent pour avoir un ou d'autres enfants hors de la Suisse. À cela s'ajoute une absence de vision sur la dynamique familiale dans le temps. Le manque d'information sur les différents événements familiaux (séparation, divorce, remariage) ne permet pas de prendre en compte de manière exhaustive et longitudinale la trajectoire de vie. De plus, nos analyses s'appuient sur la fécondité des femmes. Le lieu de naissance du partenaire n'est pas pris en compte et aucune distinction n'est faite entre les unions mixtes et les unions non mixtes. Enfin, il est possible qu'il existe une différence des comportements de fécondité entre la population migrante arrivée en Suisse à l'âge adulte et celle arrivée durant l'enfance. Cependant, selon nos analyses, la vaste majorité des migrants arrivent en Suisse entre l'âge de 20 et 30 ans.

Malgré ces limites, cette analyse permet de souligner un certain nombre de points. Des différences importantes sont observées selon la région d'origine. Les femmes d'Europe du Sud constituent le groupe ayant le moins souvent de deuxième enfant et laissant le plus d'espace entre les naissances. On retrouve un schéma de fécondité importé du pays d'origine, cette région se caractérisant par une faible fécondité. En d'autres termes, ces femmes suivent l'hypothèse théorique de la socialisation – ce constat a été démontré plus spécifiquement pour les Italiennes et les Espagnoles (Wanner 2002 ; Wanner 2012). Par ailleurs, elles sont souvent dans une relation et ont déjà un ou plusieurs enfants au moment de la migration (cela concerne environ 40 % de celles qui ont migré à 16 ans ou plus). Pour cette raison, l'espacement entre la première et la deuxième naissance pourrait alors s'expliquer par le fait que l'épisode migratoire demande une adaptation propre à ralentir les différentes étapes de vie d'une famille (hypothèse de la perturbation).

En raison de l'hétérogénéité des autres régions d'origine, il est complexe d'établir quelles hypothèses de fécondité sont confirmées par nos résultats. Cependant, on peut souligner le cas spécifique des femmes d'Europe de l'Est et des Balkans, avec un calendrier plus rapide qui correspond au schéma de fécondité observé dans leur région de naissance. Les pays des Balkans ayant une fécondité relativement élevée, on peut partir du principe que les femmes originaires de ces pays vont diminuer leur fécondité, comparativement au niveau de fécondité observé dans leur pays d'origine (hypothèse de l'adaptation). Cette tendance a notamment été observée pour la population turque dans une précédente étude (Wanner 2002 ; Wanner 2012). Toutefois, selon nos résultats, la durée entre la première et la deuxième naissance est relativement longue pour les Européennes de l'Est et des Balkans.

Pour les femmes d'Europe de l'Ouest et des pays de l'OCDE extra-européens, l'événement d'un mariage a lieu moins souvent et plus tardivement, comparées aux natives de Suisse et des autres régions. Elles sont également plus nombreuses à rester sans enfant et, lorsqu'une naissance survient, elle se produit encore plus tardivement que chez les natives. Enfin, comme les autres groupes de migrantes, ces femmes ont moins souvent de deuxième enfant.

Ce dernier groupe a probablement des comportements plus spécifiques d'une population de femmes hautement qualifiées, choisissant plus fréquemment de renoncer à devenir mère pour se consacrer à leur carrière. En effet, du fait de la demande du marché du travail suisse, la migration hautement qualifiée est en constante augmentation ces dernières années (OFS 2017 ; Wanner et Steiner 2018). Ces personnes migrent en général pour des raisons professionnelles. Elles peuvent parfois déjà avoir signé un contrat de travail avant d'arriver en Suisse et bénéficier d'accords-cadres facilitant la mobilité entre pays et/ou le transfert intra-entreprise.

Il existe donc une sélection à la migration, dans le sens où choisiront de migrer les hommes et les femmes susceptibles de sacrifier une partie de leur vie familiale pour des raisons professionnelles (hypothèse de la sélection). Nos résultats montrent que les variations entre femmes migrantes et natives concernant la taille de la famille et l'âge moyen à la première naissance s'estompent pour les femmes de niveau de formation tertiaire. En revanche, celle concernant l'espacement entre les naissances reste observée, même en tenant compte du niveau d'instruction. Pour les femmes migrantes ayant un seul enfant, nos analyses suggèrent que ce sont les personnes moins formées qui rencontreraient des difficultés supplémentaires avec davantage d'enfants. On ne peut pas partir du principe que les natives sans enfant ont des stratégies et des difficultés similaires à celles des migrantes avec un seul enfant : il semble plutôt que le statut socioéconomique influe différemment sur la fécondité selon le groupe considéré.

Jusqu'à présent, nous avons pris les modes de formation des familles par les femmes nées en Suisse comme point de référence, en soulignant les différences avec celles des natives de l'étranger. Une autre approche consisterait à se focaliser, à l'inverse, sur la particularité des comportements des femmes vivant en Suisse (Suissesses ou non) en matière de fécondité. En comparaison internationale, elles laissent relativement moins de temps entre la première et la deuxième naissance (Burkimsher et Lerch 2019). On peut penser que les normes sociales liées à une famille d'au moins deux enfants sont plus ancrées en Suisse qu'ailleurs. Une autre explication serait qu'en raison des hauts salaires et du déficit des politiques familiales, le manque à gagner est plus marqué pour les femmes vivant en Suisse, qui sont pressées de terminer leur travail de mères pour retourner sur le marché de l'emploi. Le coût d'opportunité serait donc moindre lorsque les naissances sont rapprochées. En effet, la Suisse est caractérisée par un contexte restrictif en matière de politiques familiales, ainsi que par une idéologie encore relativement traditionnelle des genres, notamment en ce qui concerne le partage des tâches domestiques et de soins. Une majorité de mères travaillent à temps partiel, tandis que les pères sont considérés comme principal pourvoyeur du ménage. Dans la population migrante, les mères ont davantage tendance à travailler à plein temps, défiant ainsi le système traditionnel. Il est cependant complexe de déterminer si c'est pour elles un choix ou une obligation. L'offre limitée de structures d'accueil extra-familial en Suisse a un réel impact sur le taux d'activité des mères, car il les désavantage dans leur carrière (Felfe *et al.* 2013 ; Atukeren et Wirz 2005). On peut alors se demander si les familles migrantes, et plus particulièrement celles venues en Suisse pour des raisons professionnelles ou moins formées, optent pour moins d'enfants et laissent davantage d'espace

entre les naissances comme stratégie face à l'accentuation des difficultés pour concilier travail et vie familiale.

Références bibliographiques

Aassve A., Engelhardt H., Francavilla F., Kedir A., Kim J. *et al.* (2005), *Poverty and fertility in less developed countries : a comparative analysis*. ISER Working Paper Series, 2005-13. Colchester, University of Essex, Institute for Social and Economic Research (ISER).

Adema W., Ali N., Thévenon O. (2014), *Changes in family policies and outcomes : is there convergence ?* OECD Social, Employment and Migration Working Papers, 157. Paris, OECD Publishing.

Anderson G. (2004) « Childbearing after migration : fertility patterns of foreign-born women in Sweden », *The International Migration Review,* 38(2) : 747-775.

Atukeren E., Wirz A. (2005), « An analysis of perceived overqualification in the Swiss labor market ». *Economics Bulletin*, 9(2) : 1-10.

Baykara-Krumme H., Milewski N. (2017), « Fertility patterns among turkish women in Turkey and abroad : the effects of international mobility, migrant generation, and family background », *European Journal of Population,* 33(3) : 409-436.

Beine M., Docquier F., Schiff M. (2013), « International migration, transfer of norms and home country fertility », *Canadian Journal of Economics,* 46(4) : 1406-1430.

Bongaarts J., Feeney G. (1998), « On the quantum and tempo of fertility », *Population and Development Review*, 24(2) : 271-291.

Bonoli G. (2008), « The impact of social policy on fertility : evidence from Switzerland », *Journal of European Social Policy,* 18(1) : 64-77.

Brodmann S., Esping-Andersen G., Güell M. (2007), « When fertility is bargained : second births in Denmark and Spain », *European Sociological Review,* 23(5) : 599-613.

Burkimsher M., Lerch M. (2019), « Trends in birth intervals for twenty countries ». Communication à la conférence annuelle de la British Society for Population Studies, University of Cardiff, septembre 2019 : https://www.researchgate.net/publication/338991755_Trends_in_birth_intervals_for_twenty_countries

Burkimsher M., Rossier C., Wanner P. (2020), « Why the standard TFR gives a misleading impression of the fertility of foreign women : insights from Switzerland », *Comparative Population Studies*, 45 : 417-448

Cette G., Dromel N., Méda D. (2007), « Opportunity costs of having a child, financial constraints and fertility », *Applied Economics Letters,* 14(4) : 239-244.

Dimova R., Wolff F.-C. (2007), « Grandchild care transfers by ageing immigrants in France : intra-household allocation and labour market implications », *European Journal of Population*, 24(3) : 315-340.

Doepke M., Tertilt M. (2018), *Women's Empowerment, the Gender Gap in Desired Fertility, and Fertility Outcomes in Developing Countries*. IZA Discussion Papers, 11262. Bonn, Institute of Labor Economics (IZA).

Felfe C., Iten R., Lechner M., Schwab S., Stern S., Thiemann P. (2013), *Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes ?* Version abrégée de l'étude PNR 60 « Accueil extra-familial des enfants et égalité ». INFRAS/Institut suisse de recherche empirique en économie (SEW) : http://www.nfp60.ch/SiteCollectionDocuments/nfp60_iten_schlussbericht_kurz_d.pdf, consulté le 04.09.2020.

Gerber R., Wanner P. (2019), *De-qualification and De-emancipation Among Recently Arrived Highly Skilled Immigrant Women in Switzerland*. Working Paper 23. Neuchâtel, NCCR : https://nccr-onthemove.ch/wp_live14/wp-content/uploads/2019/06/nccrotm-WP23-Gerber-Wanner.pdf.

Guarin Rojas A. E., Bernardi L., Schmid F. (2018), « First and second births among immigrants and their descendants in Switzerland », *Demographic Research*, 38(11) : 247-286.

Gustafsson S. (2001), « Optimal age at motherhood. Theoretical and empirical considerations on postponement of maternity in Europe », *Journal of Population Economics,* 14 : 225-247.

Gustafsson S., Kalwij A. (2006), *Education and Postponement of Maternity. Economic Analysis for Industrialized Countries*. Dordrecht, Springer.

Hank K., Buber I. (2009), « Grandparents caring for their grandchildren findings from the 2004 survey of health, ageing, and retirement in Europe », *Journal of Family Issues*, 30(1) : 53-73.

Igel C., Szydlik M. (2011), « Grandchild care and welfare state arrangements in Europe », *Journal of European Social Policy*, 21(3) : 210-224.

Kamenou N. (2008), « Reconsidering work–life balance debates : challenging limited understandings of the "life" component in the context of ethnic minority women's experiences », *British Journal of Management*, 19(s1) : S99-S109.

Klimek Ł. (2017), « Migration and fertility. polish migrant families in Ireland and non-migrant families in Poland : a comparison of fertility plans and behaviour », *Central and Eastern European Migration Review*, 6(2) : 5-30.

Kulu H. (2005), « Migration and fertility : competing hypotheses re-examined », *European Journal of Population*, 21(1) : 51-87.

Kulu H. (2006), « Fertility of internal migrants : comparison between Austria and Poland », *Population, Space and Place*, 12(3) : 147-170.

Kulu H., Hannemann T., Pailhé A., Neels K., Krapf S. *et al.* (2017), « Fertility by birth order among the descendants of immigrants in selected european countries », *Population and Development Review*, 43(1) : 31-60.

Laroque G., Salanié B. (2014), « Identifying the response of fertility to financial incentives », *Journal of Applied Econometrics*, 29(2) : 314-332.

Luci-Greulich A., Thévenon O. (2013), « The impact of family policies on fertility trends in developed countries », *European Journal of Population*, 29(4) : 387-416.

Majelantle R. G., Navaneetham K. (2013), « Migration and fertility : a review of theories and evidences », *Journal of Global Economics*, 1(101).

Mansour F. (2018), « Economic insecurity and fertility : does income volatility impact the decision to remain a one-child family ? », *Journal of Family and Economic Issues*, 39(2) : 243-257.

Milewski N. (2007), « First child of immigrant workers and their descendants in West Germany », *Demographic Research*, 17 : 859-896.

Milewski N. (2010), « Immigrant fertility in West Germany : is there a socialization effect in transitions to second and third births ? », *European Journal of Population*, 26(3) : 297-323.

Nedelcu N. (2009), « La génération zéro : du sédentaire à l'acteur circulant. Effets de mobilité sur la génération des parents des migrants roumains hautement qualifiés à Toronto à l'ère du numérique », *in* G. Cortes et L. Faret (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, vol. 3 (pp. 187-198). Paris, Armand Colin.

OFS (2017), *Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration*. Neuchâtel, OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/panorama-societe-suisse.assetdetail.2546311.html, consulté le 17.08.2020.

OFS (2019a), *Indicateur conjoncturel de fécondité, selon le lieu de naissance et la nationalité des femmes, de 2011 à 2018*. Neuchâtel, OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs/icf.assetdetail.10807714.html.

OFS (2019b), *Niveau de formation de la population, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques sociodémographiques et les grandes régions*. Neuchâtel, OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.10807706.html

OFS (2020a), *Âge moyen des mères et des pères à la naissance de l'enfant selon la nationalité, de 1971 à 2019*. Neuchâtel, OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.assetdetail.14387072.html, consulté le 29.09.2020.

OFS (2020b), *Personnes actives occupées à plein temps et à temps partiel par secteurs économiques, selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille. Enquête suisse sur la population active*. Neuchâtel, OFS : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.12127252.html, consulté le 30.08.2020.

Ortensi L. E. (2015), « Engendering the fertility-migration nexus : the role of women's migratory patterns in the analysis of fertility after migration », *Demographic Research,* 32 : 1435-1468.

Plaza D. (2000), « Transnational grannies : the changing family responsibilities of elderly African Caribbean-born women resident in Britain », *Social Indicators Research*, 51 : 75-105.

Richter M., Gebremariam K., Steiner P., Siegwart S. (2019), *La migration féminine en Suisse : situation, apport et potentiel.* Rapport sommaire établi sur mandat de la Commission fédérale des migrations (CFM).

Rovny A. E. (2011), « Welfare state policy determinants of fertility level : a comparative analysis », *Journal of European Social Policy*, 21(4) : 335-347.

SEM (2020), *Rapport sur la migration 2019.* https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/berichte.html, consulté le 21.12.2022.

Wall K., José J. S. (2004), « Managing work and care : a difficult challenge for immigrant families », *Social Policy and Administration*, 38(6) : 591-621.

Wanner P. (2002), « The demographic characteristics of immigrant populations in Switzerland », *in* W. Haug, P. Compton et Y. Courbage, *The Demographic Characteristics of Immigrant Populations* (pp. 419-495). Strasbourg, Council of Europe, Population Studies 38.

Wanner P., Fibbi R. (2002), « Famille en migration, famille et migration », in Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (dir.), *Familles et migration : études sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales* (pp. 9-50). Bern, Commission fédérale pour les questions familiales.

Wanner P. (2012), « Naissance et comportements reproductifs des groupes étrangers en Suisse », *in* P. Wanner (dir.), *La démographie des étrangers en Suisse* (pp. 57-68). Zürich, Seismo.

Wanner P., Steiner I. (2018), « Une augmentation spectaculaire de la migration hautement qualifiée en Suisse », Social Change in Switzerland, 16.

Wood J., Neels K. (2017), « First a job, then a child ? Subgroup variation in women's employment-fertility link », *Advances in Life Course Research,* 33 : 38-52.

Wyss M., Nedelcu M. (2018), « Zero generation grandparents caring for their grandchildren in Switzerland : the diversity of transnational care arrangements among EU and non-EU migrant families », *in* V. Ducu, M. Nedelcu et A. Telegdi-Csetri (eds), *Childhood and Parenting in Transnational Settings* (pp. 175-190). Cham, Springer International.

Annexe

Tableau A1 : Taille des échantillons des différentes populations analysées

Lieu de naissance	Femmes de 49 ans et moins	Femmes de 40-55 ans	Femmes et hommes, tout âge
Suisse	3112	1857	10451
Pays occidentaux	525	365	1628
Europe de l'Est et Balkans	380	197	857
Europe du Sud	354	282	1347
Hors OCDE	332	223	883
Total nés hors de Suisse	1591	1067	4715
Total	4703	2924	15166

Tableau A2 : Calendrier entre le mariage et l'épisode migratoire pour les femmes nées à l'étranger, 2018

Plus de 5 ans avant la migration	13 %
Entre 1 et 5 ans avant la migration	18 %
Même année	26 %
Entre 1 et 5 ans après la migration	30 %
Plus de 5 ans après la migration	13 %
Total	100 %

Seules les femmes de 49 ans et moins ayant migré en Suisse dès l'âge de 16 ans ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Tableau A3 : Régression sur la probabilité d'être ou d'avoir été mariées pour les femmes entre 40 et 55 ans, 2018

	Rapport de cotes	Significativité (p-valeur)
Suisse (réf.)		
Pays occidentaux	1.48	0.052
Europe de l'Est et Balkans	2.96	0.005
Europe du Sud	1.50	0.122
Hors OCDE	1.36	0.296
Niveau de formation intermédiaire ou bas (réf.)		
Formation tertiaire	0.68	0.005
Suisse alémanique (réf.)		
Suisse romande	0.88	0.406
Tessin	0.80	0.308
Métropoles (réf.)		
Villes	2.19	0.000
Campagne	2.14	0.000
Pas de religion (réf.)		
Chrétien régulier	1.70	0.027
Chrétien occasionnel	2.15	0.000
Chrétien non pratiquant	1.21	0.238
Autre religion	1.90	0.121
Non déclarée	0.69	0.628
Sans enfant (réf.)		
Mère	17.79	0.000
Constante	0.41	0.000

Source : EFG 2018, OFS, calculs des auteur·e·s.

Tableau A4 : Catégorisation choisie pour les différentes régions de naissance

Région de naissance	Pays inclus
Suisse	Personnes nées en Suisse (de nationalité étrangère ou suisse)
Pays occidentaux (Europe de l'Ouest et pays de l'OCDE hors Europe)	Andorre, Belgique, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Autriche, Saint-Marin, Suède, Chili, Canada, Mexique, Israël, États-Unis, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande
Europe de l'Est et Balkans	Albanie, Bulgarie, Yougoslavie, Pologne, Roumanie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Turquie, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Serbie, Serbie-Monténégro, Tchécoslovaquie, Croatie, Slovénie, Bosnie et Herzégovine, Monténégro, Macédoine, Kosovo, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Russie, Ukraine, Biélorussie
Europe du Sud	Italie, Portugal, Espagne, Grèce
Hors OCDE	Guinée équatoriale, Ethiopie, Algérie, Angola, Burundi, Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Cameroun, Cap-Vert, Kenya, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Burkina Faso, Réunion, Rwanda, Sénégal, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Togo, Tchad, Tunisie, Ouganda, Egypte, République centrafricaine, Erythrée, Argentine, Bolivie, Brésil, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Colombie, Cuba, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela, Afghanistan, Sri Lanka, Taïwan (Taipei), Chine, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Cambodge, Koweït, Laos, Liban, Malaisie, Népal, Corée (Nord), Pakistan, Philippines, Arabie saoudite, Singapour, Syrie, Thaïlande, Vietnam, Bangladesh, Palestine, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Dans l'idéal, une analyse selon les pays de naissance serait optimale afin de capter les différences socio-culturelles propres à chaque pays. Malheureusement, du fait du manque d'effectifs dans les données de l'EFG, nous avons été contraintes de catégoriser les pays en fonction de régions de naissance. Nous sommes conscientes que cette classification peut être sujette à controverse.

Tableau A5 : Régression sur la probabilité d'être mère et d'avoir une grande famille (3 enfants ou plus), 2018

	Probabilité d'être mère		Probabilité d'avoir une grande famille (3 enfants ou plus)	
	Rapport de cotes	Significativité (p-valeur)	Rapport de cotes	Significativité (p-valeur)
Suisse (réf.)				
Pays occidentaux	0.86	0.335	0.81	0.184
Europe de l'Est et Balkans	1.64	0.056	0.97	0.873
Europe du Sud	1.54	0.038	0.76	0.114
Hors OCDE	1.73	0.029	0.80	0.233
Niveau de formation intermédiaire ou bas (réf.)				
Formation tertiaire	0.91	0.410	0.95	0.628
Suisse alémanique (réf.)				
Suisse romande	1.13	0.310	1.09	0.402
Tessin	0.65	0.009	0.69	0.017
Métropoles (réf.)				
Villes	1.81	0.000	1.58	0.002
Campagne	1.63	0.003	2.20	0.000
Pas de religion (réf.)				
Chrétien régulier	1.67	0.006	3.82	0.000
Chrétien occasionnel	2.15	0.000	2.02	0.000
Chrétien non pratiquant	1.20	0.160	1.24	0.117
Autre religion	2.41	0.010	3.16	0.000
Non déclarée	0.73	0.542	0.98	0.968
Constante	2.54	0.000	0.12	0.000

Pour la régression sur la probabilité d'être mère, seules les femmes de 40 à 55 ans ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Tableau A6 : Proportions de femmes selon le nombre d'enfants et la région de naissance, 2018

Région de naissance	Sans enfant (%)	1 enfant (%)	2 enfants (%)	3 enfants (%)	4 enfants ou plus (%)	Total (%)
Suisse	25	15	40	14	6	100
Pays Occidentaux (Europe de l'Ouest et OCDE hors-Europe)	30	19	36	10	5	100
Europe de l'Est et Balkans	17	17	43	17	6	100
Europe du Sud	12	31	43	12	2	100
Hors OCDE	10	36	32	16	6	100

Seules les femmes de 40 à 55 ans ont été considérées.

Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Tableau A7 : Âge moyen à la naissance et part de femmes sans enfant, selon le statut migratoire et le niveau de formation, 2018

	Proportion à être sans enfant (%)	Âge à la 1re naissance
Native non tertiaire	23	28.2
Native tertiaire	30	30.7
Migrante non tertiaire	15	26.4
Migrante tertiaire	24	31.0

Seules les femmes de 40 à 55 ans ont été considérées.

Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Tableau A8 : Propension à pouvoir faire face à une facture inattendue de 2 500 CHF et à avoir une personne de son entourage prête à fournir une aide matérielle, selon la région de naissance, 2018

	Pouvoir faire face à une facture inattendue de 2 500 CHF			Avoir une personne de son entourage prête à fournir une aide matérielle		
	Non (%)	Oui (%)	Total (%)	Non (%)	Oui (%)	Total (%)
Suisse	12	88	100	11	89	100
Pays occidentaux	12	88	100	14	86	100
Europe de l'Est et Balkans	27	73	100	28	72	100
Europe du Sud	28	72	100	20	80	100
Hors OCDE	42	58	100	36	64	100
Total	17	83	100	16	84	100

Seules les femmes de 32 à 56 ans ont été considérées.
Source : EFG 2018, OFS. Résultats pondérés.

Claudine Sauvain-Dugerdil, Clémentine Rossier et Laura Bernardi

8 Conclusion

Le présent livre relève le défi d'utiliser les données de l'Enquête nationale sur les Familles et Générations (EFG) pour analyser des notions et des relations complexes. Cette conclusion s'offre comme un bilan des approches retenues pour appréhender les familles et leur qualité de vie, mais aussi de ce que ces analyses disent des spécificités du contexte suisse. En examinant une série de configurations familiales et de dimensions de la qualité de vie, nous soulignons d'emblée qu'il n'y a pas une mesure capable à elle seule de définir ce qu'est la famille, ni un indicateur unique synthétisant la qualité de vie. Les mesures utilisées ne peuvent qu'être déduites de la question de recherche, donc d'une problématique spécifique, dans un contexte particulier. À travers les principaux résultats des analyses menées dans chacun des chapitres, nous proposons un bilan de l'apport de cet ouvrage sur la qualité de vie des personnes vivant dans des configurations familiales variées en Suisse. Nous terminerons par quelques réflexions sur les limites des données utilisées, sur l'avenir des grandes enquêtes nationales sur la famille et sur leur importance, tant pour les politiques publiques que pour la recherche en sciences sociales.

8.1 Appréhender la diversité des familles avec les données de l'EFG

La famille occidentale a toujours pris des formes multiples. À une certaine convergence vers la famille nucléaire bourgeoise entre la fin du XIX[e] siècle et la fin des années 1960 succède aujourd'hui ce que Francesco Billari et Chris Wilson (2001) ont décrit comme une « convergence vers la diversité » des comportements démographiques. La complexification et l'individualisation des parcours de vie entraînent une désynchronisation des étapes de la vie familiale, professionnelle et résidentielle. L'unité résidentielle (le ménage) reste généralement l'unité principale de consommation, mais ne correspond pas à une unité biologique simple, définie par les liens de filiation et d'alliances, ni au seul réseau des proches. Des situations résidentielles et relationnelles complexes modulent les configurations familiales et leur évolution au cours

du cheminement tout au long de l'existence. Ainsi, la famille, même si elle peut être appréhendée par sa structure à un moment donné, est avant tout une unité fonctionnelle aux contours variés, résultant de la dynamique des liens qui se nouent entre les proches, des espaces pluriels dans lesquels ils se situent et des arrangements de la vie au quotidien. Les contributions de cet ouvrage montrent bien que, au-delà de mesures structurelles, ce sont des indicateurs relatifs au fonctionnement familial qui permettent d'appréhender la diversité des configurations familiales.

C'est cette approche fonctionnelle de la famille qui est adoptée dans ce volume, en considérant les configurations familiales à travers les situations conjugales et parentales, l'articulation entre la vie familiale et professionnelle et la situation migratoire, mais surtout en s'interrogeant sur leurs faiblesses. L'objectif était d'examiner des situations qui, bien qu'elles restent minoritaires, deviennent de plus en plus fréquentes dans le contexte suisse : la cohabitation comme substitut du mariage, même à l'arrivée des enfants ; les personnes en couple stable sans enfant ; les couples de parents ayant deux activités à plein temps ; les séparés et les divorcés, en particulier ceux qui optent pour la garde partagée des enfants ; enfin, les familles migrantes. L'indicateur décrivant la situation familiale varie donc selon le sujet de chacune des recherches. Se posent aussi de nombreuses questions relatives au choix des définitions et des seuils. La notion de couple se réfère-t-elle à une dimension relationnelle, à son statut juridique (mariage ou cohabitation), à la constitution de la descendance, à la corésidence ? Les enfants incluent-ils les enfants adoptés ou corésidents ? Quelle limite d'âge faut-il retenir pour eux ? À partir de quel pourcentage de temps considère-t-on que la garde est partagée ou que l'activité est à plein temps ?

8.2 Définir et mesurer la qualité de vie avec les données des EFG

Les Enquêtes suisses sur les Familles et les Générations (EFG 2013 et 2018) comportent une série d'informations permettant de décrire la qualité de vie dans ses dimensions tant matérielles qu'affectives ou relationnelles, et les ressources qui l'influencent. La plupart de ces données ont été récoltées dans le questionnaire écrit, dont le taux de réponse est excellent (88 % pour l'EFG 2013 de 90 % pour l'EFG 2018). À l'exception des questions relatives à certaines ressources – le revenu, le niveau d'éducation et le taux d'activité – et de celle sur les maladies chroniques, c'est l'opinion du répondant qui a été récoltée, c'est-à-dire le vécu des individus selon leur statut et leur situation au moment de l'enquête.

On distingue ainsi, par exemple, le revenu du ménage de l'information sur les difficultés financières auxquelles les personnes interrogées font face. Non seulement diverses mesures du revenu peuvent être récoltées (brut ou net, individuel ou du ménage, ajusté ou non au coût de la vie et/ou à la taille du ménage), mais – sujet perçu comme sensible en Suisse – les données sont souvent imprécises ou lacunaires, ce qui a été le cas dans l'EFG 2013. C'est ce qui a amené l'EFG 2018 à supprimer cette question. Surtout, le revenu ne fournit qu'une indication approximative de la capacité financière réelle et du rôle qu'elle joue dans la qualité de vie. L'analyse de la situation des divorcés montre ainsi que les pères divorcés ont un meilleur revenu que ceux qui n'ont pas connu le divorce, alors que c'est le contraire pour les mères. Mais cet avantage masculin disparaît lorsque l'on prend en compte les pensions que les hommes versent à leur ex-compagne. Ceci explique que, malgré un revenu supérieur, les hommes divorcés évoquent souvent des difficultés financières.

De même, la formation représente une ressource qui ouvre des opportunités. Dans tous les chapitres de cet ouvrage, le niveau de formation a donc été pris en compte comme variable de contrôle pour éviter des biais dus à des différences de composition, à cet égard, des groupes comparés. Cependant, une même condition de vie peut avoir des implications diverses, voire contradictoires, sur le bien-être individuel. Par exemple, l'activité professionnelle représente *a priori* une ressource économique, relationnelle et une source d'autonomie pour les deux sexes. Pour les mères cependant, l'accès à un travail rémunéré peut aussi – et plus souvent que pour les pères – être à l'origine d'une surcharge due au double fardeau domestique et professionnel ou à des pressions relatives à leur image de bonne mère, pourvoyeuse des soins à la famille.

La qualité de vie est considérée de façon spécifique dans chacun des chapitres, à travers un nombre varié de dimensions. Certains auteurs ont construit des indicateurs qui s'appuient sur les réponses à plusieurs questions, quand d'autres ont plutôt utilisé une mesure de la perception synthétique du bien-être (bonheur ou satisfaction de vie). Mais il ne s'agit jamais d'indicateurs multidimensionnels, c'est-à-dire qui mélangent plusieurs dimensions distinctes de l'existence. On examine ainsi le rôle que les configurations familiales jouent pour différentes dimensions de l'existence prises séparément. On peut alors distinguer le bien-être individuel (la santé physique et mentale) de la qualité de la relation dans le couple et, plus largement, de l'équité de genre, de la conciliation entre activités professionnelles et vie familiale ou du réseau relationnel.

Le bien-être individuel est exprimé ici par la santé autodéclarée, les émotions positives et négatives et la satisfaction de la vie menée. La perception globale de la santé, telle qu'exprimée par la santé autodéclarée est connue – comme le rappellent les auteurs du chapitre 4 – pour être corrélée avec le

risque objectif de mortalité et les divers problèmes objectivement mesurés de santé physique et psychique (cf. notamment Culatti *et al.* 2020). La réponse à la question sur le bonheur est utilisée comme mesure synthétique du vécu émotionnel ou combinée à celle portant sur l'énergie. D'autres chapitres recourent à celle sur la satisfaction de la vie menée, utilisée en psychologie comme dimension cognitive du bien-être subjectif, mais également corrélée aux affects. Des indicateurs d'émotions négatives ont aussi été construits en cumulant plusieurs modalités : fatigue, tristesse solitude (et nervosité dans l'enquête de 2013).

Le partage des rôles au sein du couple, la qualité de la relation dans le couple (désaccords dans différents domaines) et, plus largement, les valeurs d'égalité de genre (inégalités perçues dans différents domaines ou idéal de partage des rôles) sont utilisés dans les chapitres 2 et 3, consacrés respectivement aux unions libres et aux personnes sans enfant. Dans les différentes analyses, à l'exception du chapitre 7, centré sur le calendrier familial des femmes migrantes, l'accent est mis sur les conséquences différentes des situations familiales plus marginales pour les femmes et pour les hommes. Il s'agit même de la question centrale du chapitre 5 traitant des divorcés.

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est évoquée dans tous les chapitres et est au centre de l'analyse du chapitre 4 relative au bien-être des couples où les deux parents travaillent à plein temps. Mais seuls trois chapitres utilisent les réponses aux questions portant sur ce sujet[1] comme des dimensions de la qualité de vie.

Le réseau relationnel (nombre d'amis proches, de confidents, de personnes susceptibles de fournir une aide, aide donnée et, en 2013, engagements bénévoles) est aussi considéré dans le chapitre 3 sur l'infécondité et, à travers les pensions reçues ou données, dans le chapitre 5 relatif aux divorcés. Les aides potentielles, ainsi que les difficultés financières et la conciliation travail-famille sont prises en compte dans le chapitre 7 consacré aux migrants.

Une des qualités de ce livre est donc de mettre l'accent sur la multidimensionnalité de la qualité de vie. Comme indiqué plus haut, une première distinction est faite entre les indicateurs de bien-être individuels et les ressources qui modulent ce bien-être. Dans la perspective des besoins humains développée par Ian Gough (2017), le chapitre 4 distingue la santé physique et mentale – en tant que *besoins humains de base* permettant la participation sociale – des autres besoins dits « intermédiaires » (sécurité, subsistance, insertion relationnelle, etc.) et des conditions sociétales (droits, accès à

1 Réponses se référant au fait que l'activité professionnelle prend trop de temps, que la personne est trop fatiguée après le travail, qu'elle rencontre des difficultés à remplir ses responsabilités familiales, des difficultés à se concentrer au travail ou des difficultés à coordonner diverses tâches.

des schémas culturels, opportunités minimales) nécessaires à la satisfaction des premiers. Mais avant cela, une première étape importante avait été la distinction, introduite par Moser (1993) entre les besoins pratiques et les besoins stratégiques. Surtout ce sont les théories du développement humain qui avaient révolutionné le domaine en référence aux limites des mesures strictement économiques et des perspectives fondées sur les notions d'utilité et de choix rationnel. À cet égard, l'approche par les *capabilités* développée par Amartya Sen et ses collègues constitue une contribution majeure (voir en particulier Sen 1999 et Nussbaum 2000). Les capabilités, à savoir « la liberté de vivre la vie que l'on a des raisons de valoriser », mettent l'accent sur les opportunités et les facteurs qui les modulent, en considérant le point de vue de chaque individu dans son contexte. Les opportunités et leur concrétisation en bien-être dépendent des ressources individuelles, mais la concrétisation des opportunités est aussi fonction des préférences et du pouvoir d'action propres à chacun. Ainsi, c'est à la notion de vie florissante que se réfère le chapitre 3, selon le sens donné par Martha Nussbaum (2006), avec l'idée que les êtres humains doivent avoir la possibilité de s'épanouir à leur façon. Le bien-être est alors conçu dans ses dimensions multiples, aussi bien matérielles qu'émotionnelles ou relationnelles. Cependant, contrairement aux travaux de Martha Nussbaum, qui a formulé une liste des dix capabilités humaines centrales (Nussbaum, 2000)[2], Amartya Sen estime que, même s'il existe des capabilités de base liées à la survie, les priorités sont à définir selon chaque situation. Une critique faite à l'approche par les capabilités est qu'elle ne considère pas les mécanismes psychologiques à l'œuvre ; Ian Gough (2017) propose ainsi d'intégrer les travaux de psychologie eudémonique, dans lesquels la notion d'autonomie est centrale (Ryan et Deci 2001).

En définitive, chacune des analyses de cet ouvrage appréhende différemment la qualité de vie, en fonction de la thématique considérée. Le chapitre 7 relatif aux migrantes ne considère pas directement le bien-être, mais la qualité de vie à travers la capacité de faire famille, alors que les autres analyses examinent la santé et/ou la santé émotionnelle. Dans deux chapitres, ces dernières sont considérées comme des expressions synthétiques du

2 Avoir les moyens de vivre une vie de durée normale, de jouir d'une bonne santé, du respect de l'intégrité physique, d'avoir les moyens d'utiliser ses sens, son imagination, et de raisonner de façon véritablement humaine, d'éprouver des émotions et de l'attachement, et ce que Martha Nussbaum dénomme la raison pratique – à savoir la capacité de se forger une conception du bien et de la façon de construire sa vie –, d'affiliation, de vivre avec les autres, de se sentir considéré comme un être plein de dignité, d'avoir les moyens de se soucier des animaux et des plantes, les moyens de rire et de jouer, pouvoir participer aux choix politiques, avoir la liberté d'expression, des droits de propriété et de chercher un emploi (Nussbaum 2000 : 120-123).

bien-être : d'autres caractéristiques – à savoir les opportunités ou les moyens qui modulent le bien-être – sont alors appréhendées comme des variables intermédiaires. Dans les autres contributions, ce sont plusieurs dimensions qui sont analysées comme des fins en soi, et non uniquement pour leurs effets sur la santé. Ainsi chaque chapitre élabore une problématique pour appréhender les opportunités de chaque individu à vivre une vie de qualité et pour examiner le rôle que jouent les diverses configurations familiales dans le contexte suisse. Avant de revenir sur les résultats des diverses analyses, il importe cependant de rappeler brièvement les spécificités du contexte suisse en matière de conciliation travail-famille, de partage des tâches au sein du couple, de conjugalité et de parentalité.

8.3 Le contexte de la Suisse

Même si des changements sont en cours, la Suisse conserve un système de valeurs qui encourage une distribution traditionnelle des rôles au sein des familles, ce que René Lévy dénomme le modèle « traditionnel moderne » (Lévy et Widmer 2013 ; Le Goff et Lévy 2016). Les lois reflètent ces valeurs peu progressistes (et inversement) ; les politiques familiales sont peu développées et les infrastructures de garde et d'accueil des enfants restent encore largement insuffisantes, malgré une amélioration récente. Comme souligné dans le chapitre 4, le budget moyen alloué au soutien familial est dans le tiers inférieur des pays de l'OCDE, ce qui reflète notamment un système fédéral caractérisé par de grandes différences entre les cantons. Le congé maternité n'a été instauré qu'en 2005 et un congé paternité de deux semaines n'a été accepté en votation populaire que le 27 septembre 2020, tandis que le congé parental n'existe toujours pas. Les infrastructures de garde pour les jeunes enfants se développent en milieu urbain, mais elles ne couvrent pas tous les besoins : insuffisamment subventionnées, elles sont trop chères. Les horaires d'école restent le plus souvent incompatibles avec ceux des parents et les systèmes d'accueil des élèves sont insuffisants. Par conséquent, comme en 2013, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale reste difficile en 2018. Le niveau des salaires permet de vivre avec un seul salaire ou, en milieu urbain, avec un second salaire partiel, mais comme les professions féminines sont moins bien payées, ce sont les femmes qui diminuent leur temps de travail à l'arrivée des enfants. En 2019, seulement 14 % des mères d'enfants de moins de 13 ans ont un emploi à plein temps. En comparaison européenne, c'est en Suisse que l'on trouve la proportion la plus basse de couples où les deux parents travaillent à plein temps (juste après les Pays-Bas). Si les hommes contribuent de plus en plus aux tâches domestiques et

aux soins aux enfants, des indicateurs plus fins montrent que les soins de base restent le plus souvent l'apanage des mères et que celles-ci jouissent de moins de loisirs (Koncilja-Sartorius et Sauvain-Dugerdil 2016) ; l'analyse de propos de jeunes parents met en évidence que le rôle du père est vu comme secondaire, en appui à celui de la mère (Sauvain-Dugerdil 2011).

Le couple marié reste la référence. Ce n'est que depuis 2014 que le père non marié peut transmettre son nom à son enfant et que les responsabilités parentales sont considérées de la même façon pour les couples mariés ou non. Par conséquent, les formes de vie familiale qui s'éloignent du modèle dominant du couple marié restent minoritaires. La cohabitation avant le mariage est largement répandue, mais les naissances hors mariage restent relativement peu fréquentes, surtout en milieu rural. Les divorces sont fréquents (en 2018, 40 % des mariages se terminent par un divorce) ; leur niveau correspond à la moyenne européenne ; après une croissance similaire entre 1970 et 2000, ce niveau est resté stable depuis vingt ans. Mais, après la séparation, les mères continuent d'assumer le plus souvent la garde physique des enfants, la garde partagée restant peu fréquente (5 % pour un partage 50/50, rarement pour les tout-petits).

Les difficultés que rencontrent les jeunes parents se reflètent par un report de la constitution de la famille – l'âge au premier enfant est le plus élevé des pays de l'OCDE – et une proportion importante de personnes restent sans enfant. La Suisse est aussi le seul pays d'Europe dont le taux de fécondité est stable à un niveau très bas (1,5 enfant par femme) depuis quarante ans.

8.4 Les liens entre configuration familiale et qualité de vie dans le contexte suisse

On s'interroge, dans ce volume, sur la qualité de vie, dans le contexte suisse, des personnes vivant en situations familiales qui s'écartent de la norme de la famille composée d'un couple marié dans laquelle l'homme est le gagne-pain principal ou de celles qui appartiennent aux minorités migrantes. On peut se demander si ces situations minoritaires résultent de choix de vie liés à des valeurs plus progressistes ou à des contraintes – en d'autres termes, si ces personnes jouissent ou non des ressources qui permettent de vivre la vie de leur choix. Certes, les personnes sans enfant et les divorcés ayant opté pour la garde partagée se caractérisent par un niveau de formation plus élevé, mais les couples à deux temps plein ne se distinguent pas, à cet égard, des couples traditionnels où seul le mari travaille à temps plein. D'autre part, les femmes cohabitantes ont un taux d'emploi supérieur à celui des femmes mariées. On peut donc penser que ces personnes ont des ressources leur per-

mettant de vivre une vie de qualité, par exemple en externalisant certaines tâches domestiques. Toutefois, comme elles ont souvent des responsabilités professionnelles plus élevées, concilier vie familiale et vie professionnelle peut aussi impliquer des tensions qui affectent leur qualité de vie. Quant au groupe des migrants, il a clairement des ressources moindres (en moyenne), même si on observe une grande hétérogénéité. En outre, il semblerait que les couples non mariés et les personnes sans enfant auraient des valeurs plus égalitaires, ce qui entraînerait des attentes plus fortes en matière de partage des tâches et de conciliation entre vie familiale et professionnelle, donc une moindre satisfaction d'existence. Ainsi les personnes qui adoptent des comportements minoritaires appartiendraient à des milieux ayant des ressources qui leur permettraient de jouir d'une bonne qualité de vie, mais en adoptant des attitudes et comportements qui s'écartent des normes, ils rencontreraient des difficultés qui affecteraient leur bien-être (Cialdini et Goldschen 2004 ; Stavrova et Fetchenhauer 2014). Notre hypothèse est que, dans le contexte suisse, les individus vivant dans des situations familiales minoritaires, même si elles ont plus de ressources, auraient une moins bonne qualité de vie.

Le chapitre 2 montre que le statut matrimonial et parental influence le partage des tâches domestiques, le taux d'activité des conjoints et l'occurrence de conflits conjugaux, ainsi que le bien-être émotionnel. Dans les couples cohabitants – surtout ceux avec enfants –, les tâches seraient partagées plus égalitairement que dans les couples mariés ; en outre, les modèles non standard d'activité (temps partiel chez les hommes et temps plein chez les femmes) y apparaissent un peu plus fréquemment. Les taux d'activité modulent par ailleurs la capacité à concilier vie familiale et professionnelle, qui elle-même influence les émotions, lesquelles affectent les conflits conjugaux. Le lien entre le statut matrimonial et la santé émotionnelle ne serait donc pas direct, mais agirait à travers la capacité à concilier vie familiale et professionnelle.

Après le mariage, la deuxième grande transition familiale est le passage à la parentalité. Comme le montre le chapitre 3, les jeunes parents rencontrent plus de difficultés économiques, ressentent plus de pression au niveau des tâches familiales, le partage des tâches au sein du couple est plus inégalitaire et les conjoints sont plus souvent en désaccord. Ces difficultés à gérer le quotidien ne se répercutent cependant pas sur leur santé : leur santé perçue et leur propension à avoir des émotions négatives ne diffèrent pas de celles des personnes sans enfant. Avoir eu ou non des enfants n'affecte pas non plus la santé et les émotions plus tard dans la vie, au stade du nid vide, ni la situation économique ; en revanche, les personnes de plus de 50 ans n'ayant pas eu d'enfant ont un réseau social significativement plus réduit que celles qui ont eu des enfants. Les enfants joueraient donc un rôle de ressource pour construire un réseau social durable.

Le chapitre 4, relatif au bien-être selon le taux d'occupation des deux conjoints avec enfants de moins de 13 ans, met en évidence des différences de genre importantes, mais qui tendent à se résorber. En 2013, la santé des hommes est moins bonne lorsque les deux conjoints travaillent à plein temps que lorsque la femme travaille à temps partiel. La santé des femmes apparaît au contraire meilleure lorsqu'elles ont une occupation à plein temps (modèle du double plein-temps ou lorsque la femme travaille à plein temps et son conjoint à temps partiel). La comparaison de ces résultats avec ceux de 2018 semble montrer une certaine normalisation du modèle du double plein-temps : pour les hommes et les femmes dans cette configuration, la santé ne diffère pas significativement du modèle traditionnel de « Monsieur Gagne-Pain », qui aurait donc perdu son avantage. En 2018[3], en matière de satisfaction de la vie qu'ils mènent, les hommes dans le modèle du double plein-temps ne se distinguent pas non plus de ceux du modèle traditionnel et, pour les femmes, la satisfaction est même supérieure dans le modèle du double plein-temps.

La thèse selon laquelle le divorce a encore un effet différent pour les femmes et les hommes en Suisse n'est que partiellement vérifiée dans le chapitre 5. Malgré l'accroissement de la participation féminine au marché du travail, le divorce affecte négativement le bien-être économique des femmes ; et malgré un revenu supérieur, la situation financière des hommes divorcés est également affectée à cause des pensions versées à leur ex-compagne. De même, le bien-être émotionnel semble être influencé négativement par le divorce de façon similaire pour les hommes et pour les femmes. Globalement, ces résultats sont stables entre la cohorte de divorcés des années 1990 et celle des années 2010 : la situation des divorcés ne s'est donc pas améliorée, mais les différences de genre sont moins grandes qu'attendues.

Le chapitre 6 a examiné la qualité de vie des pères et mères séparés selon le type d'arrangement en matière de garde des enfants, sujet peu présent dans la littérature, qui s'est surtout penchée sur le bien-être des enfants. Les chercheuses comparent les parents ayant adopté la garde partagée (pour au moins 30 % du temps) avec ceux qui exercent un droit de visite, assument seuls la garde des enfants ou n'ont ni droit de visite, ni droit de garde. L'hypothèse selon laquelle le bien-être des parents séparés serait meilleur lorsque la garde des enfants est partagée n'est vérifiée que partiellement, à savoir uniquement parmi les parents de niveau de formation supérieur. Cette tendance est très probablement liée aux ressources financières et relationnelles nécessaires à la gestion d'une garde partagée.

L'analyse de la situation des migrantes réalisée au chapitre 7 avait pour objet non pas l'examen de leur bien-être en tant que tel, mais celui de leur capacité à faire famille. Les résultats montrent que les migrantes – malgré l'hétérogénéité

3 Question qui n'a pas été posée en 2013.

de leurs caractéristiques – se distinguent globalement des personnes nées en Suisse par un calendrier de constitution de la famille différent. Le mariage et la première naissance sont plus précoces, mais l'espacement est plus long entre la première et la deuxième naissance (alors que la descendance finale est similaire). Les premières étapes de la vie familiale coïncident généralement avec la migration. Leur précocité refléterait des valeurs plus familialistes (particulièrement parmi les femmes de formation moins élevée), mais probablement aussi l'importance de l'enfant pour migrer, voire pour s'intégrer dans la société d'accueil. En revanche, le retard de la deuxième naissance (et un taux plus élevé d'enfants uniques chez les moins qualifiées) exprimerait les difficultés matérielles que rencontrent les migrantes, qui jouissent de moins de soutien social, rencontrent plus de difficultés financières et travaillent plus souvent à plein temps.

8.5 Une hypothèse largement validée, mais des données limitées

L'hypothèse centrale de ce volume, selon laquelle les personnes dans des situations familiales minoritaires auraient, en Suisse, une moins bonne qualité de vie semble assez largement vérifiée dans les travaux présentés ici. Axé sur le modèle traditionnel de répartition des tâches (« Monsieur Gagne-Pain ») et d'unions formalisées par le mariage, le contexte institutionnel suisse rend les conditions de vie plus difficiles à ceux qui s'en écartent. Ainsi, l'analyse de l'EFG 2013 montre que, comparés aux couples mariés, les parents cohabitants ont une qualité de vie moindre et les couples cohabitants sans enfant ont moins d'émotions positives ; cette situation défavorable résulterait avant tout de la plus grande implication des femmes en union libre sur le marché du travail et de leur difficulté à gérer le double fardeau professionnel et domestique. Toutefois, les études montrent des indices de changements. Par exemple, le modèle du double plein-temps, qui met donc en question le rôle masculin traditionnel, apparaît favorable à la santé des femmes dès 2013, ce qui pourrait refléter l'évolution récente des possibilités de garde extrafamiliale ; à cette date, les hommes dans la situation de « Monsieur Gagne-Pain » sont affectés négativement, mais cet effet négatif de l'écart à la norme a disparu en 2018. De même, les sentiments négatifs exprimés en 2013 par les femmes de 50 ans et plus sans enfant avaient disparu en 2018.

Les travaux présentés ici mettent en lumière le rôle central joué par la capacité à concilier vie familiale et vie professionnelle. Cette capacité et, plus largement, la qualité de vie dans les différentes configurations familiales restent modulées par les ressources relationnelles et économiques. Dans les données

de 2013 et de 2018, malgré les charges accrues qu'ils ressentent au quotidien, les parents ne se distinguent pas des personnes sans enfant des mêmes classes d'âge en matière de santé autodéclarée ou de sentiments négatifs (même si Mickuka et Rizzi 2019, dans le suivi longitudinal réalisé avec les données du panel suisse des ménages ont mis en évidence une diminution temporaire de la satisfaction de l'existence après la naissance du deuxième enfant). Cependant, lorsque les personnes sans enfant avancent en âge, elles seraient moins intégrées socialement : les enfants constitueraient donc une ressource pour l'insertion sociale. Des déficits de ressources socioéconomiques et relationnelles semblent être au centre du désavantage des migrantes et des personnes divorcées. Dans le cas des migrantes, les obstacles à faire famille, exprimés par le report de la deuxième naissance, résulteraient de leurs moindres ressources financières, mais aussi relationnelles. De même, les analyses montrent que le divorce a un effet négatif sur le bien-être et que cet effet ne semble pas avoir diminué lorsque l'on compare les divorcés des années 1990 et ceux des années 2010. En revanche, l'absence de différence de genre, tant pour l'incidence économique qu'émotionnelle, est à souligner ; on peut la mettre en lien avec les dispositions législatives dans ce domaine – transferts financiers, suppression de la notion de faute et recours croissant à des procédures par consentement mutuel, entre autres. Enfin, l'observation selon laquelle, en 2018, la garde partagée des enfants n'améliore le bien-être émotionnel que parmi les divorcés ayant fait des études supérieures révèle à quel point l'organisation d'un partage satisfaisant de la garde exige des ressources et matérielles, mais aussi – très probablement – cognitives et émotionnelles.

Ce sont donc tout un ensemble de difficultés que rencontrent les familles hors norme dans le contexte suisse, caractérisé par des politiques familiales peu développées et une législation qui reste ancrée dans le modèle de la famille traditionnelle. Cela se reflète en particulier dans les différences de genre, notamment concernant les effets des modalités du taux d'activité professionnelle. Au-delà de la validation de ce qui était notre hypothèse principale, les analyses présentées dans ce volume mettent toutefois en évidence la complexité du lien entre la situation familiale et la qualité de vie et, par conséquent, la nécessité de ne pas les interpréter en termes de simple causalité linéaire et immédiate. Elles soulèvent en particulier trois questions : le sens de la causalité potentielle, l'horizon temporel des effets et l'occurrence de facteurs intermédiaires (ou chaînes de causalité).

8.5.1 La configuration familiale : cause ou conséquence de la qualité de vie ?

À part le cas du rôle relativement clair de l'effet des contraintes propres à la situation des migrants sur leur calendrier familial, on peut s'interroger sur la direction de l'association entre la configuration familiale et le bien-être individuel. En particulier, la moins bonne santé des couples peu actifs – à savoir ceux dont le taux d'activité commun ne dépasse pas un temps partiel (observé uniquement en 2018) – pourrait être la cause et non la conséquence de leur faible engagement professionnel ; de même, la santé déficiente du mari pourrait être à l'origine d'une situation dans laquelle la femme est le gagne-pain. Pour pallier ce problème, les auteurs du chapitre 4 ont mis en œuvre une approche par variable instrumentale, fréquemment utilisée en économie, mais encore peu en sciences sociales. Afin de contrôler les résultats pour le fait que les personnes souffrant de maladies chroniques ou de limitations fonctionnelles ont rarement une activité à temps plein, les différences de bien-être et de santé autodéclaré dans les couples à deux temps plein ne sont mesurées que pour des individus sans maladies chroniques ni limitations. Toutefois, on ne peut pas exclure que des différences de santé plus fines puissent moduler les taux d'activité et expliquent ainsi les variations observées. On peut aussi se demander si la santé des parents n'est pas un des facteurs permettant une garde partagée, ce qui expliquerait le léger avantage en matière de santé parmi les couples en garde partagée. De même, la garde partagée génère des coûts ; par conséquent, les moindres difficultés financières des personnes dans cette situation pourraient être l'expression de leurs ressources antérieures. Plutôt qu'une relation de cause à effet, il faut donc envisager des systèmes de causalités multiples et bidirectionnelles.

8.5.2 Chaînes de causalité

D'une façon ou d'une autre, les différents chapitres de ce livre ont pris en compte les interactions entre les diverses caractéristiques des individus et leur qualité de vie. Les différentiels selon les ressources socioéconomiques et le stade dans le parcours de vie – en particulier le niveau d'éducation et l'âge, ainsi que, selon les thématiques, le statut conjugal et parental – sont pris en compte comme variables de contrôle. Les analyses examinent les corrélations entre les configurations familiales et diverses dimensions de la qualité de vie, selon la problématique traitée, mais seul le chapitre 2 considère réellement les chaînes de causalité et distingue ainsi les effets directs et indirects. Dans tous les chapitres, en revanche, la capacité à concilier vie familiale et vie professionnelle est au centre du questionnement, dans un contexte où l'arri-

vée de l'enfant accroît les inégalités au sein du couple. Ainsi, le partage des tâches paraît plus égalitaire dans les couples sans enfants, surtout pour les couples non mariés. On peut aussi supposer qu'une certaine normalisation du double plein-temps chez les jeunes parents pourrait être le résultat d'une amélioration, même faible, des infrastructures de garde. Toutefois, l'analyse de réseau bayésien du chapitre 2 montre précisément le rôle central de la capacité à concilier travail et famille comme médiateur du taux d'activité sur les émotions positives et négatives. Le statut conjugal et parental n'influencerait pas directement le bien-être émotionnel, mais il agirait à travers son effet sur les taux d'activité et la conciliation.

8.5.3 Effets à court terme et à long terme

Par ailleurs, l'analyse de la qualité de vie des personnes sans enfant met en évidence la nécessité de distinguer effets immédiats et effets de longue durée. Ainsi, les difficultés que rencontrent les jeunes parents dans la gestion du quotidien, la répartition des tâches et la gestion du couple n'affecteraient pas leur santé et leur bien-être à court terme ; cependant, avoir des enfants représenterait une ressource pour un meilleur ancrage social dans les phases tardives de l'existence. Comme a souligné aussi Thomas Hansen (2012), il convient donc de distinguer l'incidence des enfants sur le bien-être du moment et leur rôle – plus durable – sur le sens donné à l'existence et sur l'ancrage social.

***

Pour conclure, le questionnement relatif aux conditions qui permettent à chacun de vivre une vie de qualité implique de réfléchir à la notion de qualité de vie et à la façon de la mesurer. La notion de vie florissante et, plus largement, l'approche par les capabilités et d'autres métathéories proches comme celle des besoins humains proposent des cadres pertinents, en particulier parce qu'elles impliquent de prendre en compte les dimensions multiples du bien-être et de ses déterminants, ainsi que leur ancrage dans les réalités des individus.

Un des enjeux centraux est également de disposer des données adéquates. Comme le rappelle le chapitre 1, la première enquête nationale sur la famille date de 1994 et depuis celle de 2013, elles font partie des enquêtes thématiques du système de recensement fédéral de la population, ce qui témoigne bien de l'intérêt politique croissant pour les questions familiales. Ainsi, tous les cinq ans, des données sont disponibles au niveau national. Dans la perspective des programmes européens, depuis les enquêtes sur la famille et la fécondité des années 1990 (programme FFS auquel la Suisse avait participé) jusqu'au *Gender and Generation Programme* (GGP), les enquêtes ont évolué de contenus surtout factuels vers l'inclusion d'un nombre croissant de modules sur les

dimensions relationnelles, les perceptions, les émotions et le bien-être. Une série de questions des enquêtes suisses de 2013 et 2018 ont adopté les mêmes formulations que celles du GGP, avec des variations légères et, surtout, un décalage temporel qui rendent cependant la comparaison impossible. Mais la Suisse ne participe pas aux GGP, dont le concept de suivi longitudinal en trois vagues a été jugé trop lourd pour être intégré à son système de recensement. Enquêtes transversales, les EFG fournissent l'image de la situation du moment, complétée par quelques questions rétrospectives ou relatives aux habitudes (« en général », « pendant une certaine période »). Ces données fournissent donc, tous les cinq ans, un tableau de la diversité des situations et comportements familiaux très utile pour orienter les politiques. Comme le montrent les analyses présentées dans ce livre, ces informations factuelles peuvent être croisées entre elles et avec le vécu perçu des gens. Toutefois, ces données transversales et calibrées ne permettent pas une compréhension fine des déterminants des situations, donc des causes des inégalités et de leur cumul au long de l'existence. Seules des données longitudinales permettraient d'étudier les causalités complexes et les bifurcations résultant de processus lents de cumul des avantages et désavantages tout au long du parcours de vie. Nous ne pouvons donc que regretter que le programme des EFG n'ait pas été conçu dans une perspective longitudinale.

L'exemple des EFG illustre la contradiction fondamentale entre, d'une part, le besoin politique de données représentatives et actualisées au niveau des grandes régions et, d'autre part, le besoin des chercheurs relatif à une palette d'informations qui se recoupent et qui soient longitudinales, afin de mieux comprendre les évolutions des comportements et les sources d'inégalités. Au niveau national comme international, les institutions de statistique en charge des grandes enquêtes doivent relever le défi majeur de la lassitude des répondants face à la pléthore d'enquêtes, sans amputer la finesse des informations récoltées. La tendance est donc de diminuer l'investissement demandé à la personne qui répond, en limitant la durée du questionnaire, en réduisant et en simplifiant les questions. Une des pistes envisagées est le développement des enquêtes en ligne, ou partiellement en ligne, mais cela demande des efforts particuliers d'explication des objectifs du projet et de formulation des questions pour qu'elles soient compréhensibles par tous. La coordination et la complémentarité entre les différentes enquêtes nationales, les données d'état civil et les divers registres est également essentielle. Dans la ligne des évolutions qu'ont connues la plupart des recensements nationaux, passant d'un dénombrement exhaustif à un relevé structurel complété par des enquêtes thématiques, on pourrait imaginer des enquêtes mixtes alliant un noyau factuel réduit (éventuellement généré à partir de registres de population), des modules thématiques avec des questions plus ouvertes et un

troisième niveau, qualitatif. La création d'un registre de population contenant les informations de base disponibles dans les diverses administrations ou de mécanismes facilitant l'appariement des données de diverses sources publiques et privées implique néanmoins de mettre en place des outils efficaces de protection des données pour respecter les droits en matière de vie privée[4].

Nous sommes donc face à une remise en question de cette industrie des enquêtes, qui s'est développée au niveau international comme à l'échelle nationale, et qui produit une pléthore d'informations souvent sous-exploitées et engendre la lassitude des répondants. De telles enquêtes sont nécessaires pour fournir des informations fines permettant d'orienter les politiques familiales et pour servir de cadre au développement des hypothèses de recherche. Cet ouvrage montre bien l'intérêt, pour les chercheurs, de données offrant une image des réalités nationales. Toutefois, il met aussi en évidence les limites de données transversales, quand il s'agit d'analyser les changements en cours et les sources des inégalités sociales croissantes, puis d'esquisser des pistes pour les alléger. Les solutions au problème de la lassitude des répondants, aux difficultés inhérentes à la mise en place d'enquêtes longitudinales et aux limites de relevés statistiques sont à rechercher dans des approches plus locales, plus personnalisées et plus participatives. Une véritable coconstruction des enquêtes avec les acteurs concernés, y compris les répondants, permettrait à ces derniers de mieux comprendre l'utilité des informations collectées, ce qui rendra plus facile leur fidélisation. Plus généralement, cela aidera aussi à mieux répondre aux enjeux politiques et aux besoins de la recherche.

Références bibliographiques

Billari F, Wilson C. (2001), *Convergence Towards Diversity ? Cohort Dynamics in the Transition to Adulthood in Contemporary Western Europe*. Rostock, Max Plank Institute for Demographic Research, Working Paper 2001-039.

Cialdini R. B., Goldstein N. J. (2004), « Social influence : dompliance and conformity », *Review of Psychology*, 55 : 591-621.

Cullati S., Bochatay N., Rossier C., Guessous I. *et al.* (2020), « Does the single item self-rated health measure the same thing across different wordings ? Construct validity study », *Quality of Life Research*, 29 : 2593-2604.

Gough I. (2017), *Heat, Greed and Human Need : Climate change, capitalism and sustainable wellbeing*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing Ltd.

Hansen T. (2012), « Parenthood and happiness : a review of folk theories versus empirical evidence », *Social Indicators Research*, 108 (1) : 29-64.

4 Voir à ce propos le nouveau rapport FORS/Linkhub : www.linkhub.ch (consulté le 24.08.2021).

Koncilja-Sartorius B., Sauvain-Dugerdil C. (2016), « Nouveaux parents : quelle égalité face au temps ? » *in* J.-M. Le Goff et R. Levy, *Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre* (pp. 130-163). Lausanne, Seismo.

Le Goff J.-M., Levy R. (2016), *Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre*. Lausanne, Seismo.

Levy R., Widmer E. (2013), *Gendered Life Courses Between Standardization and Individualization. A European Approach Applied to Switzerland*. Zürich, Lit Verlag.

Mikucka M., Rizzi E. (2019), « The parenthood and happiness link : testing predictions from five theories », *European Journal of Population*, 36(2) : 337-361.

Moser C. (1993), *Gender planning and development : theory, practice and training*. London/New York, Routledge.

Nussbaum M. (2000), *Women and Human Development. The Capabilities Approach*. Cambridge, Cambridge University Press.

Nussbaum M. (2006), *Frontiers of Justice. Disability, Nationality, Species Membership*. New York, Harvard University Press.

Ryan R. M., Deci E.L. (2001), « On happiness and human potentials : a review of research on hedonic and eudaimonic well-being », *Annual Review of Psychology*, 52(1) : 141-166.

Sauvain-Dugerdil C. (2011), « Le bonheur de devenir mère/père à travers les modes de gestion de l'arrivée du premier enfant », *in* A.-F. Praz et S. Burgnard (dir.), *Genre et bien-être : questionner les inégalités*. Zürich, Seismo, coll. « Questions de genre ».

Sen A. (1999), *Development as Freedom*. New York, Alfred A. Knopf Press.

Stavrova O., Fetchenhauer D. (2014), « Married and cohabiting parents' well-being : the effects of a cultural normative context across countries », *Journal of Social and Personal Relationships*, 32(5) : 601-632.

Liste des auteur·e·s

Laura Bernardi est professeure ordinaire en Démographie et sociologie du parcours de vie à l'Université de Lausanne. Ses intérêts de recherche incluent la fécondité, les parcours familiaux, l'étude empirique du parcours de vie et son interrelation avec le bien-être et les inégalités sociales.

Marion Burkimsher est titulaire d'un doctorat en géographie de Manchester, au Royaume-Uni. Elle s'intéresse particulièrement aux variations spatiales et temporelles de la fécondité et aux causes de ces différences.

Yvon Csonka a été chef du projet d'enquête sur les familles et les générations de l'Office fédéral de la statistique, de 2012 à 2020. Auparavant, il avait dirigé l'enquête sur la famille en Suisse 1994-1995 du même Office. Docteur en anthropologie sociale, Yvon Csonka a aussi été professeur ordinaire à l'Université du Groenland (2001-2009).

Roxane Gerber est économiste et démographe de formation. Elle est actuellement doctorante et assistante de recherche à l'Institut de démographie et socioéconomie de l'Université de Genève et au NCCR on the move. Sa thèse porte sur les interactions entre trajectoires migratoire et familiale.

Dorian Kessler (Dr. rer. soc.) est collaborateur scientifique et post-doc au département de travail social de la Haute école spécialisée de Berne. Ses recherches portent sur l'interaction entre la famille, la santé et la sécurité des moyens de subsistance.

Jean-Marie Le Goff est Maitre d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Démographe, il étudie notamment la formation des unions et la transition à la parentalité. Il est par ailleurs un spécialiste des méthodes quantitatives d'analyse des données longitudinale de parcours de vie.

Roch Modeste Millogo est enseignant-chercheur à l'Institut supérieur des sciences de la population à l'Université Joseph Ki-Zerbo au Burkina Faso. Statisticien de sa première formation, il a défendu un doctorat en démographie en février 2020 à l'Université de Genève sur les transitions de la fécondité en milieu urbain africain.

Andrea Mosimann dirige la domaine Analyses thématiques et enquêtes à l'Office fédéral de la statistique. Auparavant, elle a travaillé pendant plusieurs années en tant que cheffe de projet de l'enquête sur les familles et les générations. Elle est titulaire d'un master en sciences politiques.

Gina Potarca a obtenu son doctorat à l'Université de Groningen (Pays-Bas) en 2014. Ses recherches portent sur l'application des méthodes digitales, multiniveaux et longitudinales pour l'étude de la formation et la composition des mariages, les effets sociaux du numérique, et la santé mentale.

Claudia Recksiedler est chargée de recherche principale à l'Institut allemand pour la jeunesse, au département surveillance sociale et méthodologie à Munich, après un doctorat en développement humain et sciences de la famille à Oregon State University et un postdoctorat à l'Université de Lausanne.

Clémentine Rossier est professeure associée à l'Institut de démographie et de socioéconomie à l'Université de Genève. Elle étudie la contraception, l'avortement, la fécondité, les pratiques familiales en Suisse et Afrique subsaharienne en tant qu'incubateurs des inégalités au cours de la vie.

Valérie-Anne Ryser, au bénéfice d'une thèse en sciences sociales de l'Université de Lausanne, travaille actuellement dans l'équipe du Panel Suisse de Ménages (PSM) à FORS, le Centre de compétences suisse en sciences sociales et sur le bien-être subjectif, trajectoire familiale et vieillissement.

Claudine Sauvain-Dugerdil est professeure honoraire à l'Institut de démographie et de socioéconomie à l'Université de Genève. Dans une perspective de démographie anthropologique, la famille est au centre de ses recherches et de ses enseignements, en Suisse, Amérique centrale et Afrique de l'Ouest.

Une trajectoire-type continue à dominer le parcours de vie en Suisse : la plupart des gens se marient, ont des enfants et adoptent une répartition inégalitaire du travail entre conjoints. Comment comprendre cette (relativement) faible diversité des formes familiales ? Les institutions suisses restent largement conçues en référence au modèle de « Monsieur Gagne-Pain » : est-ce que les individus qui font famille autrement rencontrent des difficultés particulières, encourageant à la conformité ? Des chercheur·e·s du Pôle de recherche national LIVES testent cette hypothèse avec les données des Enquêtes sur les familles et les générations collectées en 2013 et 2018 par l'Office fédéral de la statistique. Les parents qui cohabitent, travaillent tous deux à plein temps, se séparent, adoptent une garde partagée des enfants, les personnes qui restent sans enfant ou ont migré connaissent-elles des désavantages d'ordre économique, relationnel ou de gestion quotidienne qui affectent leur santé et leur satisfaction de vie ?

Clémentine Rossier est professeure associée à l'Institut de démographie et de socioéconomie à l'Université de Genève. Elle étudie la contraception, l'avortement, la fécondité, les pratiques familiales en Suisse et Afrique subsaharienne en tant qu'incubateurs des inégalités au cours de la vie.

Laura Bernardi est professeure ordinaire en Démographie et sociologie et parcours de vie à l'Université de Lausanne. Ses intérêts de recherche incluent la fécondité, les parcours familiaux, l'étude empirique du parcours de vie et son interrelation avec le bien-être et les inégalités sociales.

Claudine Sauvain-Dugerdil est professeure honoraire à l'Institut de démographie et de socioéconomie à l'Université de Genève. Dans une perspective de démographie anthropologique, la famille est au centre de ses recherches et de ses enseignements, en Suisse, Amérique centrale et Afrique de l'Ouest.

ISBN 978-2-88351-116-3

